

Jean-Christophe Gay



La Nouvelle-Calédonie

**un destin
peu commun**



La Nouvelle-Calédonie,
un destin peu commun

La Nouvelle-Calédonie, un destin peu commun

Jean-Christophe Gay

IRD Éditions
INSTITUT DE RECHERCHE
POUR LE DÉVELOPPEMENT

Marseille, 2014

Coordination éditoriale

Catherine Plasse

Conception maquette et mise en page

Aline Lugand – Gris Souris

Cartographie

Élisabeth Habert

Éric Opigez

Infographie

Michelle Saint-Léger

Aline Lugand – Gris Souris

Correction

Sylvie Hart

Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2014

ISBN : 978-2-7099-1748-3

Sommaire

Remerciements	6
Avant-propos	7
Introduction	9

Partie 1

D e quoi la Nouvelle-Calédonie est-elle le nom ?	13
Un territoire océanien ou ultramarin ?	15
Une collectivité à nulle autre pareille	25
Des noms en question	33

Partie 2

L es processus de formation du territoire	39
Une occupation humaine tardive	41
Une mise en valeur coloniale	49
Isolement ou éloignement ?	65
La parenthèse de la Seconde Guerre mondiale	69
Du statut de TOM aux accords	75

Partie 3

L es grands mécanismes socio-spatiaux	85
Une organisation administrative complexe	87
La question foncière	99
Une économie assistée	103
L'impossible développement du tourisme	115
Ce que rééquilibrage veut dire	125

Partie 4

L organisation de l'espace	141
Villes, brousse, îles	143
Disparités et restructuration de l'espace	177
Conclusion	195
Bibliographie	197
Annexes	209
Index des lieux de Nouvelle-Calédonie	223
Liste des sigles et des abréviations	227
Table des encadrés	231
Table des cartes	232
Table des figures	233
Table des matières	235

Remerciements

Je remercie Jean-François Dupon, Jean-Yves Faberon, Yves Jacquier, Thierry Mennesson et Benoît Antheaume d'avoir amicalement lu mon texte. Leur excellente compréhension de la Nouvelle-Calédonie m'a été particulièrement utile. Un grand merci à Pascal Rivoilan et David Broustet de l'Institut de la statistique et des études économiques (Isee) pour leur patience et leur professionnalisme dans la mise à disposition des statistiques que je leur demandais. Au centre IRD de Nouméa, je sais tout particulièrement gré à Morgan Mangeas des analyses multivariées réalisées sur mes données, ainsi qu'à Pierre-Yves Le Meur et Bernard Robineau de leurs éclairages miniers. J'adresse également à M. Kowasch l'expression de ma gratitude pour ses connaissances sur la région de Koné. Plus généralement, je souhaite témoigner celle-ci à tous ceux qui, responsables coutumiers, maires, secrétaires généraux, membres ou présidents d'associations, chefs de service ou employés municipaux ou provinciaux, nous ont donné de leur temps, de leur savoir et nous ont toujours accueilli avec bienveillance, patience et générosité. Qu'ils sachent que je les remercie par ces quelques lignes. Je me sais également redevable de leurs éclairages aux nombreux auteurs de l'*Atlas de la Nouvelle-Calédonie* (IRD-Congrès de la Nouvelle-Calédonie, 2012) que j'ai eu l'honneur de côtoyer.

Avant-propos

Cet ouvrage a été écrit parallèlement à la co-coordination scientifique de l'*Atlas de la Nouvelle-Calédonie* (IRD-Congrès de la Nouvelle-Calédonie, 2012) à Nouméa. Il emprunte à nos recherches et à nos nombreuses missions sur le terrain, qui nous ont permis de nous rendre dans toutes les communes, dans toutes les îles habitées et dans une centaine de tribus. L'idée de le rédiger découle d'une frustration de plus en plus vive au fur et à mesure que l'atlas avançait et que les lectures, notes de terrain, photographies, rencontres avec les auteurs ou réunions de travail sur certaines planches se multipliaient. Comment exploiter cette information que nous avions centralisée plus de trois ans et qu'il n'était pas possible d'inclure dans l'atlas ? L'édition d'un DVD (IRD-Congrès de la Nouvelle-Calédonie, 2014) a été une première réponse, en proposant pour les 33 communes des milliers de documents cartographiques ou photographiques, des diaporamas et des vidéos. Il nous est apparu toutefois inadapté pour mettre en évidence des mécanismes socio-spatiaux complexes et développer une démonstration, que la brièveté des notices dans l'atlas ne permettait pas. En rédigeant cet ouvrage, en même temps que les travaux de l'atlas s'achevaient, nous avons eu tout d'abord le sentiment de rassembler les pièces d'un puzzle que chaque auteur avait expertement ciselées, non comme une synthèse de leurs contributions, mais bien plutôt comme la mise en relief de quelques structures ou mécanismes sous-jacents. L'exaltation dans laquelle nous avons écrit ce livre tient probablement dans la sensation de nous être trouvé, à un certain moment, au centre de la toile que nous avons tissée et duquel nous pouvions capturer nos proies, c'est-à-dire toutes les connaissances qui nous ont permis de rédiger cet ouvrage, avec l'aide précieuse de nombreuses personnes. Les cartes présentées ici sont pour la plupart originales et peu de documents ont été repris de l'*Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, qu'il ne s'agissait pas de plagier.

Introduction

Ce livre se veut être, en complément de l'approche encyclopédique et thématique de l'*Atlas de la Nouvelle-Calédonie* (IRD-Congrès de la Nouvelle-Calédonie, 2012), une analyse transversale et comparative d'un territoire attachant, complexe, en profonde mutation et au destin peu commun au sein de la République française et de l'Océanie. En effet depuis la période dite des « Événements », au cours des années 1980, les choses ont beaucoup changé, à la fois sur le plan institutionnel et sur le plan politique. Les accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998) ont permis la pacification et ont doté la Nouvelle-Calédonie, au sein de la République française, d'un statut dérogatoire. Un nouveau découpage administratif a vu le jour avec l'organisation de la collectivité en trois provinces. Les relations entre celles-ci et la Nouvelle-Calédonie s'inspirent du modèle fédéral (CHAUCHAT, 2011 : 134). Des « lois du pays », votées par le congrès de la Nouvelle-Calédonie, sont les premières normes législatives qui émanent d'une assemblée infranationale depuis 1789. Une « citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie », aujourd'hui impossible à obtenir pour les nouveaux arrivants, offre une priorité d'embauche et l'accès à un « corps électoral spécial ». Il s'ensuit de ces innovations juridiques, particulièrement hardies dans le contexte national mais méconnues, que les Français en Nouvelle-Calédonie n'ont pas tous les mêmes droits. Pour le métropolitain, nourri au sein du jacobinisme, la stupeur le dispute parfois à l'étonnement. À la suite de plus d'une décennie de transferts irréversibles de compétences, la Nouvelle-Calédonie dispose désormais d'une autonomie élargie. L'accord de Nouméa l'a placée dans un processus d'autodétermination qui va prendre tout son sens à partir de 2014 avec l'organisation d'une à trois consultations qui devraient porter sur le transfert des compétences régaliennes, un statut international de pleine souveraineté et la transformation de la citoyenneté en nationalité. La période qui débute est donc capitale pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Sans nul doute que ce territoire des antipodes sera sous les feux de l'actualité dans les prochaines années, par la question de l'aboutissement de l'accord de Nouméa. Va-t-on vers l'organisation de référendums, comme cela est prévu, ou vers une nouvelle solution négociée pour éviter selon certains non-indépendantistes tout « référendum couperet » ?

L'exploitation de ses richesses minières, spécialement du nickel, qui dure depuis près d'un siècle et demi, a suscité récemment la construction de deux grandes usines métallurgiques, l'une dans le sud de la Grande Terre, l'autre dans le nord, se rajoutant à celle de Nouméa. À court terme, le triplement de la production de nickel transformé, avec la mise en service de ces usines, laisse augurer des revenus importants et une meilleure redistribution de la richesse. C'est aussi un élément qui peut modifier l'organisation spatiale de la Nouvelle-Calédonie, qui est passée de 145 000 habitants en 1983 à 260 000 environ aujourd'hui. Toutefois, pour le moment, le poids de Nouméa continue de croître et les métamorphoses, spécialement politiques, que nous venons de décrire cachent de lourdes permanences et de puissantes inégalités socio-spatiales.

Arrivant à une époque charnière de l'histoire néo-calédonienne et à l'heure de la réflexion sur le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie (NOUVELLE-CALÉDONIE 2025, 2009 a et b et 2013), ce livre est un outil pour comprendre un territoire insulaire atypique au statut si étonnant, du point de vue métropolitain et international, et lancé dans une dynamique d'émancipation, pour le moment bien plus politique qu'économique car les transferts publics venant de métropole restent massifs et très supérieurs aux ressources du

nickel. Il se veut être une analyse pédagogique avec un souci de précision et d'actualisation. S'il a fait appel aux travaux de plusieurs disciplines, géographie bien sûr, mais également droit, économie, histoire, sociologie ou anthropologie, cet ouvrage n'est pas une synthèse pluridisciplinaire. Nous n'en avons ni la naïveté ni la prétention, la géographie a trop souffert d'être considérée comme une « science-carrefour », phagocytant ou pillant le travail des autres.

C'est par une approche des lieux et de l'espace que nous avons mené ce travail, rejetant toutefois la géographie régionale classique et exceptionnaliste. On ne trouvera pas dans ce livre une première partie sur les milieux naturels, car la différenciation de l'espace néo-calédonien n'est en rien une combinaison nature/société mais est le produit de l'action des hommes. En refusant ce paradigme classique, nous récusons également la priorité donnée à l'analyse des « milieux naturels ». Nous écartons également le particularisme épistémologique. Nos dix années passées dans l'outre-mer français, dans le Pacifique, à la Réunion et aux Antilles, nous ont conduit à critiquer les attitudes essentialistes ou culturalistes. Dans nos ouvrages sur l'outre-mer français (GAY, 2003, 2008, 2009), nous avons cherché à montrer en quoi ces espaces, malgré leur éparpillement et leur appartenance à des « aires culturelles » différentes, avaient tous un fort air de famille découlant de leurs relations étroites, séculaires et compliquées à la métropole. La Nouvelle-Calédonie n'est pas incomparable et ne peut se réduire à une simple contrée mélanésienne ou océanienne. Nous écartons également toute approche strictement statisticienne, car cette forme de positivisme appauvrit les analyses et soumet le travail scientifique à des données contestables par leurs définitions, la qualité des enquêtes et la pertinence des mailles de collecte ou d'agrégation. Le fait d'utiliser dans cet ouvrage de nombreuses statistiques, notamment dans le cadre de deux analyses en composantes principales (cf. annexes, p. 210), n'est pas la marque d'hésitations et d'incertitudes de notre part face à la question de la quantification, mais témoigne de notre pragmatisme méthodologique, gage d'une diversité et d'une complémentarité des démarches.

**Pont sur la Tchamba
entre Poindimié et Ponérihouen.**
© J.-C. Gay



Abordées en filigrane et d'une manière fragmentaire dans l'*Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, les questions d'inégalités, de disparités, de déséquilibres socio-spatiaux, d'organisation et d'aménagement des territoires ou de modèles de développement sont les fils conducteurs de notre réflexion géographique. L'espace est fondamental pour comprendre les processus coloniaux de ségrégation et de spoliation des Kanak, tout autant que les tensions dans les stratégies minières ensuite. Il est aussi constitutif aujourd'hui des inégalités sociales qui perdurent et qui sont une épée de Damoclès pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. À l'échelle de la Nouvelle-Calédonie ou de l'agglomération de Nouméa, on ne peut comprendre la situation actuelle sans évaluer ces disparités et leur évolution.

Une première partie liminaire permet de replacer la Nouvelle-Calédonie dans ses cadres ultramarins et océaniques. La comparaison avec ses voisins physiques, les États ou territoires du Pacifique Sud, et institutionnels, les entités françaises ultramarines que sont les départements et collectivités d'outre-mer (DROM et COM), nous montre à la fois la banalité et l'originalité du cas néo-calédonien, dont le statut actuel en fait une collectivité à nulle autre pareille au sein de la République. Dans cette singulière dynamique institutionnelle et identitaire, synonyme d'émancipation, nous nous intéressons aux enjeux politiques de la nomination des lieux, qu'il s'agisse des rivières, des communes, des tribus ou de la Nouvelle-Calédonie elle-même.

La deuxième partie est une analyse diachronique de la mise en valeur de la Nouvelle-Calédonie. Nous tentons de comprendre les processus à l'œuvre dans la production de l'espace néo-calédonien, qui est d'abord la réalisation collective d'une société coloniale qui a imposé ses vues et ses valeurs à la population présente au moment de l'arrivée des Européens et de la prise de possession par la France, avec ses conflits et ses drames. L'appropriation et l'exploitation de ce territoire, pour le bain et la mine surtout, se sont traduites par la spoliation des Kanak et leur cantonnement, ainsi que par la mise en place d'une société ségrégationniste. L'État français, par son administration, en a été l'acteur majeur, face à une population autochtone qui s'est résignée, après s'être révoltée. Une organisation spatiale nouvelle a émergé de cette colonisation, marquée par de rares réussites et de nombreux fourvoiements, avec ses dissymétries et ses contrastes violents, son foyer de commandement, Nouméa, ses relais et ses marges.

La troisième partie porte sur les principaux mécanismes socio-spatiaux à l'œuvre aujourd'hui. Le maillage particulier de l'espace et la question foncière, toujours pendante, qui découle du fait colonial, sont examinés avant de s'intéresser aux mécanismes à l'origine d'une économie assistée et souffrant du « syndrome néerlandais ». Celui-ci inhibe tout développement de secteurs exposés à la concurrence internationale, comme le tourisme, et crée de fortes inégalités de revenus à travers la cherté de la vie, sujet particulièrement explosif en Nouvelle-Calédonie. Une attention toute particulière est portée à la question du « rééquilibrage » et de ses enjeux sociaux et spatiaux, qui a légitimé la politique volontariste de l'État depuis les accords de Matignon en 1988.

La dernière partie du livre est consacrée à l'analyse de l'organisation spatiale de la Nouvelle-Calédonie, avec la mise en évidence des disparités spatiales et des oppositions entre Nouméa, sa périphérie, la « brousse » et les îles. L'évaluation des effets de vingt années de politique de rééquilibrage est nécessaire pour comprendre le chemin parcouru et le chemin encore à parcourir en matière d'aménagement de l'espace, de protection des écosystèmes et de patrimonialisation.



Voiture stationnée
en bordure du lagon à Ouvéa.
© J.-C. Gay

De quoi
la Nouvelle-Calédonie
est-elle le nom ?

Quand il est question de la Nouvelle-Calédonie aujourd'hui, on bute rapidement sur des problèmes simples mais troublants. S'agit-il d'une contrée océanienne ou ultramarine ? Comment appeler celle-ci, alors qu'elle n'a jamais été un département d'outre-mer (DOM), qu'elle n'est plus un territoire d'outre-mer (TOM) et qu'elle n'est pas une collectivité d'outre-mer (COM) ? Au-delà de ces sigles, les toponymes et gentilés¹ soulèvent également difficultés et embarras. Ces quelques pages sont une indispensable mise au point avant de poursuivre notre analyse.

1. Terme désignant les habitants d'un lieu, d'une ville, d'une région, d'un pays, d'un continent.

Un territoire océanien ou ultramarin ?



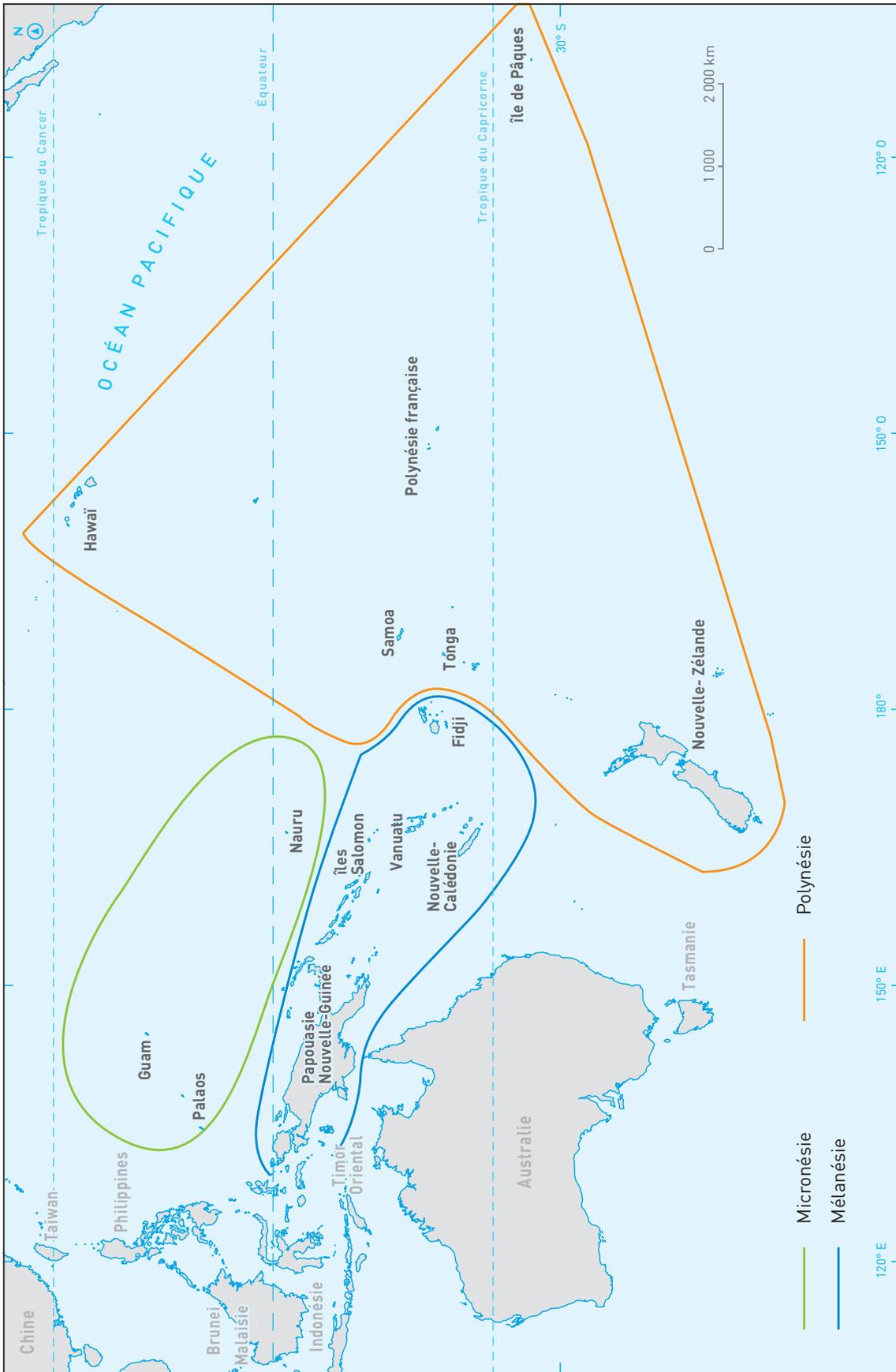
Sculpture d'inspiration kanak.
© J.-C. Gay

La tradition est à l'étude régionale des entités spatiales. En conséquence, les analyses de la Nouvelle-Calédonie, quand elles ne sont pas totalement monographiques, esquissent des comparaisons avec les autres États et territoires insulaires du Pacifique. Si l'on a une approche culturelle, on va intégrer la Nouvelle-Calédonie à l'ensemble mélanésien, qu'on oppose commodément aux ensembles polynésien et micronésien. Si l'on a une approche économique, les conclusions sont toujours les mêmes : la Nouvelle-Calédonie est très différente du reste de l'Océanie. Seuls la Polynésie française, Hawaï ou Guam présentent des similitudes. La question aujourd'hui qu'il faut se poser est de savoir quelle est la démarche la plus pertinente pour comprendre ce territoire ? Faut-il surtout mobiliser l'histoire du peuplement et l'origine des populations, au risque de tomber dans le piège de l'essentialisme ou du culturalisme pour comprendre la Nouvelle-Calédonie, ou faut-il faire appel à d'autres facteurs ? Posée d'une autre manière, que signifie « océanien » aujourd'hui ? Y a-t-il une réelle cohésion de ces îles éparpillées sur des millions de kilomètres carrés ? Existe-t-il un sentiment transnational porté sur les fonts baptismaux de l'intégration régionale ?

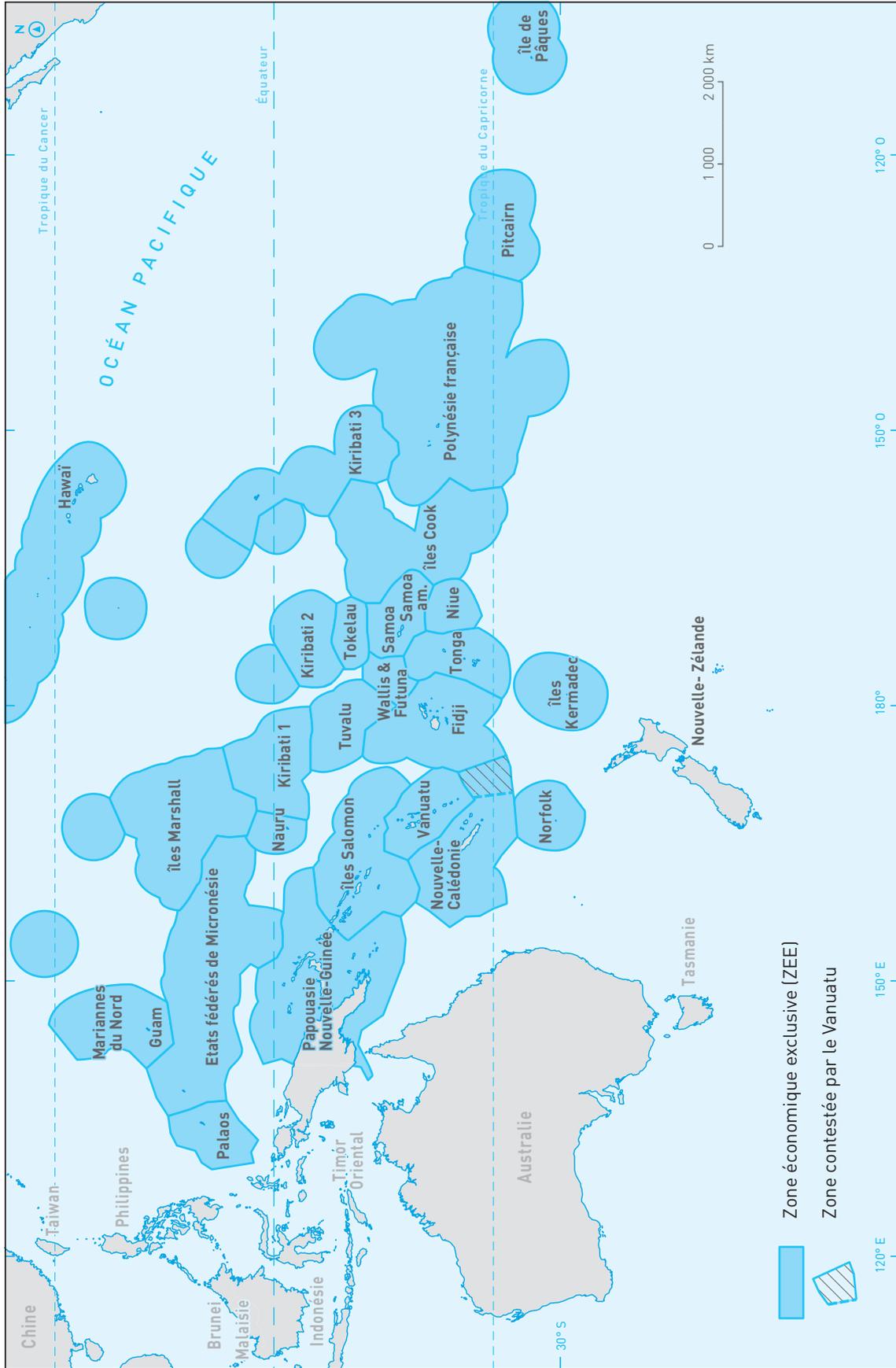
■ L'intégration régionale

La structure la plus ancienne et la plus globale est la Commission du Pacifique Sud (CPS), créée en 1947 et rebaptisée en 1997 Communauté du Pacifique, tout en gardant le sigle CPS. Elle fut voulue par les États qui administraient alors l'Océanie et son pourtour (Royaume-Uni, France, Pays-Bas, États-Unis, Australie et Nouvelle-Zélande). Aux cinq pays fondateurs restés membres – les Pays-Bas ayant quitté l'organisation au moment de l'annexion de l'Irian Jaya par l'Indonésie –, se sont joints 22 États et territoires océaniques. Il n'y manque que l'île de Pâques et Hawaï, mais si les États-Unis en font partie ce n'est pas le cas du Chili. En 1965, les Samoa occidentales devinrent le premier État insulaire océanien à en être membre. Le siège de la CPS est à Nouméa, mais il existe deux antennes régionales, une à Suva (Fidji), l'autre à Pohnpei (États fédérés de Micronésie). Les secteurs d'intervention de l'organisation sont tout d'abord l'agriculture et la pêche, mais également l'éducation, la santé, l'information et les statistiques. La Communauté du Pacifique a participé à la création des manifestations quadriennales majeures dans la vie océanienne que sont les Jeux du Pacifique Sud, dont la première édition eut lieu en 1963 aux Fidji, ou le Festival des arts du Pacifique, organisé également pour la première fois en 1972 aux Fidji. Ces événements révèlent une océanisation de la Commission du Pacifique, qui n'en demeure pas moins un organisme à caractère technique à la différence du Forum des îles du Pacifique, fondé en 1971 par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les îles Cook, Fidji, Nauru, Tonga et les Samoa occidentales.

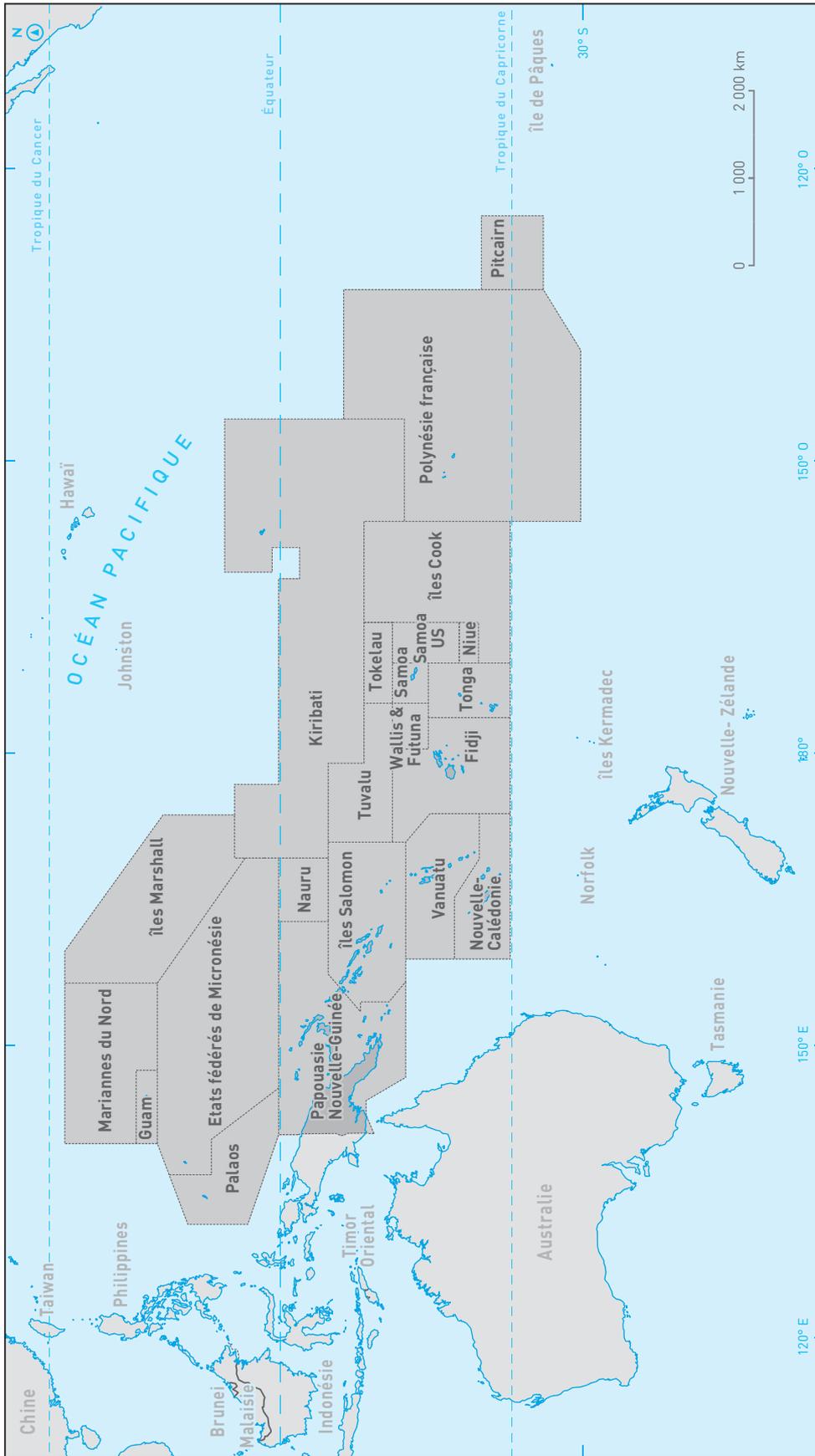
Ce dernier, composé de 16 membres, est une organisation à caractère politique, dotée d'un secrétariat exécutif situé à Suva (Fidji) : le South Pacific Bureau of Economic Cooperation (SPEC). Les questions de décolonisation, de dénucléarisation ou de revendication de la zone



Carte 1 – Le Pacifique et ses trois aires culturelles.



Carte 2 – Les zones économiques exclusives (ZEE) dans l’océan Pacifique.



Carte 3 – Carte en pavage du Pacifique.

Source : *Atlas de la Nouvelle-Calédonie et dépendances*, Orstom, 1981.

Cette carte politique courante est fondée sur des limites qui s'appuient majoritairement sur les méridiens et les parallèles. Or, celles-ci ne représentent rien d'un point de vue juridique, car il ne s'agit pas des contours des zones économiques exclusives. Ce type de représentation de l'Océanie tend à continentaliser cet espace, en présentant un océan Pacifique complètement pavé par les États et territoires dans sa partie centrale. Surévaluant ainsi l'emprise politique et l'assimilant au découpage géométrique de l'espace que l'on trouve dans les pays neufs. De la sorte, implicitement, le cartographe nous fait identifier l'Océanie à une frange pionnière définitivement intégrée.

économique exclusive (ZEE) animèrent longtemps ses débats. C'est par exemple lors du 16^e Forum qu'a été signé, en 1985 à Rarotonga, le traité de dénucléarisation du Pacifique Sud. Les relations avec la France se sont depuis bien améliorées : la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ont été admises au rang d'observateurs en 1999 pour la première et en 2004 pour la seconde, puis sont devenues membres associés en octobre 2006. Mais l'action du Forum ne s'est pas limitée à ce seul registre revendicatif, puisqu'il a œuvré pour la mise en place d'une politique régionale dans le domaine des transports, des communications ou de la pêche. S'il a été impossible de créer une compagnie aérienne régionale et si la compagnie maritime Pacific Forum Line n'a pas tenu toutes ses promesses, on peut considérer, en revanche, comme un succès la création de la Forum Fisheries Agency, qui a réussi à faire reconnaître aux États-Unis, après un long conflit, la souveraineté des États du Forum sur leur ZEE. Quant au Groupe mélanésien fer de lance (GMFL), il s'agit d'une alliance de coopération économique et de solidarité intermélanésienne regroupant les îles Salomon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fidji, le Vanuatu et, en Nouvelle-Calédonie, le FLNKS (Front de libération national kanak et socialiste). À côté de ces trois organisations, il ne faut pas oublier l'importance de l'université du Pacifique Sud (USP), créée en 1967 et dont le campus principal est à Suva (Fidji). Elle a formé nombre de cadres des États océaniques et peut-être favorisé l'émergence d'une identité régionale.

Encadré 1

Les treize plus grandes îles d'Océanie

1. Nouvelle-Guinée (Papouasie-Nouvelle-Guinée-Indonésie) : 775 000 km² (2^e rang mondial)
2. Nouvelle-Bretagne (PNG) : 36 514 km² (37^e rang mondial)
3. **Grande Terre (Nouvelle-Calédonie) : 16 750 km² (52^e rang mondial)**
4. Hawaï (États-Unis) : 10 414 km² (73^e rang mondial)
5. Viti Levu (Fidji) : 10 388 km² (74^e rang mondial)
6. Bougainville (PNG) : 10 049 km² (76^e rang mondial)
7. Nouvelle-Irlande (PNG) : 8 661 km² (85^e rang mondial)
8. Vanua Levu (Fidji) : 5 535 km² (106^e rang mondial)
9. Guadalcanal (Salomon) : 5 202 km² (110^e rang mondial)
10. Malaita (Salomon) : 4 071 km² (134^e rang mondial)
11. Santa Isabel (Salomon) : 3 780 km² (140^e rang mondial)
12. Espiritu Santo (Vanuatu) : 3 677 km² (142^e rang mondial)
13. San Cristobal (Salomon) : 3 125 km² (158^e rang mondial)

L'île Ti-Ac (Koumac),
un des dizaines de milliers d'îlots
coralliens que compte le Pacifique.
© J.-C. Gay



Un îlot de prospérité

Sans minimiser le rôle de cette intégration régionale, force est de constater aujourd'hui qu'elle reste modeste, réanimée à l'occasion de grands événements sportifs et artistiques ou d'aléas naturels entraînant une assistance aux populations touchées, mais fragilisée par les inégalités de richesse, l'instabilité politique et les limites de la démocratie. Le sentiment d'appartenance à une communauté océanienne est particulièrement minoré en Nouvelle-Calédonie par le fait qu'il s'agit d'un îlot prospère au milieu d'un océan qui ne l'est pas. Ainsi le PIB par habitant néo-calédonien est, en 2010, 11 fois supérieur à celui de Fidji, 17 fois à celui du Vanuatu, 37 fois à celui des Salomon, 42 fois à celui de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il est difficile d'établir des relations pérennes et intenses avec des voisins pour lesquels on a de la compassion et aux yeux desquels on passe pour des privilégiés. Par ailleurs, on regarde souvent ces États comme des concurrents, en matière touristique spécialement, des contre-modèles de développement ou des exemples de décolonisation à ne surtout pas suivre. Les turbulences vanuataises, papoues, salomonaises et les coups d'État fidjiens sont pour les non-indépendantistes néo-calédoniens des repoussoirs particulièrement efficaces. Indices convainquants d'une océanité ténue, les liaisons aériennes directes sont inexistantes avec les Salomon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée ou Guam, ou modestes avec les Fidji. Il n'y a qu'avec le Vanuatu et les deux collectivités françaises du Pacifique que les relations sont conséquentes.

S'il est de bon ton, dans le contexte actuel de recherche d'un consensus entre les différentes communautés, d'évoquer l'identité océanienne de la Nouvelle-Calédonie, il faut bien reconnaître que sur un plan socio-économique cette collectivité ressemble plus aux autres entités ultramarines qu'à ces « infortunés » voisins. Le tableau 1 nous montre que seules les entités politiques rattachées à une métropole ont des PIB/habitant comparables à celui de la Nouvelle-Calédonie, qui n'est devancée que par l'État fédéré d'Hawaï. Toutefois, si la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, Hawaï et Guam partagent un certain nombre d'indicateurs plutôt flatteurs (IDH, PIB/hab., espérance de vie à la naissance, taux de mortalité infantile, taux d'alphabétisation...), c'est avec le reste de l'outre-mer français que les similitudes sont les plus évidentes. Dépendances économiques croissantes vis-à-vis de la métropole, prospérités factices sans développement, balances commerciales déficitaires, sociétés très inégalitaires, conflits sociaux nombreux, cherté de la vie ou crise du tourisme caractérisent l'ensemble de l'outre-mer, qui bénéficie de transferts publics colossaux sous forme de salaires, d'aides multiples, d'investissements publics ou de défiscalisation.

**Tableau 1 –
Les États et territoires
de l'Océanie intertropicale
en 2010.**

Sources : CPS
et US Census Bureau.

États ou territoires	Superficie émergée (km ²)	Superficie de la ZEE (km ²)	Population (milliers)	Densité (hab./km ²)	PIB/hab. (US \$)
Palau	444	629 000	20	46	8 423
Mariannes du Nord	457	777 000	63	138	12 638
Guam	541	218 000	187	346	22 661
Salomon	30 407	1 340 000	549	18	1 014
Papouasie-Nouvelle-Guinée	462 243	3 120 000	6 745	15	897
Nauru	21	320 000	10	475	2 071
Îles Marshall	181	2 131 000	54	301	2 851
États fédérés de Micronésie	701	2 978 000	111	159	2 183
Tuvalu	26	900 000	11	429	1 831
Nouvelle-Calédonie	18 575	1 774 000	245	14	37 993
Vanuatu	12 281	680 000	245	20	2 218
Kiribati	811	3 550 000	100	124	1 490
Samoa	2 785	120 000	183	66	2 672
Samoa américaines	199	390 000	65	331	9 041
Fidji	18 333	1 290 000	847	46	3 499
Tonga	650	700 000	103	159	2 629
Wallis-et-Futuna	142	300 000	13	93	13 800
Niue	259	390 000	1,5	6	9 618
Îles Cook	237	1 830 000	15	66	10 875
Polynésie française	3 521	5 030 000	270	76	21 071
Tokelau	12	290 000	1,1	97	*
Pitcairn	39	800 000	0,048	1	*
Île de Pâques	166	800 000 ?	3,5	21	*
Hawaï	16 642	2 377 000	1 258	73	42 009
Totaux	567 852	32 734 000	9 938	17	

* Pas de données.

Tableau 2 – La France d’outre-mer aujourd’hui.
Sources : Insee, Isee, ISPF et ministère de l’Outre-Mer.

Territoire	Superficie (en km ²)	Population	Densité	Statut (hab./km ²)
Guadeloupe	1 628	405 739 (estimation 2013)	249	DROM
Guyane	83 534	250 109 (estimation 2013)	3	DROM
Martinique	1 128	386 486 (estimation 2013)	343	DROM
Réunion	2 512	840 974 (estimation 2013)	335	DROM
Mayotte	374	217 091 (recensement 2012)	580	DROM
Saint-Martin	56	36 992 (recensement 2011)	661	COM
Saint-Barthélemy	21	9 171 (recensement 2011)	437	COM
Polynésie française	3 814	270 500 (estimation 2014)	72	COM
Wallis-et-Futuna	211	12 867 (recensement 2013)	61	COM
Saint-Pierre-et-Miquelon	242	6 080 (recensement 2011)	25	COM
Nouvelle-Calédonie	18 575	256 000 (estimation 2012)	14	Collectivité <i>sui generis</i>
Terres australes et antarctiques françaises (Taaf)	7 391*	Pas de population permanente	-	Territoire doté d’une personnalité morale
Clipperton	2	0	0	Domaine public de l’État
Total	119 532	2 695 726	23	

*La Terre-Adélie est exclue, car la souveraineté de la France n’est pas complète sur cette portion de l’Antarctique.

**Tableau 3 – Quelques indicateurs économiques
de l’outre-mer français en 2008.**

Sources : Cerom, Insee, ISPF et Isee.

Territoire	Part des services non marchands dans la valeur ajoutée (%)	Taux de chômage	Taux de couverture des importations par les exportations (%)	Indice de Gini : indicateur d’inégalités de salaires variant de 0 (égalité parfaite) à 1 (inégalité maximale)	Indice de développement humain en 2010	PIB/hab. par rapport à la moyenne nationale (%)
Guadeloupe	31	22	6,7	0,42 (1995)	0,822	59 (2007)
Martinique	33	22,4	13,5	0,41 (1995)	0,813	66 (2007)
Guyane	38	21,8	9,5	0,42 (1995)	0,739	47 (2007)
Réunion	36	24,5	5,7	0,36	0,750	58 (2007)
Saint-Martin	ND	25	ND	ND	0,702	64 (1999)
Saint-Barthélemy	ND	3,2	ND	ND	0,688	115 (1999)
Saint-Pierre-et-Miquelon	45	7,5	5,2	ND	0,762	98 (2004)
Mayotte	26 (2005)	26	1,4	0,49	0,653	16 (2001)
Nouvelle-Calédonie	19	14 (2009)	42	0,42	0,789	79 (2006)
Polynésie française	39	11,7	9,2	ND	0,737	64 (2004)
Wallis-et-Futuna	75	12,8 (2008)	0,1	0,5	0,763	37 (2005)
Métropole	20	7,8	91,4	0,32	0,883	

ND : données non disponibles.

Une collectivité à nulle autre pareille



Le bâtiment du congrès de la Nouvelle-Calédonie, à Nouméa.

© J.-C. Gay

Une large autonomie

La Nouvelle-Calédonie est donc, sur nombre de points, plus française qu'océanienne, et ce sont ses relations à la métropole qui constituent l'axe sur lequel se meut son destin. Toutefois, au sein de l'outre-mer, elle occupe une place à part. Sur le plan économique, grâce au nickel, sa santé est plus enviable que le reste de l'outre-mer. Sur le plan juridique, c'est une collectivité spécifique, à nulle autre pareille, dite *sui generis*², au sein de la République française. De sorte que si les collectivités territoriales (communes, départements, régions, collectivités à statut particulier et collectivités d'outre-mer) sont régies par le titre XII de la Constitution, la Nouvelle-Calédonie fait l'objet d'un titre spécial (XIII) portant sur les dispositions transitoires, largement dérogoatoires, la concernant, ce qui ne signifie pas qu'elle échappe aux dispositions autres que le titre XIII.

Force est de constater que sa spécialité législative et son autonomie mettent en relief le conservatisme, l'affairisme ou l'immobilisme des responsables locaux, quand on sait que l'interruption volontaire de grossesse n'a été légalisée qu'en 2001 et que le Pacs n'y a été étendu qu'en 2009, soit avec respectivement vingt-sept ans et dix ans de retard sur la métropole. L'interdiction de fumer dans les lieux publics n'est appliquée que depuis 2013. Le code de la route est laxiste. Jusqu'en décembre 2010, l'article 11 autorisait les personnes prenant des cours de conduite à rouler sans avoir obtenu leur permis. Il n'existe pas de contrôle technique périodique et obligatoire des véhicules. Ceux importés ne sont soumis qu'à peu de contrôle,

Encadré 2

La révision constitutionnelle du 28 mars 2003

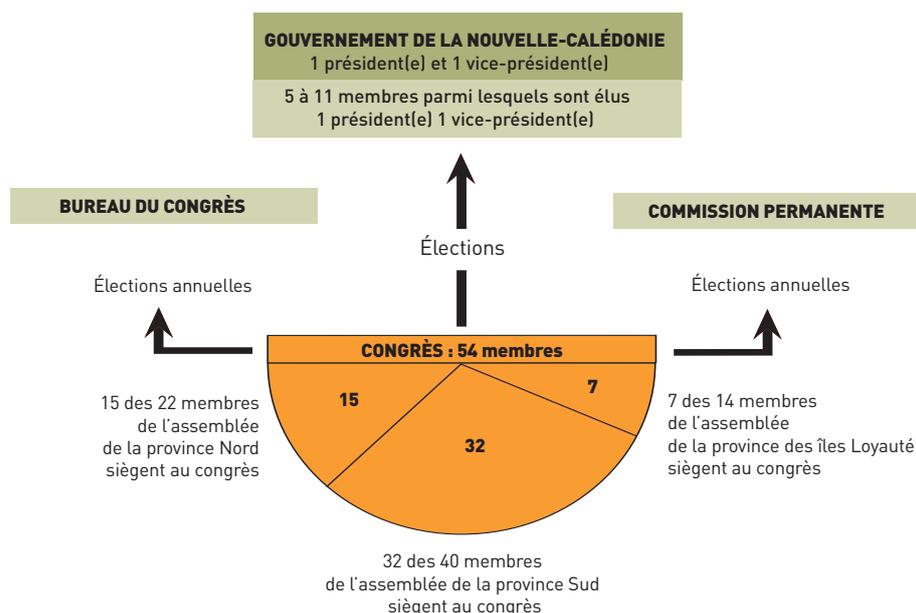
Elle reconnaît désormais l'existence de « populations d'outre-mer » (art. 72-3 de la Constitution), et deux régimes législatifs cohabitent : celui de l'identité législative (art. 73), représenté par les départements et régions d'outre-mer (DROM), ce qui signifie que les lois et règlements nationaux y sont applicables de plein droit ; celui de spécialité législative et d'autonomie (art. 74), représenté par les collectivités d'outre-mer (COM) dans lequel chaque collectivité peut avoir un statut particulier. L'appellation de territoire d'outre-mer (TOM), catégorie qui existait depuis 1946, a été supprimée. Ainsi, le qualificatif de DOM-TOM est devenu caduc. Quant à la Nouvelle-Calédonie, elle n'est plus un TOM depuis l'accord de Nouméa (1998) et n'a été que subsidiairement concernée par la révision constitutionnelle de 2003 (FABERON, 2003).

2. Expression latine désignant une situation juridique singulière imposant des textes spécifiques.

une aubaine pour les marques chinoises qui peuvent y écouler une production non conforme aux normes de sécurité européennes et plus largement des pays développés. Quant aux droits des consommateurs, ils sont encore plus faibles qu'en métropole, en témoignent les pratiques des agences immobilières maintes fois pointées du doigt. Il est difficile d'arguer d'une quelconque spécificité locale pour justifier ces faits, lors même que les rapports sexuels non protégés et contraints sont nombreux, la consommation de tabac élevée, les routes meurtrières, les fraudeurs nombreux³ et la concurrence commerciale réduite. L'écart avec les voisins australiens et néo-zélandais est alors flagrant.

Les nouvelles dispositions statutaires, nées de l'accord de Nouméa et des lois organique⁴ et ordinaire du 19 mars 1999, sont particulièrement audacieuses, pour un État unitaire tel que la France, avec notamment la création des « lois du pays »⁵ ou la mise en place d'une « citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie ». Pour la première fois dans l'histoire de la France depuis 1789, des normes législatives émanent d'une assemblée infranationale (FABERON, 2012 : 75), le congrès de la Nouvelle-Calédonie, qui élit le gouvernement (fig. 1). L'accord de Nouméa prévoit un transfert irréversible de compétences, par étapes de cinq ans, de l'État à la Nouvelle-Calédonie. Entre 2011 et 2013, par exemple, ont été transférés l'enseignement secondaire public et l'enseignement primaire et secondaire privé sous contrat, la circulation maritime et aérienne intérieure ainsi que le droit commercial ou le droit civil. En 2014, celui-là doit avoir transféré à celle-ci l'ensemble de ses compétences, à l'exception de celles régaliennes (justice, ordre public, défense, monnaie et affaires étrangères). Les transferts des droits commercial et civil devraient éloigner la réglementation néo-calédonienne de celle applicable

Figure 1 –
Composition du congrès
et du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie.



3. Ces dernières années, environ un quart des accidents mortels a été causé par des automobilistes sans permis. On peut supposer que des dizaines de milliers de personnes conduisent en toute illégalité.

4. Une loi organique est une loi complétant la Constitution afin de préciser l'organisation des pouvoirs publics.

5. L'évolution statutaire de 2004 en Polynésie française y a créé également des « lois du pays », mais il ne s'agit que d'actes réglementaires à caractère administratif.

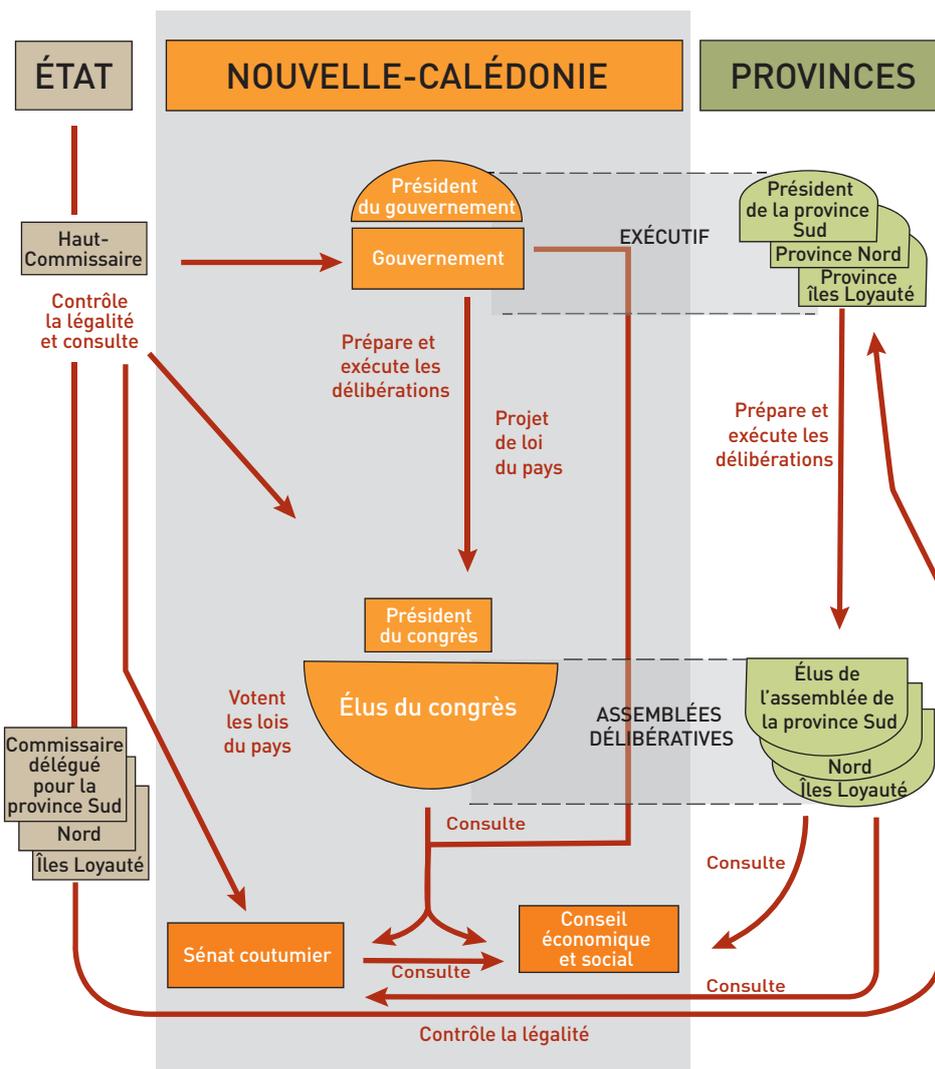


Figure 2 –
Fonctionnement des institutions
de la Nouvelle-Calédonie
issues de la loi organique
du 19 mars 1999.
Source : Isee.

en métropole, ce qui provoquera probablement des conflits de lois et nécessitera la régulation d'un dispositif spécifique. En matière de relations extérieures, un partage de compétences se traduit par l'installation progressive de délégués de la Nouvelle-Calédonie au sein du réseau diplomatique et consulaire français dans le Pacifique Sud. La dernière phase de ce processus devrait se dérouler de 2014 à 2018 avec, selon ce qui est prévu à ce jour, un à trois scrutins d'autodétermination qui décideront du transfert des compétences régaliennes et donc de l'accession ou pas de la Nouvelle-Calédonie au rang d'État souverain⁶.

6. Il est à souligner que la Nouvelle-Calédonie est toujours inscrite sur la liste des territoires à décoloniser de l'Organisation des Nations unies (ONU).

Corps électoraux et autodétermination

La préférence locale en matière d'emploi et le gel du corps électoral, inscrit dans la Constitution par le Congrès du Parlement en 2007, constituent deux autres aspects de la souveraineté partagée entre la France et la Nouvelle-Calédonie. En effet, la citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, attribuée à ceux inscrits sur les listes électorales pour la consultation du 8 novembre 1998 (référendum sur l'accord de Nouméa approuvé par 72 % des électeurs) et justifiant de dix années de résidence ainsi que leurs enfants à leur majorité, donne une priorité à l'embauche (loi du pays de 2010 « sur la protection, la promotion et le soutien de l'emploi local », devenue opérationnelle en 2012). Cette citoyenneté donne également accès à un « corps électoral spécial » (tabl. 4), le seul permettant de voter aux élections provinciales et au(x) scrutin(s) référendaire(s) organisés entre 2014 et 2018. Lors des élections provinciales de 2009, 18 230 électeurs sur 154 195, soit 11,8 %, en ont de la sorte été exclus – on dit qu'ils sont inscrits au tableau annexe – et plus encore l'ont été en 2014, en considération des Français qui s'installent actuellement en Nouvelle-Calédonie et qui ne peuvent répondre à ces deux conditions (13,2 % en 2012).



La carte du corps électoral spécial.

Tableau 4 – Élections et corps électoraux.

Élections	Corps électoraux	Conditions d'accès
Municipales, législatives, présidentielles, européennes et référendums nationaux	Liste électorale générale (liste électorale spéciale + tableau annexe)	Être inscrit sur les listes électorales de droit commun en Nouvelle-Calédonie
Provinciales	Corps électoral spécial aux élections provinciales	Être inscrit sur les listes électorales lors du référendum de 1998 ET justifier de 10 ans de résidence (inscriptions closes depuis 2008), ainsi que ses enfants à leur majorité électorale
Scrutin(s) d'autodétermination	Corps électoral spécial au(x) scrutin(s) référendaire(s) d'aboutissement de l'accord de Nouméa	Justifier de 10 ans de résidence lors du référendum de 1998 OU 20 ans de résidence en 2014, ainsi que ses enfants à leur majorité électorale

Une telle restriction ne s'est pas faite sans heurts, car les articles 188 et 189 de la loi organique issue de l'accord de Nouméa ont été interprétés différemment par les forces politiques présentes : certains non-indépendantistes (qu'on appelle « loyalistes » en Nouvelle-Calédonie), c'est-à-dire le Rassemblement-UMP⁷ et le Front national, étaient favorables à un corps « électoral glissant », dix ans de résidence suffisant à être inscrit sur la liste électorale spéciale. Les indépendantistes, mais également des partis non-indépendantistes, souhaitaient une liste électorale gelée au jour du scrutin de 1998. C'est en février 2007 que le Congrès du Parlement, réuni à Versailles, a entériné dans la Constitution (loi constitutionnelle 2007-237 du 23 février 2007) l'interprétation la plus limitative du corps électoral spécial, excluant ainsi des personnes ayant plus de dix ans de résidence, mais aussi les époux ou épouses des citoyen(ne)s de la Nouvelle-Calédonie ou les enfants naissant en Nouvelle-Calédonie de parents non-citoyens. On ne peut plus devenir citoyen depuis le 8 novembre 2008, dix ans jour pour jour après l'acceptation de l'accord de Nouméa *via* le référendum local. Et le droit de vote sera encore plus limitatif lorsqu'il s'agira des consultations relatives à l'accession à la pleine souveraineté (art. 218 de la loi organique), car réservé aux seuls citoyens de la Nouvelle-Calédonie qui avaient, lors du référendum de 1998, leur domicile en Nouvelle-Calédonie depuis le 6 novembre 1988, jour du référendum de ratification des accords de Matignon, à leurs enfants devenus majeurs et à ceux qui pourront justifier de vingt ans de résidence en 2014. En conséquence, une personne installée depuis 1995 ne pourra pas voter à ces référendums, dont le premier peut n'être organisé qu'en 2018. Si les électeurs rejettent l'indépendance, deux autres consultations sur le même sujet pourront être organisées si le tiers des membres du congrès le demande, ce qui peut amener au-delà de 2020.



Mwâ Kâ à Nouméa.
Ce poteau sculpté de 12 m de haut a été érigé à l'initiative du mouvement indépendantiste kanak et symbolise l'avenir partagé avec les autres communautés.
© J.-C. Gay

⁷ Le Rassemblement-UMP, qui se nommait jusqu'en 2004 Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), est un parti politique fondé en 1977 par Jacques Lafleur.

Ce corps électoral restreint pour les consultations d'autodétermination fait consensus et la Constitution dit bien qu'il s'agit ici des « populations intéressées » (cf. encadré 3). Il se justifie parce que nous sommes en présence d'un processus de décolonisation et d'autodétermination. C'est ainsi que l'ont entendu le Comité des droits de l'homme de l'ONU, en 2002, et la Cour européenne des droits de l'homme, en 2005. Sur la voie de la décolonisation, le gel du corps électoral matérialise le fait qu'en Nouvelle-Calédonie l'arrivée de nouvelles populations dans cette terre de peuplement ne peut pas rendre plus minoritaire le peuple autochtone⁸. Par contre, la restriction du statut de citoyen, qui exclut ou exclura durablement d'élections locales capitales des milliers de nationaux installés depuis quinze ans, vingt ans, voire plus, est contestée. C'est un des points les plus délicats des discussions sur l'après 2014. Si les membres du corps électoral spécial en décident, cette citoyenneté se transformera en pleine nationalité mais, pour le moment, sa mention sur la carte d'identité n'est pas encore réalisée. Elle a déjà son monument, le Mwâ Kâ en baie de Moselle, à Nouméa, et sa fête, le 24 septembre, d'abord anniversaire de la prise de possession, longtemps considérée comme un jour funeste par nombre de Kanak et, aujourd'hui, symbolisant le « destin commun » évoqué dans le préambule de l'accord de Nouméa.

Encadré 3

Extraits du préambule de l'accord de Nouméa (mai 1998)

« Le moment est venu de reconnaître les ombres de la période coloniale, même si elle ne fut pas dépourvue de lumière. Le choc de la colonisation a constitué un traumatisme durable pour la population d'origine. Des clans ont été privés de leur nom en même temps que de leur terre. [...] Cette dépossession a conduit à une perte des repères identitaires. [...] Les Kanak ont été repoussés aux marges géographiques, économiques et politiques de leur propre pays [...]. La colonisation a porté atteinte à la dignité du peuple kanak qu'elle a privé de son identité. Des hommes et des femmes ont perdu dans cette confrontation leur vie ou leurs raisons de vivre. [...] Il convient de faire mémoire de ces moments difficiles, de reconnaître les fautes, de restituer au peuple kanak son identité confisquée, ce qui équivaut pour lui à une reconnaissance de sa souveraineté, préalable à la fondation d'une nouvelle souveraineté, partagée dans un destin commun. »

« Les signataires des accords de Matignon ont donc décidé d'arrêter ensemble une solution négociée, [...] pour laquelle ils appelleront ensemble les habitants de Nouvelle-Calédonie à se prononcer. Cette solution définit pour vingt années l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie et les modalités de son émancipation. [...] Au cours de cette période, des signes seront donnés de la reconnaissance progressive d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, celle-ci [...] pouvant se transformer, après la fin de la période, en nationalité, s'il en était décidé ainsi. Le corps électoral pour les élections aux assemblées locales propres à la Nouvelle-Calédonie sera restreint aux personnes établies depuis une certaine durée. [...] Des dispositions seront définies pour favoriser l'accès à l'emploi local des personnes durablement établies en Nouvelle-Calédonie. Le partage des compétences entre l'État et la Nouvelle-Calédonie signifiera la souveraineté partagée. Il sera progressif. [...] Au terme d'une période de vingt années, [...] l'accès à un statut international de pleine responsabilité [...] [sera] propos[é] au vote des populations intéressées. [Son] approbation équivaudrait à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie. »

8. Il est à souligner que parmi les résolutions adoptées par l'assemblée générale des Nations unies au cours de sa 35^e session (1980), le point 8 de l'annexe de la résolution 118 [A/RES/35/118] souhaite que les États adoptent « les mesures nécessaires pour décourager ou prévenir l'afflux systématique d'immigrants extérieurs et de colons dans les territoires sous domination coloniale, qui bouleverserait la composition démographique de ces territoires et constituerait un obstacle majeur au libre exercice du droit d'autodétermination de ces peuples ».

On le voit, la Nouvelle-Calédonie a des airs de famille avec le reste de l'outre-mer français, mais son statut original, qui la place sur le chemin de l'émancipation, voire de l'indépendance, en fait un cas à part, à rapprocher au sein de l'Union européenne de celui du Groenland, dont le nouveau statut (2009) renforce l'autonomie vis-à-vis du Danemark, avec un dispositif souple de transfert de compétences, et reconnaît aux Groenlandais le droit à l'autodétermination. Au regard du droit communautaire, ces deux territoires sont des pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Si les régions ultrapériphériques (RUP), telles la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, Mayotte et la Guyane, sont intégrées au marché intérieur européen – ce qui leur donne certains privilèges, comme l'accès aux fonds structurels, mais les oblige à respecter les règles de libre circulation –, les PTOM en n'étant qu'associés ne font pas partie de l'espace communautaire : cela leur confère une autonomie plus grande, dont la possibilité de déterminer eux-mêmes leurs droits de douane et de restreindre l'accès de certains produits. En contrepartie, ils doivent se contenter des sommes plus modestes du Fonds européen de développement (FED). Autant dire que la présence de l'Union européenne est beaucoup moins visible en Nouvelle-Calédonie que dans les DROM, même s'il y a un débat sur l'adoption ou pas de l'euro. Bruxelles est bien loin, comme semble le prouver un taux de participation au référendum sur la Constitution européenne en 2005 de seulement 35 %, au demeurant supérieur à ceux des départements français d'Amérique, mais particulièrement bas en province Nord (15 %) et aux îles Loyauté (12 %). Et même si 78 % des votants ont choisi le « oui », contre 45 % pour l'ensemble national, c'est plus pour la France que pour l'Union européenne que les Néo-Calédoniens se sont prononcés.

Des noms en question



Le centre culturel Tjibaou (Nouméa).
© J.-C. Gay

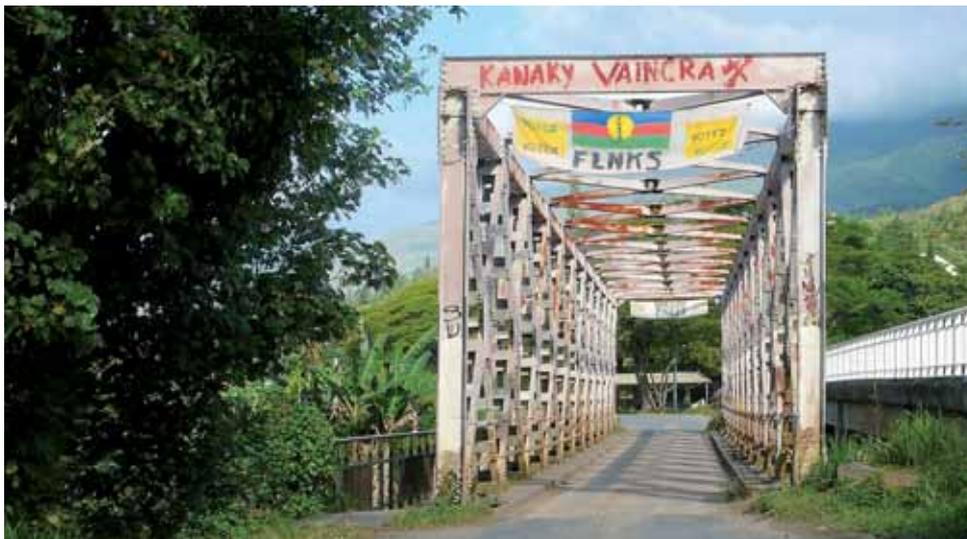
De « Caillou » à « Kanaky »

Les vifs débats autour de certains signes identitaires prévus dans l'accord de Nouméa révèlent que cette émancipation n'est pas un long fleuve tranquille, car si le choix par concours de la devise « Terre de parole, terre de partage », de l'hymne « Soyons unis, devenons frères » et du graphisme des billets de banque n'a pas posé de gros problèmes, il n'en va pas ainsi pour le drapeau et le nom du pays⁹. Celui-là a provoqué une crise politique grave en 2011 et celui-ci n'est même pas abordé. On peut mettre en regard la situation néo-calédonienne avec le cas de la Polynésie française, dotée d'une autonomie interne et où, malgré l'instabilité politique et les luttes féroces entre autonomistes et indépendantistes, le choix de signes distinctifs, tels que le drapeau en 1984 ou l'hymne en 1993, ont été plus faciles. Les mots ont leur poids, et cette quête identitaire se traduit par les acceptions variées de certains noms¹⁰. Ainsi, il faut voir dans l'usage courant de « Calédonie » au lieu de « Nouvelle-Calédonie » autre chose qu'un simple raccourci. Ce que les dictionnaires définissent d'abord, voire uniquement, comme l'autre nom de l'Écosse est en fait la norme locale pour parler du pays, qui permet de gommer le caractère européen et colonial de « Nouvelle-Calédonie ». Et si le « Caillou » a une connotation affectueuse, la revendication indépendantiste kanak a généré « Kanaky », appellation bien peu consensuelle qui apparaît fréquemment sur les banderoles et les graffitis. « Territoire » est aussi un autre qualificatif, quoique la Nouvelle-Calédonie ne soit plus un TOM, tout comme « pays », bien que dans son acception de nation ou d'État elle n'en soit pas (encore ?) un, mais le législateur n'a-t-il pas créé des « lois du pays » !

Tout au long de cet ouvrage, nous utiliserons « Nouvelle-Calédonie ». Nul doute que cet emploi passera pour très métropolitain mais, tant que cette collectivité ne s'est pas choisi un autre nom, « Nouvelle-Calédonie » est le seul officiel. Il découle de cette problématique une incertitude sur le nom des habitants de la Nouvelle-Calédonie. Néo-Calédonien a une connotation métropolitaine marquée, mais le terme « Calédonien » n'est pas le gentilé de la Nouvelle-Calédonie car nombre de Kanak ne se le sont pas approprié. On peut dire qu'un « Calédonien » est une personne née en Nouvelle-Calédonie ou culturellement assimilée d'origine européenne, polynésienne ou asiatique mais non kanak. Louis-José BARBANÇON (1992 : 41) « croi[t] que l'on devient calédonien quand on cesse d'être européen ». Les relations aux métropolitains sont complexes et conflictuelles. « À la différence du Kanak, le "métro" est souvent pour le Calédonien celui qui bloque sa promotion sociale, son avancée dans l'administration comme dans le secteur privé » (*ibid.* : 109). Mais elles ne sont pas bien meilleures avec les Kanak. Le refoulement du nationalisme calédonien « ne vien[drai]t pas du fait qu'ils aiment les Français mais plutôt du fait qu'ils aiment encore moins les Kanaks » (*ibid.* : 111).

9. Sur les travaux du comité de pilotage sur les signes identitaires, voir L.-J. BARBANÇON (2011).

10. Ce développement s'appuie en particulier sur le travail de Christine PAULEAU (2007).



Cette opposition renvoie à une société qui, bien qu'adhérant généreusement au « destin commun » du préambule de l'accord de Nouméa (cf. *supra*), est nettement structurée par l'appartenance communautaire, induisant des modes de vie très différents que certains interprètent comme un développement séparé. En regard du métissage réunionnais ou tahitien, la Nouvelle-Calédonie paraît donc très cloisonnée – avec la mise en place d'entités socio-ethniques juxtaposées – et socialement bien peu aimable. Cette mauvaise réputation ou cette image négative découle de son histoire récente, avec la période des années 1980 dite des « Événements », qualificatif euphémisant pour parler de ce que d'aucuns avaient appelé dédaigneusement « jacquerie », quand d'autres parlent de « soulèvement kanak », d'« insurrection » ou de « guerre civile ». Nul doute que le travail historiographique proposera dans l'avenir autre chose qu'événement, dont on connaît le destin en Algérie à propos d'une guerre d'indépendance qu'on n'osait pas nommer. Un des plus brillants sociologues français, professeur à l'université de Berkeley et spécialiste des processus de relégation urbaine, notamment l'hyper-ghettoisation des Africains-Américains aux États-Unis, a évoqué ces deux années de service civil au centre Orstom (aujourd'hui IRD) de Nouméa au milieu des années 1980. Son analyse sans concession est caricaturale : « J'ai ainsi vécu et travaillé dans une société coloniale très brutale et très archaïque : la Nouvelle-Calédonie dans les années 1980 était une colonie de type fin du XIX^e siècle qui avait survécu, quasi intacte, à la fin du XX^e » (WACQUANT, 2010 : 110). On est surpris par la férocité du réquisitoire et par une certaine propension à forcer le trait, qui peut se comprendre par l'exacerbation des tensions au moment où Loïc Wacquant était en Nouvelle-Calédonie de 1983 à 1985, mais qui traduit également une sorte de sidération du métropolitain face aux clivages socio-ethniques extrêmement marqués à Nouméa qui rappellent l'Afrique du Sud. Il faut bien avoir en tête que la Nouvelle-Calédonie a été une colonie de peuplement, à la différence des autres pièces composant l'outre-mer français actuel, à l'exception de la Réunion peut-être, ce qui l'apparente à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande ou au Canada sur la question des peuples autochtones, dont les droits sont reconnus par les Nations unies¹¹.

11. Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, résolution adoptée par l'Assemblée générale le 13 septembre 2007.

Une double toponymie

Ce contexte social spécifique se combine à un contraste persistant voire s'amplifiant entre Nouméa et le reste du pays, que souligne l'existence des termes locaux « brousse » et « intérieur » pour évoquer ce que l'on qualifierait en métropole de campagne ou de province. L'usage d'« intérieur » tend à s'éteindre, alors que celui de « brousse » est toujours bien vivant, l'expression courante « la brousse et les îles » révélant que la brousse est circonscrite à la campagne de la Grande Terre ; n'y a-t-il pas eu un Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles (Fadil), institué en 1975, puis, en 1982, un dispositif spécifique visant au développement de filières économiques et dénommé Odil (Office de développement de l'intérieur et des îles Loyauté). Le provincial ou le campagnard est donc appelé « broussard » ici. Tout cela fait des « îles » un monde un peu à part, une distinction institutionnalisée de 1946 à 1988 puisque le territoire d'outre-mer s'appelait « Nouvelle-Calédonie et dépendances », opposant en conséquence la Grande Terre aux îles. Les accords de Matignon ont donc aussi eu pour conséquence de faire disparaître la synonymie Nouvelle-Calédonie/Grande Terre, tandis que les îles Loyauté, Belep ou l'île des Pins ne sont plus réduites au rang de « dépendances ». L'usage de l'expression « archipel calédonien » pour évoquer l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie – qui peut être critiquée par le scientifique attaché à la nature géologique et à l'origine profondément différentes des îles Loyauté et de la Grande Terre – est un indice de cette quête d'unité utilisant un terme tout bien pesé fort imprécis.

Depuis les accords de Matignon et de Nouméa, la Nouvelle-Calédonie, et particulièrement la province Sud, s'est spectaculairement transformée, dans un contexte économique favorable, avec l'augmentation plus que significative des transferts publics et des cours des matières premières durant les années 2000. Comme dans le reste de la France d'outre-mer, la paix sociale est au prix d'un assistanat toujours plus grand, ce qui laisse craindre des lendemains moins radieux en cas de remise en cause, fût-ce partielle, par un État très endetté, de la sur-rémunération des fonctionnaires, de la défiscalisation, des exemptions ou des dotations diverses. On peut raisonnablement se poser la question de la responsabilité réelle des



Coutume de deuil
à Nessakouya,
district de Haut-Nindhia (Houailou).
© ADCK-Centre culturel Tjibaou

Double toponymie
sur panneaux routiers.
En province Nord,
la fabrication des panneaux
a été confiée à des artistes locaux.
© J.-C. Gay



accords dans la stabilité politique de la Nouvelle-Calédonie ces deux dernières décennies. Exprimé d'une autre manière, on peut se demander si la croissance économique, reposant sur les transferts publics, n'a pas été plutôt la cause que la conséquence de cette pacification. Beaucoup y voient l'entrée dans un nouvel âge avec la provincialisation, relevant d'une logique fédérale, la restitution des terres spoliées par l'administration coloniale aux communautés kanak, la prise en compte grandissante de l'« identité kanak » et de la coutume, c'est-à-dire des codes réglant les relations sociales en milieu kanak, etc.

À ce sujet, le prestigieux centre culturel Tjibaou, voulu par les accords de Matignon, conçu par le célèbre architecte Renzo Piano et inauguré en 1998, fait partie de ce que l'on a appelé les Grands travaux de François Mitterrand, au même titre que la Pyramide du Louvre, la Grande Arche de la Défense, l'Opéra Bastille ou le musée d'Orsay. Cette reconnaissance ne s'est pas limitée à la construction de ce lieu – pôle de développement et de diffusion de la culture kanak contemporaine –, mais touche également les questions de diffusion des langues kanak ou celles de toponymie. Il est ainsi stipulé dans l'accord de Nouméa (1998) que les « noms kanak des lieux seront recensés et rétablis ». Succédant aux travaux du Service topographique de la Nouvelle-Calédonie entre 1983 et 1993, à l'occasion de la révision des cartes de l'Institut géographique national (IGN) au 1/50 000 (CHATELIER, 2007), la province Nord, à partir de 2002, et l'Agence de développement de la culture kanak (ADCK), établissement public créé en 1989, se sont lancées dans un important travail de recherche et de rétablissement des noms kanak de lieux, comme en témoigne aujourd'hui la double signalétique routière des cours d'eau ou des communes.

Toponymes en français	Toponymes en langues kanak
Belep	Dau Ar
Boulouparis	Berepwari
Bourail	Burhai
Canala	
Dumbéa	Drubea
Farino	Udi Pwé
Hienghène	Hyeheh
Houailou	Waa Wi Luu
Île des Pins	Kwényi
Kaala-Gomen	
Koné	Koohnê
Kouaoua	Kaa Wi Paa
Koumac	
La Foa	Foha
Lifou	Drehu
Maré	Nengone
Moindou	Mwârhuu
Mont-Dore	Murare
Nouméa	Numea
Ouégoa	
Ouvéa	Iaai
Païta	Pöita
Poindimié	Pwêêdi Wiimîa
Ponérihouen	Pwârâiriwâ
Pouébo	Pweevo
Pouembout	Pwëbbuu
Poum	Pum
Poya	Nèkô
Sarraméa	Xûâ Chârâmèa
Thio	Cöö
Touho	Tuo-Cèmuhi
Voh	Vook
Yaté	Yatré

**Tableau 5 –
La double dénomination
des communes.**

Sources : Direction de la culture
de la province Nord et ADCK.

Note : pour les communes de la province Nord, il s'agit des toponymes qui ont fait l'objet d'une délibération communale et ont été officiellement reconnus par la province. Quelques cas restent donc en suspens. Pour la province Sud, les toponymes ont été validés par les conseils d'aires coutumières et les communes, mais certaines n'ont pas mis en place la double signalétique routière. Pour la province des îles Loyauté, il s'agit d'une désignation usuelle qui n'a fait l'objet d'aucune procédure officielle.



Monument commémorant l'arrivée
des premiers missionnaires sur l'île des Pins.
© J.-C. Gay

Les processus de formation du territoire

L'espace géographique est une construction humaine. Il est produit et organisé par une communauté. Dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, l'État a été l'acteur fondamental qui a structuré son espace et façonné, au détriment des Kanak, une société originale. Nous nous attacherons dans cette partie à décortiquer les actions et les principales étapes éclairant l'espace néo-calédonien actuel.

Une occupation humaine tardive

Le peuplement des îles du Pacifique est d'origine asiatique. Lors de périodes glaciaires du Pléistocène supérieur, entre 50 000 et 30 000 ans avant le présent, des groupes humains réussissent à franchir les bras de mer séparant la plate-forme exondée reliant Java à Bornéo (Sunda) de la plate-forme reliant la Nouvelle-Guinée à l'Australie et à la Tasmanie (Sahul). Les îles indonésiennes alignées de Bali, Lombok jusqu'à Timor leur facilitent la tâche, réduisant les étendues maritimes à traverser à l'aide de radeaux. Les premiers hommes s'installent donc sur Sahul il y a environ cinquante millénaires. C'est le début de la colonisation de l'Australie, de la Nouvelle-Guinée, jusqu'à l'extrémité orientale des grandes îles de l'archipel des Salomon, via l'archipel de Bismarck. Les plus longues traversées n'y dépassent pas 100 km et on peut généralement naviguer à vue, compte tenu du caractère très montagneux de ces îles. Cet écoumène¹² ainsi délimité correspond à ce que l'on nomme l'« Océanie proche ». La transgression holocène¹³, il y a 10 000 ans, isole complètement ces premiers Océaniens du reste de l'humanité.

Il faut attendre l'an 1 500 avant notre ère pour qu'une nouvelle vague de peuplement, originaire probablement de Chine du Sud (Taiwan spécialement), arrive en passant par l'archipel des Philippines et l'Indonésie. Ce flux migratoire, dit austronésien, se métisse plus ou moins au cours de son cheminement vers le sud-est avec des groupes installés depuis le Pléistocène sur la frange côtière septentrionale de la Nouvelle-Guinée. Dans l'archipel de Bismarck, les relations tissées pendant plusieurs générations entre ces Austronésiens et les premiers Océaniens aboutissent vers 1 350 avant notre ère à l'apparition de l'ensemble culturel lapita, qui se singularise par des poteries décorées de motifs géométriques¹⁴ et qui permet de suivre la diffusion de ces gens de mer. Se déplaçant à l'aide de pirogues à balancier, ces horticulteurs-potiers vont élargir l'écoumène en s'élançant vers -1 250 bien au-delà des îles Salomon, vers les archipels et les îles du sud de la Mélanésie (Vanuatu, Nouvelle-Calédonie, Fidji) et de l'ouest de la Polynésie (Tonga, Samoa, Wallis-et-Futuna). Les moyens de navigation sont désormais sophistiqués et n'ont plus rien à voir avec les radeaux des conquérants de Sahul. Atteindre les îles Santa Cruz, les îles Banks, les îles Torres, Espiritu Santo, etc. demande à franchir des centaines de kilomètres d'océan. Ces Austronésiens s'installent donc progressivement dans cette « Océanie lointaine ».



Troupe vanuataise au centre culturel Tjibaou lors du 4^e Festival des arts mélanésiens.

© J.-C. Gay

12. Partie de la terre habitée par l'homme.

13. Remontée du niveau des océans qui a suivi la dernière période glaciaire du Pléistocène.

14. Les poteries lapita doivent leur nom au site éponyme situé sur la presqu'île de Foué (Koné) où elles sont découvertes en 1956.

Le peuplement mélanésien

Les premiers hommes arrivent en Nouvelle-Calédonie entre 1 100 et 1 050 avant notre ère, probablement par les îles Loyauté et la côte est. Ils privilégient sur la Grande Terre les grands estuaires, ce qui leur permet de jouir des ressources marines en plus de l'horticulture fondée sur les plants de taros (*Colocasia* sp.) et d'igname (*Dioscorea* sp.) qu'ils ont apportés sur leurs pirogues. Ces groupes de descendance lapita vont connaître durant le premier millénaire d'occupation des évolutions majeures, avec l'abandon des motifs potiers introduits par les premiers arrivants, une augmentation démographique importante se traduisant par la multiplication et l'éparpillement des villages ainsi que, concomitamment, la diversification linguistique due à l'éloignement entre communautés. Néanmoins, la disposition actuelle des langues kanak, perpendiculairement à la Chaîne centrale et la chevauchant, montre que d'intenses relations existaient le long des vallées et unissaient les deux côtes. De surcroît, les limites linguistiques n'étaient pas un obstacle aux échanges et les individus devaient parler plusieurs langues.

La mise en culture des pentes et la déforestation provoquent une érosion importante, l'action de l'homme se faisant sentir également sur la faune avec la disparition de certaines espèces endémiques, telles qu'un oiseau géant (*Sylviornis neocaledoniae*), un crocodile terrestre (*Mekosuchus inexpectatus*) ou une tortue à cornes (*Meiolania mackayi*). Des tensions entre les groupes apparaissent au premier millénaire de notre ère, peut-être en raison de l'augmentation de la population et des évolutions environnementales, alors que les relations entre la Grande Terre et les îles Loyauté ont tendance à se réduire. Les pétroglyphes semblent démontrer la nécessité de borner un territoire qui s'appauvrit en raison des brûlis générant l'érosion. L'intensification dans la deuxième moitié du premier millénaire de notre ère de l'horticulture est une réponse à cette crise. Les billons aménagés pour la culture de l'igname

Pétroglyphes à Sarraméa.

© J.-C. Gay





Traces d'anciennes tarodières
à Moindah (Poya).
© J.-C. Gay

et les grandes tarodières en terrasses irriguées concrétisent cette dynamique. Ces dernières sont des aménagements remarquables qui ont demandé des siècles de travaux et d'entretien collectifs, avec la canalisation des eaux sur des kilomètres, la construction de banquettes couvrant des centaines d'hectares et s'étageant sur des dizaines de niveaux, l'entretien des murets en pierres et l'apport de terre sur les versants aux sols minces et pauvres. Les plaines les plus fertiles sont couvertes de billons. Aux Loyauté, on cultive l'igname dans les dépressions karstiques, aux sols fertiles et humides.

L'usage de plus en plus intensif des milieux entraîne la mise en place d'un nouveau système culturel au cours du deuxième millénaire de notre ère qui précède les premiers contacts avec les Européens. Les densités sont fortes et la population est sédentaire du fait d'une horticulture très prenante qui impose un habitat à proximité. Ce dernier est composé de cases surélevées, placées sur des tertres. Une organisation administrative en « pays » se met en place, correspondant à des zones se reconnaissant des particularités sociopolitiques et linguistiques. Entre les îles Loyauté et la Grande Terre, les échanges se renforcent, à la fois pour des raisons économiques mais également afin de consolider les alliances. Des flux sur des distances plus importantes apparaissent également et, fréquemment, des pirogues wallisiennes (*tavaka*), fidjiennes ou vanuataises touchent la Nouvelle-Calédonie, comme l'illustre tout particulièrement l'histoire d'Ouvéa. Les premiers contacts avec les Européens vont avoir des conséquences notables.

Les premiers contacts avec les Européens

Aux antipodes de l'Europe occidentale, ces terres lointaines ne vont être connues des Européens qu'à partir du XVI^e siècle et ne vont totalement rentrer dans leur espace habitable qu'à la fin du XVIII^e siècle. Dans sa circumnavigation, le Portugais Fernand de Magellan (1480 env.-1521) traverse, par temps calme et en une centaine de jours, un océan qu'il qualifie de « Pacifique », du détroit qui porte son nom aux Philippines qu'il aborde. Il n'aperçoit presque aucune terre, si ce n'est, peut-être, Puka Puka dans l'archipel des Tuamotu (Polynésie française), avant d'atteindre les îles Mariannes. Les Espagnols occupent les Philippines à partir de 1565 et organisent un faible mais régulier trafic de galions entre le Mexique (Acapulco) et la nouvelle colonie (Manille). Les Européens croient cependant qu'il existe un continent austral, qui devait équilibrer la masse des terres émergées de l'hémisphère nord. C'est pour le découvrir qu'Alvaro de Mendana (1541-1595) quitte le Pérou en 1567. Trois mois plus tard, il tombe sur un ensemble d'îles qu'il identifie avec les îles de la Bible dont le roi Salomon tirait une partie de ses richesses. En 1605-1606, Pedro Fernandez de Quirós s'installe dans l'île de Santo (Vanuatu) et croit qu'il s'agit d'une avancée du continent austral. Les Hollandais, jusqu'au voyage de Jacob Roggeveen qui découvre une île le jour de Pâques de 1722 et la baptise ainsi, sont aussi présents dans cet océan.

Toutefois, il faut attendre la seconde moitié du XVIII^e siècle pour que les connaissances sur l'Océanie se précisent, grâce à l'exploration systématique menée par les Britanniques et les Français. James Cook (1728-1779), par ses trois expéditions dans le Grand Océan, ruine définitivement l'idée du continent austral, tandis que Louis Antoine de Bougainville (1729-1811), par son voyage de 1766 à 1769 et la relation qu'il en fait (*Voyage autour du monde*, 1771), fonde le « mythe de Tahiti » (Nouvelle-Cythère), confortant celui du « bon sauvage » qui devrait vertu et bonheur à son « état primitif » (*Supplément au voyage de Bougainville* de Diderot). L'impact de l'Océanie sur l'Occident dépasse profusément la modestie de ses terres émergées et la faiblesse de sa population. Les Européens y projettent certains de leurs fantasmes ou de leurs angoisses. Eldorado et paradis perdu se mêlent et éclairent l'engouement dans les salons et les sociétés savantes de Paris et de Londres, à partir de 1769, pour le récit de Bougainville qui fait de Tahiti un « Jardin d'Eden », utopie occidentale persistante.

La découverte du « paradis tahitien » va orienter la compréhension des peuples océaniques. Ainsi, utilisant une démarche nouvelle, Jules Dumont d'Urville (1790-1842) s'appuie sur les différences « raciales » pour faire apparaître les divisions de l'Océanie où s'oppose principalement la Polynésie à la Mélanésie « patrie de la race noire océanienne », stigmaté qui va peser sur la façon dont les Européens vont traiter les Mélanésiens.

C'est lors de sa deuxième circumnavigation que l'expédition de James Cook découvre la Nouvelle-Calédonie, débarquant à Balade le 4 septembre 1774. Il baptise cette nouvelle terre « New Caledonia », parce qu'elle lui rappelle l'Écosse. Il longe la côte est et aperçoit l'île des Pins, qu'il nomme ainsi, semble-t-il, en raison de ses pins colonnaires. Mais les récifs de la côte ouest ne l'incitent pas à explorer complètement la Grande Terre, et ce sont d'autres Britanniques et des Français (Hunter, Raven, Kent, La Pérouse et d'Entrecasteaux) qui achèvent ce travail d'exploration.

À partir de la fin du XVIII^e siècle, l'océan Pacifique devient le siège d'un commerce actif. Des fourrures de la côte nord-ouest de l'Amérique du Nord sont vendues en Chine. La chasse à la baleine prend son essor dans les années 1820 et Hawaï est une base essentielle pour les flottes baleinières du monde, qui fréquentent également les eaux australes. Les navires font ainsi relâche à Lifou et Maré. D'autres bateaux sillonnent également le Grand Océan à la recherche de ressources locales, spécialement le bois de santal très prisé sur le marché chinois. L'épuisement des ressources pousse les « santaliers » vers la Nouvelle-Calédonie,

Encadré 4

L'opposition Mélanésie/Polynésie

Extrait de *Polynésie/Mélanésie*.

L'invention française des « races » et des régions de l'Océanie
(TCHERKÉZOFF, 2007 : 21-26).

« On devine aisément l'étymologie du mot Poly-nésie. Le terme fut inventé pour désigner une région comprenant "un-grand-nombre-d'îles". [...] Le terme fut inventé en 1756 par un Français, Charles de Brosses, pour désigner toutes les îles du Pacifique et pour suggérer qu'elles étaient en "grand nombre". [...]

Or si la notion de "Polynésie" est restreinte aujourd'hui à la région *orientale* du Pacifique, c'est que, en 1831-1832, elle dut céder du terrain pour faire une place particulière à une nouvelle région : la "Mélanésie" – "les îles des populations noires". Elle dut aussi faire une place à une autre venue, la "Micronésie". L'affaire est moins notable et se justifie en partie pour des raisons linguistiques et culturelles ; nous y reviendrons. Mais l'opposition entre la Mélanésie et la Polynésie recouvre une autre histoire, puisqu'on décida au XIX^e siècle qu'il n'était pas possible de conserver un terme unique pour désigner une région où vivaient des "noirs comme les Nègres" et d'autres qui étaient "simplement jaunes". La nouvelle opposition et la justification raciste émanent du navigateur français Dumont d'Urville. [...] On continue d'utiliser les noms de "Polynésie" et de "Mélanésie", avec l'illusion de parler d'aires culturelles. On a oublié – le plus souvent – que l'histoire de leurs inventions respectives a reflété des préoccupations très distinctes : une visée coloniale dans le premier cas, une visée raciale et dévalorisante dans le second. [...] On retient simplement que ces noms désignent deux aires du Pacifique, des aires que certains disent "culturelles", d'autres simplement "géographiques". Elles s'ajoutent aux deux autres aires, la Micronésie et l'Australie. Pour le grand public, ces étiquettes seraient aussi anodines que celle d'Europe et d'Amérique.

Sans doute, les utilisateurs plus spécialisés savent-ils que l'aire polynésienne (au sens actuel) représente bel et bien une certaine unité linguistique. [...] Les spécialistes savent aussi que l'aire "mélanésienne" ne présente pas la même unité. Car on y trouve, d'une part, des populations de langue non austronésienne, dite parfois "papoues" [...] d'une ancienneté remontant à 40 millénaires et, d'autre part, des populations de langue austronésienne remontant à 4 ou 5 millénaires. [...] Mais l'hétérogénéité mélanésienne n'empêche apparemment pas que l'on conserve cette étiquette commode de Mélanésie. [...] Malheureusement, par-delà l'hétérogénéité linguistique, on conserve parfois l'idée reçue qui fait croire à un type physique mélanésien unique, au teint très noir [...] et à un type polynésien au teint très clair. [...] Or ce n'est qu'une illusion. [...]

Il ne faut donc pas négliger l'histoire de l'invention européenne de l'Océanie, pour être à même de rejeter des attitudes et des discours occidentaux qui, même devenus minoritaires aujourd'hui, existent encore et qui perpétuent en particulier une opposition Mélanésie/Polynésie chargée de jugements implicites. Aux Polynésiens et, en partie, aux Micronésiens allaient et vont encore toutes les qualités ou presque, du moins dans les limites des qualités que l'Occident a bien voulu accorder aux peuples appelés naguère "sauvages" ou "primitifs". Pour les Mélanésiens, il n'est resté que les jugements négatifs. ».

ce qui a pour conséquence une augmentation des échanges entre autochtones et Européens. 1844 marque l'apogée de cette exploitation à Lifou, qui conserve de cette période le toponyme « baie de Santal ». Loin d'être anecdotique, cette période dite des « premiers contacts » a de lourdes conséquences dues à l'introduction de virus ou de microbes contre lesquels les Océaniens ne sont pas préservés. Des épidémies de grippe, tuberculose ou rougeole se succèdent, provoquant une chute spectaculaire de la population et des bouleversements sociaux avec famines, conflits, migrations et fragmentations des clans. Dans le même temps, des marins et aventuriers anglo-saxons décident de s'installer sur place, prenant

Encadré 5

Le premier colon néo-calédonien

D'après *James Paddon* (MARTIN, 2010).



Tombe de James Paddon
à Païta.
© J.-C. Gay

James Paddon est un Britannique engagé à 13 ans dans la *Royal Navy*, qu'il quitte pour rejoindre la marine marchande. En 1840, il débute le commerce d'holothuries, d'huîtres perlières ou de santal. Son équipage est attaqué à Maré en 1843, en route vers les Nouvelles-Hébrides où il compte s'installer. Il crée sa première station santalière à Anatom en janvier 1844 et ouvre de nouveaux comptoirs dans cet archipel et en Nouvelle-Calédonie. Son affaire n'est pas florissante et il s'installe à Tanna. Il prend pour compagne jusqu'à sa mort une indigène de cette île et ils auront quatre enfants. Mais James Paddon souffre du paludisme et opte, vers 1852, pour la Nouvelle-Calédonie dont le climat est plus sain. Il fait l'acquisition de l'île Nou et y construit un vaste comptoir avec forge, cale de halage, entrepôts et logements pour 200 indigènes, dont beaucoup sont néo-hébridais, et 60 Européens. Quand les Français choisissent cette rade comme port principal, James Paddon coopère volontiers et le colonisateur officialise son établissement. En 1857, les relations s'enveniment, probablement parce que Paddon aurait vendu des armes aux Kanak. Sous la menace d'une arrestation, il s'enfuit en Australie. Pas pour longtemps, car la politique de peuplement souhaitée par la France incite les autorités coloniales à faire appel à son expérience pour organiser cette immigration. En 1858, il fait une demande de concession et en obtient une de 4 000 ha à Païta. Par ailleurs, la colonie souhaitant reprendre l'île Nou l'indemnise. Dès 1859, il recrute des colons, pour la plupart australiens, qu'il doit installer sur son domaine. Au total 18 familles sont établies sur des concessions couvrant chacune 20 ha. Sa station porte le nom de Paddonville ou Païta-Station. Il n'a pas le temps de construire la demeure envisagée et de voir ses grands projets aboutir, car il décède en 1861 d'une affection pulmonaire. Les héritiers des Paddon n'ont pas été ses filles mais ses frères et sœurs. Huit de ses neveux s'étaient installés en Nouvelle-Calédonie et en Australie, tous enfants d'Ann Paddon et de Thomas Martin. L'un d'eux, Horatio John Martin gère les biens de Paddon après son décès et racheta sa succession, devenant, en 1866, le seul propriétaire de Païta-Station.

femmes, fondant les premières familles métisses et organisant les échanges entre les Kanak et les navires. James Paddon (1812-1861) fait partie de ces *traders* à l'origine de comptoirs, exploitant le santal, la nacre, l'huile de coco... On parle autant l'anglais que le français à Port-de-France (O'REILLY, 1953) rebaptisé, en 1866, Nouméa pour mettre un terme à la confusion avec Fort-de-France en Martinique. En brousse, le vocabulaire des éleveurs australiens s'imposera : le domaine du propriétaire-éleveur est appelé *station* ; le *stock* désigne le troupeau ; le *stockyard* est l'enclos à bétail ; le *run* est l'ensemble des terres de l'exploitation ; le *stockman* est l'éleveur ; le *stockwhip* est son fouet ; le *creek* est un petit cours d'eau, etc. D'autres termes très courants témoignent de cette influence anglo-saxonne, comme le mot *tamiok* signifiant hache ou sabre et qui est une déformation du *tomahawk* des Indiens d'Amérique du Nord. De même, en se quittant on se dit « *Tata!* » (« au revoir »), terme venant de l'anglais populaire courant en Australie.

L'évangélisation de l'Océanie débute en 1797, avec les missionnaires protestants de la London Missionary Society (LMS) qui se répandent dans le Pacifique Sud à partir des îles de la Société. En Nouvelle-Calédonie, elle ne commence qu'en 1840, d'abord sur l'île des Pins et dans les îles Loyauté qui voient arriver des *teachers* (catéchistes envoyés par la LMS) originaires des Samoa. Face à l'action protestante, l'Église catholique romaine réagit. En 1825, le pape confie à la congrégation picpucienne la tâche d'évangéliser Hawaï. Une autre congrégation, la Société de Marie, est placée à la tête du vicariat apostolique d'Océanie



**Monument en hommage
à l'arrivée de l'Évangile
en 1841 à Rô (Maré).**
© J.-C. Gay

occidentale en 1836 et s'implante d'abord en Nouvelle-Calédonie, sept missionnaires maristes débarquant à Balade le 21 décembre 1843. L'affaire du pasteur Pritchard (1844), un missionnaire anglais expulsé de Tahiti par l'amiral Dupetit-Thouars, révèle l'influence des évangélistes en Océanie et les rivalités entre Britanniques et Français par le truchement des missions catholiques pour ceux-ci et des missions protestantes pour ceux-là.

Cette évangélisation se fait dans un contexte de crise profonde des sociétés locales, décimées par les maladies. Il semble que l'évocation régulière de la mort par les prédicateurs chrétiens conduit les Kanak à penser que ce dieu est très puissant et que l'adopter permet de se dérober aux fléaux qui les frappent. Comme en Polynésie française, ces missions vont avoir une grande influence sur les populations locales. Elles modifient ainsi les modes de vie, poussant en Nouvelle-Calédonie à l'adoption de la « robe mission » par exemple. Elles transforment également le peuplement, avec parfois regroupement complet de l'habitat : les cas de Vao (île des Pins) et Waala (Belep) sont exemplaires. Les Kunié sont ainsi rassemblés autour de la mission de Vao, qui est toujours le plus grand village kanak de la Nouvelle-Calédonie avec 1 109 habitants en 2009. Dans les îles Belep, la population doit s'installer au pied de la mission de Waala, le second village kanak néo-calédonien avec près de 900 habitants en 2009. La question du retour sur les terres y est aujourd'hui pendante, car les clans, regroupés en quartiers, se plaignent de la promiscuité.

On reproduit le modèle du village européen, autour de l'église, avec école, ateliers, habitations et, au-delà, les champs. Le modèle est la réduction jésuite sud-américaine, qui fait œuvre de civilisation et évangélise par la sujétion de l'indigène à la seule religion et à ses prêtres. On y promeut de nouvelles techniques et on y diffuse de nouveaux savoirs. Les missions maristes de La Conception et de Saint-Louis (Mont-Dore) en sont l'archétype. Cette dernière, par troc ou par cessions, obtient des Kanak un domaine de 2 000 ha. La fondation, en 1855 à La Conception, d'une réduction comptant une centaine de Mélanésiens venant de Balade (Pouébo) paraissait

constituer un bon bouclier pour défendre Port-de-France. Par la suite, les nouvelles missions s'installent loin des Européens et des postes militaires, au contact des Mélanésiens à Bondé (Ouégoa), Nakéty (Canala), Azareu (Bourail), Tiaoué (Koné), Ouaré (Hienghène), Touaourou (Yaté), etc. (SAUSSOL, 1969 : 117), matérialisant les rapports difficiles et parfois conflictuels que les pères entretenirent avec les autorités coloniales, souvent anticléricales. À partir de 1903, ces établissements sont concurrencés par l'école pastorale protestante de Do-Neva (Houailou), fondée par le pasteur et ethnologue Maurice Leenhardt (1878-1954). La christianisation totale des indigènes s'achève dans les années 1920-1930.

La prise de possession française

Le négoce fait place à partir du milieu du XIX^e siècle à une mise en valeur plus systématique, concomitante de l'annexion de l'Océanie par les grandes puissances (Royaume-Uni, France, Allemagne, États-Unis). Mais de la perception utilitariste des îles du Pacifique à leur colonisation, il y a une étape à franchir qui passe, pour la France, par François Guizot (1787-1874) et sa théorie des points d'appui. L'établissement d'une station navale des Mers du Sud, en 1841, marque un tournant dans la politique de la France, concrétisée par la prise de possession des Marquises et le protectorat sur Tahiti l'année suivante. Désormais, les officiers de marine jouent un rôle majeur, anticipant ou outrepassant les ordres ou les vues du ministère de la Marine. À Paris, les Établissements français de l'Océanie (EFO) font débat et Victor Hugo considère comme une erreur la prise de Tahiti : « Que nous faisait cette pincée de grains de tabac au milieu de l'Océan ? À qui bon loger notre honneur à quatre mille lieues de nous [...]. Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, c'est petit, il n'en sortira rien de gros. »¹⁵

La mission de l'*Alcmène*, en 1850, persuade les autorités françaises de coloniser la Nouvelle-Calédonie et, sous les ordres de Napoléon III, le contre-amiral Febvrier des Pointes (1796-1855), commandant des forces navales françaises dans le Pacifique, en prend possession le 24 septembre 1853 à Balade et cinq jours plus tard à l'île des Pins. Cet acte est justifié de la sorte dans *Le Moniteur* du 14 février 1854 : « La prise de possession a eu pour but d'assurer à la France dans le Pacifique la position que réclamaient les intérêts de la marine militaire et commerciale et les vues du gouvernement sur le régime pénitentiaire ; position que ne lui donnaient ni l'occupation du petit archipel des Marquises, ni le protectorat des îles de la Société. La Nouvelle-Calédonie est un excellent point d'appui, mais on ne connaît pas encore assez sa valeur pour tirer parti de ses ressources agricoles et minérales ou y jeter les premiers fondements d'un pénitencier. » L'année suivante, le capitaine de vaisseau Tardy de Montravel (1811-1864) fonde un établissement militaire et le nomme Port-de-France, mais il est un temps séduit par Canala, d'abord nommé Napoléonville, pour en faire la capitale de la nouvelle colonie. Les moyens militaires accordés par la métropole à celle-ci, qui s'autonomise administrativement et financièrement de Tahiti en 1860, sont minces. L'installation de Kanak venus du nord et fidèles aux missionnaires autour des réductions de La Conception, puis de Saint-Louis à partir de 1856, se substitua à des effectifs militaires indigents lors d'opérations militaires. Ces auxiliaires mélanésiens eurent un rôle précieux contre les « rebelles », d'autant que l'extension de la colonie, à partir d'une presque île inhabitée, devait obligatoirement empiéter sur les tribus environnantes. La reddition du grand chef Kuindo permit de pacifier en vidant le territoire autour de la tête de pont de Port-de-France. Ne restait plus qu'à coloniser la Nouvelle-Calédonie.

15. *Choses vues*, 1844, cité par BLAIS (2005 : 279).

Une mise en valeur coloniale

Entre colonisation libre et colonisation pénale, la France hésite. La première signifie peuplement, la seconde pas forcément, bien que la colonisation pénale cherche à répondre à un problème de peuplement en Guyane, suite à l'abolition de l'esclavage qui provoque la désertion des habitations. La mise en valeur agricole et minière joue un rôle considérable dans la spoliation des terres kanak, une société déjà affaiblie par le choc microbien des premiers contacts. L'État colonial est à la fois fort, par la brutalité du mode d'administration des populations indigènes, et faible par son manque de moyens humains et économiques. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que l'État se lance dans des investissements importants. Jusqu'à ce moment-là, les gouverneurs les plus ambitieux n'eurent pas les moyens de leurs rêves ou de leurs appétits.



Wharf à l'abandon de l'ancienne mine de Goro (Yaté), appelée « mine des Japonais ».
© J.-C. Gay

Le bagne

La métropole cherche à se débarrasser des indésirables alors que les bagnes de Toulon, Rochefort et Brest sont vétustes et encombrés. L'exemple du Royaume-Uni, qui envoie ses prisonniers en Australie depuis la fin du XVIII^e siècle, est pris en référence et, quand cet État décrète l'arrêt de ce système au milieu du XIX^e siècle, la France l'adopte. Le premier bagne est guyanais. Sans attendre la loi sur l'exécution de la peine aux travaux forcés de mai 1854, les convois initiaux arrivent en 1852, mais la malaria et la fièvre jaune déciment les rangs des bagnards et des militaires. Aux antipodes, la Nouvelle-Calédonie vient d'être annexée, spécialement pour devenir une colonie pénitentiaire et, devant les problèmes du bagne guyanais, Napoléon III signe en 1863 un décret autorisant la création en Nouvelle-Calédonie d'un établissement de travaux forcés. Le premier convoi de bagnards arrive l'année suivante, le dernier en 1897. Le « robinet d'eau sale », comme l'a qualifié le gouverneur Paul Feillet (1857-1903), est définitivement fermé. L'ultime centre pénitentiaire ferme en 1922, et la Nouvelle-Calédonie est désaffectée comme colonie pénitentiaire en 1931.

Au total, 22 000 immatriculés à la transportation subissent leur peine en Nouvelle-Calédonie. Il faut rajouter 4 200 déportés et 3 800 relégués car si, à l'origine, deux types de peine conduisent au bagne – la transportation pour les criminels de droit commun, issus des cours d'assises, et la déportation pour les prisonniers politiques –, en 1885, une loi crée la relégation, en décidant que les délinquants récidivistes doivent être « relégués » outre-mer. Les bagnards les plus célèbres sont des déportés, tel Alfred Dreyfus sur l'île du Diable en Guyane, ou les Communards qui sont plus de 4 000 à arriver en Nouvelle-Calédonie, dont Louise Michel et Henri Rochefort. On utilise aussi la déportation pour se débarrasser des colonisés activistes politiques et rebelles, comme les Kabyles de l'insurrection algérienne d'El Mokrani de 1871 qui ne resteront pas en Nouvelle-Calédonie, à la différence des 2 000 Maghrébins, majoritairement Algériens, qui, de 1864 à 1897, sont déportés, transportés ou relégués et font souche dans ce qu'ils dénomment « Calédoun ».

Centre islamique de Nessadiou à Bourail,
commune où firent souche nombre de Maghrébins déportés
dans les dernières décennies du XIX^e siècle.

© J.-C. Gay



Poudrière du pénitencier
de Prony (Mont-Dore).
Ce bâtiment construit en 1884
a été restauré dans les années 1990.

© J.-C. Gay



L'organisation du bagne repose sur trois types d'établissements : les pénitenciers, sur l'île Nou, à Montravel et sur l'île des Pins ; les camps de travail à Nouméa et en brousse, le long des routes, dont le terrible « camp Brun », un établissement disciplinaire de sinistre mémoire ; les centres de concessionnaires pénaux, où l'administration accorde provisoirement une terre avant qu'à leur libération cette concession devienne définitive. L'île Nou est le pénitencier dépôt par lequel passe chacun pour y être immatriculé et pour y recevoir son « affectation ». La réhabilitation des condamnés est possible au travers de l'agriculture dans les centres de colonisation pénale de La Foa, Moindou, Bourail, Pouembout ou du Diahot.

La colonisation pénale est à l'origine de nombreuses infrastructures (routes, ponts, etc.), et on doit largement aux forçats l'édification de Nouméa, avec la construction des réseaux d'adduction d'eau et télégraphique, de la voirie, des quais, des principaux édifices publics et de l'arasement de la butte Conneau, située entre la rade et les marécages du centre-ville qu'elle devait combler par ses débris. Ce bilan est à mettre en balance avec les dépenses considérables engagées par l'État pour le transport sur des milliers de kilomètres des condamnés, pour la construction de camps fermés, pour le personnel de surveillance, d'encadrement, de santé, etc. On ne peut toutefois ignorer l'importance qu'ont eue les bagnards dans la mise en valeur de la Nouvelle-Calédonie, une terre où la main-d'œuvre était si rare, au travers des « contrats de chair humaine », supprimés en 1894, qui permettent au secteur minier d'utiliser à très peu de frais les condamnés. D'un point de vue démographique, le bagne ne transforme pas la Nouvelle-Calédonie en petite Australie. Cependant, il est à l'origine du groupe le plus nombreux de l'immigration rurale néo-calédonienne. Les condamnés et leur famille constituent la majorité de la population européenne en brousse, les colons libres étant surtout à Nouméa, malgré un important taux d'abandon après libération, puisque moins du dixième des 30 000 bagnards qui passent par la Nouvelle-Calédonie s'installent sur un lopin de terre. À l'évidence, le problème de la réinsertion des libérés, obligés de rester sur place jusqu'à la fin de leur vie, n'a pas été résolu par l'administration, désemparée. Sans travail, ces parias, en perpétuel besoin de déplacement, cherchent à s'employer sur les mines¹⁶, mais les crises de cette activité les mettent à plusieurs reprises sur les routes, interdits qu'ils sont de demeurer à Nouméa et dans les centres de brousse. Comme l'écrit un journaliste : « La libération, c'est le bagne sans le pain. »¹⁷

Les hauts et les bas de la mine

La culture et les modes de vie néo-calédoniens sont fortement marqués par la mine et la métallurgie. Le wharf, la barre à mine, le Caillou, le bull (bulldozer), le rouleur¹⁸ sont des mots ou expression chargés de sens. Le service de « gamelle », c'est-à-dire de plats à emporter, couramment utilisé en ville, dérive des repas distribués sur les mines. Les scories, gratuites, provenant de l'usine de Doniambo, qui produit du ferro-nickel et de la matte, ont servi très souvent de matériaux de remblaiement pour gagner de la place sur la mer. Les particuliers les ont également utilisées pour leurs travaux de terrassement. On a longtemps eu recours pour pêcher aux bâtons de dynamite pris sur les mines. Les paysages sont marqués par l'extraction qui est uniquement à ciel ouvert : hauts de versants dénudés et taillés en gradins, éboulis en contrebas avec les déblais stériles rejetés sur les pentes fortes, cicatrices des pistes d'accès, mise à nu des sols entraînant une érosion accrue, eaux rouges des rivières et des baies, etc (voir photo p. 185). Cette activité, longtemps peu contrôlée, n'a pas été sans conséquences pour les Kanak et certains colons, victimes de la pollution des rivières et de la destruction de la faune, d'éboulements ou d'inondations (cf. quatrième partie). Lors de ces dernières, on nommait les victimes « pieds mouillés » (LE MEUR, 2010 : 96).

Le caractère bigarré de la population néo-calédonienne, avec sa composante asiatique, découle également de l'activité minière.

16. En Nouvelle-Calédonie, les mines de nickel sont en réalité des carrières, car à ciel ouvert, d'où l'expression courante « sur mine » dans le parler calédonien.

17. *La Calédonie* du 3 mars 1894, cité par Isabelle MERLE (1995 : 207).

18. Terme local pour désigner les camionneurs transportant le nickel de la mine à l'embarcadère.

Encadré 6

Doniambo : une usine dans la ville

La première usine de Nouméa entre en service en 1877 à la pointe Chaleix, mais cette fonderie de minerai de nickel laisse la place à l'usine pyrométallurgique de Doniambo, inaugurée en 1910, à quelques kilomètres au nord de la ville et occupant 3 ha. Aujourd'hui au cœur de l'agglomération, elle s'étend sur 250 ha, par remblayage du lagon avec les scories, déchets stériles issus de la fusion. Ce complexe industriel est doté d'un quai en eau profonde où accèdent directement les minéraliers acheminant le nickel des mines néo-calédoniennes. Appartenant à la Société le Nickel) SLN, c'est la plus grande usine d'outre-mer, employant environ 1 400 personnes. Trois fours électriques demandent une quantité d'énergie considérable. Ainsi, la plus grande partie de la production de la centrale hydro-électrique de Yaté (68 MW), mise en service en 1958, est destinée à Doniambo. En 1970, il a fallu accoler à l'usine une centrale thermique de 160 MW fonctionnant au fioul lourd et qui pose des problèmes de pollution récurrents, ce qui explique qu'une centrale plus propre est en projet. L'usine SLN fabrique, selon les commandes, deux produits destinés à des applications bien distinctes. Avec 43 000 tonnes en 2012, Doniambo est le premier producteur mondial de ferronickel, contenant entre 22 et 25 % de nickel, et qui est exporté au Japon, en Corée du Sud, en Chine, en Amérique du Nord et en Europe. La matte, quant à elle, contient 77 % de nickel sous forme de sulfure. Les 14 000 tonnes produites en 2012 sont uniquement destinées à l'usine Eramet de Sandouville, près du Havre, qui en extrait le cobalt et produit des sels de nickel et du nickel ultra-pur.

Usine de Doniambo
(Nouméa).
© J.-C. Gay



Depuis la découverte en 1864, par Jules Garnier (1839-1904), d'un ensemble de minéraux silicatés riches en nickel, baptisé « garniérine » en 1876, l'exploitation minière s'est déroulée dans une succession de périodes d'euphorie et de crise. Le boom de 1967-1971 est le plus récent. Il est emblématique des périodes d'euphorie qu'a pu générer cette exploitation, avec plein-emploi et enrichissement incontrôlé. L'économie néo-calédonienne continue de vivre aux rythmes des oscillations des cours mondiaux du nickel, mais on a aussi extrait du chrome, du fer, du cobalt, de l'or, du manganèse, de l'antimoine, du cuivre, du plomb et du charbon.

L'exploitation du nickel, par des prospecteurs australiens surtout, débute en 1873-1874 mais, dès 1878, une première crise intervient et l'insurrection kanak (cf. *infra*) interrompt presque totalement cette activité. Dans les années 1880, la production néo-calédonienne domine le marché mondial au point de dépasser la demande, provoquant une chute des cours et une

augmentation des stocks. La Société le Nickel (SLN) est créée en 1880 et deviendra un opérateur économique hégémonique en Nouvelle-Calédonie, parce que seule grande entreprise minière à partir de 1937. Elle fait partie de l'histoire sociale de la Nouvelle-Calédonie et toutes les familles européennes ont un ou plusieurs de leurs membres qui ont travaillé « au Nickel ». Quant à l'usine de Doniambo, elle reste, dans le paysage urbain, incontournable, aux portes de Nouméa.

Les usages du nickel se multipliant et pour répondre donc à de nouveaux débouchés, des mines s'ouvrent un peu partout et des centres miniers apparaissent. Le nord de la Grande Terre occupe une place particulière, par la précocité de son exploitation et par le fait que celle-ci ne repose pas seulement sur le nickel mais sur une grande variété de minerais métalliques découverts en cherchant de l'or. De grandes mines marquent la vie du Nord au XIX^e siècle. Le gisement de Mérétrice est constitué de plomb argentifère et de zinc. À Pilou-Némou, on exploite le cuivre, comme à La Balade. On trouve de l'or à Fern-Hill. À Pam, à l'embouchure du Diahot, la société Higginson construit une usine métallurgique qui fonctionne de 1890 à 1901, traitant le cuivre et le plomb. On exploite également le chrome à Tiébaghi. Ouégoa prend des allures de seconde capitale et le port de Pam est plus fréquenté que celui de Nouméa. Cette zone est la chasse gardée des sociétés australiennes et britanniques, qui profitent d'un centre de colonisation pénale leur fournissant une main-d'œuvre bon marché.

Mais c'est le nickel qui est l'exploitation minière la plus pérenne en Nouvelle-Calédonie, avec d'abord l'exceptionnel gisement du plateau de Thio, dont l'exploitation débute en 1875, partie intégrante du domaine minier de la SLN. Si Ouégoa a été, une courte période, le cœur minier de la Nouvelle-Calédonie, c'est la localité de Thio qui prend le relais en devenant *nickeltown* (LE MEUR, 2013 : 132). La SLN y installe son siège de 1921 à 1923 et devient l'unique acteur de la vie économique locale. Une première usine de transformation fonctionne de 1889 à 1891. Une deuxième est en activité à Thio-Mission de 1912 à 1931. D'abord transporté par sac, le minerai est acheminé, à partir de 1900, par téléphérique vers le port, où venaient mouiller des navires à voile cap-horniers. Thio sera pendant une longue période le premier



Le cimetière des Japonais de Thio.
© J.-C. Gay

port de la colonie. Les premiers mineurs sont des bagnards. En 1891-1892, la SLN recrute des Vietnamiens et des Japonais. Avec la fin du statut de l'indigénat, les Kanak, jusqu'alors engagés dans les stations d'élevage ou les plantations de café, commencent à travailler à la mine.

Le massif du Kopéto, sur la côte ouest, va jouer un rôle important et commence à être exploité dans les années 1890, mais de 1920 à 1968 le gisement est en sommeil avant que la SLN augmente la capacité de traitement de son usine de Doniambo. La question du traitement sur place des minerais est ancienne. Doit-on traiter le minerai près des gisements ou à proximité des industries qui l'utilisent ? Plusieurs paramètres rentrent en ligne de compte, notamment le fret et les cours du nickel, attendu que le traitement sur place est handicapé par le manque de main-d'œuvre qualifiée et l'absence d'énergie. Ainsi s'expliquent la prospection de charbon et les gisements de Nondoué et de Moindou, destinés aux locomotives à vapeur et à l'usine de Doniambo. Mais mal cokéifiable et contenant trop de cendres, celui-ci coûtait plus cher que le charbon australien, ce qui entraîne la fermeture des Charbonnages de Moindou en 1931.

Une première usine métallurgique fonctionne à la pointe Chaleix, à Nouméa, de 1877 à 1885. La SLN préfère ensuite en implanter une à Thio en service deux ans seulement. À Tao, sur la côte est, au nord de Hienghène, le premier équipement hydro-électrique et métallurgique fonctionne en discontinu de 1910 à 1921, victime de son isolement. Une deuxième usine de ce type fonctionnera par intermittence à Yaté de 1927 à 1950, profitant de la chute d'eau mais handicapée, comme à Tao, par l'isolement du site et l'accès malaisé pour les minéraliers.

**Habitations à Kouaoua
typiques des maisons
construites par la SLN.**
© J.-C. Gay



Encadré 7

Prony (Mont-Dore), du bagne et de la mine à la villégiature

Prony a connu un destin hors du commun. Le hameau est créé en 1867 pour ravitailler Nouméa en bois. Six ans plus tard, il devient un pénitencier qui accueillera des bagnards jusqu'au début du XX^e siècle. L'endroit est ensuite abandonné et il ne reste que quelques vestiges de cette époque, comme la poudrière restaurée par l'Association du village de Prony au début des années 1990 (voir photo p. 50). Le hameau tel qu'il est actuellement remonte aux années 1950, quand la Société calédonienne des minerais de fer (Socamifer) en fait un village minier avec économat, école et maisons de célibataire. L'exploitation minière dure de 1956 à 1968 et 3 millions de tonnes sont extraites. Le lieu, une nouvelle fois abandonné, est confié par la Socamifer au chef coutumier de l'île Ouen. À partir de 1975, la Socamifer cède les habitations à ses employés contre un « dédommagement ». Depuis 2009, c'est la province Sud qui en a la gestion. Sur la quinzaine d'habitations, une seule est occupée en permanence, les autres sont des résidences secondaires entre les mains de Calédoniens vivant dans le Grand Nouméa et profitant de Prony en fin de semaine et durant les vacances. On peut compter jusqu'à une centaine de résidents en haute saison. L'activité de loisirs la plus prisée est la pêche, avec une plage qui permet la mise à l'eau facile des bateaux. Il y a aussi, comme autre agrément, les sources thermales proches. Prony est donc aujourd'hui une communauté vacancière, mais c'est également un site touristique très apprécié des métropolitains, résidents ou en vacances en Nouvelle-Calédonie. Il existe une visite guidée du village.



Résidences secondaires à Prony.
© J.-C. Gay

Doniambo, inaugurée en 1910 par la Société des hauts fourneaux de Nouméa, sera préférée à l'usine de Thio quand cette société fusionne avec la SLN en 1931, entraînant la fermeture de celle de Thio-Mission.

Le logement des mineurs est une question complexe, en raison de la vacuité de la Nouvelle-Calédonie et de l'éloignement et l'isolement des sites d'extraction. La présence d'eau potable est le premier facteur de localisation. On s'installe au pied des massifs, le long des cours d'eau, sur les gisements, au sommet des massifs, si l'eau peut être facilement acheminée, ou sur le versant à hauteur des sources les plus hautes. Les conditions de vie sont telles, dans ces campements plus que ces villages, que la main-d'œuvre à la fin du XIX^e siècle est majoritairement composée de libérés du bagne, voire de forçats (cf. *supra*). Il faut faire appel à des travailleurs de l'extérieur quand les « contrats de chair humaine » sont abandonnés. Les premiers contingents viennent des Nouvelles-Hébrides. Mais on se tourne dès 1892-1893 vers l'Asie, avec l'arrivée de Chinois, de Javanais et de Tonkinois – sujets français d'Indochine réquisitionnés par le gouvernement – jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Leur vie quotidienne et le travail sont semblables à ceux des anciens bagnards, tandis que les Javanaises sont appréciées comme nourrices. À l'instar des libérés et des Kanak, ce prolétariat asiatique ne peut se déplacer librement et ses séjours à Nouméa ou dans les centres de brousse sont strictement réglementés.

Par la mécanisation de l'extraction et l'amélioration de l'accès à la mine, grâce à l'ouverture de nouvelles pistes et à l'utilisation de véhicules de transport collectif, les villages miniers très reculés sont abandonnés au profit de villages en plaine ou dans les vallées. La Société minière du Sud Pacifique crée les villages de Nakéty et de Poum. Elle revitalise celui de Ouaco. La SLN reprend la construction des villages de Kouaoua et de Poro, respectivement à partir de 1960 et 1964. Elle y bâtit villas, stades, écoles, cantines, boutiques et dispensaires, aboutissant à l'autonomisation de Kouaoua, qui accède au statut de commune en 1995.



Wharf de Paagoumène (Koumac) dans les années 1900.
© Musée de la ville de Nouméa

Tiébaghi en 2006.
Ce village, isolé à 500 m d'altitude sur le flanc est du dôme de même nom, a été abandonné en 1962.
© ASPMHNC



Népoui est agrandi par la SLN en 1969, à la faveur du boom du nickel et de l'exploitation des gisements du Kopeto. La SLN, qui s'est longtemps substituée à l'État, notamment à Thio¹⁹ en construisant un hôpital, des écoles, des logements, se désengage après le boom. Elle a eu tendance par la suite à privatiser les logements et à communaliser les services publics qu'elle offrait, comme l'électricité. L'autonomie municipale de Kouaoua est emblématique de cette politique.

Hormis Ouinné, sur la commune de Yaté, appartenant à la société minière Montagnat, et accessible uniquement par mer ou par air, l'isolement des villages miniers s'est donc estompé par leur disparition ou leur relocalisation. L'exemple de la commune de Koumac est intéressant, car on y assiste à une complète redistribution de la population, spécialement à la suite de la fermeture des mines de chrome en 1962. Il faut ainsi attendre cette époque-là pour que le centre administratif ne détrône les villages miniers de Fantoche, Chagrin, Paagoumène, avec son wharf, et Tiébaghi. Jusque-là, Chagrin et ses 800 habitants, Paagoumène et Tiébaghi, qui compta jusqu'à 1 500 habitants, étaient bien plus peuplés que le centre administratif, habité seulement par quelques fonctionnaires et commerçants. Le village de Tiébaghi joua, à l'échelle du nord de la Nouvelle-Calédonie, le rôle de petite capitale avec ses équipements modernes, tels son hôpital ou son école, son ambiance festive, une promiscuité et une solidarité inter-ethnique nouvelle, puisque y cohabitaient des Européens, des Vietnamiens, des Javanais, des Wallisiens ou des Italiens, mais pas les Kanak cependant.

La spoliation des terres kanak

Dans son article premier, l'arrêté du 5 octobre 1862 indique que « toutes les terres de la Nouvelle-Calédonie et dépendances dont le gouvernement n'a point disposé à la date du présent arrêté appartiennent à l'État ». En niant la propriété indigène, l'administration locale est totalement libre en matière foncière. L'espace indigène est ainsi rongé, notamment autour de Nouméa. Rapidement, l'exaspération des Kanak augmente et quelques colons sont assassinés. L'arrêté du 22 janvier 1868 statue à nouveau sur la situation foncière des premiers occupants et reconnaît la propriété indigène, inaliénable et incommutable. Peu de temps avant avaient été créées les tribus, agrégations légales ayant des attributs de propriété, à la tête desquelles l'administration coloniale place un chef, qui n'a pas forcément la légitimité coutumière mais qu'elle rétribue et qu'elle dote d'une tenue d'officier. Ainsi la propriété territoriale mélanésienne ne repose pas sur une base clanique ou familiale, mais sur une base juridique reconnaissant la collectivité, ce qui va avoir de graves conséquences en introduisant l'illusion du bien coutumier collectif. Le colonisateur institue et délimite également la « réserve », un territoire dont la tribu a la jouissance traditionnelle et dont la taille est en rapport avec la population et la qualité du sol. Le travail de délimitation est donc précédé d'un travail de recensement. S'il semble que l'arrêté de 1868 soit plus favorable aux Kanak que celui de 1862, en fait il s'agit de les fixer dans les réserves et d'éviter le vagabondage. De surcroît, sous l'impulsion du gouverneur Guillain (1808-1875), l'administration se réserve le droit d'exproprier, avec ou sans indemnité. Le cantonnement débute dans le nord, où des gendarmes et des colons sont assassinés lors des événements de Pouébo de 1867 qui vont être durement réprimés. Dix décapitations et treize condamnations aux travaux forcés sont prononcées et exécutées. L'ensemble de la tribu doit payer une lourde indemnité.

19. Les employés vivant à Thio s'approvisionnaient à bon prix dans les magasins de la SLN et profitaient d'une essence moins chère. Ils ne payaient ni l'eau, ni l'électricité, ni le ramassage des ordures, et les cercueils étaient même offerts par la SLN (DEGRÉMONT, 2009 : 48 ; DEMMER, 2007) !

Encadré 8

La révolte de 1878

Ce n'est pas un hasard si cette insurrection se produit dans cette partie du sud-ouest de la Grande Terre, car nulle part ailleurs la double pression des colonisations pénale et libre se fait autant sentir, là même où les dépossessions massives et l'empiètement du bétail ont refoulé les Kanak sur des terres médiocres et insuffisantes pour la production d'ignames. La figure de proue de cette insurrection est le chef Ataï qui, loin d'être le sauvage guerrier que d'aucuns imaginent, entretient des rapports étroits avec l'administration dont il est alors un interlocuteur privilégié. L'adhésion à la révolte ne fait pas l'unanimité parmi les clans, qui hésitent longuement avant de s'engager à partir du 25 juin 1878. Cela débute par l'attaque de la gendarmerie de La Foa, le massacre des cinq gendarmes présents et le vol d'armes à feu. Les insurgés sur leur lancée exterminent tous les colons qu'ils rencontrent. Les colons se réfugient à Teremba. Le lendemain, c'est au tour de la population de Bouloupari d'être massacrée. Les pillages et harcèlements se poursuivront plusieurs jours. On croit que les tribus marchent sur Nouméa, ce qui provoque un repli des colons sur le chef-lieu. Ataï est tué le 1^{er} septembre 1878 lors d'une poursuite des insurgés. Au fur et à mesure que les renforts arrivent, les troupes se font plus nombreuses et plus efficaces mais, si la pacification débute dans cette zone, les troubles se diffusent vers le nord-ouest, touchant Poya et Bourail en septembre 1878. L'insurrection perd de sa vigueur au cours des deux derniers mois de 1878, car les renforts venus d'Indochine et le saccage des cultures provoquent redditions et famines chez les Kanak. Le bilan humain est lourd : près d'un millier de Mélanésiens et 200 Européens ou assimilés ont été tués. Les survivants kanak se dispersent et 1 500 sont déportés sur l'île des Pins et à Belep, déséquilibrant ces îles. Le bilan économique l'est également, avec 200 stations ou concessions européennes détruites, des centaines de villages kanak brûlés, un cheptel réduit, des tarodières ravagées. La colonisation libre est touchée durement et la psychose de l'insurrection atteint les colons, alors qu'un sentiment de découragement envahit les Kanak, minés par un mal de vivre. Le traumatisme est aigu et la défiance entre communautés profonde et durable.



Fort Teremba.

© J.-C. Gay

Les besoins des colonisations pénale et libre ainsi que des concessions minières sont à l'origine de multiples spoliations dont vont être victimes les Kanak. Toutes leurs terres sont dorénavant susceptibles d'être occupées et les abus des colons sont nombreux, provoquant le déguerpissement des tribus ou le saccage de leurs cultures, au point que l'administration suspend un temps les permis d'occupation de crainte de troubles. Certains Européens s'installent sans titre régulier, mais le bureau du Domaine ferme les yeux ou est incapable d'effectuer un contrôle efficace d'une colonisation anarchique et dévoreuse de terres, parce que l'élevage bovin extensif est la spéculation principale. Il se contente de recommander aux colons de bien se conduire. Une frange pionnière pastorale progresse du côté de Bouloupari et La Foa, en concurrence avec la colonisation pénale qui considère ce secteur comme son domaine. Dans le nord et sur la côte est, les sites miniers se multiplient.

En 1875, face au gaspillage des terrains domaniaux et à une situation foncière pour le moins confuse, l'administration supprime les permis d'occupation et projette la mise en place d'une propriété privée pour les Kanak avec des titres de propriété, un cantonnement et un regroupement en village afin de leur apprendre le français, convaincue qu'avec des empiètements européens de plus en plus nombreux les risques d'affrontement augmentent. Mais la propriété privée n'est pas retenue dans la mouture finale de l'arrêté de mars 1876 tout comme la propriété collective, qui se contente d'une délimitation des tribus, au profit des miniers et de la colonisation libre, officialisant les permis d'occupation. L'administration récupère de grandes superficies à Canala et Houailou. Dans la région de La Foa, les Kanak font les frais de l'appétit de l'administration pénitentiaire pour son établissement agricole de Fonwhari et de la volonté d'intégrer

au Domaine des milliers d'hectares pour les affecter à la colonisation libre. En 1878, le littoral entre Bouloupari et Poya va être le théâtre de la première grande révolte kanak.

Les années 1880 constituent un répit dans le processus de spoliation, le colonisateur tirant les leçons de 1878, année qui a terni l'image de la Nouvelle-Calédonie, déjà altérée par son bagne. Mais, en 1887, se mettent en place les mesures de l'indigénat, d'abord appliqué en Cochinchine, un ensemble juridique et réglementaire de mesures administratives ou répressives entraînant un régime d'exception ne s'appliquant qu'aux seuls indigènes ou aux travailleurs engagés. Ces dispositions seront en vigueur jusqu'en 1946. Il s'agit d'encadrer le monde kanak par l'établissement d'une liste officielle de tribus avec leurs chefs, interlocuteurs privilégiés et collaborateurs de l'administration. À côté de ce volet administratif, l'indigénat porte également sur le foncier, la fiscalité, le travail et le contrôle des Kanak. Ils sont soumis à des interdictions propres, telles que la pratique de la sorcellerie, la nudité là où il y a des Européens, le débroussaillage au moyen du feu, l'entrée dans les débits de boisson... Un impôt de capitation²⁰ entre en vigueur en 1900 dans le dessein d'obliger les Kanak à travailler chez les colons. Des travaux d'utilité publique, sur les routes spécialement, sont obligatoires. Jusqu'en 1945, comme sujets français, les Kanak ne seront ni électeurs, ni éligibles. Comme lors de l'Exposition universelle de 1889, des Kanak vont être envoyés en métropole à l'occasion de l'Exposition coloniale de 1931 mais, au lieu d'être installés dans l'enceinte de l'Exposition, ils seront exposés au Jardin d'acclimatation. 60 sur 111 seront échangés contre des crocodiles et partiront au zoo de Hambourg, ce qui permettra au public parisien de contempler les « cannibales » et les crocodiles.

Une rigoureuse séparation des systèmes scolaires les cantonnait aux « écoles indigènes », qui n'offraient pas d'accès à l'enseignement secondaire et supérieur et qui se contentaient de quelques rudiments d'écriture, de lecture et de calcul. Dans les écoles religieuses, les enfants passaient plus de temps aux travaux des champs, afin de subvenir aux besoins de la mission, qu'à étudier (PINEAU-SALAÜN, 2000). Il faut attendre la fin de l'indigénat pour que les Kanak puissent passer le certificat d'études primaires. Les meilleurs d'entre eux accédaient à l'école des moniteurs indigènes de Montravail (Nouméa), créée en 1913 (SALAÜN, 2005 : 177-191). Quoique très rares, des parcours universitaires et professionnels prestigieux comme ceux du Martiniquais Aimé Césaire (1913-2008) ou des Guyanais Félix Éboué (1884-1944) et Gaston Monnerville (1897-1991) étaient strictement impossibles en Nouvelle-Calédonie, car entre les systèmes coloniaux des « vieilles colonies » et celui de la Nouvelle-Calédonie la différence était de nature et pas de degré. Il a fallu attendre Jacques Iékawé (1946-1992), bachelier en 1964 et diplômé de l'Institut d'études politiques de Bordeaux en 1969, pour voir un Kanak devenir haut fonctionnaire dans les années quatre-vingt²¹.

L'arrivée, en 1894, du gouverneur Feillet marque le retour de la colonisation libre, au détriment des réserves indigènes, puisqu'il n'était pas question de toucher au patrimoine foncier du bagne. En conséquence, les spoliations, fondées sur de nouvelles délimitations des réserves, reprirent. Entre 1897 et 1903, le « grand cantonnement » réduit l'espace foncier kanak à seulement un huitième de la superficie de la Grande Terre, les îles Loyauté ou l'île des Pins n'étant pas concernées. En fait, ce cantonnement est réalisé en trois ans seulement, de 1898 à 1900, et les travaux sont bâclés. Des dizaines de milliers d'hectares sont retirés par l'administration aux réserves²², désormais recroquevillées et fractionnées. Les Kanak doivent déguerpir et

20. Payable par les indigènes, il était de dix francs par an et par homme valide, soit l'équivalent de dix jours de travail chez un colon.

21. Voir le n° 14 de la *Revue juridique, politique et économique* (2009/2) : 50-54.

22. Selon Alain SAUSSOL (1979 : 291), il semble que l'administration ait repris près de 200 000 ha. Selon Joël DAUPHINÉ (1989 : 211-213), il « ne » s'agirait « que » de 36 000 ha.

Encadré 9

Cent ans d'évolution de la situation des Kanak

- 1862** : ouverture à Nouméa d'une école professionnelle officielle ouverte à tous les indigènes.
- 1867** : création légale de la tribu.
- 1868** : constitution de la propriété territoriale indigène collective, appelée « réserve ».
- 1871** : instauration de réquisitions afin de travailler pour l'administration.
- 1872** : obligation de ne circuler à Nouméa que décevement vêtu.
- 1875** : réglementation du séjour dans la ville de Nouméa.
- 1887** : mise en place du régime de l'indigénat.
- 1888** : interdiction de la circulation à Nouméa et dans ses faubourgs après 20 heures.
- 1893** : création d'un état civil pour les Loyaltiens.
- 1897** : mise en place du « grand cantonnement ».
- 1898** : limitation de l'impôt de capitation aux seuls indigènes et création des districts sous l'autorité d'un grand chef.
- 1899** : les Loyauté deviennent des réserves intégrales, fermées à toute colonisation.
- 1916** : départ des premiers contingents de tirailleurs kanak pour le front.
- 1922** : instauration de « prestations » contraignant tous les hommes valides à effectuer chaque année douze jours de travaux d'intérêt général.
- 1932** : accession possible à la qualité de citoyens de certains indigènes (anciens combattants, diplômés de l'enseignement secondaire ou supérieur, époux d'une Française et père d'au moins un enfant issu de cette union...).
- 1934** : création d'un état civil des indigènes.
- 1945** : fixation des fonctions administratives et des diplômes permettant d'être inscrit sur les listes électorales.
- 1946** : suppression du régime de l'indigénat.
- 1946** : liberté entière de circulation de jour comme de nuit.
- 1946** : accession au statut de citoyen français.
- 1946** : la Constitution reconnaît un statut de droit particulier.
- 1946** : premiers prêtres kanak.
- 1948** : suppression de l'impôt de capitation.
- 1949** : égalité d'accès aux fonctions publiques.
- 1951** : loi élargissant considérablement le corps électoral autochtone.
- 1956** : disparition des dernières inégalités salariales et de prestations familiales entre Européens et Kanak. Accès autorisé au collège.
- 1957** : l'ensemble de la population kanak peut voter et premier Kanak reçu au brevet d'études du premier cycle (BEPC).
- 1961** : service militaire obligatoire étendu aux Kanak.
- 1962** : premier Kanak obtenant le baccalauréat.



Monument aux morts
de la tribu de Nekilaï (Poya).
© C. Chauvin

sont confinés. Des villages entiers sont transplantés et installés sur des terres possédées coutumièrement par des clans les occupant. Il en découle un imbroglio social avec des groupes qui perdent leur unité. Le fort lien à la terre des Kanak est brisé, le groupe parental homogène jouissant d'un territoire étant remplacé par des périmètres dans lesquels se côtoient des clans étrangers. L'habitat a tendance à se concentrer, remplaçant le petit hameau sur son tertre dominant l'espace cultivé, et les conséquences de la promiscuité sont sérieuses. Les populations des basses vallées se réfugient en amont.

L'objectif de Feillet était de faire venir des familles métropolitaines pour cultiver le café. À la suite de la plus importante campagne de propagande sur la Nouvelle-Calédonie, 1 500 personnes, représentant un peu plus de 500 familles, immigrèrent, au frais de l'État, et bénéficièrent à titre gracieux d'un terrain d'au moins 10 ha. Des centres de colonisation libre sont créés près du littoral, sur des terres fertiles, à Canala (1896), Ponérihouen (1897), Poindimié (1898), Hienghène et Gomen (1899), Pouébo (1900). Mais la plupart des 42 centres de colonisation créés ou en projet sont désertés rapidement et, à la veille de la Première Guerre mondiale, à peine plus de la moitié des familles de colons Feillet sont restées sur leur terre, notamment en raison de la chute des cours mondiaux du café.

La Nouvelle-Calédonie traverse une grave crise dans les premières années du XX^e siècle, mais les atermoiements de l'administration font que la pression sur les terres kanak se poursuit. L'ultime révolte kanak se déroule en 1917 et éclate dans les hauts de Koné. La Première Guerre mondiale n'y est pas étrangère, avec le départ des premiers contingents de militaires et de colons pour le front européen, en 1915, ce qui faisait craindre aux broussards une insurrection. Le nombre de tués resta limité (74), et la révolte de 1917 fut bien plus réduite que l'insurrection de 1878.

Mais la Grande Guerre est une autre façon d'apprécier la condition des Kanak, auxquels on fait appel à partir de 1916 pour défendre la patrie. Avec les mobilisés calédoniens et tahitiens, les tirailleurs kanak forment le Bataillon mixte du Pacifique. Plus du tiers des volontaires kanak mourront contre un peu plus du sixième des mobilisés européens. À leur retour, les promesses d'assouplissement du régime de l'indigénat qui leur ont été faites sont oubliées. Il faudra attendre 1922-1923 pour que les anciens combattants soient exemptés de l'impôt de capitation, 1926 pour qu'on leur verse les premières pensions et 1932 pour que ceux qui le souhaitent deviennent des citoyens français.

Ces six décennies de spoliation ont donc eu des effets funestes sur les Kanak. Leur horticulture est gravement touchée et les aménagements hydrauliques sont très détériorés par l'exploitation minière ou abandonnés. En parallèle, la caféiculture autochtone connaît de multiples déboires. Le cantonnement a provoqué la fragmentation de la société kanak, désormais constituée de morceaux correspondant aux différentes tribus, d'autant plus isolées qu'elles étaient assignées à résidence et que leurs effectifs se contractaient.

Le déclin démographique kanak et la reprise

La mise en contact des Océaniens avec les Européens faillit être fatale aux premiers. Les maladies introduites par les Occidentaux (rougeole, coqueluche, variole, syphilis, grippe, tuberculose...) décimèrent la population de nombreuses îles, au point que certains scientifiques ou administrateurs prédisaient une disparition rapide des Océaniens au début du XX^e siècle. On comptait 150 000 Fidjiens en 1860 et seulement 84 000 en 1921. Vers 1925, il n'y avait plus que 40 000 habitants aux Nouvelles-Hébrides et 60 000 habitants aux Salomon contre plus de 150 000 habitants dans chacun de ces archipels un demi-siècle plus tôt. Ce n'est qu'à partir des

années 1930 qu'un sursaut démographique généralisé intervint, grâce à la baisse rapide de la mortalité liée au développement des infrastructures médicales (hôpitaux, dispensaires...) et aux progrès en matière d'hygiène.

Les recherches archéologiques en Nouvelle-Calédonie tendent à montrer que la population autochtone, au moment des premiers contacts avec les Européens, a longtemps été sous-estimée et devait probablement dépasser les 100 000 personnes pour tomber à 27 100 en 1921 (fig. 3, p. 78). Les Kanak formaient plus des deux tiers de la population totale en 1887 et seulement la moitié en 1931. Le déclin démographique, en valeurs absolues, a commencé bien avant la prise de possession française, attendu que de nombreux navires de commerce abordent la Grande Terre et les îles, entraînant de nombreuses épidémies meurtrières et des famines. Une « nouvelle politique indigène » (NPI) est engagée par le capitaine de gendarmerie Meunier, appellation ronflante qui se traduit par une « amélioration » de l'habitat avec le remplacement des cases rondes par des cases rectangulaires, jugées plus hygiéniques par l'administration. Des infirmeries et des écoles indigènes sont bâties. On lutte contre l'alcoolisme et on multiplie les conseils d'hygiène. Imposée et insuffisante, cette NPI marque le début de l'amélioration des conditions de vie des Kanak. Le gouverneur Guyon (1870-1942) lance un plan d'équipement destiné à doter la Nouvelle-Calédonie d'infrastructures favorisant le développement économique (routes, port, télécommunications, dispensaires...), mais la crise des années 1930 interrompt cette dynamique.

Isolement ou éloignement ?

À la différence de nombre d'archipels océaniques, la Nouvelle-Calédonie n'est pas un territoire isolé au cœur du Pacifique, et son éloignement est à relativiser compte tenu de sa situation à moins de 1 500 km des côtes australiennes ou néo-zélandaises. De fait, la première moitié du XIX^e siècle (cf. *supra*) prouve que cette partie de l'océan Pacifique est fréquentée, spécialement par ces marins-aventuriers britanniques partis de Sydney, d'où il ne faut que quelques jours de mer pour atteindre la Grande Terre.



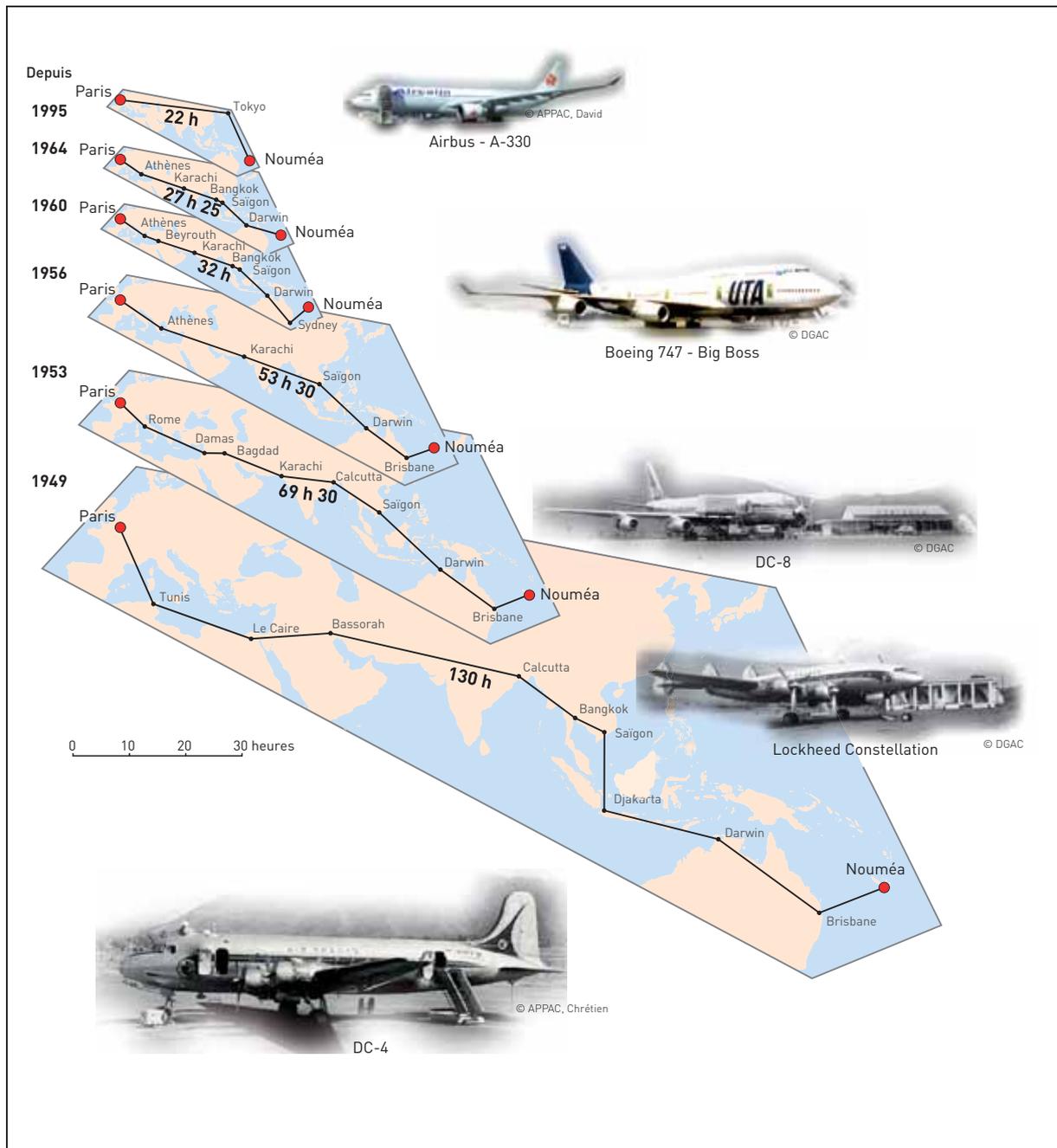
Jour du départ du paquebot
pour Marseille à Nouméa
au début du XX^e siècle.

© Musée de la ville de Nouméa

Un processus de périphérisation

Le rattachement à la France réoriente les échanges vers une métropole située à 18 000 km et à plus de trois mois de mer. Jusqu'à nos jours, on ne comprend les thématiques de l'éloignement ou de la périphéricité que si on les relie à cette question politique. Il faut attendre 1882 pour que soit mis en place un service régulier entre Marseille et Nouméa, suite à la convention signée entre le gouvernement français et la Compagnie des messageries maritimes. Le voyage dure 104 jours et fait escale à ses débuts à Port-Saïd, Aden, la Réunion et Maurice, Adélaïde, Melbourne et Sydney, une liaison transocéanique abandonnée en 1971. Mais, bien avant cette ligne maritime, de nombreux bateaux contournaient l'Afrique, expliquant les relations anciennes et notables entretenues avec la « vieille colonie » de l'océan Indien, qu'on remarque dans l'influence culinaire créole ou dans le peuplement, avec, en 1864, l'installation de planteurs réunionnais de canne à sucre, suite à une crise grave de cette industrie à la Réunion.

Le bateau a été longtemps le seul moyen de communication entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde. Ne subvenant pas à tous ses besoins, elle devait presque tout importer, essentiellement d'Australie dans les premiers temps de la colonie. La loi Méline de 1892, qui permet aux produits français de rentrer en franchise dans la colonie pendant que les marchandises australiennes sont soudain fortement taxées, restructure les échanges au profit de la métropole et au détriment de son environnement régional, soumis à des tarifs douaniers protectionnistes. Cordon ombilical extraordinairement étiré, ce lien devient un élément fondamental de sa mise en valeur. Il est d'ailleurs symptomatique de constater que la première liaison aérienne, en 1932, entre la métropole et la Nouvelle-Calédonie, accomplie en 134 heures par le trimoteur *Biarritz*, a davantage marqué les esprits que le premier vol avec l'Australie effectué l'année précédente. C'est aussi en 1931 qu'a lieu la première liaison radio Nouméa-Paris. Toutefois, ce n'est qu'en 1949 qu'Air France crée une ligne aérienne régulière entre Paris et Nouméa, via Tunis, Le Caire, Bassorah, Calcutta, Bangkok, Hô-Chi-Minh-Ville (ex-Saïgon), Djakarta, Darwin et Brisbane. Sur les 130 heures que dure le trajet, il y a 65 heures de vol, en DC-4. Si l'on ne peut comprendre le manque de moyens du colonisateur en Nouvelle-Calédonie et ses velléités à la peupler sans faire référence à son éloignement à la métropole, il est aussi nécessaire d'évoquer la lenteur des communications terrestres internes.



Carte 6 - Contraction de l'espace-temps :
 les liaisons aériennes entre Paris et Nouméa depuis 1949.
 Source : Atlas de la Nouvelle-Calédonie, 2012.

Le primat de la voie maritime

Les Kanak utilisaient les pirogues à rames ou à voile pour se déplacer, en raison de la médiocrité ou de l'absence des voies terrestres dues à un relief accidenté. Avec l'arrivée des premiers Européens, un cabotage privé est mis en place pour desservir les nouvelles localités, assurer les échanges commerciaux ou pour transporter le courrier et assurer l'ordre. La nécessité de ravitailler et d'écouler la production des colons isolés sur le pourtour de la Grande Terre, impossible avec la voiture à bœufs ou à cheval, entraîne la création d'un service officiel du « Tour de côtes » en 1871. Dès l'année suivante, il devient plus régulier, contrôlé et subventionné par l'administration, en complément du cabotage privé. Des abris sont construits sur le littoral pour entreposer le fret, et de petites embarcations remontent les rivières pour se rapprocher des secteurs mis en valeur. L'arrivée du bateau en brousse était un grand événement. Les cotres, chalands et autres types d'embarcations convergeaient vers lui, apportant le courrier, les commandes et les nouvelles fraîches. Avec le développement de la mise en valeur coloniale et le peuplement européen, ce trafic prend de l'ampleur et plusieurs bateaux l'assurent. La vie s'organise à partir de ces lieux de débarquement avant que la route n'arrive, considérés comme les points kilométriques 0 (PK 0) pour les pistes. Pour preuve, on continue autour de l'ancien port de fort Teremba, du côté de Moindou ou de La Foa, de les utiliser comme « lieux-dits », la population broussarde indiquant habiter au « Cinquième », au « Treizième », au « Vingt-Septième », etc. Bouloupari n'est alors en relation avec Nouméa que par le môle de Bouraké au bout de 18 km de route charretière.

En 1890, des négociants de Nouméa créent le Syndicat calédonien pour le développement de la navigation et du commerce français dans le Pacifique, qui utilisera plusieurs navires. En 1896, la maison de commerce Ballande obtient le contrat du Tour de côtes, utilisant un vapeur moderne, le *Saint-Antoine*, ainsi que le *Saint-Pierre*. La création en 1901 de l'Union commerciale et de navigation calédonienne (UCNC) vise à monopoliser le trafic en le rationalisant et en utilisant les bateaux de Ballande. La Société du tour de côtes, dite « La Côtière », prend la suite en 1923, après la dissolution de l'UCNC. Elle propose tous les quinze jours un voyage vers la côte est, de Yaté à Arama, et vers la côte ouest de Bourail à Belep. Mais la concurrence de la voie terrestre commence à se faire sentir avec le prolongement de la route jusqu'au nord et l'ouverture des transversales Bourail-Houailou et La Foa-Canala. Bacs et intempéries ne suffisent pas à atténuer l'attrait de l'automobile, plus rapide. La Société anonyme des messageries automobiles néo-calédoniennes obtient une subvention de la colonie et propose un service journalier de Nouméa à Voh. « La Côtière » est dissoute en 1936, détrônée par la route, car le contrat la liant à l'administration n'est pas prolongé.

Mais longtemps les routes ne sont que des pistes, et les bacs sur la côte est ralentissent les déplacements. Ni le plan Guyon, du nom du gouverneur de l'époque, lancé en 1925, ni la présence américaine²³ durant la Seconde Guerre mondiale ne permettent de désenclaver l'ensemble du territoire. Certes, on construit des routes, des ponts, quelques transversales, des pistes d'aviation mais, en 1963, il n'y a encore que 200 km goudronnés et de nombreux bacs ralentissent les déplacements sur la côte est. Quant au chemin de fer, qui doit relier Nouméa à Bourail, il ne fonctionne que de 1904 à 1939 et n'a jamais dépassé Païta. Seul l'acheminement du bétail vers l'abattoir de Ducos (Nouméa) ou la conserverie de Ouaco a toujours été assuré par la voie terrestre, car le transport d'animaux était interdit sur le Tour de côtes. En conséquence, avant l'apparition des camions frigorifiques dans les années 1960 et l'abattage des animaux dans les grandes exploitations, le transport se fait sur pied, avec les grandes « conduites de bétail »²⁴ qui parcourent des centaines de kilomètres et qui font partie de la vie du *stockman*.

23. L'éditeur n'a pas souhaité utiliser dans ce livre le terme « étatsunien », nous employons donc le terme « américain » pour nommer ce qui réfère aux États-Unis et à ses habitants.

24. Cette expression peut être considérée par un puriste comme un pléonasme parce que « conduite » désigne en Nouvelle-Calédonie le fait de mener un troupeau d'un point à un autre.

La parenthèse de la Seconde Guerre mondiale

Les Français, dans les premiers mois de la Seconde Guerre mondiale, ne se doutaient sûrement pas que la lointaine colonie néo-calédonienne allait jouer un rôle important dans ce conflit.



Cimetière des soldats néo-zélandais morts dans le sud-ouest du Pacifique durant la Seconde Guerre mondiale (Bourail).

© J.-C. Gay

Le ralliement à la France libre

L'annonce de l'armistice du 22 juin 1940, signée entre le Troisième Reich et le gouvernement de Pétain, fit l'effet d'une bombe. Dès le surlendemain, le conseil général de la colonie décide à l'unanimité de continuer la guerre, aux côtés des Britanniques, à l'instar d'autres colonies françaises, comme certaines en Afrique (Tchad, Oubangui, Cameroun...) ou les Établissements français de l'Océanie (EFO). En septembre, l'arrivée de Henri Sautot, envoyé du général de Gaulle, qui prend le pouvoir et devient gouverneur, ancre définitivement la Nouvelle-Calédonie dans la Résistance. Une milice civile, forte de 2 000 hommes, est formée en août 1941 pour se protéger d'une éventuelle attaque japonaise. Des jeunes Néo-Calédoniens s'engagent dans les troupes de la France libre. En mai 1941 est créé le bataillon du Pacifique, composé également de Tahitiens et de Néo-Hébridais. Ils sont 600 dont 280 Néo-Calédoniens à quitter Nouméa le 5 mai 1941 et s'illustreront au Proche-Orient et en Afrique du Nord (Bir-Hakeim, El-Alamein...), participant à la reconquête de l'Europe ensuite, avec la campagne d'Italie et le débarquement en Provence. Un second contingent quitte Nouméa en mars 1943, et quelques Néo-Calédoniens feront également partie des commandos parachutistes britanniques, les SAS (Special Air Service).



Retour du bataillon du Pacifique en 1946.

© Musée de la ville de Nouméa

Les Américains débarquent

Le 7 décembre 1941, l'attaque par les Japonais de la base de Pearl Harbor (Hawaï) fait basculer l'océan Pacifique dans le conflit mondial. L'Empire du soleil levant s'empare rapidement de l'Asie du Sud-Est et arrive aux portes de l'Australie en occupant la Nouvelle-Guinée et les îles Salomon. Par sa situation, la Nouvelle-Calédonie est pour les États-Unis une remarquable base arrière et une tête de pont pour reconquérir le Pacifique, mais, dans un premier temps, il faut empêcher l'ennemi de la conquérir, car elle pourrait être un redoutable point d'appui pour s'emparer de l'Australie. Dès mars 1942, un contingent de 18 000 soldats débarque à Nouméa, une ville de 11 000 habitants pour un territoire de 55 000 âmes à ce moment-là. La « Poppy Force » a pour mission de protéger la Nouvelle-Calédonie grâce à un ensemble de postes disséminés sur le pourtour de la Nouvelle-Calédonie avec trois principaux aérodromes regroupant jusqu'à 5 000 personnes chacun : Tontouta, Oua-Tom et la plaine des Gaiacs. L'anse Vata, peu habitée, se couvre d'installations de l'armée US, dont le QG et l'hôpital. Quelques quartiers du sud de Nouméa doivent leur nom à cette période, tels Motor-Pool – où le matériel roulant qui arrivait à Nouméa était assemblé, essayé et garé avant d'être utilisé localement ou réexpédié vers les zones de combat – ou Receiving, où se trouvait la station de transmission. Entre 1942 et 1946, plus d'un million de soldats américains, australiens et néo-zélandais passent par la Nouvelle-Calédonie, lieu de transit majeur du dispositif allié. La salubrité de la Nouvelle-Calédonie en fait une base sanitaire où sont soignés les blessés rapatriés du front du Pacifique dans des centres hospitaliers créés à Nouméa et en brousse, dont le Naval Mobile Hospital de l'anse Vata d'une capacité de plus de 2 000 lits.

La métamorphose

L'économie locale est dopée par le ravitaillement d'un contingent qui atteint à son apogée plus de 200 000 hommes. L'élevage, la pêche et l'agriculture sont dynamisés avec, par exemple, l'introduction de machines agricoles inconnues jusqu'alors. Bars, restaurants, salons de coiffure se multiplient. La ligne ferroviaire Nouméa-Païta est remise en service et modernisée. Le réseau téléphonique est métamorphosé, le réseau routier est amélioré. Les Néo-Calédoniens découvrent le chewing-gum, le soda, le pop-corn, le jazz, la jeep, les snacks... Les cinémas en plein air font leur apparition, éparpillés dans toute la ville. On en compte jusqu'à 24 à Nouméa, présentant les derniers films d'Hollywood, les dessins animés, les westerns... Des vedettes viennent se produire devant les troupes et les *big bands* militaires animent les dancings. Les matchs de boxe et de catch sont nombreux également. Le marché noir prospère, avec trafic d'alcool douteux. Le dollar est devenu la monnaie reine. L'impact économique de cette présence est tel qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, comme à Wallis-et-Futuna et dans les EFO, pour permettre le maintien de la parité de la monnaie de ces territoires avec le dollar, suite aux dévaluations du franc français (FF) et aux accords de Bretton Woods, on crée, le 25 décembre 1945, le franc des colonies françaises du Pacifique (FCFP), plus couramment appelé franc pacifique (eXchange Pacific Franc, XPF sur le plan international). Sa parité par rapport au franc français est modifiée, dans ces premières années, à plusieurs reprises pour tenir compte de l'appréciation du dollar. On passe ainsi de 1 FCFP pour 2,40 FF en 1945 à 1 FCFP pour 4,32 FF puis 5,31 FF en 1948, et à 1 FCFP pour 5,40 FF puis 5,50 FF en 1949. Ce dernier cours est resté inchangé jusqu'à nos jours puisque le passage au nouveau franc en 1959 ne s'est soldé que par un déplacement de la virgule, 1 FCFP valant 0,055 nouveau franc, tandis que le passage du franc à l'euro s'est traduit par une quasi-strict conversion, au taux fixe de 1 000 FCFP pour 8,38 €, garanti par le Trésor français. Entre-temps, le privilège d'émission en Océanie française a été transféré en 1967 de la Banque d'Indochine à l'Institut d'émission d'outre-mer.

Les forces américaines se retirent complètement en juin 1946. De nombreuses ventes aux enchères permettent à la population d'acheter à bon prix des véhicules, des engins de chantier, du matériel agricole, etc. Les « demi-lunes », bâtiments en tôle ondulée de forme semi-circulaire, persistent longtemps dans le paysage néo-calédonien avant que quelques-unes ne soient patrimonialisées. Le retour à la torpeur séculaire est difficile et de nombreux habitants ont une profonde nostalgie de cette époque, collectionnant le matériel abandonné sur place, tels les membres du Jeep Army Club calédonien ou de l'Americam Museum Association, ces derniers militant pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de la guerre du Pacifique. Du reste, les manifestations de 1992 pour le jubilé de l'arrivée des forces armées américaines, qui ont laissé un monument au cœur de Nouméa, prouvent la place de cet événement dans l'imaginaire néo-calédonien. Cette présence a enrichi le lexique néo-calédonien de nouveaux termes, comme le *bus* qu'on prononce à l'anglaise, les fameux *baby-cars*, fourgonnettes bleues de marque Renault aménagées pour le transport en commun à Nouméa au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et qui resta le nom des autobus jusqu'à récemment, ou le *dock*, terme utilisé pour évoquer un entrepôt à usage commercial ou particulier.

Cet épisode n'est pas qu'une parenthèse dans l'histoire ; il a des conséquences importantes sur les plans politique, économique et social. La métropole perd de son aura, un autre horizon paraît, bien plus séduisant ; lors des Événements des années 1980 (cf. *infra*), l'association Les Amis des États-Unis réunit à Nouméa plusieurs milliers de personnes réclamant que la Nouvelle-Calédonie devienne le 51^e État fédéré des États-Unis ! De nombreux Kanak ont travaillé dans les camps militaires, s'insérant temporairement dans le travail salarié dans des conditions meilleures et avec des gains bien supérieurs que ceux proposés par les colons. L'apparente égalité entre Blancs et Noirs au sein de l'armée des États-Unis a été un autre élément remettant en cause le fait colonial.

Jeep Army Club
à la foire de Bourail.
© J.-C. Gay



Monument des Américains
à Nouméa.
© J.-C. Gay



Encadré 10

L'époque bénie des Américains

Extrait de *La vie quotidienne en Nouvelle-Calédonie de 1850 à nos jours* (SÉNÈS, 1985 : 277-279).

« Nouméa s'en porte bien. Mieux, s'en réjouit. Cette vague énorme qui déferle la tonifie étrangement. [...] Les restaurateurs locaux font fortune. On paie très cher le rôti de cerf aux papayes vertes ou la salade de poisson cru. Les dollars pleuvent. [...] Sur les alcools, c'est la ruée. Les plus opportunistes des trafiquants locaux s'ingénieront à les mélanger dangereusement pour se livrer à un commerce clandestin. [...] Les Calédoniens n'en croient pas leurs yeux. Cette clientèle inattendue leur est venue du ciel. Ils tendent les mains : la manne tombe. Tout est devenu rentable : ravitailler les militaires en légumes et en fruits donne lieu à d'avantageux contrats ; laver leur linge, c'est s'acheminer aussitôt vers la certitude de posséder bientôt une laverie des plus sophistiquées ; distraire leurs nuits, c'est se garantir à peu de frais des assurances de millionnaires. [...]

Lockheed P-38 de l'US Air Force
dans les rues de Nouméa
durant la Seconde Guerre mondiale.
© Musée de la ville de Nouméa



Les tribus aussi explosent : les plus reculées dans les îles ou sur la Grande Terre voient un beau jour arriver sur leurs jeeps ces demi-dieux porteurs de nourriture et de tabac. Ils gavent les enfants de sucreries, comblent les femmes de nylon et de pacotilles brillantes. Les indigènes adoptent vite les treillis des parachutistes. [...] Ces hommes donnent enfin ce que les missionnaires prodigues en promesses de salut n'ont jamais donné : l'abondance du manger et du boire [...] »

Les fortunes amassées vont souvent être réinvesties ailleurs. Les grands perdants de l'histoire sont les immigrants japonais. Ils sont plus d'un millier en 1941 à travailler en Nouvelle-Calédonie. À la différence des Javanais ou Tonkinois, sujets coloniaux néerlandais et protégés français, les Japonais ont bénéficié d'un meilleur statut en qualité de citoyens étrangers d'un pays souverain. Les grèves qu'ils déclenchent en 1919 à la SLN expliquent qu'on s'en détourne. Dans les années 1920-1930, la plupart d'entre eux ne travaillent plus à la mine et sont devenus ouvriers, cultivateurs, commerçants ou artisans. Nombreux sont ceux qui se sont mariés avec des résidentes, mais, tout comme les Allemands et les Autrichiens avaient été expulsés et leurs biens mis sous séquestre lors de la Première Guerre mondiale, ils subissent le même sort. Dès 1940 et le ralliement à la France libre, le gouverneur Sautot (cf. *supra*) prépare un plan de défense incluant l'arrestation et la déportation des étrangers, au nombre de 1 477 en octobre 1939 dont 1 340 Japonais. Ces derniers sont considérés comme des espions et saboteurs potentiels. Dès le lendemain de Pearl Harbor, ils sont arrêtés et placés dans des camps d'internement (PALOMBO, 2002, 2007). En quatre convois, ils sont déportés en Australie. Certains seront échangés contre des prisonniers de guerre. Beaucoup rentrent au Japon et très peu reviendront en Nouvelle-Calédonie.

Du statut de TOM aux accords

L'empire colonial français connaît des mutations majeures entre 1945 et 1958. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le statut des colonies évolue radicalement. En 1946, l'Empire devient l'Union française. Les « vieilles colonies » (Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion) sont départementalisées, alors que l'essentiel des autres colonies opte pour le statut de territoire d'outre-mer. Le reste est composé des départements à statut spécial d'Algérie, des territoires sous tutelle de l'ONU (Togo et Cameroun), des protectorats (Maroc, Tunisie, Wallis-et-Futuna) et du condominium des Nouvelles-Hébrides. L'Union française ne constitue pas une rupture complète avec le système colonial de la Troisième République : l'Algérie reste rattachée au ministère de l'Intérieur ; les DOM et les TOM passent sous l'autorité du ministère de la France d'outre-mer (ex-ministère des Colonies) ; les protectorats sont toujours sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères ; un ministère des États associés est créé en 1950 pour l'Indochine à la suite de l'abandon de son statut de TOM en 1949. Toutefois, les évolutions sont majeures en Nouvelle-Calédonie.



Monument rendant hommage aux dix victimes kanak de l'embuscade de Wan Yaat (Hienghène) du 5 décembre 1984.
© J.-C. Gay

La fin de l'indigénat

Dès juin 1945, le gouverneur Tallec prend une décision de grande ampleur en accordant la résidence libre à tous les immigrants entrés avec un contrat de travail. Immédiatement, Javanais ou Indochinois sont donc libérés de leurs employeurs. Leurs enfants nés sur le territoire peuvent dès lors accéder à la nationalité française et s'intégrer à la société locale, notamment par les nombreuses unions mixtes avec des Européen(nes). En août 1945, une ordonnance prévoit que la colonie aura son député et sera enfin représentée au parlement de la République. En 1946, le régime de l'indigénat s'achève levant les restrictions à la liberté de résidence, de travail et de mobilité. Les arrêtés du 3 mai 1946 accordent le droit de circuler librement de nuit comme de jour, et dans tout le territoire, à tous les Kanak et Asiatiques.

Les Kanak accèdent progressivement à la nationalité française et obtiennent le droit de vote par étape, le processus se terminant en 1957, avec le décret d'application de la loi-cadre Defferre (cf. *infra*). La crainte d'un raz-de-marée kanak explique que l'on a longtemps hésité sur la façon dont leurs voix allaient être comptabilisées : ne devrait-on pas créer un double collège et une double représentation, avec une assemblée consultative mélanésienne ? En 1951, une loi permet à 60 % d'entre eux d'être inscrits, et le principe du collège unique est adopté l'année suivante, sauf sur la côte est divisée en deux circonscriptions (celle des tribus et celle hors tribus), un système abandonné en 1957 pour les élections à l'assemblée territoriale. L'entrée des Kanak dans la vie politique est encadrée par deux associations dont les noms sont révélateurs de leur modération : l'UICALO (Union des indigènes calédoniens amis de la liberté dans l'ordre) du côté catholique ; l'AICLF (Association des indigènes calédoniens et loyaltiens français) du côté protestant. On est encore loin des luttes pour l'indépendance quand on sait

qu'elles sont anticommunistes et se sont prononcées en faveur du maintien des tribus, des réserves et des conseils des Anciens. Il faut dire que la Constitution de 1946 reconnaît aux Kanak un statut civil particulier par lequel ils continuent d'être régis par la coutume dans les domaines de l'état-civil, la filiation, le mariage, la propriété et les successions. En conséquence, les tribus restent gérées comme au temps de l'indigénat avec des agents tribaux et paroissiaux continuant d'informer les autorités sur ce qui s'y passe. La modestie des revendications de ces deux associations est en décalage avec la situation sanitaire dégradée des Kanak et les importants besoins en équipements de base. Lèpre, tuberculose et syphilis font des ravages et la mortalité infantile, très élevée, éclaire la stagnation démographique (KURTOVITCH, 2000). La médiocre qualité de l'eau nécessite que soient engagés d'importants chantiers d'adduction d'eau. La première conséquence tangible de la fin de l'indigénat et de l'accès à la citoyenneté pour de nombreuses tribus a été la mise en service de canalisation d'eau durant les années 1950 et 1960.

En 1951, l'élection de Maurice Lenormand (1913-2006) comme député, grâce aux voix kanak désormais en nombre du fait de l'élargissement massif du corps électoral, marque le début d'une nouvelle étape, avec la naissance de l'Union calédonienne (UC) qui correspond à la convergence du petit colonat blanc avec les Kanak. « Deux couleurs, mais un seul peuple », telle est la devise de ce parti prônant l'autonomie politique et la lutte contre les pesanteurs coloniales, comme son double des EFO, le Rassemblement démocratique des populations tahitiennes (RDPT), avec à sa tête Pouvanaa Oopa qui domine la vie politique de cette autre collectivité française du Pacifique dans les années 1950.

Une autonomie temporaire

La loi-cadre de 1956, dite aussi loi Defferre, constitue un moment décisif pour les TOM, en mettant en place un statut largement décentralisé, rendant possible l'accession ultérieure au rang d'État souverain. De 1956 à 1958, la vie politique dans les TOM est animée par l'attribution aux populations du suffrage universel intégral et la création d'assemblées et de gouvernements territoriaux. En Nouvelle-Calédonie, le conseil général devient une assemblée territoriale, avec un exécutif plus seulement entre les mains du gouverneur, mais également confié à un organe collégial, le Conseil de gouvernement. Bien que présidé par le gouverneur, son chef réel est le vice-président, élu par l'assemblée territoriale et entouré de ministres. L'UC, parti politique transcendant les clivages sociaux et communautaires, dirige la vie politique. En 1958, l'adoption de la Constitution de la Cinquième République permet aux TOM de choisir leur avenir institutionnel. En Nouvelle-Calédonie, on vote à 98 % en faveur de la nouvelle Constitution. En vertu de l'article 76, trois options s'offrent aux TOM s'ils l'acceptent : devenir État membre de la Communauté, qui remplace l'Union française, se transformer en DOM ou rester TOM. La consultation populaire du 28 septembre 1958 conduit à la souveraineté immédiate de la Guinée, qui a refusé la Constitution. Les 17 autres TOM l'ont acceptée, mais seuls la Côte française des Somalis, les Comores, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie, par un vote de leur assemblée territoriale, choisissent le statu quo en décidant de rester des TOM. Le protectorat de Wallis-et-Futuna sera érigé en TOM en 1961. Les douze territoires africains qui optèrent pour le statut d'État membre de la Communauté, pouvant être une étape avant l'indépendance, y accédèrent rapidement, car la Communauté ne fonctionna pas.

Ce que la Quatrième République a donné en autonomie à la Nouvelle-Calédonie, la Cinquième République lui reprend en deux temps et quatre lois. En dépit de son statut de TOM, elle connaît une vigoureuse recentralisation. En 1963, la loi Jacquinot supprime les ministres, et le Conseil de gouvernement perd son pouvoir exécutif pour n'être plus que

consultatif. En 1969, les lois Billotte transfèrent à l'État la réglementation sur les mines afin de contrôler ce secteur primordial (le nickel étant devenu un métal stratégique), créent les communes, manière de réduire un peu plus le pouvoir de l'assemblée locale ou du Conseil de gouvernement, et rognent les pouvoirs financiers et d'orientation économique locaux, au profit de l'initiative étatique. L'État reprend donc en main la Nouvelle-Calédonie en récupérant ce qu'il avait cédé treize ans plus tôt. Le développement concomitant du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), en Polynésie française, éclaire le souci de la France d'éviter toute déstabilisation dans une région devenue, en une décennie, indispensable pour son indépendance économique et militaire.

Le temps des grands chantiers

Les Trente Glorieuses ont une influence notable sur le territoire et correspondent à une longue et constante période d'essor. De grands chantiers sont lancés, tels les barrages de la Dumbéa et de Yaté (inauguré en 1959, avec sa centrale hydro-électrique pour alimenter en électricité l'usine métallurgique de Doniambo à Nouméa). Les réseaux routiers, électriques, téléphoniques s'étendent en brousse et sur les îles. La plupart des tribus sont alors désenclavées, et cinq grands ponts sur la côte est facilitent les communications en remplaçant les bacs pour traverser les larges estuaires (voir photo p. 10). Le premier à être inauguré est celui sur la Tipindjé en 1972. Au début des années 1980, il n'en subsiste que trois : sur le Diahot, la Yaté et la Ouaième, seul ce dernier existe aujourd'hui. On construit également des wharfs. La radio n'est pas encore captée partout et pourtant, en 1965, la télévision locale émet ses premières émissions. À partir de 1948, des efforts importants sont faits en matière d'adduction d'eau, avec le forage de puits, le captage de sources, l'installation de citernes et de canalisations. Écoles et dispensaires se multiplient un peu partout. On comptait 34 écoles en tribu en 1946, il y en a 61 sept ans plus tard (KURTOVITCH, 2000 : 221). De 1956 à 1962, 120 terrains de sport sont aménagés et les écoles enfin dotées en matériel. On fait appel à une main-d'œuvre métropolitaine, tahitienne, wallisienne, futunienne et italienne, à l'occasion de la construction du barrage de Yaté notamment (FAGES, 1972). Le Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (Fides), créé en 1946, joue un rôle important dans le financement de ces travaux, spécialement en milieu tribal, alors que le Fonds européen de développement permet la construction du port en eau profonde de Nouméa (1971-1974), qui se traduit par un terre-plein raccordant l'île Nou à la Grande Terre, ou de l'aérogare de la Tontouta (1972).



Timbre de 1956 :
barrage de la Dumbéa.
© OPT



Timbre de 1977 :
aérogare de la Tontouta.
© OPT

Le boom du nickel et après

Le boom du nickel est à la Nouvelle-Calédonie ce que la mise en place du CEP est à la Polynésie française. Un moment qui a profondément transformé ces deux TOM. De 1967 à 1971, les effets associés de la guerre du Vietnam, du dynamisme économique des pays développés et d'une grève de quatre mois qui paralyse la société canadienne Inco (International Nickel Company) provoquent une forte poussée de la demande mondiale et une envolée des cours. La France fait du nickel un métal stratégique et tend à plus contrôler ce secteur. Principal opérateur, la SLN fait du centre minier de Népoui le cœur de sa stratégie de développement. Le marché de l'emploi local est tendu, et aux besoins de main-d'œuvre dans le secteur minier se rajoutent ceux induits par ce boom dans le bâtiment et les travaux publics ou le commerce. Les salaires augmentent, les métropolitains, Tahitiens, Wallisiens et Futuniens

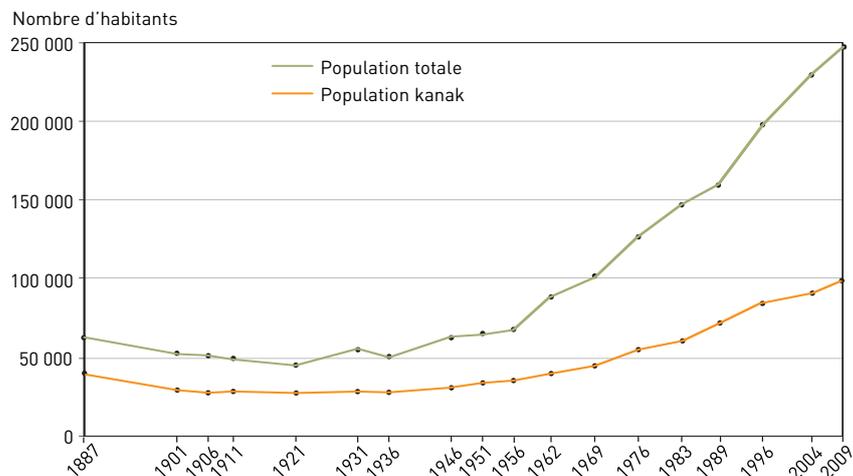
affluent. De nouveaux quartiers apparaissent à Nouméa, tels Ouémo, Rivière-Salée, Logicoop, Montravel ou Magenta. Les interventions publiques s'intensifient et tout est fait pour que soit maintenue la stabilité politique du territoire. On extrait 7,7 millions de tonnes en 1971 contre environ 2 millions de tonnes au début des années 1960.

La brutale chute des cours en 1972 et le premier choc pétrolier l'année suivante plongent la Nouvelle-Calédonie dans la crise, avec la fin du plein-emploi et le retour à la terre et à la tribu de nombreux salariés kanak qui travaillaient sur les grands chantiers et à Nouméa. Concomitamment, la dépense publique augmente très fortement et passe de 30 % du PIB dans les années 1960 à 60 % environ dans les années 1980. Avec la fin du boom du nickel, la Nouvelle-Calédonie devient une économie de transfert de plus en plus assistée. Cette mutation repose d'abord sur des prévisions démesurées de croissance, qui se sont traduites par des investissements massifs.

Comme colonie de peuplement, la Nouvelle-Calédonie a connu, au cours des 150 dernières années, plusieurs vagues de peuplement qui ont profondément transformé la composition de la population et ont eu de notables conséquences politiques. À côté des bagnards et des colons métropolitains sont venus se rajouter des « Malabars » originaires de la côte occidentale de l'Inde, des Chinois, des Tonkinois, des Japonais ou des Javanais au XIX^e siècle. La situation difficile de Wallis-et-Futuna, après la fermeture de la base américaine à la fin de la Seconde Guerre mondiale, explique que l'émigration vers les territoires français de Mélanésie (Nouvelle-Calédonie et Nouvelles-Hébrides) est envisagée rapidement ; les premiers départs débutent en 1947 avec une accélération à partir de 1951 (ROUX, 1985). L'émigration familiale est facilitée dès 1955. Cette mobilité est à mettre en relation avec la pratique du *tavaka*, un périlleux départ en pirogue qui a toujours existé dans les îles du Pacifique afin de réguler la pression démographique et d'échapper aux contraintes sociales (PECHBERTY, 2004). Les Trente Glorieuses et le boom du nickel ont attiré, en plus des Wallisiens et Futuniens, les Tahitiens, mais également des Pieds-Noirs, après l'indépendance de l'Algérie (1962), des ultramarins ou des métropolitains.

Ces dernières migrations, dont une immigration européenne organisée, ont réduit la part des Kanak dans la population totale (51 % en 1956, 42 % en 1976) et renforcé le poids de Nouméa. La considérable augmentation de la masse salariale alimente une demande très soutenue. L'afflux de métropolitains provoque une crise du logement, un boom des constructions et une

Figure 3 –
Évolution de la population totale
et de la population kanak
de 1887 à 2009.
Source : Isee.



Encadré 11

Les Wallisiens et Futuniens de La Foa²⁵

La commune de La Foa est représentative de l'immigration de ces îles : elle est de très loin la commune de brousse qui comprend la plus importante communauté wallisienne et futunienne (représentant en 2009 un huitième de la population communale environ). En 1947, deux jeunes originaires du district de Mua, à Wallis, sont recrutés pour travailler chez le colon Christy. Ils font partie des premiers immigrés wallisiens, majoritairement célibataires. Dans les années 1950, d'autres jeunes Wallisiens en quête de travail les suivent. Par la suite, on voit émerger une immigration de couples, le premier s'installe à La Foa à la fin des années 1950, sur la propriété Basquin. Une petite communauté commence à se former au début des années 1960. Elle compte 11 membres en 1956, 66 en 1963, 108 en 1969 et 234 en 1976, mais les premières implantations se font surtout à Nouméa et dans les zones minières de Thio et Canala. La venue de familles provenant de Thio, Tiébaghi, Houailou, Voh ou Nouméa explique l'émergence du foyer lafoyen, où cette main-d'œuvre bon marché et corvéable s'emploie dans l'élevage et l'agriculture. Son intégration est progressive. En 1967, un premier Wallisien siège au conseil municipal. En dépit de l'attachement aux pratiques coutumières, le métissage fait son chemin. Certain(e)s, marié(e)s à des Mélanésien(ne)s, vivent en tribu. D'autres sont devenus des propriétaires terriens et occupent des demeures cossues. Beaucoup de jeunes se sont installés en métropole à la suite de leur service national, d'autres ont intégré les services administratifs communaux, provinciaux et territoriaux. D'aucuns ont su créer leur propre entreprise dans les domaines du transport, du commerce et dans le bâtiment et les travaux publics.

Troupeau de bovins à l'ouest du bourg de La Foa.

© J.-C. Gay



spectaculaire augmentation des prix. Si les prévisions de croissance qui ont pris alors un tour irréaliste (avec les projets de construction de plusieurs usines métallurgiques) ont été contredites dans les faits, les investissements publics afférents à des projets industriels grandioses ont largement été réalisés. Derrière tout cela, le projet était nettement politique : peupler le TOM de métropolitains et rendre les Kanak très minoritaires pour réduire les risques d'indépendance. Le Premier ministre Pierre Messmer (1916-2007) n'appelait-il pas, en 1972, à une immigration massive de citoyens français métropolitains ou venant des DOM pour étouffer les revendications autochtones, voulant faire de ce TOM le « Luxembourg du Pacifique » ? ! Le fantasme actuel d'une arrivée massive de métropolitains, que le recensement de 2009 et une étude complémentaire des flux migratoires n'ont pas démontré, est à apprécier à l'aune de ces faits antérieurs, oubliant que si beaucoup de métropolitains s'installent aujourd'hui, beaucoup en repartent également, une rotation découlant de contrats de travail à durée limitée, dans la fonction publique par exemple. Il n'en demeure pas moins qu'à la différence de la plupart des autres États ou territoires insulaires océaniques, la Nouvelle-Calédonie, comme Hawaï ou les Mariannes du Nord, reste une terre d'immigration.

La montée du nationalisme kanak

Ces bouleversements provoquent des mutations dans le monde kanak, qui commence à critiquer l'ordre établi et qui réfléchit à son identité. Pour la première fois, en 1969, des manifestants kanak contestent les manifestations annuelles du 24 septembre commémorant

25. D'après des informations fournies par M. Joseph Amolé.

la présence française. Les Foulards rouges, fondés par Nidoish Naisseline en 1969, sont à la base du mouvement indépendantiste. Le 2 septembre 1969 a lieu leur première manifestation suite à l'arrestation de N. Naisseline. Des groupes politiques de jeunes nationalistes kanak se constituent, s'unissant dans le Palika (Parti de libération kanak) en 1976. De son côté, Jean-Marie Tjibaou (1936-1989) organise en 1975 le festival Mélanésie 2000 qui, sur le thème de la reconnaissance culturelle, est également un jalon important. Ce bouillonnement politique a pour toile de fond une crise économique mondiale et le « krach du nickel », qui succède au boom. Le chômage progresse et la crise sociale s'amplifie. La majorité des élus kanak se radicalise et l'on parle de plus en plus ouvertement d'indépendance (CHAPPELL, 2013). L'UC, qui a longtemps dominé la vie politique, prend une orientation indépendantiste en 1977, ce qui provoque le départ de la presque totalité des militants d'origine européenne ; ceux-ci rejoignent alors le camp non indépendantiste qui se structure autour de Jacques Lafleur (1932-2010) et du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR). La bipolarisation politique est en marche, conduisant à la création en 1984 du FLNKS, qui succède au Front indépendantiste. La récupération des terres spoliées par la colonisation, reposant sur l'antériorité des Kanak sur le sol néo-calédonien, est fédératrice et catalyse les énergies. En brousse, les revendications et les occupations de terre se multiplient et conduisent à une situation insurrectionnelle à partir de 1984 avec le boycott actif des élections.

La vallée d'Amoa, sur la commune de Poindimié, a été l'un des berceaux de la revendication foncière et un lieu incubateur du mouvement indépendantiste, avec le congrès fondateur du Palika, en 1976, ou l'émergence du leader politique Paul Néaoutyine. C'est dans cette vallée que les colons Feillet (cf. *supra*), à partir de la fin du XIX^e siècle, ont principalement leurs concessions. Après la Seconde Guerre mondiale, on constate une réactivation du front pionnier avec la politique des concessions gratuites pour les fils de colons. Sur la rive droite de l'Amoa, les propriétés européennes ont vigoureusement remonté la vallée de 1967 à 1977 (SAUSSOL, 1986). Cette année-là, les Kanak se mobilisent et réclament la « terre d'Apia », dont le propriétaire est M. Devillers. Paul Dijoud, secrétaire d'État aux DOM-TOM, lance une réforme foncière en 1978, qui a pour double objectif d'attribuer aux Kanak des terres rachetées aux Européens et de concourir au développement agricole du territoire.

Les Événements

En 1978, à la veille des Événements, Alain SAUSSOL (1979 : 461) écrit : « Après plus d'un siècle de colonisation sur la Grande Terre, la fusion des deux peuples espérée par Tardy de Montravel ne s'est pas concrétisée. Faute d'avoir voulu être métisse, la société calédonienne est aujourd'hui dualiste. » Les années 1980 vont malheureusement confirmer cette analyse. En 1981, l'assassinat, jamais éclairci, de Pierre Declercq (1938-1981), secrétaire général de l'UC, constitue un tournant, alors que trop d'illusions suivent l'arrivée de la gauche au pouvoir. À partir de 1984, le FLNKS devient le moteur du combat pour l'indépendance. Éloi Machoro (1945-1985) en brisant l'urne de la mairie de Canala incarne le « boycott actif » des élections territoriales. La violence se déchaîne ensuite : dix militants indépendantistes sont abattus lors d'un guet-apens à Hienghène ; Yves Tual, fils d'un éleveur européen, est tué par des militants indépendantistes ; Éloi Machoro et Marcel Nonnaro sont abattus par le GIGN... La proposition d'indépendance-association d'Edgar Pisani en 1985 et le statut Fabius-Pisani échauffent encore plus les esprits. La première cohabitation avec Jacques Chirac comme Premier ministre (1986-1988) et Bernard Pons comme ministre de l'Outre-Mer se termine dans un bain de sang avec le drame d'Ouvéa.



Monument en hommage aux victimes de l'assaut de la grotte de Gossanah (Ouvéa).

© J.-C. Gay

En pleine élection présidentielle, où s'opposent au second tour François Mitterrand (1916-1996) et Jacques Chirac, la fin de la prise d'otages – qui a suivi l'attaque de la brigade de gendarmerie de Fayaoué le 22 avril 2008, dans laquelle quatre gendarmes ont été tués – se solde par un massacre, avec la mort de 19 militants indépendantistes et de deux militaires. F. Mitterrand réélu, son nouveau Premier ministre, Michel Rocard, a la responsabilité de résoudre la question néo-calédonienne et dépêche sur place une mission de dialogue, aboutissant aux accords de Matignon et d'Oudinot (1988) entre FLNKS et RPCR, symbolisés par la poignée de main entre Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou. Dix mois plus tard, ce dernier sera assassiné avec Yeiwéné Yeiwéné à Ouvéa, à l'occasion de la commémoration du premier anniversaire de la tragédie d'Ouvéa, par un Kanak indépendantiste du Front uni de libération kanak (Fulk).

Durant cette période insurrectionnelle, on a frôlé la guerre civile à plusieurs reprises. Le qualificatif d'événements tend à les atténuer et renvoie aux « événements » algériens, requalifiés en « guerre d'Algérie » après l'indépendance de celle-ci. N'oublions pas qu'en quelques années ces « événements » ont fait quelque 70 tués, majoritairement civils, et qu'ils se sont traduits par d'innombrables atteintes aux biens et aux personnes (vandalisme, saccages, meurtres et tentatives de meurtres, incendies, blocages, attentats, sabotages, séquestrations, etc.), par l'expulsion de plus de 1 200 personnes vers la côte ouest, par un couvre-feu de plusieurs mois, par des décisions administratives d'expulsion de citoyens français d'une portion du territoire national, par des blocus de villages de plusieurs jours ou par l'existence de milices et de groupes armés. Les blessures ne sont pas complètement refermées et la crainte est forte chez beaucoup d'un retour des Événements. Le fait que le film de Mathieu Kassovitz *L'Ordre et la morale* (2011), sur le drame d'Ouvéa, ait été privé de sortie en salle à Nouméa – l'exploitant du seul cinéma craignant qu'il rouvre des plaies considérées comme cicatrisées – en dit long sur l'état d'esprit de certains, spécialement dans les milieux non indépendantistes qui ne se sont pas beaucoup mobilisés face à cette forme de censure. Finalement, le film, projeté au centre culturel Tjibaou et en brousse, a été vu avec émotion par des milliers de personnes, sans occasionner de troubles.

Le temps des accords et du « rééquilibrage »

La Nouvelle-Calédonie a connu une dizaine de statuts depuis la loi-cadre de 1956. Cette instabilité statutaire, qui résulte surtout de l'aggravation du contentieux entre Kanak et Européens sur fond de spoliation des terres, fait que six textes statutaires, cinq lois et une ordonnance concernent la Nouvelle-Calédonie de 1984 à 1988. Le double drame d'Ouvéa et la réélection de François Mitterrand, le 8 mai 1988, conduisent à la signature des accords de Matignon et d'Oudinot, ainsi qu'à l'apaisement.

Les accords de Matignon, qui contiennent une large amnistie des crimes et délits commis durant la période insurrectionnelle, fractionnent la Nouvelle-Calédonie en trois provinces dotées de compétences étendues. L'État s'y engage en faveur du développement économique et du rééquilibrage. Une politique très volontariste est menée. Elle passe par des investissements structurants dans le domaine des transports, de la santé ou de la formation par exemple. La route transversale Koné-Tiwaka est inaugurée en 2000. L'hôpital de Poindimié est ouvert, tout comme de nombreux collèges et les lycées de Touho, Pouembout, Poindimié et Wé (Lifou), ainsi que le campus universitaire de Nouville. Le programme « 400 cadres » doit amener 400 personnes dont 80 % de Kanak au niveau Bac + 3. Ce programme, dont la première promotion est partie en formation en métropole en 1989, a été poursuivi par celui de « Cadre avenir », mis en place après l'accord de Nouméa et qui répond à des objectifs plus larges, visant à la formation pour un meilleur partage des responsabilités et à l'insertion des jeunes Kanak dans le secteur privé, marchand entre autres. L'amélioration des conditions de vie en brousse (SOURISSEAU, coord., 2008) s'est traduite par l'ouverture de la médiathèque de Poindimié, par la construction des bases nautiques de Poindimié et Hienghène ou par le plan d'habitat tribal, avec plus de 800 logements livrés en province Nord entre 1992 et 2003 (DUMAS, 2010).

Le statut issu des accords de Matignon devait aboutir à l'organisation d'un scrutin d'autodétermination en 1998. Mais indépendantistes et non-indépendantistes conviennent alors de rechercher une solution qui évite de nouveaux affrontements. Un engagement personnel de Jacques Lafleur permet la vente de la Société minière du Sud Pacifique (SMSP) aux indépendantistes de la province Nord. Cet élément sera capital pour la suite, car les discussions politiques sur la sortie des accords de Matignon achoppent sur ce qu'on a appelé le « préalable minier », c'est-à-dire la nécessité que la SMSP ait des gisements suffisamment importants pour réaliser une usine métallurgique en province Nord, au fondement du rééquilibrage économique du territoire. À la suite d'un bras de fer entre le groupe Eramet et le gouvernement, l'accord de Bercy (1998) permet à la SMSP d'obtenir le massif minier du Koniambo, ce dernier échangé par Eramet contre celui de Poum. La voie est désormais libre pour l'accord de Nouméa (1998), conclu entre le RPCR et le FLNKS et signé par le Premier ministre Lionel Jospin le 5 mai 1998. Le 8 novembre de la même année, tous les électeurs français sont consultés et doivent répondre à la question : « Approuvez-vous l'accord sur la Nouvelle-Calédonie signé à Nouméa le 5 mai 1998 ? ». 74 % des suffrages exprimés répondent « oui », mais seulement 57 % à Nouméa contre 86 % en province Nord et 95 % dans les îles Loyauté, ce qui établit une adhésion moins forte à cet accord chez les Européens que chez les Kanak.

Bâtiments des Lettres et sciences humaines de l'université de la Nouvelle-Calédonie à Nouville.
Livrés en 2012, les deux ailes disposent de bureaux et de salles de cours. Celle de droite est prolongée par un auditorium de 250 places.

© J.-C. Gay



Collège de Ouégoa.
Inauguré en 2004, cet établissement accueille une centaine d'élèves.

© J.-C. Gay



Encadré 12

Le schéma minier de 2009

En matière de réglementation minière, l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie est presque totale, au travers du schéma de mise en valeur des richesses minières. La loi organique de 1999 prévoyait que ce schéma devait être élaboré avant 2004. Or, c'est seulement le 18 mars 2009 que le congrès l'a adopté à l'unanimité, après huit années de gestation. Cet outil de planification comporte un inventaire des ressources, des perspectives sur la mise en exploitation des gisements, les principes directeurs en matière environnementale, les orientations dans le domaine industriel, la politique d'exportation des produits miniers ou l'articulation des compétences entre la Nouvelle-Calédonie et les provinces. Dans la foulée, une loi du pays réformant le code minier, vieux d'un demi-siècle, a été adoptée par le congrès en avril 2009. Un établissement public, le Fonds nickel, est créé avec pour mission la réhabilitation des écosystèmes touchés par l'exploitation minière, le soutien au secteur en cas de crise et le financement d'un fonds pour le futur. Créé en 2007, le Centre national de recherche technologique (CNRT) « Nickel et son environnement » a pour vocation de développer la recherche fondamentale et appliquée par le financement d'études portant sur une optimisation de cette ressource minière tout en minimisant l'impact sur l'environnement naturel et humain.



Convoyeur à bande pour le minéral à Paagoumène (Koumac).
© J.-C. Gay

Ce nouvel accord engage la Nouvelle-Calédonie sur le chemin de l'autonomie et de la décolonisation, avec une série de transferts de compétences déclarés irréversibles, dont celles dites de souveraineté qui donneront lieu à d'ultimes référendums au terme d'un processus de près de vingt ans (cf. *supra*). La création, en 2000, de la Société territoriale calédonienne de participation et d'investissement (STCPI), après de difficiles négociations entre les présidents des trois provinces et les signataires de l'accord de Nouméa, permet à la Nouvelle-Calédonie de reconquérir la maîtrise de la richesse minière en détenant une partie du capital de la SLN. Depuis 2007, la STCPI, composée des sociétés d'économie mixte (SEM) provinciales (Promosud pour la province Sud, la Sofinor pour la province Nord, la Sodil pour les îles Loyauté), en détient 34 %, contre 56 % pour Eramet et 10 % pour le Japonais Nishin Steel.

Depuis la loi référendaire du 9 novembre 1988, deux « clés de répartition » partagent le budget de la Nouvelle-Calédonie entre les provinces. La dotation dite de fonctionnement est répartie à 50 % pour la province Sud, 32 % pour la province Nord et 18 % pour la province des îles Loyauté. La dotation dite d'équipement est différemment ventilée puisque 40 % de son montant vont à la province Sud, 40 % également à la province Nord et 20 % à la province des îles Loyauté. Eu égard à la localisation de la population, la province Sud est lésée (cf. tabl. 11, p. 136), mais la loi organique du 19 mars 1999, en reprenant le principe et en ne modifiant pas la répartition de ces dotations, montre à l'évidence qu'il s'agit d'un outil fondamental de rééquilibrage, spécialement territorial²⁶.

26. Titre IV, article 181.



Mine de nickel à Pô.
© J.-C. Gay

Les grands mécanismes socio-spatiaux

Après avoir abordé la manière dont l'espace a été produit sur le temps long, au fil des vagues migratoires, des cycles économiques, des tensions politiques ou des politiques de l'État, il est temps maintenant de s'intéresser à la dynamique des grands mécanismes socio-spatiaux qui touche aujourd'hui la Nouvelle-Calédonie. Là encore notre approche ménagera une place à l'analyse diachronique, car on ne peut comprendre le fonctionnement d'un territoire sans s'intéresser à la façon dont les choses se sont mises en place.

Une organisation administrative complexe

Le maillage de l'espace est un acte fondamental permettant son exploitation et son organisation. En Nouvelle-Calédonie, la colonisation est à l'origine d'une limite extrêmement prégnante circonscrivant les réserves indigènes (cf. *supra*) et séparant les Kanak des autres populations. Un des socles de la colonisation britannique ou française au XIX^e siècle a été d'instaurer de nouveaux découpages de l'espace en tribus, cercles, réserves, districts et en créant *ex nihilo* des ethnies (AMSELLE et M'BOKOLO, 1985 : 38 sq.).



Mairie de Houailou.
© J.-C. Gay

Émergence des communes

La généralisation de l'institution municipale est récente dans les deux principales collectivités françaises du Pacifique et, si les communes de Nouméa et de Papeete sont nées respectivement en 1874²⁷ et 1890, il faut attendre 1969 en Nouvelle-Calédonie et 1971 en Polynésie française pour que ce niveau administratif trouve totalement sa place, à la suite d'un processus



La mairie annexe de Plum (Mont-Dore). La grande taille de la commune rend cet équipement indispensable pour les habitants de sa partie méridionale.
© J.-C. Gay

²⁷ Port-de-France, le premier nom de Nouméa, devint une commune en 1859, mais l'institution fut dissoute l'année suivante.

long et compliqué. Des commissions municipales dans les centres de population européenne, en plus de la commune de plein exercice de Nouméa, sont créées par l'administration coloniale en Nouvelle-Calédonie. Elles sont sous le contrôle du gouverneur qui nomme leurs maires, leurs adjoints et leurs membres. À partir de 1947, des commissions régionales, sortes de commissions municipales rudimentaires, sont créées en zones indigènes (REGNAULT, 2010). En 1961, les deux régimes sont harmonisés. En 1969, la deuxième loi Billotte instaure 31 communes de droit commun métropolitain, auxquelles se rajoutent celles de Poum, en 1977, et de Kouaoua, en 1995, par divisions respectives des communes de Koumac et de Canala. Cette loi vise à saper le mouvement autonomiste en plaçant la structure municipale sous l'autorité de l'État et non plus de la collectivité.

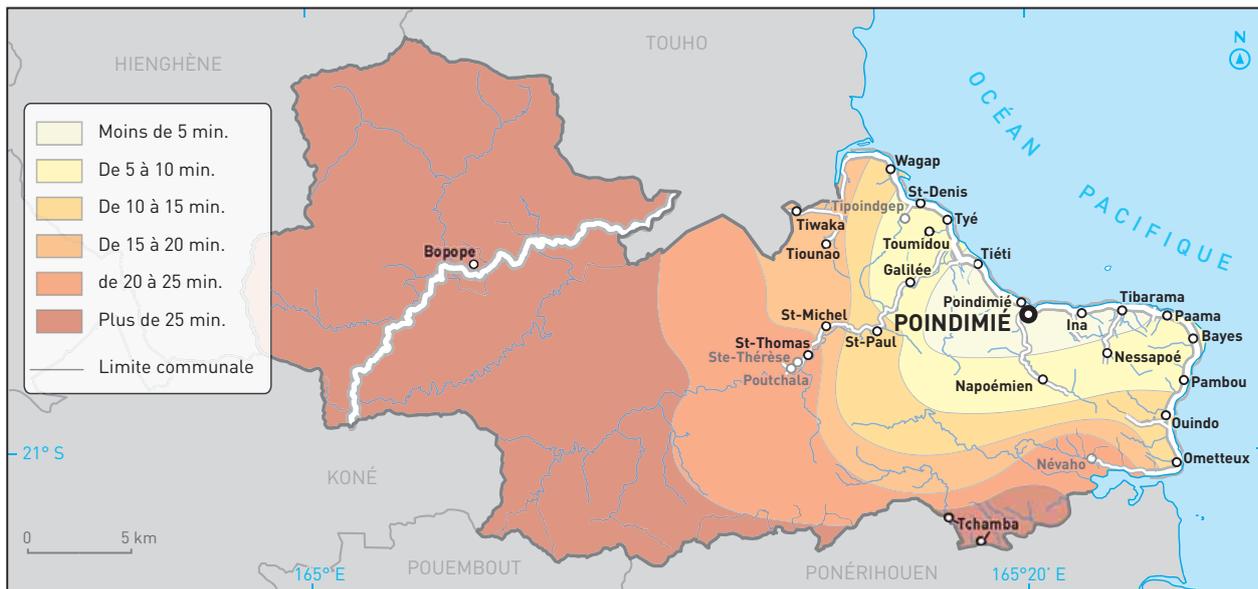
De vastes territoires

La première particularité des communes néo-calédoniennes est leur taille. Sur les trente plus grandes communes françaises, douze sont néo-calédoniennes, et sur les cinquante plus grandes, 26 sont néo-calédoniennes. Yaté, la plus grande avec 1 338 km², se classe au 15^e rang national, devancée par 14 communes guyanaises, dont l'immense Maripasoula avec 18 360 km², aussi vaste que la Nouvelle-Calédonie.

Les communes néo-calédoniennes regroupent de nombreuses localités sur de vastes territoires. En général, outre le bourg, où l'on trouve la plupart des commerces et des services publics, on a des lieux-dits et des tribus, ces dernières étant des hameaux kanak issus de la colonisation (cf. *supra*). À travers nombre de communes issues des commissions municipales, passe la limite fondamentale qui, durant des décennies, a séparé l'espace colonisé des réserves indigènes, les Européens des Kanak, ceux-ci relevant des chefferies administratives, ceux-là des commissions municipales. Ces dernières ne s'occupaient que des centres de colonisation. Côté kanak, l'administration avait opté pour une gestion indirecte, par l'intermédiaire du chef, chargé de rendre compte de la situation en tribu et fidélisé ou valorisé par une rémunération mensuelle, des décorations, des cadeaux, un uniforme... Le premier défi qu'a dû relever l'institution municipale a été de suturer l'espace communal et d'intégrer le système coutumier. Le cas konéen, très bien étudié par Benoît TRÉPIED (2010 : 104), montre que dans les années 1950 au moment de « l'ouverture de la mairie aux Kanak, l'élection des chefs a inscrit la nouveauté municipale dans le prolongement du système politique préexistant ». Par la suite, l'institution municipale a généralement pris le dessus sur les chefferies, mais les autorités tribales continuent de jouer un rôle notable dans certaines communes, comme aux Loyauté notamment où le pouvoir politique, au sens large, est très atomisé (NAYRAL, 2013 : 294).

De faibles moyens

L'étendue et la dissémination de l'habitat sont un autre défi. Elles occasionnent des charges particulièrement lourdes spécialement en matière de transport, de ramassage scolaire, d'entretien de la voirie ou d'adduction d'eau potable. Or, ces communes sont sous perfusion financière, dépendantes de l'État et de la Nouvelle-Calédonie (PASTOREL, 2011) en l'absence d'une véritable fiscalité propre, avec une moyenne de 10 % de recettes propres (CHÉRIOUX, 2011). En dehors du Grand Nouméa et de quelques communes de brousse, la capacité contributive des administrés est nulle ou presque, et ce sont les trois Fonds intercommunaux de péréquation (FIP) – le FIP pour le fonctionnement des communes, le FIP pour l'équipement des communes et le FIP pour le développement de l'intérieur et des îles – qui fournissent la grande majorité des ressources complétées par les « centimes additionnels » (sic) sur les impôts institués par la Nouvelle-Calédonie. Cette situation ne leur permet guère de mener des politiques efficaces de développement économique et de les responsabiliser, d'autant



Carte 7 – Temps de parcours entre les tribus et le bourg à Poindimié et La Foa.

plus que certaines fournissent gratuitement à leurs administrés l'eau potable, la collecte des ordures ménagères ou certains travaux de terrassement, se privant ainsi de ressources pour financer certains projets. De surcroît, malgré leur vastitude, plusieurs souffrent d'un manque de foncier propre qui inhibe leur élan, et une certaine confusion règne dans la répartition des compétences entre la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes, avec une multiplication d'acteurs mal coordonnés.

Dans un tel contexte, et compte tenu de la spécificité institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie, il y a un évident paradoxe dans le désir du législateur d'appliquer le régime communal métropolitain à partir de 1977. À aucun moment n'a été prise en compte l'organisation socio-spatiale kanak, avec la dichotomie tenace bourg/tribus et l'influence de la coutume et de ses hiérarchies. Par ailleurs, dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, les communes ne se sont vues dotées que tardivement de compétences limitées, certaines ayant longtemps été dévolues à l'échelon territorial supérieur. Ce que l'État a cédé à la Nouvelle-Calédonie et aux provinces n'a pas pu être confié aux communes, il est d'ailleurs noté dans le rapport TASCA (1998) qu'« elles ont un peu été les oubliées des réformes statutaires ». Ces dernières ont été par exemple tenues à l'écart du mouvement de décentralisation initié en 1982 par les lois Defferre, même si la tutelle administrative et financière de l'État a été supprimée en 1990. Reflet de l'opposition entre indépendantistes et non-indépendantistes, deux associations de maires coexistent : l'Association des maires de la Nouvelle-Calédonie (AMNC), créée en 1972 et qui regroupait l'ensemble des communes jusqu'à la scission de 1984, qui a vu alors naître l'Association française des maires de la Nouvelle-Calédonie (AFMNC), non indépendantiste. Celle-ci, avec seulement dix communes, regroupe près des trois quarts de la population.

Carte 8 – L'orientation politique des communes
(sur la base des résultats des dernières élections).



Une intercommunalité balbutiante

Ce n'est cependant pas ce clivage politique qui éclaire l'intercommunalité rudimentaire qui règne en Nouvelle-Calédonie, puisque les quatre communes de l'agglomération, toutes adhérentes à l'AFMNC, ne coopèrent que depuis peu avec la création sous l'injonction de l'État, en 2006, du Syndicat intercommunal du Grand Nouméa (SIGN), alors que les enjeux et les défis en termes d'urbanisation et de transport sont importants. Certes, il existe des Syndicats intercommunaux à vocation unique (Sivu) ou multiple (Sivom), comme le Sivom de la côte est²⁸, né en 1970 de la volonté d'électrifier le territoire concerné à partir du surplus d'électricité fourni par la SLN à Poro (Houaïlou), celui de La Foa²⁹ né en 1973, ou le Sivom Eaux et déchets VKP, opérationnel depuis 2009, mais on ne trouve ni communauté urbaine, ni communauté d'agglomération, ni communauté de communes. Si la métropole est perfectible dans ce domaine-là, la Nouvelle-Calédonie l'est encore plus, mais il faut se garder de tout réflexe mimétique car les outils métropolitains ne sont pas adaptés à la situation néo-calédonienne³⁰, avec des communes de grande taille, peu peuplées, comprenant chacune de nombreux hameaux ou villages et sans fiscalité propre. Par ailleurs, il existe des problèmes juridiques au développement de l'intercommunalité, dont la contradiction déjà évoquée entre l'assimilation des communes au régime de droit commun, métropolitain, régi par l'article 72 de la Constitution, et l'organisation particulière de la Nouvelle-Calédonie régie par les articles 76 et 77 de la Constitution, composant le titre XIII (cf. *supra*).

Malgré ses défauts et ses faiblesses, l'institution municipale est devenue, en quatre décennies, un acteur fondamental de la vie quotidienne des populations, spécialement en brousse et dans les îles. Le sentiment d'appartenance communal est aujourd'hui très fort. Les chefs-lieux sont dotés de commerces et de services vers lesquels convergent tous les habitants des communes. Celles-ci mettent parfois en place des navettes pour que leurs administrés puissent s'y rendre, spécialement les jours de marché. Les fêtes, les foires ou les événements qu'elles organisent ou qu'elles soutiennent leur donnent une visibilité à l'échelle du pays et cherchent à dynamiser leur économie et le tissu associatif.

La maille coutumière

L'organisation coutumière repose sur les clans, mais les tribus – création coloniale de 1867 (cf. *supra*) – restent toujours une structure officielle. Hormis en 2004 où les questions ethniques avaient été écartées (cf. *infra*), les recensements de la population continuent de distinguer la population des 340 tribus reconnues actuellement. En 2009, un peu plus de 57 000 personnes disent résider en tribu, soit 23,3 % de la population totale contre 28,7 % en 1996, une baisse imputable au dépeuplement de la côte est et des îles Loyauté. Les tribus sont regroupées plus ou moins strictement en districts coutumiers. Depuis 1999, le monde kanak et coutumier fait partie intégrante des institutions néo-calédoniennes, avec la loi organique n° 99-209 qui a créé un Sénat coutumier, en remplacement du Conseil consultatif coutumier. Il en résulte un maillage en aires coutumières se surimposant aux découpages communal et provincial, et dont la délimitation ne s'appuie pas exclusivement sur les contours des districts coutumiers. Les « ancêtres » de ces aires sont les pays coutumiers, mis en place par le statut Lemoine

28. Qui regroupe les communes de Houaïlou, Ponérihouen, Poindimié, Touho, Hienghène et Pouébo.

29. Qui intègre Moindou, Farino, Boulouparis et Païta.

30. Communication orale de François Serve.

(1984), dans lesquels les groupes se reconnaissent comme appartenant à une communauté historique, culturelle et linguistique proche. L'évolution statutaire chaotique explique que leur périmètre et leur nombre aient changé. En 1984, on ne comptait que six pays, dotés chacun d'une assemblée de pays (composée de 24 représentants de la coutume et de 24 représentants des communes). En 1988, le statut Pons II transforme ces six pays en neuf « aires culturelles », le pays Loyauté se scindant alors en quatre aires qui envoient des représentants à l'assemblée consultative coutumière.

Les huit aires coutumières actuelles sont nées des accords de Matignon et de la loi référendaire du 9 novembre 1988. La Grande Terre en compte cinq : du nord au sud, on trouve les aires Hoot Ma Whaap, Paicî-Cèmuhi, Ajië-Aro, Xârâcùù et Djubéa-Kaponé. Les Loyauté en compte trois : Iaai à Ouvéa, Nengone à Maré et Drehu à Lifou. La délimitation de ces aires ne repose pas strictement sur les contours des communes ou des provinces. Ainsi les aires Ajië-Aro et Xârâcùù sont à cheval sur les provinces Nord et Sud.



Bâtiments du conseil
de l'aire coutumière
Xârâcùù à Boulouparis.
© J.-C. Gay



Bâtiment du conseil
de l'aire coutumière
Ajië-Aro à Houaïlou.
© J.-C. Gay

Encadré 13

Poya-Nèkô, commune fragmentée

Poya-Nèkô est un cas unique au sein de la République française, car c'est la seule collectivité territoriale coupée en deux par une limite de niveau administratif supérieur : les deux tiers de son territoire et 95 % de sa population sont en province Nord. Le reste est en province Sud. L'accord de Nouméa prévoyait que les limites des communes et des provinces devaient coïncider, et il était envisagé de revoir le décret partageant Poya-Nèkô en deux. Rien n'a été fait et cette question semble avoir été oubliée. Pourtant, cette curiosité géopolitique n'est pas sans conséquence. Poya-Nèkô reçoit des crédits des deux provinces. Bien que relevant de la même commune et utilisant les mêmes services publics, la population selon son lieu d'habitation n'a pas les mêmes référents administratifs et donc pas les mêmes aides sociales (écoles, cantines). De même, pour la gestion du lagon et de la pêche aux crabes, l'espace maritime (dont de surcroît la limite provinciale n'est pas définie) est soumis à deux réglementations différentes. Les études d'impact des futurs aménagements touchant la commune s'arrêtent également à la limite provinciale. Les approches et réglementations du plan d'urbanisme directeur diffèrent aussi d'une province à l'autre. Qui plus est, quatre de ses six tribus sont sur l'aire coutumière Ajië-Aro, les deux autres sur l'aire coutumière Paicî-Cèmuhi. Enfin, cinq langues mélanésiennes y sont parlées, le ajië, le arhò, le arhâ, le paicî et l'haeke, ce qui favorise l'usage au niveau municipal du français.

Le port minéralier de Népoui à Poya-Nord.

© J.-C. Gay



Case du Sénat coutumier.

© J.-C. Gay

Carte 9 – Les aires coutumières.



Elles ont à leur tête un conseil d'aire qui désigne en son sein un président. Les règles de désignation et la durée de mandats des représentants sont définies dans le règlement intérieur de chaque aire coutumière. Ces conseils coutumiers sont principalement compétents en matière de droit privé lié au statut civil coutumier, de langue et de culture kanak et de terres coutumières. Les autorités administratives et juridictionnelles peuvent les consulter sur l'interprétation des règles coutumières. Ils interviennent également, en cas de litige, sur l'interprétation d'un acte civil coutumier à la demande des parties et disposent d'un délai de trois mois pour rendre leur décision.

Le Sénat coutumier, créé en 1999, est composé de 16 membres, qu'on appelle « sénateurs coutumiers du pays », deux par aire coutumière, désignés selon les usages reconnus par la coutume. Il est obligatoirement consulté pour tous les projets et propositions de loi du pays ou de délibérations de la Nouvelle-Calédonie ou d'une province « intéressant l'identité kanak ». Il dispose d'une faculté de saisine du gouvernement, du congrès ou des provinces. Il possède une fonction délibérative concernant les projets ou propositions de lois du pays touchant les signes identitaires, le statut civil coutumier et le régime des terres. La présidence est annuelle et tournante entre les huit aires coutumières. Le Sénat coutumier n'a pas encore pris pleinement sa place dans le paysage politique et institutionnel néo-calédonien alors

qu'il peut être un acteur important. Il pâtit d'un mode de désignation qui exclut les femmes et qui n'est pas démocratique³¹. Aux yeux de nombreux observateurs, indépendantistes et non-indépendantistes, cette institution, dont le choix du nom renvoie à la sagesse et au respect (FABERON, 2012 : 154), bien qu'elle soit également synonyme de lenteur, gagnera en légitimité quand ses membres seront démocratiquement élus par le peuple kanak. Son bilan a été jugé négatif lors du comité de pilotage de l'accord de Nouméa d'octobre 2011 (cf. *infra*).

Le « fédéralisme » néo-calédonien

Depuis 1790, les provinces ont sur le plan administratif disparu en France, remplacées par les départements. Si le mot rappelle donc l'Ancien Régime, il est réapparu en Nouvelle-Calédonie avec les accords de Matignon de 1988. La provincialisation du TOM a été un acquis majeur du dispositif institutionnel de 1988. Leur dessin est une œuvre de compromis. Les deux découpages en quatre régions des années 1980 qui l'ont précédée constituent des charcutages flagrants favorisant le camp non indépendantiste ou le camp indépendantiste. Le découpage Pisani de 1985 réduit la région Sud, aire où dominent les partisans du maintien du TOM dans la République, à l'espace considéré aujourd'hui comme le Grand Nouméa, c'est-à-dire les communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta. À l'opposé, le découpage Pons de 1988 cherche à réduire l'influence des indépendantistes en faisant des régions Ouest et Sud des zones non indépendantistes. Cette région Sud II inclut Nouméa, le Mont-Dore, Yaté et l'île des Pins, la région Ouest allant de Dumbéa à Belep. Pour reprendre la terminologie du *gerrymandering*³², le découpage Pisani correspond à la création de *packed districts* (circonscriptions bourrées), en l'occurrence à la concentration des non-indépendantistes dans une région sur les quatre³³. Inversement, le découpage du statut Pons II crée des *cracked districts* (circonscriptions émiettées) en diluant les indépendantistes dans trois des quatre régions. La commune de Canala a été une sorte de pivot de ces découpages successifs, relevant de la subdivision Sud en 1969, de la région Centre en 1985, de la région Est en 1988 et de la province Nord depuis 1988. Il ne lui manque que l'ouest pour parachever son tour de compas !

Le découpage provincial de 1988 satisfait à la fois les non-indépendantistes, en élargissant la zone sous la domination de Nouméa (province Sud), et les indépendantistes, en partageant transversalement la Grande Terre. Ces derniers contrôlent deux des trois provinces, majoritairement peuplées de Kanak acquis à leur cause. Les subdivisions administratives ont repris le contour des provinces et ont donc suivi les soubresauts statutaires des années 1985-1989. Depuis cette date, ces circonscriptions d'action administrative déconcentrée n'ont pas varié. Leur siège est à Koné pour la subdivision Nord, à La Foa pour la subdivision Sud et à Wé (Lifou) pour la subdivision des îles Loyauté ; elles jouent donc le rôle de sous-préfectures sans en avoir le nom. Un commissaire délégué de la République est à leur tête et assiste le haut-commissaire dans la représentation de l'État au niveau provincial (cf. figure 2, p. 27).

Chaque province est dotée d'une assemblée qui élit en son sein un président. Les trois provinces sont dotées de compétences larges. Elles ont d'abord en charge le développement économique

31. Il est à noter que la « loi sur la parité », en dépit de la phallocratie coutumière, a permis à des femmes kanak d'avoir un pouvoir décisionnel important au sein des municipalités, des provinces, du congrès ou du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (NAYRAL, 2013 : 339).

32. Découpage de circonscriptions électorales pour avantager un parti ou une communauté.

33. Les Européens représentaient 50 % de la population de la région Sud et respectivement 21 %, 28 % et 2 % des régions Nord, Centre et Îles.

Carte 10 – Évolution du découpage administratif de la Nouvelle-Calédonie.



Les subdivisions de 1969



Les régions de 1985 (statut Pisani)



Les régions de 1988 (statut Pons II)



Les provinces de 1988 (accords de Matignon)

et l'agriculture, d'où l'existence de sociétés d'économie mixte provinciales (cf. *supra*). Certains domaines de l'enseignement sont aussi entre les mains des provinces (équipement des collèges, internats...), tout comme pour la santé, l'action sociale, l'environnement, la culture, la jeunesse, les sports et les loisirs. À l'instar des communes, leur budget repose sur des transferts provenant de la Nouvelle-Calédonie et de l'État distribués selon les clés de répartition abordées précédemment (cf. *supra*). L'addition des budgets des trois provinces est plus de deux fois supérieure au budget propre de la Nouvelle-Calédonie, et le budget de la province Sud est équivalent à celui-ci (CHAUCHAT, 2011 : 141). La relation Nouvelle-Calédonie-provinces est d'inspiration fédérale, d'ailleurs au Canada les « provinces » correspondent aux États fédérés, avec la claire définition de compétences provinciales, mais le statut de 1998 semble en retrait par rapport à celui de 1988 en matière d'autonomie provinciale.



Bâtiments de la province Sud
et du gouvernement en 2003.
Ce dernier semble n'être
qu'une annexe de l'hôtel de province,
pyramidal et surnommé
la « Maison bleue ».
© M. Dosdane/Province Sud

La question foncière

La spoliation des terres kanak par l'administration coloniale est au cœur de la revendication indépendantiste des années 1970. Pour y répondre, une réforme foncière est engagée en 1978 (cf. *supra*), dont l'objectif est de régler « le problème foncier dans la perspective du respect des droits historiques des communautés mélanésiennes ». Lorsqu'elle débute, l'espace foncier kanak, hors îles Loyauté, est constitué par les 1 670 km² de réserves autochtones affectées aux tribus. Les propriétés privées couvrent 4 020 km². Les terrains domaniaux s'étendent sur 10 620 km². En 2010, 32 ans plus tard, la situation a évolué et les terres coutumières couvrent à peu près la même surface que les propriétés privées de droit commun.



Tarodières et vergers sur terres coutumières dans la vallée d'Amoa (Poindimié).

© J.-C. Gay

Mise en valeur différenciée des terres à Païta. A gauche de la rivière Tamoa, elle sont coutumières, à droite elles sont privées.

© J.-C. Gay



Année	Terres coutumières	Propriétés privées de droit commun	Terres domaniales
1978	10	25	65
2010	18	19	63

Tableau 6 – Évolution de la proportion des types de statuts fonciers du sol, hors îles Loyauté (en %).
Source : Adraf.

Quatre opérateurs se sont succédé de 1978 à aujourd’hui pour conduire la réforme foncière, au gré des évolutions statutaires et des changements locaux et nationaux de majorités politiques, témoignant du caractère très sensible de cette question : le TOM, l’Office foncier, l’Adraf (Agence de développement rural et d’aménagement foncier) territoriale, puis l’Adraf d’État.

Les débuts de la réforme

De 1978 à 1982, c’est le TOM, par l’intermédiaire de son service du Domaine, qui instruit les opérations foncières visant l’installation d’exploitants ruraux de toutes origines sur des terres acquises dans cet objectif. En 1981, le TOM est doté des droits de préemption, de récupération (contre versement d’un juste prix des propriétés privées incultes ou insuffisamment mises en valeur) et d’expropriation. Le dispositif est financé par des crédits territoriaux et le Fides. En 1982, la gauche au pouvoir modifie le dispositif en confiant la réforme foncière à un établissement public d’État, l’Office foncier. Ce dernier va souffrir d’un contexte politique tendu, des changements de statuts et de découpages administratifs, mais fait toutefois l’acquisition de près de 50 000 ha, majoritairement situés sur la côte est. De plus, entre 1978 et 1986, 40 000 ha de terres ont été achetés par le TOM qui a pu continuer de poursuivre les actions engagées malgré la création de l’Office foncier. Dans la même période, plus de 30 000 ha ont été transférés aux clans et aux tribus sous le régime coutumier. Les attributions les plus nombreuses et les plus vastes ont concerné Hienghène (6 700 ha), Canala (4 100 ha), Koné (2 600 ha), Houailou et Poindimié (plus de 2 000 ha chacune), communes confrontées à partir du début des années 1980 à des revendications de terres et à l’occupation de propriétés, organisées par les comités des terres créés par les partis indépendantistes.

La parenthèse agraire

En 1986, l’arrivée de la droite au pouvoir avec la première cohabitation (1986-1988) met fin à l’Office foncier, dissipant chez de nombreux propriétaires européens la peur de l’expropriation et confiant la réforme au TOM. L’Adraf, établissement public de la Nouvelle-Calédonie, a pour mission de favoriser la mise en valeur des terres agricoles. De foncière, la réforme devient agraire avec la perspective d’un essor de l’élevage, de la caféiculture ou de l’arboriculture. L’Adraf procède toutefois à l’attribution de plus de 10 000 ha, sous le statut de propriétés privées, au profit de personnes physiques ou de sociétés (GIE, SARL). Des propriétés, principalement situées à Bourail, Moindou et Pouembout, sont attribuées à titre payant à des Kanak, sous condition de mise en valeur. Ces terres non coutumières relèvent du statut foncier de droit commun et sont donc des propriétés privées ordinaires. Simultanément, les acquisitions de terres se poursuivent sur un rythme soutenu.

Les Groupements de droit particulier local

Les accords de Matignon (1988) confient la conduite de la réforme foncière à l'État, comme entre 1982 et 1986. Elle est réorientée au bénéfice des Kanak sans considération sur leur mise en valeur et à des fins de rééquilibrage. L'Adraf ne disparaît pas, mais ses statuts sont modifiés. Les Groupements de droit particulier local (GDPL) sont retenus pour devenir la principale structure juridique bénéficiaire des attributions foncières, car semblant capable de combiner coutume et développement économique. Doté de la personnalité morale, inscrit au registre du commerce, le patrimoine des GDPL est considéré comme une propriété collective de droit commun. L'accord de Nouméa, en créant la catégorie des « terres coutumières » (18 % de la superficie totale), à côté des terres privées (18 % également) et des terres des domaines (64 %), fait passer les GDPL du régime de la propriété privée gérée par la coutume à un régime de propriété intégralement coutumière, car l'on craint avec la péri-urbanisation que le secteur privé ne s'empare des terres attribuées aux tribus et aux clans. Régies par le principe des quatre « i » (inaliénables, insaisissables, incommutables et incessibles), ces terres ne peuvent changer de propriétaires sous aucun motif, que ce soit volontairement (vente, échange, donation...) ou de force (saisie, prescription...) ; elles ne peuvent être hypothéquées et leur statut ne peut être remis en question. Les terres des GDPL représentent, en 2010, 31 % des terres coutumières de la Grande Terre.

En vingt ans d'activité, l'Adraf d'État a procédé à près de 800 attributions, portant sur plus de 110 000 ha, dont 90 000 aux GDPL. Désormais, l'enjeu est la mobilisation des terres coutumières pour le développement du pays. Les restitutions ont évolué d'un contenu strictement politique à un contenu développementaliste (DEMMER, 2010).

Une économie assistée

Le vice originel de l'économie de la Nouvelle-Calédonie est le baignage, au fondement d'une économie reposant sur des transferts publics, faisant la fortune des maisons de commerce et entretenant une masse croissante de fonctionnaires. Mines et fonction publique, dès l'époque coloniale, ont été les deux piliers du salariat. Par la suite, le nickel a eu tendance à masquer la dépendance croissante vis-à-vis de la métropole et à soutenir une prospérité moins artificielle que dans le reste de l'outre-mer français, mais toutefois largement conditionnée à la politique redistributive de l'État (cf. *supra*).



Bâtiments récents regroupant plusieurs services dans le chef-lieu de la commune de Hienghène.

© J.-C. Gay

Le syndrome néerlandais

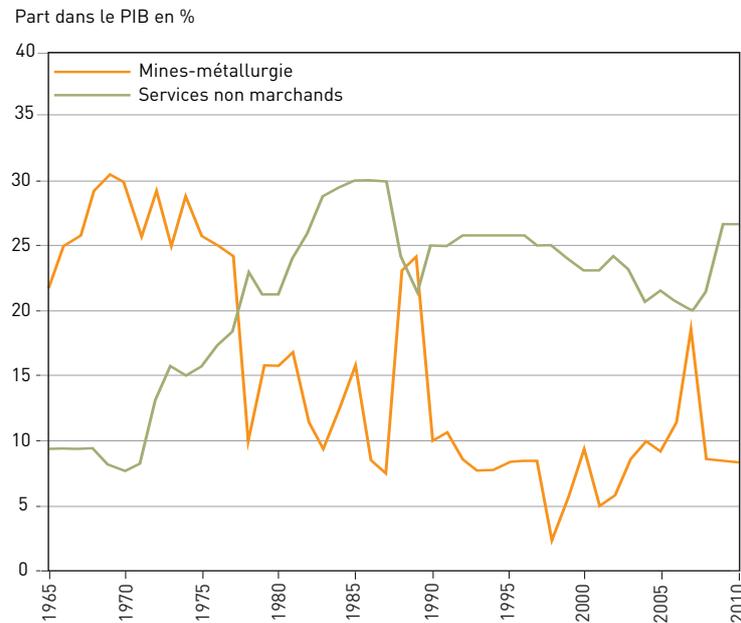
Si le boom puis la chute du nickel sont les points de départ d'une économie de plus en plus assistée, c'est d'abord et surtout parce qu'il s'agit d'une stratégie mûrie à Paris de placer la Nouvelle-Calédonie sous assistance pour lutter contre les tentations autonomistes et le « poison » indépendantiste. Comme l'explique Jean FREYSS (1995 : 200), la possibilité de mobiliser les ressources monétaires locales est rejetée, ce qui favorise l'importation de produits et l'exportation d'épargne. La création d'un impôt sur le revenu et celle d'un emprunt territorial ont été écartées, de crainte d'aboutir à une autonomie économique et financière. Au milieu des années 1970, la fiscalité est presque totalement indirecte, reposant sur les taxes prélevées sur les produits importés et les droits de sortie sur le nickel. La patente et l'impôt foncier constituent la fiscalité directe. Un impôt sur toutes les sociétés n'apparaît qu'en 1979. N'oublions toutefois pas que la fiscalité étant de compétence locale, les majorités conservatrices locales sont au moins autant responsables que l'État de cette situation.

Une fiscalité archaïque

Après plusieurs décennies de débats et de polémiques, l'impôt sur le revenu est créé en 1982 (LIEB, 2011 : 9), mais la part de la fiscalité indirecte est supérieure à celle de métropole. Par ailleurs, la contribution des ménages aux recettes fiscales est bien plus faible qu'en métropole. Il n'existe toujours pas d'impôt sur les plus-values immobilières, de taxe d'habitation, d'impôts sur les successions et la fortune. Il s'agit d'une fiscalité archaïque, largement en faveur des professionnels indépendants (patrons de l'industrie et du commerce, exploitants agricoles, professions libérales...), dont 80 à 90 % sont imposés au forfait et, parmi ceux-ci, 60 % environ sont « non imposés » (CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES DE NOUVELLE-CALÉDONIE, 2008 : 43). L'assistanat, mis en place avec le boom du nickel, entretient la Nouvelle-Calédonie dans ses mauvaises habitudes. Si l'on met en relation la part des mines et de la métallurgie avec les transferts publics ou les services non marchands (services fournis gratuitement ou à des prix non compétitifs dans l'éducation, la santé, l'action sociale ou les administrations), on se rend compte que les choses basculent à partir de la fin des années 1970. Pour la première

fois, en 1978, les services non marchands et les transferts publics dépassent le nickel et, à de rares exceptions près, l'écart s'est creusé au fil du temps (fig. 4).

Figure 4 – Évolution de la part des mines-métallurgie et des services non marchands dans le PIB néo-calédonien
Source : IEOM.



Le déclin du rôle du nickel

Il y a donc une tendance nette sur la longue durée à une baisse du poids du nickel (mines et métallurgie) dans le PIB, qui tourne aujourd'hui autour de 10 % contre plus de 15 % pour les transferts publics³⁴, avec un effet multiplicateur majeur par le biais des dépenses des fonctionnaires et des administrations (FREYSS, 1995 : 203-215), et plus de 20 % pour les services non marchands. Toutefois, le nickel a eu des effets induits non négligeables ces dernières années, sur le BTP spécialement, avec la construction de deux usines de taille mondiale. Sur une plus courte durée, la conjoncture du marché des matières premières explique les fluctuations importantes de la courbe du nickel mais également le recours aux aides stabilisatrices de l'État, celles-ci augmentant lorsque la part du nickel fléchit. Le premier poste de dépenses de l'État est celui des rémunérations des fonctionnaires d'État et militaires actifs et retraités. Le deuxième poste tient dans les transferts aux autres administrations publiques (Nouvelle-Calédonie, provinces, communes, établissements publics).

La décennie 2000 illustre parfaitement le déclin du rôle du nickel dans l'économie, pourtant il s'agit d'années particulièrement fastes pour ce secteur avec en particulier la croissance de la demande chinoise. Dès 2002, les cours entament une progression pour atteindre des sommets en 2007. Malgré cela, la part du nickel reste faible, bien inférieure aux transferts publics et aux services non marchands. Dopée ou droguée à l'argent facile de l'État et des revenus des administrations, la Nouvelle-Calédonie vit au-dessus de ses moyens. Nul doute que si le

³⁴. Dont 6 % pour les seuls salaires des agents des administrations publiques prises en charge par l'État.

Fonds monétaire international ou la Banque mondiale l'étudiaient attentivement, avec un déficit public croissant et un taux de couverture dégradé, ils proposeraient pour éviter sa faillite une douloureuse politique d'ajustement structurel, avec un système fiscal favorisant la croissance économique, des dispositions contre la bureaucratie, un système aidant les investissements étrangers et une dévaluation de la monnaie (LAGADEC, 2010). Or, c'est dans la plus grande indifférence que le taux de couverture se dégrade depuis deux décennies, le nickel et les usines métallurgiques entretenant l'illusion de la solidité économique de la Nouvelle-Calédonie.

Taux de couverture en %

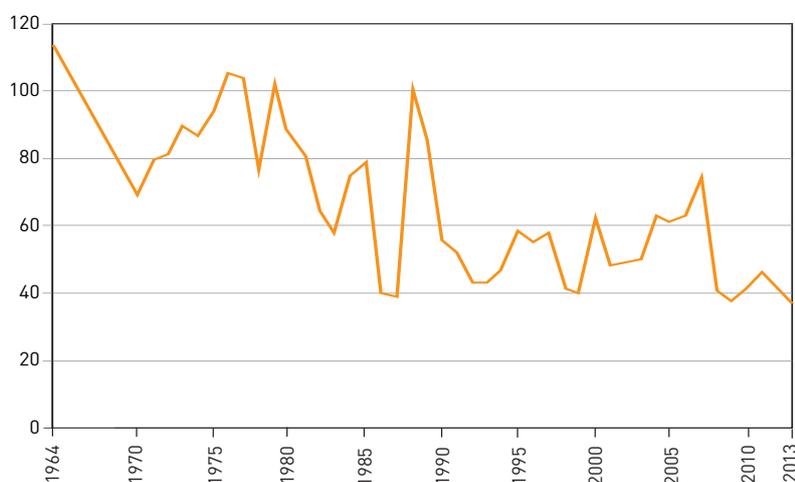


Figure 5 –
Évolution du taux
de couverture
néo-calédonien.
Source : IEOM.

La dépendance économique à la France

Il est paradoxal de constater que dans un processus d'émancipation et de décolonisation, la Nouvelle-Calédonie est de plus en plus dépendante économiquement de la France. Cette situation inquiétante semble révéler la focalisation des débats locaux sur la question politique au détriment des aspects économiques, pourtant fondamentaux lorsqu'il s'agira de réfléchir à la viabilité de la nouvelle entité indépendante ou associée à la France, sauf à considérer que l'économique est un argument du politique – les non-indépendantistes pour prouver que l'indépendance sera une catastrophe, les indépendantistes pour bénéficier des prébendes de l'État. Lorsque le Conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie se déclare, en 2010, en faveur du passage à l'euro, est-ce parce que cette devise est considérée comme une bonne assurance contre les menaces de dévaluation – une réponse pourtant insuffisante mais raisonnable pour redonner un minimum de compétitivité à l'économie néo-calédonienne, spécialement à son tourisme (cf. *infra*) – ou est-ce parce que l'euro semble éloigner encore un peu plus de l'indépendance ?

La solidarité nationale continue d'œuvrer mais la situation économique de la France ne peut qu'inquiéter l'outre-mer français, car il est difficile d'imaginer que les transferts vont continuer d'augmenter. Des mesures visant à les réduire sont déjà apparues, comme la fin en 2009 de l'indexation des pensions (« indemnité temporaire de retraite (ITR) ») pour les fonctionnaires français, venant s'installer dans certaines collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, et leur plafonnement progressif pour ceux qui en bénéficient. Entre 1989 et 2005, le nombre

de bénéficiaires de cette indemnité a triplé, car une certaine publicité en a été faite (émission de télévision, telle *Capital* sur M6, informations des services de retraite des administrations...) et les tarifs aériens ont baissé. Si l'arrivée de retraités en Nouvelle-Calédonie, très difficile à saisir (ROYER, 2011), a créé la polémique, en en faisant les boucs émissaires de l'inflation très forte de l'immobilier, la présidence du gouvernement de Polynésie française a compris tout le parti à tirer de l'arrivée de cette manne de retraités venant dépenser leur argent sur place – forme aujourd'hui majeure de redistribution des richesses à l'échelle européenne – et a vivement encouragé cette immigration en donnant des informations claires et précises sur son site internet. Certains estiment que les pensions de retraite seraient ainsi devenues la deuxième ressource de la Polynésie française, représentant 14 % des dépenses totales de l'État sur place (BRARD, 2007 : 56). Cette immigration est assujettie aux incertitudes politiques : élevée au début des années 1990, en perte de vitesse à la fin de cette décennie et à nouveau forte entre 2005 et 2008.

Le système de retraite des agents de la fonction publique propre à la Nouvelle-Calédonie présente également de graves défauts, dont celui d'être structurellement très déficitaire et d'être beaucoup plus avantageux que le régime du secteur privé. La Cour des comptes relève que l'âge effectif du départ en retraite en 2010 a été de 54,7 ans et que 30 ans de cotisation suffisent. Par ailleurs, la progressive réduction de l'ITR pour les pensionnés d'outre-mer n'est pas applicable aux retraités de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie (COUR DES COMPTES, 2012 b : 533). Des perspectives financières préoccupantes devraient conduire rapidement à des réformes profondes.

La bonification pour les services rendus hors d'Europe, dite « bonification de dépaysement », bénéficie à tous les fonctionnaires d'État y exerçant, qu'ils soient ou non originaires de ces départements ou collectivités ultramarines. La Cour des comptes, en 2003, avait vivement critiqué cet avantage en matière de retraite, correspondant à une annuité supplémentaire pour trois années de service civil qui remonte à 1853, et l'avait jugé totalement disproportionné en considération des contraintes subies par les fonctionnaires concernés (COUR DES COMPTES, 2003 : 20). Depuis le 1^{er} janvier 2013, ces bonifications sont désormais exclues de la durée d'assurance qui détermine le coefficient de surcote, mais sont toujours prises en compte pour déterminer le taux de pension.

Des secteurs non compétitifs

Aujourd'hui, les transferts de l'État et le nickel restent les deux moteurs de l'économie. Ces rentrées financières sont de telle ampleur qu'elles génèrent des déséquilibres économiques et sociaux importants. Elles nuisent à certains secteurs, qui pâttissent d'un coût de la main-d'œuvre très élevé. Si le commerce bénéficie d'une clientèle conséquente ayant un haut pouvoir d'achat, la cherté de la vie est source de tensions sociales qui soulignent de spectaculaires inégalités économiques et mettent en évidence le manque de concurrence dans le secteur de l'import-distribution. Les emplois administratifs sont les plus prisés, car ils sont mieux rémunérés qu'en métropole. Ces symptômes s'apparentent à un mal appelé « syndrome néerlandais », qui a été mis en évidence à propos des économies bénéficiant brusquement d'une manne (CORDEN et NEARY, 1982). On l'a ainsi nommé parce que les Pays-Bas ont été l'un des premiers États touchés, au moment de la découverte du gaz naturel. Les secteurs exposés (exportations, tourisme...) connaissent une augmentation de leurs intrants, induite par la hausse des prix due aux accroissements des revenus et de la demande intérieure. Le tourisme est une des principales victimes de ce syndrome car il ne peut être protégé (sauf par des subventions ou des défiscalisations). Il subit donc en priorité la réduction de ses marges provoquée par l'accroissement de ses coûts et l'impossibilité de le répercuter dans ses prix. Il est aussi victime d'un autre aspect du syndrome néerlandais : les salaires élevés

du secteur public d'État ou territorial, généralement hypertrophié, tendent à devenir les salaires de référence (POIRINE, 2007 : 21). La main-d'œuvre qualifiée est attirée par les *booming sectors*, dans lesquels les salaires sont plus élevés.

Une économie de double rente

Pudiquement, on utilise de plus en plus l'expression d'« économie sous serre » (NAUDET, 2006³⁵) pour évoquer les maux économiques de l'outre-mer, jolie appellation critiquable pour désigner un modèle de développement isolé, intenable et artificiel, reposant sur la sous-fiscalisation, les transferts publics, le protectionnisme et la dégradation de la balance commerciale (POIRINE, 2011). C'en est au point qu'on peut, à la suite d'Isabelle Leblic, réellement se poser la question de l'effet des subventions massives sur le développement. Est-ce un frein ou un encouragement ? L'argent facile n'encourage-t-il pas à ne rien faire ? (LEBLIC, 1993 : 394-395) Velléitaire, l'État est totalement responsable de cette situation, injectant toujours plus d'argent en Nouvelle-Calédonie sans chercher à réformer un modèle économique aberrant. Les rapports Nora (1976), Ripert (1989) ou Bélorgey (1993) ont constaté que les transferts ont débouché sur l'assistance et non sur le développement. La réduction de la sur-rémunération des fonctionnaires, mollement demandée par le FLNKS lors des négociations d'août 1988 (accord d'Oudinot), n'a jamais abouti.

Aux transferts publics massifs, qui font de l'outre-mer une sorte de Mezzogiorno français, se rajoutent en Nouvelle-Calédonie les revenus du secteur minier : la collectivité possède près du quart des réserves de nickel dans le monde et concentre 4 % de la production mondiale.

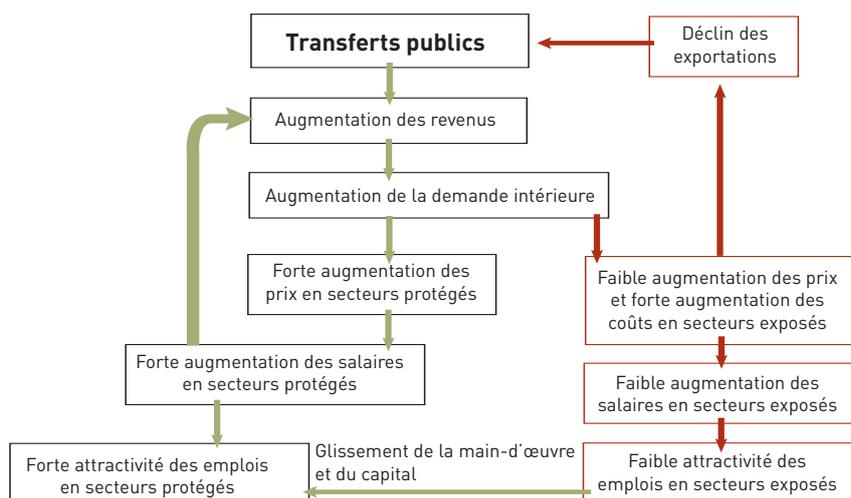


Figure 6 – Croquis du syndrome néerlandais.
Conception : J.-C. Gay

Secteurs exposés : tourisme international et productions exportatrices
Secteurs protégés : administration, commerce, banques, assurance, BTP, industries de substitution d'importation bénéficiant d'un bouclier de taxes et de quotas d'entrée, monopoles de distribution (eau, électricité, téléphone et internet)...

35. Voir également la conférence AFD/Cérom : « Économies d'outre-mer : s'ouvrir pour soutenir la croissance », juin 2007.

La gestion à l'œuvre de cette manne, à l'instar de l'Australie, de la Russie ou de l'Arabie saoudite, a des conséquences néfastes sur la compétitivité du pays et, à l'attractivité de la fonction publique, se rajoute l'attractivité de la mine. La Nouvelle-Calédonie est donc une économie de double rente, s'apparentant au syndrome hollandais, même si on n'a pas constaté d'appréciation de la monnaie et pour cause, puisque le franc pacifique est déjà une monnaie surévaluée. Ogresse dévoreuse de main-d'œuvre au temps de la colonie, la mine, avec les bouleversements des écosystèmes qu'elle génère et l'illusion de prospérité qu'elle alimente, peut-elle être considérée comme une malédiction ? Cette question semblera particulièrement incongrue aux milliers de salariés qui bénéficient de revenus bien supérieurs à la moyenne grâce à elle.

La formation des prix et des salaires

L'autre volet du problème économique néo-calédonien est la question des prix très élevés. Les sur-rémunérations ont de spectaculaires effets inflationnistes avec un coût de la vie exorbitant. Un ménage métropolitain qui garderait ses habitudes de consommation verrait ses dépenses augmenter de 49 %, un surcoût équivalent à celui qu'on trouve en Polynésie française (51 %) mais très supérieur à ceux dans les DROM (7 % en Martinique, 12 % à la Réunion, 20 % en Guyane). Les produits alimentaires, qui contribuent amplement à la perception de cherté de la vie, sont 89 % plus chers qu'en métropole (ROUBIO COLLET, 2012).

Des fonctionnaires sur-rémunérés

Le secteur de l'import-distribution est avantagé par le pouvoir d'achat élevé d'une partie de la population et par les marges supérieures permises par le protectionnisme douanier, constitué de taxes et de quotas d'importation. Cette économie de transferts publics ne fait pas que des heureux. Les sociétés d'outre-mer sont plus inégalitaires que la société métropolitaine avec, d'un côté, des personnes bien payées et ayant des emplois protégés et, de l'autre, des personnes aux salaires beaucoup plus bas ou au chômage. Ceci explique partiellement un climat social tendu, avec des grèves souvent dures. Le régime de rémunération des fonctionnaires est source de méfiance entre les différentes catégories de salariés et les communautés : les métropolitains, qui bénéficient durant quatre ans d'une indemnité d'éloignement substantielle, sont l'objet de jalousie. En tirant les prix vers le haut, ces majorations ont comme autre effet pervers de paupériser une partie de la population. Leur coût pour l'ensemble de l'outre-mer s'élevait en 2008 à plus de 1,3 milliard d'euros (155 milliards de FCFP), dont 178 millions d'euros (21 milliards de FCFP) pour la Nouvelle-Calédonie (MASSION et DOLIGE, 2009), où environ un tiers des salariés travaille dans les services non marchands (cf. *supra*).

À l'origine, cette sur-rémunération s'expliquait par un grand isolement et des conditions de vie difficiles. Ainsi, jusqu'au début du XX^e siècle, les fonctionnaires demandaient si fréquemment le rapatriement en métropole pour raison de santé que l'administration exigeait, outre un certificat médical du médecin traitant, une contre-visite du conseil de santé, voire un examen à l'arrivée en métropole qui pouvait conduire à un retour dans la colonie. Le régime actuel de sur-rémunération est devenu un acquis difficile à remettre en cause sous peine de troubles sociaux graves, alors qu'il est de moins en moins acceptable. Assurément, ses raisons d'être sont pour une large part obsolètes, eu égard à l'amélioration des conditions de vie et au déclin de l'isolement, par les progrès des transports et des télécommunications. Quant au niveau des prix, il est certes plus élevé qu'en métropole, mais inférieur à la valeur relative de la majoration (LAFFINEUR, 2003 : 29-30).

Territoires	Coefficient multiplicateur du traitement métropolitain	Indemnité d'éloignement
Guadeloupe	1,4	Supprimée en 2001
Saint-Martin et Saint-Barthélemy	1,4	16 mois pour 4 ans
Martinique	1,4	Supprimée en 2001
Guyane	1,4	16 mois pour 4 ans
Réunion	1,536	Supprimée en 2001
Nouvelle-Calédonie	1,73 ou 1,94	10 mois pour 2 ans (renouvelable une fois)
Polynésie française	1,84 ou 2,08	10 mois pour 2 ans (renouvelable une fois)
Wallis-et-Futuna	2,05	18 mois pour 2 ans (renouvelable une fois)
Saint-Pierre-et-Miquelon	1,75	16 mois pour 4 ans
Mayotte	1	23 mois pour deux ans (renouvelable une fois)
TAAF	1,65 ou 1,73	14 mois à 15 mois pour un an

Tableau 7 –
La sur-rémunération
des fonctionnaires
dans l'outre-mer français.

En Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, l'existence depuis 1978 de deux coefficients multiplicateurs démontre qu'on les a utilisés pour rendre attractifs les postes proposés dans les zones périphériques (BRARD, 2007 : 14-15). Effectivement, à la fin des années 1970, on s'est servi de la forte inflation qui régnait pour réduire cette majoration en ne répercutant pas totalement la hausse des salaires en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie. On est ainsi passé de 102 % à 73 % de majoration à Nouméa entre 1970 et 1981 (CHAUCHAT, 2006 : 172), ce qui semblait répondre à un affaiblissement de la « sujétion particulière inhérente à l'exercice de la fonction publique outre-mer ». Mais si la prise en compte des inconvénients de certaines affectations apparaissait éventuellement justifiée à la fin des années 1970, elle semble aujourd'hui très imparfaite. Par exemple, la majoration inchangée, depuis février 1981, de 73 % dans le Grand Nouméa et de 94 % sur le reste du territoire néo-calédonien, qu'on occupe un emploi à Boulouparis (à moins d'une heure de route de Nouméa) ou à Belep (350 km plus au nord et difficile d'accès) ne tient en aucun cas compte de l'amélioration des axes de communication et des conditions de vie en brousse ces trente dernières années.

L'extension de ce complément de rémunération a concerné la fonction publique locale, les agents de l'Office des postes et des télécommunications (OPT) puis s'est répandue dans des établissements et organismes publics et parapublics, certains secteurs de droit privé, telles les banques ou les assurances, des sociétés comme Air France, ou des services juridiques, médicaux et paramédicaux, etc. Il est saisissant de constater que le prix des médicaments est soumis en Nouvelle-Calédonie à une majoration équivalente à celle des salaires de la fonction publique, preuve du caractère profondément inflationniste de ce dispositif car elle n'est en rien justifiée par le coût du transport.

Les salaires de la fonction publique font référence et la distribution des rémunérations est plus inégalitaire qu'en métropole. Seules les activités marchandes capables de dégager des revenus aux moins égaux aux salaires publics référents sont attractives, ce qui exclut bon nombre de secteurs productifs, tels l'agriculture, le tourisme ou les petites industries de transformation. Les marges commerciales sur les importations sont très élevées avec une faible concurrence entre importateurs. L'approvisionnement sur le marché mondial est à un prix bas alors que ceux des productions locales sont hauts. Lorsqu'on dénonce l'« économie de

comptoir », on ne fait que pointer les effets et non les causes, car la tendance à l'importation tient dans la « rationalité » du système et non dans le pouvoir des importateurs. L'outre-mer est une vaste entreprise de transformation de l'argent public en argent privé. Les transferts entretiennent une société de consommation sans développement solide, se traduisant par des importations massives, et une fuite de capitaux car l'épargne des Néo-Calédoniens est couramment injectée à l'extérieur, en métropole, en Australie ou en Nouvelle-Zélande.

Une insularité qui a bon dos

Mais, sous la pression des pays insulaires ou des États possédant des îles, au moyen en particulier de réseaux ou d'associations, la tendance est forte à naturaliser les problèmes de développement de ces petites économies insulaires (PEI) pour masquer des phénomènes ou des mécanismes pernicioeux. Il s'agit d'un moyen dilatoire ou d'un contre-feu pour déplacer le problème et détourner l'attention de certains aspects qu'on souhaite éluder. Synonyme de petitesse et d'éloignement, l'insularité a le dos large. En France d'outre-mer, on l'évoque à l'envi pour expliquer les problèmes économiques, le chômage ou la vie chère, et pour demander sans cesse de nouvelles aides et de nouvelles exemptions. De nombreux acteurs ont intérêt à attribuer à l'insularité, ennemi commode car muet, tous les maux. Les fonctionnaires qui se plaignent des prix élevés, mais dont les sur-rémunérations ont un effet inflationniste nuisible. Les importateurs et le secteur privé monopolistique qui pestent contre le coût du fret, mais qui alignent leurs prix sur les salaires de la fonction publique et réalisent des marges très élevées. En y répondant par une politique peu efficace reposant sur la défiscalisation, les baisses de charges ou les emplois aidés, on ne remet pas en question les taxes, les barrières douanières ou les contingentements, bien plus agissants que le coût du transport. L'insularité ne peut être considérée comme une maladie économique qu'on soigne avec des remèdes plus ou moins adaptés, car ce n'est pas un obstacle aux échanges, puisque le transport maritime est bien plus efficace et bien moins onéreux que le transport terrestre.

On se sert de l'insularité pour masquer les effets du protectionnisme ultramarin français. Reste la variable de l'exiguïté à examiner. La petite taille des marchés intérieurs est pénalisante pour la mise en place d'une industrie locale compétitive, et le seul moyen de s'en sortir est de se concentrer sur quelques produits d'exportation à haute valeur ajoutée, pour lesquels le coût du fret est négligeable par rapport à leur prix, ainsi que sur les exportations de services touristiques et/ou financiers. Dans ces domaines, les îles présentent de nombreux exemples de réussite (Bahamas, Caïmans, Maurice, îles Vierges britanniques...) se traduisant par une prospérité réelle et des indices socio-économiques flatteurs. C'en est au point que les spécialistes du développement insulaire ont mis en évidence le tournant touristique pris, ces vingt dernières années, par de nombreuses PEI, qui ne sont pas forcément des paradis fiscaux, avec l'élaboration du modèle Sites (Small Island Tourist Economies) (MCELROY, 2006). La petitesse n'est donc pas une fatalité et une infortune insurmontable.

Dans le cas néo-calédonien, les frais d'approche de la Nouvelle-Calédonie ne semblent pas majeurs, le coût d'assurance et de fret représentant en moyenne moins de 4 % de la valeur des marchandises. La vie chère est beaucoup plus liée aux manques de transparence, de concurrence et de réglementations à l'importation, ce qu'a mis en relief le rapport Syndex (CABINET SYNDEX, 2009) commandé par le syndicat Usoenc. L'ampleur des marges bénéficiaires tient dans la structure oligopolistique³⁶, voire monopolistique, des marchés. Des importateurs jouissent d'exclusivités commerciales sur de grandes marques et, afin de protéger certains

36. Marché dans lequel un très petit nombre d'entreprises ont le monopole de l'offre d'une marchandise ou d'un service.

secteurs, il y a des contingentements totaux ou partiels, entretenant parfois des situations de pénurie. Ces rentes de quota, qui bénéficient aux entreprises locales spécialement agro-alimentaires, se font aux préjudices des consommateurs. Selon le rapport Syndex (*ibid.* : 98), les taxes douanières constituent un système opaque, injuste et inflationniste. Chaque opérateur du circuit économique fait des marges sur des prix intégrant les tarifs douaniers. L'introduction prochaine (?) de la TVA, appelée TGA (taxe générale sur les activités), permettra de mieux répartir l'effort contributif, en élargissant l'assiette aux produits locaux, mais ne sera pas la panacée, car une réforme de la fiscalité directe est aussi nécessaire (cf. *supra*). L'introduction de la TVA en 1998 en Polynésie française a démontré un effet inflationniste.

Encadré 14

Le syndrome du Nutella

Pour des raisons de protection de l'industrie locale, l'importation de Nutella en Nouvelle-Calédonie est très contingentée (6 tonnes par an depuis 2006 pour une consommation de pâte à tartiner très supérieure à 100 tonnes par an) et lourdement taxée. À l'occasion de son rapport d'information sur les rémunérations en outre-mer, M. le député Jean-Pierre Brard s'était intéressé de près à cette question de la pâte à tartiner, constatant que c'était en Nouvelle-Calédonie qu'elle était la plus chère de tout l'outre-mer (+ 99 % par rapport à la métropole), lors même qu'il s'agissait très majoritairement d'un produit local logiquement moins cher que le Nutella vendu dans le reste de l'outre-mer. Il faisait remarquer incidemment que le propriétaire de cette pâte à tartiner locale, jouissant d'une situation de monopole, n'était autre que le ministre de l'Économie de la Nouvelle-Calédonie (BRARD, 2007 : 82)³⁷. Outre son prix élevé, la pâte à tartiner locale à la noisette, produite à partir de pâte reçue en gros d'Europe et mise en pots sur place, ne semble pas, pour beaucoup de consommateurs, à la hauteur de son illustre concurrente ; aussi, de nombreux Néo-Calédoniens reviennent de leurs vacances à l'étranger avec des pots de Nutella dans leurs valises et il n'est pas rare, lorsqu'on part à l'étranger ou en métropole, que l'on vous demande d'en ramener quelques-uns. Cette prohibition et ce trafic auraient pu durer longtemps si le gouvernement, décidant de lutter contre la vie chère, n'avait pas envisagé de supprimer les quotas sur un certain nombre de produits, dont le Nutella. À peine l'annonce faite, un vent d'euphorie souffla sur la Nouvelle-Calédonie, animant les claviers, remplissant les forums d'échange et satisfaisant le « Front de libération du Nutella ». L'événement fit la une du quotidien local *Les Nouvelles calédoniennes* le 5 octobre 2011. Il en dit long sur le sentiment des Néo-Calédoniens sur la qualité des produits locaux, il faut dire que le protectionnisme ne pousse pas les producteurs à baisser les prix et à améliorer la qualité de leur offre.



Porte-conteneurs à quai à Nouméa.
© P.-A. Pantz – Éditions Solaris

Des consommateurs très inégaux

L'économie néo-calédonienne est largement artificielle avec tout un ensemble d'industries non concurrentielles, n'existant que grâce à la protection commerciale qui leur est accordée, et qui ne peut trouver de débouchés sur place qu'en raison du pouvoir d'achat artificiellement élevé par les transferts de la métropole et la sur-rémunération des fonctionnaires. Or, tout le monde ne travaille pas dans le secteur public, bien qu'il regroupe 28,7 % des salariés en 2009, soit plus qu'en métropole (24 %) mais moins que dans le reste de l'outre-mer : plus du

³⁷ M. le député s'était cependant trompé puisque les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ne sont pas des ministres et n'ont pas de maroquin ou de demi-maroquin.

tiers dans les départements français d'Amérique. Dans le secteur public, le salaire moyen est supérieur de 60 % au salaire dans le secteur privé (357 000 FCFP soit 2 991 € contre 225 000 FCFP soit 1 885 €), un écart très important dû à la sur-rémunération mais également au fait que les emplois qualifiés y sont proportionnellement plus nombreux. Les salaires minimum garanti (SMG) et minimum agricole garanti (Smag) restent éloignés de ceux du public ou des secteurs protégés, mais ils ont connu une très forte progression ces douze dernières années, le premier passant de 82 000 FCFP (687 € en 2001) à 151 985 FCFP (1 273 €) en 2013, soit une augmentation de 85 %, le second passant pour la même période de 78 414 FCFP (657 €) à 129 189 FCFP (1 082 €), soit une hausse de 65 %.

Sans remettre en question cette évolution qui tend à réduire, fût-ce modestement, les disparités de richesse, on peut malgré tout craindre une augmentation du coût du travail et donc l'aggravation de la non-compétitivité du secteur privé. Dans un tel système, le secteur privé qui ne se cale pas sur les salaires du public a beaucoup de mal à attirer les jeunes diplômés, dont beaucoup aspirent à un emploi territorial ou d'État. Le tourisme est particulièrement handicapé par cette situation (cf. *infra*). Les syndicats de fonctionnaires avancent que la sur-rémunération entretient la consommation ; bien qu'exact, cet argument n'en rend pas le principe acceptable. Il empêche l'économie d'avoir des secteurs productifs compétitifs, favorisant toujours et encore l'import-distribution. Croire que les sur-rémunérations découlent du coût de la vie très élevé, c'est confondre cause et conséquence, car ces majorations sont à l'origine même de celui-ci.

À l'examen des ressources d'une partie de la population, on constate que l'offre commerciale tient peu compte de cette clientèle non sur-rémunérée, focalisée sur la satisfaction de consommateurs pouvant payer cher leurs achats. Il existe alors toute une série de stratégies pour contourner le commerce local et ses prix excessifs. L'enquête « Budget consommation des ménages » (BCM), menée en 2008 par l'Issee auprès d'un ménage néo-calédonien sur dix-huit, révèle l'ampleur des ressources non monétaires pour les ménages néo-calédoniens (ISEE, 2010 b), à travers ce qu'ils pêchent, chassent, cueillent ou cultivent. Cette ressource « en nature » est estimée à 8 % des ressources totales et concerne les deux tiers des ménages. Soulignons que 44 % des femmes kanak ont déclaré au recensement de 2009 avoir une activité agricole pour leur consommation personnelle. Pour les plus modestes (premier décile), le non monétaire grimpe à 23 % (ISEE, 2010 c). Sa valeur mensuelle par ménage atteint 51 000 FCFP (427 €) en province Nord, 43 000, 43 000 FCFP (360 €) aux Loyauté, soit 18 % des ressources dans ces dernières, et 31 000 FCFP (260 €) en province Sud, soit 6 % des ressources. Au Nord et aux Loyauté, le « coup de pêche », le « coup de chasse », l'agriculture vivrière et le jardinage sont très courants, expliquant que l'autoconsommation fait partie de la vie quotidienne, ce qui est plus rare en province Sud. Sans cette pratique qui génère une économie majeure sur la consommation de poissons, de viande de cerf et de porc, les achats de produits alimentaires seraient doublés au Nord et aux Loyauté.

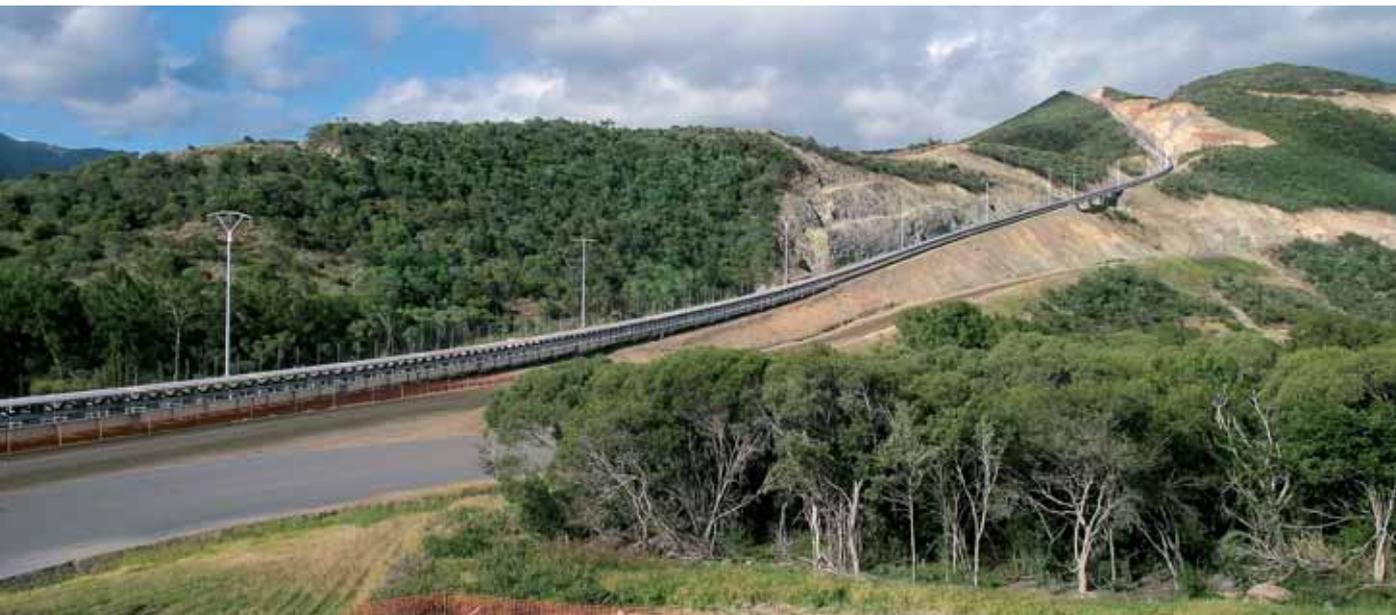
Une autre stratégie d'évitement du commerce local est le shopping à l'étranger, un des ressorts majeurs du tourisme des Néo-Calédoniens, spécialement en Australie où les prix sont plus bas. Selon l'Issee (2010 a), 16 % des dépenses vestimentaires ont été réalisés hors du pays en 2008. Par ailleurs, la mise en service du câble sous-marin, fin 2008, a permis au e-commerce et à la vente à distance de prendre leur essor, cinq ou six années après la métropole. Ce développement est un vrai défi pour le commerce traditionnel et ses produits onéreux, comme le montre l'ampleur du recours aux « colis familiaux ». Les achats effectués par carte bancaire sur internet sont livrés en métropole chez des parents ou des amis qui les rachètent sans facture en déclarant une valeur inférieure au prix réel, permettant aux Néo-Calédoniens de bénéficier de la franchise tant que la valeur déclarée ne dépasse pas les 30 000 FCFP (251 €).

Les comportements des consommateurs évoluent donc. Moins captifs, ils sont de plus en plus nombreux à utiliser les cartes bancaires (+ 50 % entre 2005 et 2009). En contrepartie, l'usage des chèques a baissé, mais ils restent le moyen de paiement le plus utilisé, contrairement à la métropole où la carte bancaire est prédominante. Si le nombre de comptes bancaires par habitant est en net retrait par rapport à la métropole, la bancarisation de la population augmente avec la progression du nombre de guichets. Les distributeurs automatiques de billets ont connu une croissance encore plus forte. Les ménages en tribu ont connu également des transformations importantes. Aux activités rurales est venu se rajouter le développement de l'emploi salarié, qui n'est pas nouveau mais qui s'est accéléré récemment. Leur combinaison et la progression de la commercialisation des produits agricoles expliquent l'augmentation sensible de leurs revenus. Par ailleurs, on constate l'émergence de nouvelles formes d'action collective, visant par exemple à favoriser la vente des productions agricoles ou l'accès à de nouveaux marchés, par l'entremise d'un grand nombre d'associations, comités, GDPL, coopératives, GIE, etc.

La défiscalisation, un outil sur-utilisé

Pour lutter contre la faible compétitivité de l'outre-mer, les pouvoirs publics ont opté pour une politique de défiscalisation. À défaut de s'attaquer frontalement au cercle vicieux de la vie chère, en agissant sur la formation des prix et en réduisant les sur-rémunérations, ce qui demande un certain courage, ils optent à partir de 1986, avec la loi Pons, pour la défiscalisation partielle des investissements dans de nombreux secteurs. En Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, un dispositif local est venu se rajouter aux mesures nationales. Loin de lutter contre le syndrome néerlandais, cette politique a eu des effets pervers et n'a pas favorisé un développement cohérent, spécialement du tourisme, malgré son coût faramineux et en constante augmentation. Dans un rapport parlementaire, on estimait au début des années 2000 que la défiscalisation équivalait à 60 % du budget du ministère de l'Outre-Mer (LUART, 2002 : 84). En 2012, la Cour des comptes a révélé que le coût de la défiscalisation, c'est-à-dire les pertes de recettes fiscales, était passé de 680 millions d'euros en 2005 à 1,38 milliard d'euros en 2011, concluant à la nécessité de supprimer un dispositif non maîtrisé, inefficace, très inégalitaire, puisqu'il ne bénéficie qu'à quelques milliers de contribuables aisés, et propice aux fraudes (COUR DES COMPTES, 2012 c).

La Nouvelle-Calédonie vient de vivre plusieurs années euphoriques grâce au nickel, avec des cours qui se sont envolés dans les années 2000 et une demande mondiale en hausse constante. C'est un secteur qui paie bien et qui employait plus de 8 000 personnes en 2010, grâce notamment à la construction de deux usines métallurgiques. Pourtant, l'impôt minier n'a représenté que 18 % du total des recettes fiscales, ce qui est peu pour une économie basée presque uniquement sur le nickel, hormis les transferts publics. En effet, les deux nouveaux opérateurs métallurgiques, à Goro et à Koniambo, ont obtenu des pouvoirs publics une exonération fiscale quasi totale pour les deux prochaines décennies. Des avantages exorbitants qui ont fortement contribué à la réalisation des deux nouvelles usines métallurgiques et qui s'élevaient, sur vingt ans, pour Goro Nickel (usine du Sud) à 47 milliards de FCFP (394 millions d'euros) et, pour Falconbridge/SMSP, à 32,5 milliards de FCFP (272 millions d'euros). Le rachat du canadien Falconbridge par le suisse Xstrata, en 2006 (cf. *infra*), a provoqué la totale réévaluation des coûts avec une défiscalisation portant sur une assiette éligible record de 780 millions de dollars (600 millions d'euros) (DUTHILLEUL, 2011-2012). La SLN a aussi été concernée. La CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES (2008 : 38) estimait que l'aide accordée à l'investissement dans le secteur du nickel atteignait, entre 2002 et 2008, les 99,5 milliards de FCFP (834 millions d'euros). L'octroi de tels privilèges peut être considéré comme une perte fiscale majeure.



Le convoyeur de minerai
de l'usine de Koniambo.
Long de plus de 11 km,
il peut transporter 700 tonnes
par heure de minerai criblé
et concassé de la mine
à l'usine pyrométallurgique.
© J.-C. Gay

Beaucoup d'autres secteurs en ont bénéficié, spécialement, à partir de 2003, par le cumul du dispositif national (lois Paul ou Girardin) avec une loi du pays de 2002 (dispositif Frogier), avec des investissements aidés à hauteur de 67,5 % dans le Grand Nouméa et jusqu'à 82 % en brousse et dans les îles, valeurs ramenées à 61,5 % et 72 % avec une loi du pays de 2008 (dispositif Martin). L'hôtellerie a été le secteur le plus concerné, puisque – hors nickel – la moitié des crédits d'impôts lui a été accordée. Mais cet outil censé améliorer la compétitivité du tourisme ultramarin a été, comme dans le reste de l'outre-mer, largement dévoyé pour faire d'abord de l'immobilier sous couvert d'hôtellerie. Car les capitaux défiscalisés ont été détournés des vrais investissements touristiques pour se concentrer sur des projets hôteliers masquant des opérations immobilières, dans un contexte de forte urbanisation, de croissance démographique et de pénurie de logements. Parce que la sortie de défiscalisation n'a pas été encadrée, les investisseurs particuliers, à l'issue de la période d'exploitation obligatoire (cinq ans pour les agréments locaux, délai porté à dix ans en 2009, et sept ans pour les agréments nationaux), ont cherché à revendre leur lot. Une autre forme de dévoiement (CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES, 2008 : 34) est symbolisée par le motel *Rivland* à Paita, projet qui avait fait l'objet de réserves de la part de la Direction des affaires économiques sur sa nature réellement touristique, mais qui a finalement bénéficié d'un agrément complémentaire permettant au promoteur d'obtenir un crédit d'impôt de près de la moitié de l'investissement total. L'« hôtel d'affaires », qui a été agréé au cœur de la zone d'activités de Ducos, est à placer dans la même catégorie (COUR DES COMPTES, 2012 d : 126).

Sujet politiquement sensible en outre-mer, la défiscalisation n'a pas fini de faire parler d'elle, dans les rubriques Économie ou Faits divers. Une chose est sûre, elle n'est pas l'outil adapté pour compenser les handicaps structurels affectant le tourisme ultramarin.

L'impossible développement du tourisme

Le tourisme est l'exemple malheureusement éclatant des effets inhibiteurs du syndrome néerlandais sur l'économie. En 1913, le sénateur Cornet écrivait dans les *Annales coloniales* que l'île des Pins pouvait devenir pour l'Australie ce que la Caraïbe était aux États-Unis. Un siècle plus tard, on en est encore très loin, alors que le potentiel en matière d'activités nautiques et autour de la nature est exceptionnel : le tourisme, deuxième secteur exportateur derrière le nickel, ne représente que 4 % du PIB, ce qui est bien peu quand on sait qu'à elle seule Waikiki, la station touristique d'Honolulu, génère 8 % du PIB d'Hawaï ; la destination néo-calédonienne ne représentait, en 2012, que 0,2 % des séjours touristiques des Australiens à l'étranger, dix-neuf fois plus nombreux à fréquenter les îles Fidji. Dans un contexte de forte croissance du tourisme international, la stagnation de la fréquentation correspond à une perte de parts de marché car, entre 1996 et 2012, le nombre de touristes internationaux est passé de 600 millions à plus d'un milliard par an. Hawaï, bien sûr, mais également Guam, les Fidji ou les Mariannes du Nord sont beaucoup plus fréquentées que la Nouvelle-Calédonie, qui n'attire que le centième du flux à destination des îles du Pacifique. Plus inquiétant encore, dans la compétition à laquelle se livrent les lieux tropicaux pour attirer les touristes, la Nouvelle-Calédonie est progressivement décrochée, sa croissance étant plus lente que celle de ses concurrents. Nombre d'îles tropicales



Paquebot à la gare maritime de Nouméa.

© J.-C. Gay

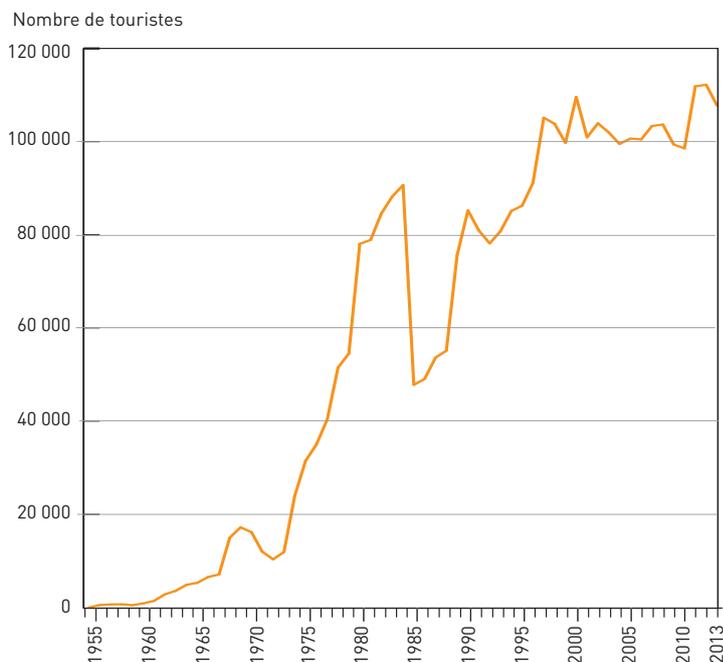
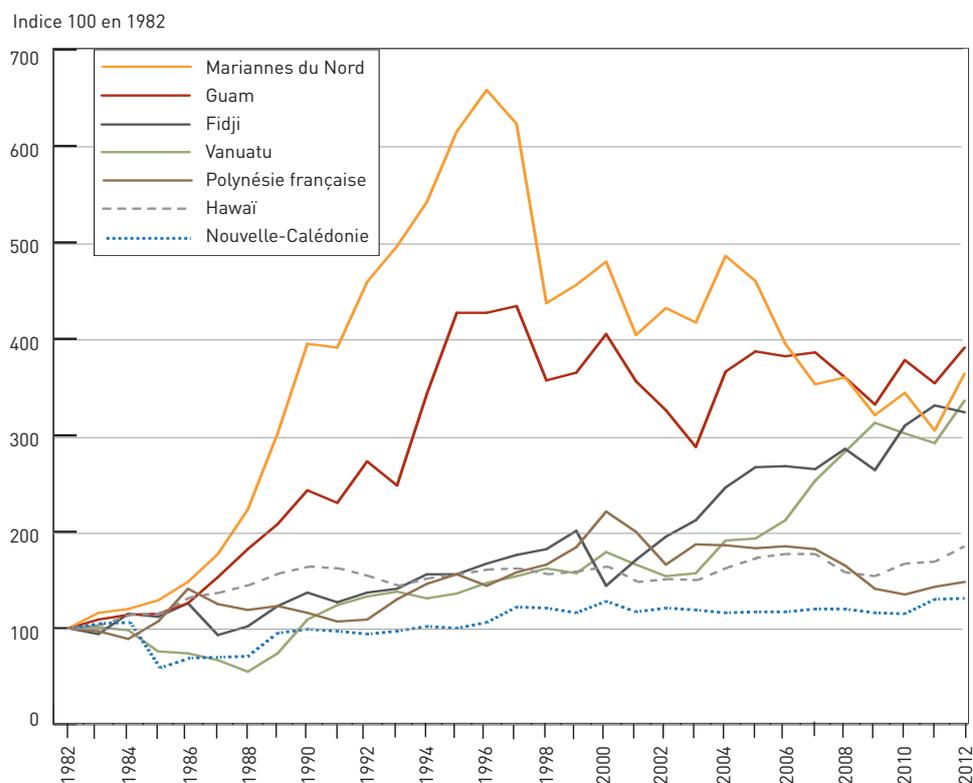


Figure 7 – Évolution du flux touristique en Nouvelle-Calédonie.

Sources : Isee et Pacific Asia Travel Association (Pata)

ont tiré profit de cette croissance du tourisme international, telles les Maldives, les Fidji, Maurice, la République dominicaine et beaucoup d'autres. Il n'en est rien pour l'outre-mer français, altéré par les mêmes maux que la Nouvelle-Calédonie (GAY, 2009, 2012 a ; FELZINES, 2007).

Figure 8 – Évolution comparée du flux touristique dans quelques États ou territoires du Pacifique.
Source : Pacific Asia Travel Association (Pata).



Une des destinations les plus chères du monde

Sur la centaine de milliers de touristes se rendant en Nouvelle-Calédonie chaque année, on peut tout d'abord noter qu'une partie non négligeable ne vient pas dans le cadre de vacances, et si l'Organisation mondiale du tourisme les comptabilise comme touristes, il s'agit en fait de voyageurs d'affaires ; ces derniers totalisent un sixième des séjours et sont plus le reflet de la santé économique de la Nouvelle-Calédonie, spécialement du secteur minier et métallurgique, que de son attractivité touristique. En y rajoutant ceux considérés comme touristes, mais venus pour y être soignés, en voyage scolaire ou pour participer à une compétition sportive (estimés à plus de 5 000 en 2011 avec les Jeux du Pacifique), on peut considérer que le nombre de vacanciers est inférieur à 75 000 annuellement. Sur ce total, le tiers est venu rendre visite à des amis ou à la famille : ils sont qualifiés de « touristes affinitaires ». Ce sont très majoritairement des métropolitains, suivis par des Wallisiens, Futuniens et Tahitiens. Plus de quatre touristes sur dix sont donc français. En dépit de son éloignement, la métropole est devenue depuis quelques années la principale source de touristes en Nouvelle-Calédonie, en raison spécialement du marasme économique qui a affecté le Japon et a provoqué une

chute de cette clientèle passant de plus de 35 000 touristes en 1998 à 15 600 en 2013. Quant aux Australiens et Néo-Zélandais, leur fréquentation a peu évolué ces dix dernières années, restant à un niveau très modeste vu leur proximité. Ainsi, sous une apparente stagnation de la fréquentation, se cache une alarmante perte de compétitivité de la destination néo-calédonienne, qui se traduit par l'augmentation de la part des Français, venant de métropole ou d'Océanie.

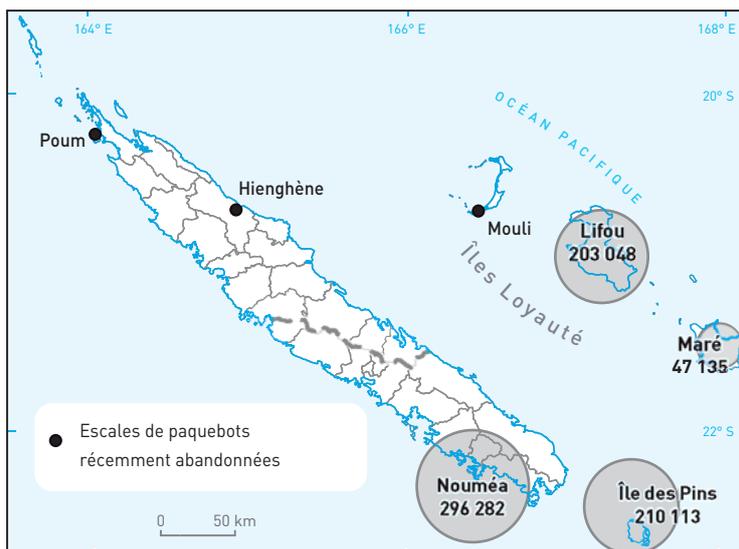
Ces chiffres médiocres sont la conséquence du système économique que nous avons analysé précédemment et de l'impossible compétitivité d'un secteur aussi exposé à la concurrence mondiale que le tourisme. Subventions et défiscalisations (cf. *supra*) sont insuffisantes pour le protéger. Il subit donc la réduction de ses marges provoquée par la hausse de ses coûts et l'impossibilité de la répercuter dans ses prix. L'administration et l'industrie du nickel, en offrant des salaires bien supérieurs à ceux du tourisme, détournent la main-d'œuvre de l'hôtellerie ou de la restauration, qui peinent à recruter (cf. fig. 6, p. 107). Pour comble de maux, l'absence de pourboire ne permet pas de compenser les modestes rémunérations. Les marges du secteur hôtelier sont pincées par des coûts d'exploitation élevés et la réalité d'un flux touristique faible. Le niveau des tarifs pratiqués fait de la Nouvelle-Calédonie une des destinations les moins compétitives du monde. Proposant des produits au rapport qualité-prix médiocre et souffrant d'un manque cruel d'animation, elle ne peut rivaliser avec les îles voisines. Par conséquent, l'offre hôtelière s'avère insuffisante et inadaptée, avec par exemple très peu de *resorts*. La présence timide des groupes internationaux révèle la défiance vis-à-vis de la destination, lésée également par le faible nombre d'opérateurs aériens, qui proposent par ailleurs des tarifs élevés.

Le transport aérien est souvent pris comme bouc émissaire. Mais aucune nouvelle compagnie ne viendra durablement si le reste ne change pas et si elle n'a aucune perspective de clientèle. Le gros problème outre-mer tient dans le fait que le secteur aérien est déconnecté du tourisme. On le voit par exemple en janvier avec la concurrence entre la clientèle touristique et les résidents qui partent ou rentrent de vacances. Ou encore avec l'ouverture de la ligne vers Séoul, qui ne semble pas avoir été suffisamment réfléchi dans une logique touristique, avec seulement 2 788 visiteurs coréens en 2013, ce qui explique son arrêt en avril 2014, à l'instar de ce qui s'est passé pour Air Tahiti Nui avec le fiasco de la liaison New York-Tahiti.

Symptomatique de ce manque d'attractivité, la fermeture du Club Méditerranée à Nouméa, en 2001, tout comme l'est également l'implication primordiale de la puissance publique au travers de sociétés d'économie mixte (cf. *supra*) à la tête d'un parc hôtelier peu rentable ; c'est ce que démontre par exemple le fonctionnement de la Sofinor, où les profits générés par le pôle minier et métallurgique assurent le financement et la survie (pour combien de temps ?) des pôles pêche (Pêcheries du Nord) et tourisme (CIT), ce dernier étant dans une situation critique avec plusieurs hôtels déficitaires, tel celui de Poum dont le taux de remplissage est inférieur à 40 % (CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES DE NOUVELLE-CALÉDONIE, 2011 : 59-63).

Si la Nouvelle-Calédonie gagne à être connue, le moins que l'on puisse dire aujourd'hui est que le chemin va être encore long avant que les conditions d'un réel développement touristique soient réunies, le bénéfice de l'inscription d'une partie du lagon sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, en 2008, se trouvant largement minoré par les conséquences néfastes des différents mouvements sociaux et soubresauts politiques qui agitent couramment le pays, pénalisant les touristes et l'image de la Nouvelle-Calédonie. Il y a plus. Cette patrimonialisation s'est traduite par une sanctuarisation à Ouvéa, où une partie de la population du district de Mouli s'est opposée aux paquebots de croisière, occasionnant la suspension de leurs escales depuis 2009 (FAURIE, 2011 a : 378-380) alors que le nombre de croisiéristes a augmenté d'une manière spectaculaire ces quinze dernières années (21 300 en 1998, 456 000 en 2013).

Carte 11 –
 Nombre de croisiéristes en 2013
 en Nouvelle-Calédonie.
 Source : Port autonome
 de la Nouvelle-Calédonie.



Certains croient encore qu'il suffit d'avoir de belles plages et de beaux paysages pour faire venir les touristes. C'est faux, parce que la mise en tourisme repose sur d'autres éléments : l'offre en activités, les possibilités de shopping, l'hôtellerie de qualité, le niveau du service en relation avec la formation de la main-d'œuvre... Pour comble, en étant de compétence provinciale, le tourisme pâtit d'une promotion séparée sur les marchés internationaux, en attendant que l'Agence interprovinciale pour le développement du tourisme (AIDT) soit opérationnelle.

Encadré 15

Une société d'économie mixte dans le tourisme, l'exemple de la Sofinor

Depuis 1990, la Sofinor (Société de financement et d'investissement de la province Nord) est présente dans le tourisme, avec la création de la société Nord Tourisme pour le projet du Club Méditerranée à Hienghène (rebaptisé ensuite Koulnoué Village) et de l'hôtel Malabou à Poum, respectivement mis en service en 1991 et 1992. En 1997, la Sofinor rachète la Compagnie d'investissements touristiques (CIT) à la SMSP qui se recentre sur la mine. Par cette opération, la Sofinor dispose de participations dans les hôtels Beurivage et Surf à Nouméa, ce dernier ayant un casino rentable, qui devra être cédé par la suite. En 1998, la CIT rachète les participations du groupe Accor au sein de l'hôtel Surf et, en 2002, elle devient propriétaire de l'hôtel Koniambo à Koné. En 2007, elle crée la marque « Grands Hôtels de Nouvelle-Calédonie ». En 2010, le groupe devient très majoritaire dans le capital de la société propriétaire de l'hôtel La Néa à Koné. Le groupe détient des participations minoritaires dans les hôtels Nengone Village à Maré et Drehu Village à Lifou, qui appartiennent à la Sodil. La Sofinor est aujourd'hui le premier groupe hôtelier de la Nouvelle-Calédonie avec six hôtels, totalisant près de 400 chambres et employant plus de 200 personnes.

Piscine de l'hôtel Malabou Beach
 (Poum).
 © J.-C. Gay



Un tourisme peut en cacher un autre

Pour le moment, les responsables n'ont pas pris acte de cette situation et continuent d'entretenir l'illusion d'un futur développement du tourisme. La focalisation de la promotion sur les marchés de la zone Asie-Pacifique relève tout autant d'une logique de reconquête de parts de marché que de la cécité à saisir l'intérêt de la clientèle française. Pour preuve, si les Japonais dépensent quotidiennement plus que les autres, ils ne restent en moyenne que sept jours contre un mois pour les métropolitains. Finalement, ces derniers sont ceux qui dépensent le plus localement. Bien que leur part soit aberrante, car il serait plus logique d'avoir une clientèle qui vienne très majoritairement d'Asie, d'Australie et de Nouvelle-Zélande, c'est une chance aujourd'hui d'avoir ces visiteurs, que d'aucuns considèrent comme des « sous-touristes » parce qu'ils résident peu dans les hôtels nouméens, mais plutôt chez des parents ou amis.

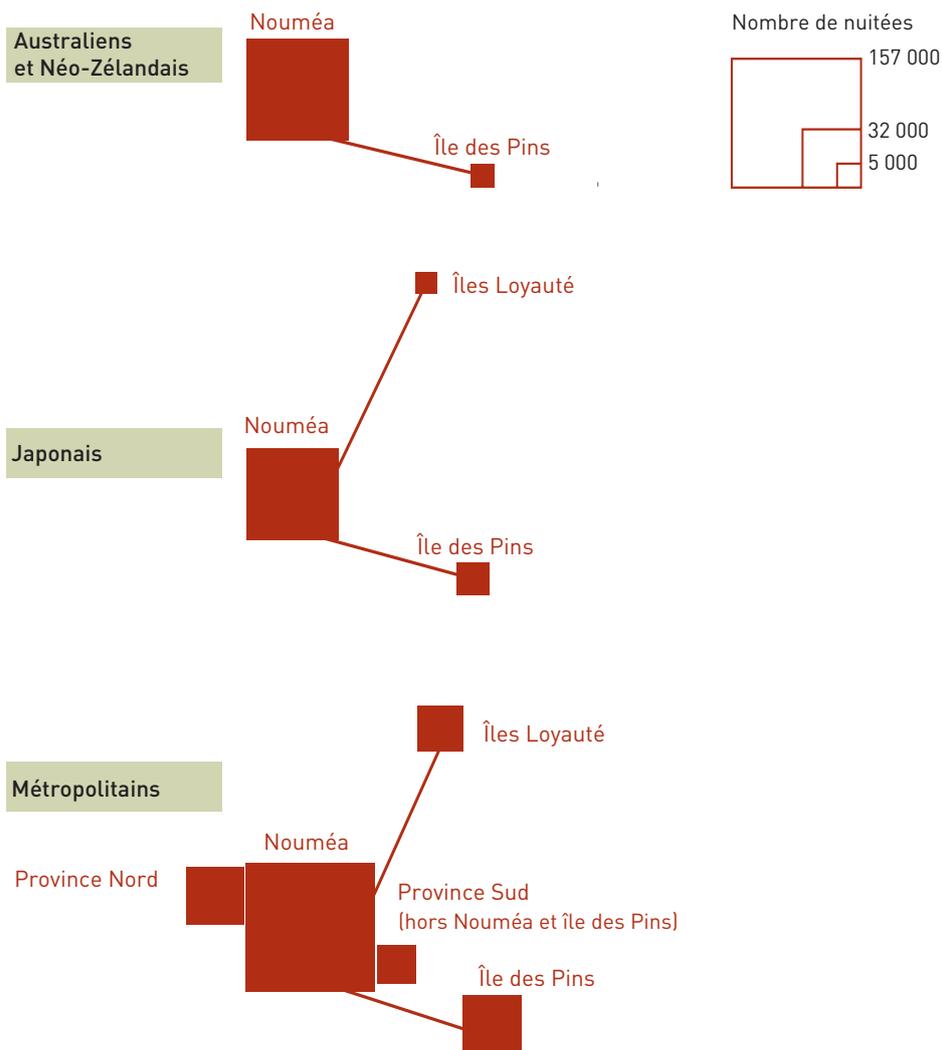
Tableau 8 –
Principales caractéristiques
des « touristes internationaux »
en 2013 par lieu de résidence.
Source : Isee.

Origine	Nombre	Durée moyenne du séjour (en jours)	Part des voyageurs d'affaire (en %)	Part de l'hébergement en famille ou chez des amis (en %)	Part des touristes visitant pour la première fois la Nouvelle-Calédonie (en %)
Métropole	39 183 (36,4 %)	30,2	14,9	57,4	49,7
Japon	15 674 (14,5 %)	7	1,9	1,4	82,7
Australie	15 722 (14,6 %)	10,6	22,7	16,1	54,3
Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Réunion et Mayotte	11 057 (10,3 %)	20	13,5	57,3	20,6
Nouvelle-Zélande	6 334 (5,9 %)	10,2	19	17,4	59
Ensemble	107 753 (100 %)	20,7	15,5	36	52,1

Ce tableau est révélateur des différents types de visiteurs venant en Nouvelle-Calédonie et explique des pratiques très distinctes. Les Océaniens viennent pour rendre visite à des parents, dans le cadre d'allers-retours plus ou moins fréquents entre leurs îles d'origine et la Nouvelle-Calédonie, avec un cinquième seulement d'entre eux s'y rendant pour la première fois. Leurs motivations sont probablement assez peu récréatives. À l'opposé, les Japonais viennent en vacances et logent à l'hôtel. Les Australiens et les Néo-Zélandais se singularisent par l'importance des voyages d'affaires, expliquant que plus de la moitié sont déjà venus en Nouvelle-Calédonie. Quant aux métropolitains, leur mois de séjour est une réponse à l'éloignement et à l'aubaine que constitue la présence de parents ou d'amis, sans qui la majorité ne se serait jamais rendue dans le Pacifique et qui leur permet d'y résider à moindres frais.

La durée du séjour explique largement la variété des pratiques touristiques et l'inégale fréquentation du territoire. La brièveté de la visite des Japonais ne favorise pas la découverte de la brousse, accessible surtout par la route et proposant une signalétique touristique et un hébergement indigents. Comme pour les autres touristes, Nouméa joue le rôle d'un camp de base à partir duquel ils gagnent en avion pour la journée (*daytrip*) ou pour une ou deux nuits l'île des Pins ou Ouvéa. L'originalité de l'offre touristique à l'attention des Japonais tient dans

Figure 9 –
Les pratiques spatiales
des touristes internationaux
en 2007.
Source : *Atlas
de la Nouvelle-Calédonie*,
2012.



cette brièveté et dans le fait qu'on propose à Nouméa, sur l'île des Pins et à Ouvéa, des « mariages romantiques » mais légaux pour des couples déjà mariés. De 300 à 400 mariages de ce type sont célébrés chaque année, organisés par une poignée d'agences proposant l'hébergement, la tenue des mariés, la location d'une « chapelle », le DVD et/ou un album photos de la cérémonie. Les séjours des Australiens et des Néo-Zélandais sont encore plus concentrés sur Nouméa. Inversement, les métropolitains, souvent conseillés par les parents ou amis qui les hébergent à Nouméa, sont les plus enclins à sillonner la Grande Terre et à visiter les îles.

Mais le tourisme ne se réduit pas à ce flux stagnant dûment comptabilisé, puisque les résidents sont aussi des touristes, à la fois en Nouvelle-Calédonie et à l'extérieur, eu égard au pouvoir d'achat élevé d'une partie non négligeable de la population et démontré par les 121 100 voyages effectués par les Néo-Calédoniens hors de leur territoire en 2012, soit



Cérémonie de mariage
de Japonais à Ouvéa.

© J.-C. Gay

plus que le nombre de touristes internationaux. Les dépenses des résidents hors de la Nouvelle-Calédonie sont supérieures aux dépenses des touristes internationaux sur son territoire, un déficit qui a atteint en 2011 1,9 milliard de FCFP (16 millions d'euros) (IEOM, 2012 :8). Ignorée et mal connue, la demande intérieure pour la brousse et les îles est loin d'être négligeable et repose principalement sur les métropolitains ; résidant pour quelques années seulement en Nouvelle-Calédonie (cf. *infra*), ils fréquentent tous les types d'hébergement et constituent la principale clientèle des gîtes et campings lors de leurs vacances ou des fins de semaine. En revanche, les Calédoniens agissent très différemment, toutes choses égales par ailleurs. Connaissant le pays, ils sont moins séduits par un tourisme de découverte. En outre, disposant de résidences secondaires, de bateaux ou ayant des amis ou parents en brousse, ils sont très minoritaires dans la clientèle de la parahôtellerie, sauf lorsque la chasse est proposée. Lors même que les analyses se concentrent sur le tourisme international, on ne peut ignorer ce tourisme domestique, diffus, très différent du tourisme des étrangers fortement polarisé sur Nouméa, commune qui concentrait trois quarts des nuitées payantes des touristes internationaux en 2007.

L'analyse de contrées ultramarines comme les Saintes (Guadeloupe) ou les îles Sous-le-Vent (Polynésie française) démontre tout l'intérêt d'un tourisme, ne serait-ce que diffus, dans le maintien de la population en zones périphériques et la limitation de l'exode rural, voire son arrêt (GAY, 2009 : 79). Ce n'est pas fortuit si l'île des Pins est l'unique destination touristique néo-calédonienne en dehors de Nouméa. Totalisant environ le dixième des nuitées payantes des touristes internationaux, mais également très appréciée des résidents, elle propose une offre diversifiée autour de Kuto et un hôtel d'exception, le Méridien île des Pins. Sa relative proximité de Nouméa et sa bonne accessibilité favorisent aussi les courts séjours des résidents. C'est la seule île qui n'ait pas connu de déclin démographique entre 1996 et 2009.

Sur une période plus longue, de 1969 à 2009, le nombre d'habitants y a plus que doublé. Une telle différence est à mettre au crédit du tourisme qui limite l'émigration vers Nouméa, en offrant de nombreux emplois directs et indirects, ce qui fixe donc les Kunié sur leur île tout en leur permettant de disposer d'une offre aérienne ou maritime conséquente, facilitant leur usage du chef-lieu.

L'anse Vata à Nouméa.
© J.-C. Gay



Dans les années 1970, on note déjà que le tourisme doit se développer en brousse et dans les îles. Ces vœux sont presque totalement restés lettre morte jusqu'à aujourd'hui, puisque la capacité d'hébergement a progressé plus vite à Nouméa que dans le reste du territoire. L'on ne peut qu'être frappé par l'hiatus entre les recommandations que l'on trouve dans le schéma directeur de développement touristique de la Nouvelle-Calédonie, élaboré par CLARY et DAOULAS (1993) et demeuré sans suite, ou dans le plan de développement touristique concerté de Nouvelle-Calédonie, établi par le cabinet KPMG en 2005, qui n'a pas été appliqué, et la multiplication des résidences hôtelières ou « appartels » de l'anse Vata à Nouméa.

Si l'inauguration de la table d'orientation de Hienghène, en 1957, est emblématique d'une diffusion du tourisme par l'ouverture de routes littorales, l'offre marchande d'hébergement est, depuis plus d'un demi-siècle, concentrée sur Nouméa. Sur 174 chambres d'hôtels en 1956, 70 % sont à Nouméa. L'ouverture, au milieu des années 1960, du premier hôtel de classe internationale à la pointe Magnin, le Château Royal, ne fait qu'amplifier le déséquilibre. Nouméa est donc toujours une capitale touristique incontestée, concentrant les deux tiers des chambres d'hôtels. Le long de la baie des Citrons et de l'anse Vata, sont localisés la plupart des grands établissements ou des résidences de tourisme et se rassemblent les lieux d'animation nocturne (restaurants, casinos, boîtes de nuit). Les sites touristiques les plus visités de la Nouvelle-Calédonie sont à Nouméa (aquarium, parc forestier, centre culturel Tjibaou...) ou à



Le restaurant de l'hôtel Kou-Bugny sur la plage de Kuto. L'île des Pins est le haut lieu du tourisme balnéaire.
© J.-C. Gay

proximité (phare Amédée, parc de la rivière Bleue...). L'excursionnisme généré par Nouméa crée une aire de loisirs incluant le sud de la Grande Terre et nombre d'îlots dans le lagon, mais inhibant les projets d'hébergement.

Hormis l'île des Pins, le reste du pays est peu touché par le tourisme, à l'exception de quelques secteurs : la zone de La Foa-Sarraméa-Farino-Moindou, avec le parc des Grandes Fougères, ses gîtes et ses fermes-auberges ; Bourail avec la plage de Poé et le projet hôtelier d'envergure de Déva ; Poum, avec les secteurs de Malabou et de Poingam ; le tronçon Poindimié-Hienghène sur la côte est. Ces deux derniers secteurs sont des étapes majeures du tour de la Nouvelle-Calédonie qu'effectuent nombre de touristes métropolitains. En province Nord, le rééquilibrage passe par le tourisme, conçu comme le levier du développement du nord de la côte est, privée de nickel, tout comme le sont les îles Loyauté. Dans ces deux provinces, plutôt que de développer de grandes enclaves hôtelières, les pouvoirs publics ont cherché à impliquer la population kanak. On a, de la sorte, favorisé la création de gîtes et la construction d'hôtels de taille moyenne en partenariat avec les tribus, par le truchement de GDPL. Les ouvertures, en 1991 et 1992, du Club Méditerranée à Hienghène (rebaptisé ensuite Koulnoué Village) et du Malabou Beach à Poum sont à mettre au crédit de cette politique. Par la suite, d'autres établissements (Méridien île des Pins, Drehu Village à Lifou, Nengoné Village à Maré, Oasis de Kiamu à Lifou, Paradis d'Ouvéa et Tieti à Poindimié) se sont inscrits dans cette stratégie de tourisme intégré.

Les « week-ends découvertes » sont une autre façon d'associer le monde kanak et la brousse au tourisme. Créés par la province Nord en 2003, ils permettent d'accueillir des touristes en leur faisant partager la vie quotidienne mélanésienne. Ces opérations mobilisent la communauté qui organise l'hébergement, la restauration et les festivités à l'attention d'un nombre limité de visiteurs (200 à 300 au maximum). Ce type d'action est en cohérence avec la vie kanak, scandée par des événements rassemblant nombre d'invités, mais pose des difficultés lorsqu'il s'agit



d'offrir dans la continuité un accueil satisfaisant. En favorisant la familiarisation des résidents à la vie kanak, cette immersion est une forme d'apprentissage suscitant fréquemment d'autres séjours en terres mélanésiennes. Pour les responsables du tourisme, ces week-ends permettent de recenser les personnes motivées et les sites intéressants pour ensuite former ceux qui veulent se lancer dans une activité pérenne.

Moyen de transmission et de préservation de la culture kanak (INGHELIS, 2010), le tourisme est aussi, sur le moyen terme, le secteur le plus à même de diversifier l'économie et de rééquilibrer le territoire.

Affiche week-ends découvertes du Nord.
© GIE Tourisme province Nord

Encadré 16

Le GDPL Madayo et le Koulnoué Village à Hienghène

Dans les années 1980, un complexe touristique, Le Relais de Koulnoué fut construit à côté de la tribu de Koulnoué sans que celle-ci soit associée à cette réalisation. La période insurrectionnelle qui suivit entraîna sa fermeture. Après les accords de Matignon et suite à la proposition de Jean-Marie Tjibaou d'en faire un site pilote de développement touristique en province Nord, un projet hôtelier a été relancé par le Club Méditerranée, en partenariat avec le GDPL tribal Madayo, constitué en 1990 et regroupant tous les clans de la tribu. Le GDPL a bénéficié d'une attribution de 6,5 ha en bordure de la zone maritime. Ouvert en 1992, l'établissement s'est structuré autour de la SCI Koulnoué Village, qui regroupe notamment des investisseurs privés, le GDPL et la Sofinor. En 2001, elle a pris le statut de société anonyme et le GDPL est un membre à part entière du conseil d'administration. Comme actionnaire, il touche des dividendes sur les bénéfices réalisés. Le GDPL a mis à disposition par bail pour une durée de vingt-cinq ans une parcelle de 28 ha environ. Au terme de cette période, l'infrastructure hôtelière appartiendra au GDPL. Actuellement, le GDPL perçoit une indemnité de bon voisinage calculée sur la base du taux de remplissage. Cinq personnes de la tribu y travaillent et les gens de la tribu proposent différentes prestations aux touristes (excursions, visite de la tribu...).

Ce que rééquilibrage veut dire

Le mot « rééquilibrage » est au cœur des accords de Matignon et de Nouméa. C'est un terme tout-terrain, flou, qui s'accommode d'interprétations variées dans des contextes divers (politique, social, spatial, économique...). Visant à rassurer les Néo-Calédoniens après des années douloureuses, il a légitimé le volontarisme de l'État et la mise en place d'une action consensuelle après les accords de Matignon (1988) afin de répartir d'une manière plus équitable les richesses, les équipements, les pouvoirs et les aptitudes entre les communautés et les provinces. Ce partage, après plus de deux décennies d'actions, reste mitigé et incertain car il n'est pas facile de transformer par la simple action des pouvoirs publics, fût-elle de grande ampleur, une société, composée de groupes juxtaposés, qui s'est historiquement bâtie sur des inégalités économiques, statutaires et raciales. Il n'est pas non plus évident d'enrayer un mouvement de concentration de la population et de la richesse qu'on retrouve dans tout le Pacifique insulaire, voire dans presque tous les archipels tropicaux.



Hôtel de la province
des îles Loyauté à Wé (Lifou).
© J.-C. Gay

■ L'enjeu social

Le général de Gaulle s'était ému en 1965 qu'« il règne une espèce de ségrégation et ce racisme n'est pas tolérable. Il y a douze cents élèves à Nouméa et seulement cent sont Mélanésiens »³⁸. Dix ans plus tôt, il n'y avait au lycée Lapérouse dans le second degré qu'une seule élève kanak. En 2012, la société néo-calédonienne reste structurellement inégalitaire et remarquablement cloisonnée. Avec un indice de Gini de 0,43³⁹, la Nouvelle-Calédonie est beaucoup plus inégalitaire que la métropole (0,29) ou que les pays européens, plus près de pays comme le Brésil, l'Inde ou l'Afrique du Sud que de la Scandinavie.

L'histoire de la Nouvelle-Calédonie, depuis 1853, semble avoir été une funeste machine à produire des catégories sociales hiérarchisées. L'État colonial n'a eu de cesse de classer les individus dans des cases et, si les Kanak en ont été les principales victimes, il ne faut pas taire le malheur des Asiatiques exploités dans les mines ou des Européens, bagnards, descendants de libérés ou de relégués et colons libres abandonnés sur leur concession, formant le groupe des Petits Blancs. Les voisinages et parfois l'entraide entre ceux-ci et les tribus n'ont pas généré de métissage culturel, par méfiance réciproque, mais également parce que le colonisateur a racialisé et donc hiérarchisé les individus, les plaçant en situation d'affrontement et de domination/soumission. Un métissage biologique s'est donc opéré, mais il a le plus souvent été dénié. Il faut toutefois avoir à l'esprit que s'agissant presque toujours d'hommes « blancs » allant avec des femmes kanak, l'intégration de celles-ci aux groupes des Blancs

38. Jean Foccart, 1995, cité par LE BORGNE, 2005 : 380.

39. L'indice de Gini est un indicateur d'inégalités des salaires variant de 0, dans le cas d'une situation d'égalité parfaite, à 1 dans la situation la plus inégalitaire possible.

correspond à la culture kanak, où les femmes sont au cœur du processus d'alliance entre les clans et, à ce titre, deviennent membres du clan d'accueil. Le contexte racial est cependant présent, car ce type de relations crée des obligations qui n'ont pas été respectées, comme l'importance des oncles utérins ou l'adoption d'enfants.

Lignes de fractures coloniales

La colonie pénitentiaire est à la base d'une première ligne de fracture entre « population libre » et l'ensemble des autres groupes, tous assujettis à un strict contrôle de l'administration (libérés du bagne, travailleurs sous contrat, indigènes). Au sein de la population d'origine européenne, la stigmatisation des descendants de forçats se prolonge bien au-delà de la fermeture du bagne, tandis que les filles de colons libres rêvent d'épouser un fonctionnaire. Aujourd'hui, aux yeux de quelques-uns, les ascendances pénales restent une tare qu'on évoque pour expliquer les comportements blâmables de certains. Dans la bonne société coloniale, le mariage d'un(e) descendant(e) de « libres » et d'un(e) descendant(e) de bagnards était considéré comme une mésalliance. Les Européens de Koné et de Pouembout ne s'aimaient pas, les premiers étant d'origine libre, les seconds d'origine pénale (TRÉPIED, 2010 : 296-297). Il y avait de grands et de petits colons, les premiers possédant de grandes propriétés, de grands élevages, les seconds vivant très modestement.

La deuxième ligne de fracture est celle entre « population de couleur » et « population blanche », celle-ci dominant celle-là. Même si les conditions de vie des Kanak et des petits colons n'étaient parfois guère différentes, le racisme et le sentiment de supériorité de ces derniers l'emportaient sur la fraternité de la misère.

La stratification statutaire ne s'arrête toutefois pas à la superposition de ces deux lignes de fracture, car catégories raciales, catégories statutaires et nationalité étaient intriquées, créant une hiérarchie complexe. Ainsi, les recensements distinguaient les Français libres des Français pénaux, des indigènes, des immigrants réglementés et des étrangers. Le métissage était nié, d'ailleurs les métis, par le choix de vie qu'ils faisaient, vivant en tribu ou dans les centres européens, se plaçaient d'eux-mêmes dans une catégorie, démontrant le caractère auto-réalisateur de ces classifications de l'État colonial.

À partir de la fin de l'indigénat débute la mise en place d'une configuration plus simple opposant les Kanak, avec leur statut civil personnel (cf. *supra*), et les autres, citoyens de statut civil commun, rassemblant les Européens descendants des colons libres ou pénaux, les Tonkinois ou Javanais, naturalisés dans les années 1950, quelques Japonais et les immigrés océaniques (Néo-Hébridais, Wallisiens et Futuniens, Tahitiens...). Ce processus n'est pas allé de soi, comme le prouvent les mouvements anti-Japonais, durant la Seconde Guerre mondiale, et « anti-Viets » au moment de la guerre d'Indochine. Ce clivage entre les Kanak et les autres est aujourd'hui primordial pour comprendre la société néo-calédonienne. Il est le produit de la colonisation et des dynamiques sociopolitique et spatiale depuis 1946, au fondement de puissants processus d'identification. La catégorie des « Calédoniens » (cf. *supra*) est ainsi le produit de la fusion des communautés européennes, javanaise, tonkinoise, japonaise et, plus récemment et moins complètement, océaniques.

La colonie pénitentiaire et l'indigénat ont aussi eu des conséquences majeures sur le système économique et les conditions de travail. La mise en valeur coloniale repose d'abord sur l'exploitation d'une main-d'œuvre de bagnards. Puis, leur disparition progressive nécessite le recours à l'immigration asiatique (cf. *supra*), le Kanak étant jugé inapte au travail, mais le système initial de travaux forcés n'est pas pour autant abandonné. À peine débarqué à Nouméa, le Tonkinois, soumis à l'indigénat, perd son nom pour devenir un matricule. Le bagne se perpétue donc sous une autre forme avec les contrats d'engagement et les corvées. Un régime répressif

dans le monde du travail survit jusqu'aux années 1950 : les engagés sont soumis au couvre-feu, doivent avoir un permis de circuler pour se déplacer. Ils sont donc confinés sur les mines, dans des villages d'altitude très isolés. Ils travaillent dix heures par jour six à sept jours par semaine et occupent les postes les plus ingrats, comme l'excavation des pierres à la pioche. Ils peuvent recevoir des punitions corporelles ou se voir priver de salaires, avec pour toile de fond une grande misère sexuelle. La mise au travail forcé des Kanak et leur encadrement rigoureux pour éviter les désertions participent du même souci pour les entreprises privées, les colons libres et l'administration, d'utiliser, sans scrupule et sans ménagement, une main-d'œuvre servile.

Clientélisme et retard des progrès sociaux

Les terres ont longtemps été la propriété d'une poignée de familles, résidant souvent à Nouméa et confiant l'exploitation de leurs stations à des employés de confiance. Les maisons de commerce (Ballande, La Havraise...), qui contrôlent alors l'accès au marché et fournissent les produits de première nécessité, jouent également le rôle de banque par un système de crédit où les petits colons s'engagent à rembourser lors des prochaines récoltes. L'endettement structurel et permanent de ces derniers les place en situation de grande dépendance et de fragilité, les poussant eux aussi à utiliser une main-d'œuvre servile et peu rémunérée. Il est facile pour les maisons de commerce de convertir en allégeance politique ces rapports de domination et de mettre en place un système clientéliste. Jusqu'à la fin des années 1970, les établissements commerciaux contrôlent les institutions locales.

Dans un tel contexte, on comprend le retard du mouvement ouvrier et des lois sociales en Nouvelle-Calédonie par rapport à l'Europe ou à la Nouvelle-Zélande, le bague ayant servi de modèle aux employeurs en matière de conditions de travail, sans que des syndicats puissent émerger eu égard aux statuts de cette main-d'œuvre exploitée. En effet, si les syndicats ont été autorisés dans la colonie en 1901, soit 17 ans après la métropole et 23 ans après la Nouvelle-Zélande, ils ne concernent pas les indigènes et les engagés. Il faut attendre 1952 et le Code du travail de la France d'outre-mer pour que les avancées sociales du Front populaire arrivent partiellement en Nouvelle-Calédonie, quand en Nouvelle-Zélande la semaine de 40 heures de travail remonte à 1935, la sécurité sociale généralisée à 1939 et les congés payés à 1944. Les grandes grèves de 1955-1956 visent à ce que soit enfin appliqué ce Code, avec des jours de repos, les congés payés, la semaine de 40 heures, l'autorisation générale des syndicats, les allocations familiales... L'amélioration des conditions de travail est permise et facilitée par la mécanisation qui prend de l'ampleur sur les mines. Le dessein des grèves est aussi de lutter contre les discriminations raciales avec comme mot d'ordre : « À travail égal, salaire égal ». Les syndicalistes européens, au cœur du conflit, ne sont alors peut-être pas sans arrière-pensées en défendant Kanak et Asiatiques, car ils craignent en cas de conflit que les patrons aient recours à une main-d'œuvre moins payée et plus soumise.

Une éducation fortement inégalitaire

Malgré l'élévation générale du niveau d'instruction en Nouvelle-Calédonie, la part des bacheliers dans la population étant passée de 17,1 % en 1996 à 29,4 % en 2009, valeurs qu'il faut compléter par le fait qu'un tiers des personnes diplômées du supérieur sont nées en Nouvelle-Calédonie contre un quart en 1996, les résultats scolaires et les emplois occupés sont toujours largement conditionnés par la communauté d'appartenance. Au recensement de 2009, seuls 12 % des Kanak de plus de 14 ans ont un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat (8 % des Kanak vivant en tribu, 19 % des Kanak hors tribus) contre 54 % des Européens. De surcroît, les adolescents kanak sont massivement orientés vers les séries

technologiques et professionnelles à la sortie du collège. L'écart est encore plus accusé lorsqu'on examine la part des Kanak et des Européens ayant obtenu un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire : un Kanak sur cent contre un Européen sur cinq. Près d'un quart des jeunes Kanak sort de l'école sans diplôme, et le taux d'illettrisme des adolescents de 17-18 ans est presque trois fois supérieur à celui de la métropole (13,2 % contre 4,8 %) (*Réunir pour mieux agir*, 2009 : 7). Trois femmes kanak sur cinq n'ont aucun diplôme contre une Européenne sur cinq.

Figure 10 – Part de la population de 15 ans et plus par communauté d'appartenance ayant obtenu un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat.
Source : Isee, RGP 2009.

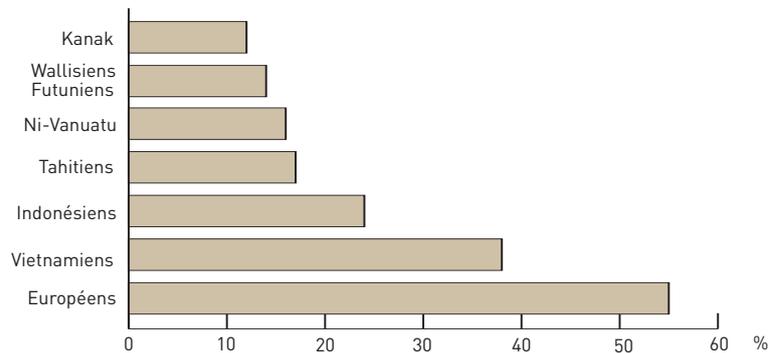
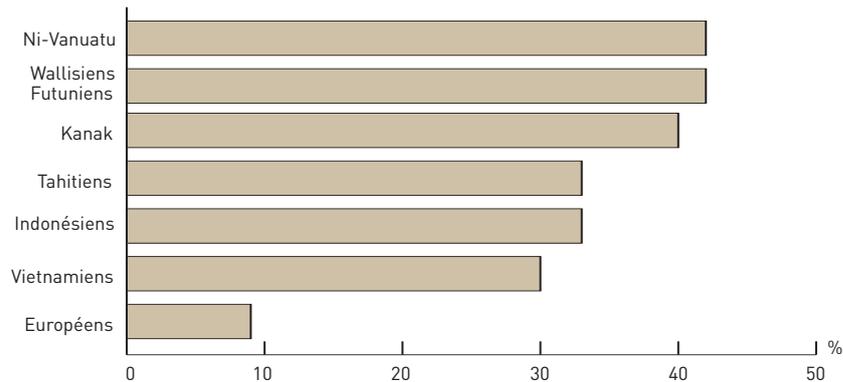


Figure 11 – Part de la population de 15 ans et plus par communauté d'appartenance n'ayant aucun diplôme.
Source : Isee, RGP 2009.



Cet échec scolaire massif des Kanak, en relation avec un absentéisme élevé, est à la fois le symptôme d'inégalités socio-économiques majeures, d'une perte de repères d'une jeunesse fragilisée par l'inactivité ou le chômage et d'une école qui ne tient que trop peu compte du contexte socioculturel océanien [COMMISSION DU GRAND DÉBAT SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE CALÉDONIEN, 2011 : 39]. Entre 1984 et 1989, dans une situation insurrectionnelle, les Écoles populaires kanak (EPK) tentent dans le primaire d'enseigner les langues et savoirs kanak, une alternative à l'« école coloniale ».

Un dispositif singulier en outre-mer a fait ses preuves en matière d'insertion dans la vie active : le service militaire adapté. Créé en 1961, il permet aux jeunes ultramarins d'acquérir une formation professionnelle dans de nombreux domaines. Le Groupement du service militaire adapté (GSMA) existe depuis 1986 en Nouvelle-Calédonie. Installé, en province Nord, à Koumac et à Koné, il participe de cette volonté de rééquilibrage et forme des jeunes sans qualification

aux métiers de la mine, de l'agriculture ou du bâtiment avec un excellent taux d'insertion. Preuve de son efficacité, le plan SMA 600 en Nouvelle-Calédonie a pour objectif, en 2016, de former plus de 500 jeunes contre 250 environ actuellement.

Aujourd'hui, une partie de la jeunesse peut facilement basculer dans la petite délinquance. Selon le SÉNAT COUTUMIER (2009 : 18), 85 % des détenus dans la seule prison de la Nouvelle-Calédonie (Camp-Est) seraient des Kanak, un chiffre édifiant qu'il faut relier à la constante augmentation de la consommation, parfois combinée, de tabac, d'alcool, de kava et de cannabis, quoique ces addictions ne touchent pas que les Kanak puisque, toutes ethnies confondues, 15 % des jeunes fument quotidiennement du cannabis (HAMELIN *et al.*, 2008 : 43). Le système coutumier, avec ses punitions, déstabilisé par la colonisation et la spoliation des terres, est de plus en plus contesté, voire ignoré, par des jeunes tiraillés entre les modes de vie occidental et océanien. L'urbanisation de la population kanak est aussi un facteur de déstabilisation. En 1956, seuls 11 % de cette communauté vivait dans le Grand Nouméa ; en 2009, ce sont près de 40 % des Kanak qui y résident. En tribu, les jeunes sont encadrés par le clan ; en ville, les deux parents parfois travaillent et les familles monoparentales sont de plus en plus courantes.

La dégradation de la transmission intergénérationnelle de la langue est également un facteur à prendre en compte. Les jeunes kanak parlent moins leur langue que leurs aînés, un phénomène plus marqué dans le Grand Nouméa qui regroupait, en 2009, 40 % des personnes de 14 ans et plus se déclarant locutrices d'une langue kanak. La ville conduit au choix exclusif du français comme langue de communication quotidienne, y compris dans le giron familial.

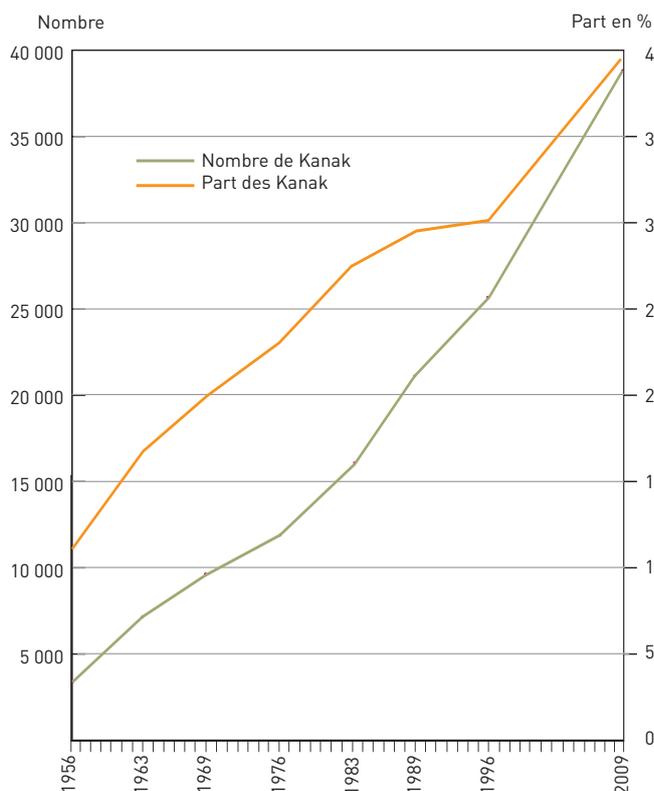
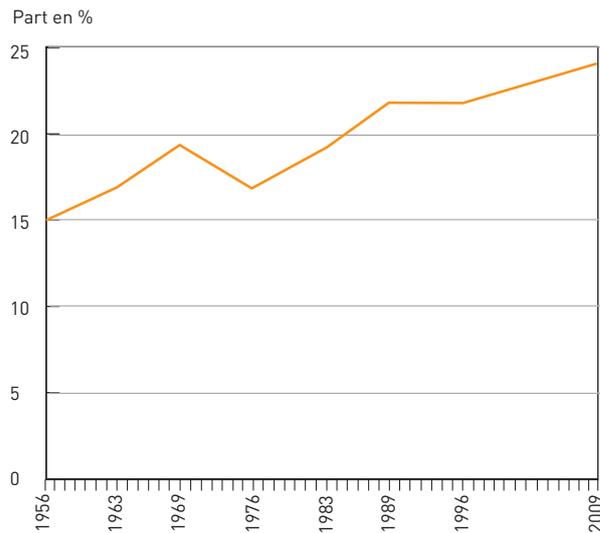


Figure 12 - L'évolution du nombre de Kanak et de la part de la population kanak vivant dans le Grand Nouméa*.

*Les chiffres de 2009 sont difficilement comparables avec les précédents (cf. encadré 17)
Source : Isee.

Figure 13 – Part de la population kanak dans la population du Grand Nouméa*.
 *Les chiffres de 2009 sont difficilement comparables avec les précédents (cf. encadré 17)
 Source : Isee.



Encadré 17

Le recensement ethnique en Nouvelle-Calédonie

Objet de polémiques, le recensement ethnique fait couler beaucoup d'encre et de salive à la fois dans les pays où il est pratiqué, mais également dans ceux où il ne l'est pas. La position très conservatrice de la France dans ce domaine, rappelée par le Conseil constitutionnel en 2007, interdisant toute opération de recensement ethnique, est contradictoire avec l'existence de questions sur l'appartenance ethnique en Nouvelle-Calédonie. Le recensement de 2004 fait exception, suite à l'intervention de Jacques Chirac, président de la République, qui s'était opposé aux questions ethniques, ce qui avait provoqué le boycott de nombreux Kanak. Cette spécificité néo-calédonienne tient directement de la politique de « rééquilibrage » et des mesures de discrimination positive qui en découlent. La loi « Informatique et liberté », de 1978 interdit le traitement statistique des données sensibles, mais on peut y déroger sous le contrôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Celle-ci a émis un avis favorable au recensement de 2009, dans la mesure où ces données sont capitales dans l'application de l'accord de Nouméa et l'évaluation de ses résultats. Pour la première fois, il a été possible de cocher plusieurs cases, ce qui rend le recensement de 2009 difficilement comparable aux autres sur cet aspect-là, mais permet d'apprécier le métissage : 8,3 % de la population ont déclaré appartenir à plusieurs communautés et 5 % ont affirmé être « Calédonien », refusant ainsi de choisir parmi les communautés proposées.

Les travaux de Sophie BARNÈCHE (2009) révèlent à quel point la souffrance identitaire et le mal-être sont profonds chez les jeunes Kanak lorsqu'ils perdent leur langue d'origine. Ce manque de maîtrise de sa langue maternelle ne favorise pas l'apprentissage du français et la réussite scolaire. Ils se retrouvent alors en situation d'insécurité linguistique dans un système éducatif qui repose presque totalement sur le français et qui est le miroir grossissant de la juxtaposition communautaire. En effet, la fragmentation ethnique est évidente à la fois entre et au sein des établissements. Les choix d'établissements scolaires accentuent la ségrégation ethnique car, classiquement, ce sont les enfants des familles aisées et européennes qui migrent des écoles les moins cotées aux écoles les plus cotées, ce qui

explique que les écoles sont ethniquement plus homogènes que les quartiers de Nouméa (WACQUANT, 1989 ; KOLHER et WACQUANT, 1985 : 51-94). Au sein des établissements, les jeunes de communautés différentes se côtoient difficilement, voire s'affrontent physiquement. En attestent les bagarres toujours régulières entre Kanak et Wallisiens-Futuniens, résonance du conflit meurtrier qui a eu lieu en 2001-2002 entre la tribu de Saint-Louis et le lotissement voisin de l'Ave Maria, habité par plusieurs centaines de Wallisiens et Futuniens, et qui s'est soldé par le déplacement forcé de ces derniers. Ainsi, aux portes de Nouméa, la conclusion violente de cette difficile cohabitation entre ces communautés océaniques a pu être qualifiée d'« épuration ethnique » par certains, expression directement venue des Balkans et des guerres de Yougoslavie qui venaient juste de se terminer après une décennie d'horreur.

Les disparités professionnelles

Bien qu'essentiels, les programmes « 400 cadres » et « Cadre avenir », mis en place respectivement par les accords de Matignon et de Nouméa (cf. *supra*), visant spécialement un meilleur partage des responsabilités entre les communautés, n'ont concerné qu'un peu plus de 1 000 personnes, dont deux tiers de Kanak. Ils n'ont par conséquent que partiellement atténué, sur le plan communautaire, les disparités professionnelles ou de revenus, d'autant que les cadres locaux sont très rares dans l'enseignement et la santé et que la moitié de ces nouveaux diplômés travaillent en province Sud, ce qui traduit l'attractivité et le poids du Grand Nouméa. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, car la formation des élites est une action de longue haleine. La place des femmes est un miroir déformant de ces inégalités, puisque 70 % des femmes kanak qui travaillent sont employées de service aux particuliers (femmes de ménage, gardes d'enfants...) ou ouvrières. Toutefois, pour ne pas voir uniquement le verre à moitié vide, il faut savoir que s'il y avait moins de 150 Kanak occupant des postes de cadres en 1989, ils sont vingt ans plus tard un millier. En outre, l'augmentation du niveau général d'éducation a été plus rapide, ces 20 dernières années, pour les Kanak que pour le reste de la population néo-calédonienne (HADJ *et al.*, 2011 : 19).

Communautés	Ouvriers	Employés	Professions intermédiaires	Cadres	Autres
Européens	10	23	32	19	16
Kanak	39	35	13	3	10
Wallisiens et Futuniens	48	31	12	2	7

Tableau 9 – Part des actifs ayant un emploi par catégorie socioprofessionnelle pour les trois principales communautés (en %).

Source : Isee, RGP 2009.

Des sports communautaires

Quand les jeunes Calédoniens se conforment à la mode occidentale, les jeunes Kanak s'emmitouffent sous des capuches dans des tenues de camouflage militaire. Même dans le cadre des loisirs, les communautés en Nouvelle-Calédonie se mélangent rarement et se différencient fortement. Les Calédoniennes se dévêtent sur les plages alors que les jeunes filles et les femmes kanak restent couvertes en se baignant en short et t-shirt. Presque nues au XIX^e siècle, les missionnaires les ont contraints à cacher leur corps, mais la robe mission qu'elles portent aujourd'hui est revendiquée désormais comme un symbole identitaire⁴⁰. Le sport est un bon révélateur du communautarisme régnant et des inégalités de revenus. Les catégories aisées

40. Mwà Vélé, 2010, « De la robe mission à la robe kanak », n° 69.



Équipe de cricket féminine
au stade N'Du (Nouméa).

© J.-C. Gay

se dégagent progressivement des sports les plus contraignants pour investir les sports ludiques, balnéaires et nautiques spécialement. Ainsi, planche à voile ou kitesurf sont majoritairement pratiqués par les populations d'origine européenne et asiatique, qui, à l'inverse, sont peu présentes dans les sports d'équipe. La stature et la force des Wallisiens-Futuniens font merveille en rugby ou en volley-ball. Quant au *va'a* (pirogue polynésienne), la majorité des pratiquants est d'origine tahitienne. Les Kanak sont très peu présents sur les parcours de golf ou les courts de tennis, à l'inverse des rings de boxe et des stades d'athlétisme ou de football, qui offrent des possibilités d'ascension sociale.

Le football et le cricket sont les sports les plus pratiqués par les Mélanésiens. Emblématique du sport kanak, le cricket est en fait plus loyaltien que mélanésien, avec des clubs aux îles Loyauté mais aussi à Nouméa où, au travers du sport, les Loyaltiens maintiennent les liens avec leur île et leur tribu. Le football a connu un renversement complet en un demi-siècle, puisque de loisir d'Européens il est devenu un sport joué dans toutes les tribus et dominé par des équipes à forte composante kanak. Rappelons-nous qu'au temps de l'indigénat, les Kanak, Javanais et Tonkinois étaient considérés comme « étrangers » en sport, ce qui limitait leur nombre à trois dans les équipes A. Un coup d'œil dans les tribunes d'un match de football de « super ligue » démontre à la fois la passion kanak pour ce sport et la très faible mixité ethnique de l'assistance. Le monde kanak a fourni de bons joueurs aux équipes de première division du championnat de France, spécialement corses, et deux internationaux qui ont une place de choix dans le panthéon sportif néo-calédonien : Jacques Zimako, 13 sélections en équipe de France de 1977 à 1981, et Christian Karembeu, 53 sélections en équipe de France de 1992 à 2002 et champion du monde en 1998.

Pratiques à risques et communautés

La richesse qui s'affiche dans certains quartiers de Nouméa cache de considérables inégalités de revenus et des comportements témoignant du retard dans la prise de conscience des risques en termes de sécurité ou de santé publique, de moins en moins tolérés dans les sociétés les plus avancées (BECK, 1986). En Nouvelle-Calédonie, leur prévention et leur perception, très en deçà des pays de niveau de vie équivalent, confirment le décalage entre prospérité et développement. L'insécurité routière, reposant sur l'alcool, le cannabis, la vitesse, un réseau

routier dangereux, la conduite très courante sans permis⁴¹ et le laxisme des autorités, en est un bon exemple avec, en 2010, un taux de 26,4 tués pour 100 000 habitants contre moins de 10 tués pour 100 000 habitants en Nouvelle-Zélande, pays ayant une densité de population quasiment identique à celle de la Nouvelle-Calédonie. Le chiffre néo-calédonien est au-dessus de la moyenne africaine, continent le plus dangereux en ce domaine (WORLD HEALTH ORGANIZATION, 2013) ! Des espoirs d'amélioration existent cependant quand on sait qu'au début des années 1970 on comptait, en métropole, plus de 30 tués pour 100 000 habitants et seulement cinq aujourd'hui. L'origine massivement océanienne des responsables et des victimes est une autre preuve des clivages communautaires qui traversent la société. Il en va de même avec les infections sexuellement transmissibles et les grossesses non désirées. Ces problèmes majeurs de santé publique touchent principalement les Kanak et les Polynésiens, parce que la sexualité des jeunes Océaniens n'est souvent possible qu'à l'occasion de fêtes très alcoolisées (HAMELIN et SALOMON, 2011 : 40).

Encadré 18

Le bilan de l'accord de Nouméa

Un bilan de l'accord de Nouméa a été publié à l'occasion du comité de pilotage (Copil) du 4 octobre 2011 (CM INTERNATIONAL, 2011 ; CM INTERNATIONAL-DME, 2011). Il relève la stabilité et l'importance du soutien de l'État, qui s'élève au seul titre des contrats de développement à 44,9 milliards de FCFP (376 millions d'euros) entre 2000 et 2010. Il constate que, sur le plan des institutions autonomes mises en place, le résultat est bon, avec un gouvernement responsable, un Conseil économique et social, un Sénat coutumier... Par contre, l'impact des lois du pays en termes de rééquilibrage est faible. Le même jugement est porté sur les ressources humaines et financières. La formation des élites locales est insuffisante, ce qui explique que l'on fasse encore massivement appel à des enseignants métropolitains dans le secondaire. Le système de formation est jugé perfectible car, malgré d'importants moyens, les inégalités entre provinces et communautés restent très fortes.

Les financements de la métropole constituent un tiers des recettes totales (rapport recettes propres sur recettes propres et financement de la métropole). La Nouvelle-Calédonie reste toujours largement dépendante des transferts financiers métropolitains.

Le fonctionnement des institutions peut être amélioré, spécialement le Sénat coutumier, dont l'impact en termes de rééquilibrage est jugé faible et le bilan négatif. Il est confronté à un problème de légitimité (cf. *supra*) et sa réflexion sur les problèmes de fond a été réduite. De même, le rôle des autorités coutumières est jugé faible dans la prévention sociale et la médiation pénale. En revanche, la Nouvelle-Calédonie dispose aujourd'hui des outils nécessaires à l'étude, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine kanak avec l'ADCK. Il n'en demeure pas moins que le principe de l'enseignement des langues kanak fait toujours débat. Le bilan de la réforme foncière est jugé bon. Si les conditions de vie et d'hygiène ont été améliorées grâce à des équipements sur tout le territoire, force est de constater que le « rééquilibrage économique est lent et mal assuré », très inférieur à celui que l'on pouvait escompter eu égard à l'ampleur des financements transférés. Malgré les investissements dans l'éducation, l'égalité des chances est loin d'être atteinte entre Kanak et Européens. Les inégalités sociales restent très marquées. Dans le domaine des compétences à transférer, si celles qui devaient l'être immédiatement l'ont effectivement été en 1999, certaines, parmi celles qui devaient l'être dans une seconde étape, ont pris du retard, paradoxalement en raison de freins locaux. C'est l'État qui s'est fortement impliqué pour relancer le processus.



Médiathèque de Poindimié.
© J.-C. Gay

41. En 2010, selon la Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (Dittt), près d'un tiers des conducteurs présumés responsables d'accidents n'avait pas de permis de conduire.

Le enjeu spatial

La Nouvelle-Calédonie présente des déséquilibres spatiaux notables. Il n'y a là rien d'étonnant dans la mesure où une distribution équilibrée des hommes et des activités sur un territoire est l'exception. Ce qui est intéressant ici, c'est la vigueur avec laquelle les pouvoirs publics ont cherché à atténuer le problème. Nous consacrerons la dernière partie de cet ouvrage à ces disparités et à la réorganisation de l'espace néo-calédonien. Mais, à l'échelle des provinces, mises en place par les accords de Matignon, ces déséquilibres restent préoccupants, car le « destin commun » est à minorer, en considération des écarts de genre de vie et de revenus qui persistent et qui ont plutôt tendance à se creuser.

Tableau 10 – Poids relatif des trois provinces dans l'ensemble néo-calédonien en 2009 (en %).
Sources : Isee et vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie.

Catégorie	Province Sud	Province Nord	Province des îles Loyauté
Population totale	75	18	7
Population kanak	49	34	17
Population européenne	91	8	1
Effectifs scolarisés	73	18	9
Diplômés du supérieur	91	7	2
Salariés du secteur public	82	14	4
PIB	81	15	4

Ainsi, la province Sud, qui regroupe en 2009 les trois quarts de la population totale, concentre 81 % du PIB néo-calédonien et 91 % des diplômés du supérieur. Inversement, les deux autres provinces, avec un quart de la population totale, ne contribuent que pour 19 % du PIB et ne regroupent que 9 % des diplômés du supérieur. Le PIB/habitant de la province Sud est respectivement de 45 % et de 105 % supérieur à ceux des provinces Nord et des îles Loyauté. Au-delà de ces indicateurs abstraits, l'enquête BCM (cf. *supra*) montre également des disparités interprovinciales importantes mais plus palpables (cf. tableau en annexe, p. 209). L'écart de ressources est flagrant entre les ménages de la province Sud et ceux des deux autres provinces, malgré l'importance plus grande dans ces deux dernières de la part des allocations sociales dans le revenu monétaire des ménages. Le revenu mensuel moyen des ménages est plus de deux fois supérieur en province Sud qu'aux îles Loyauté. Les inégalités de revenus sont beaucoup plus fortes en provinces Nord et des Loyauté, comme le montre l'indice de Gini qui atteint des niveaux sud-américains aux Loyauté. Toutefois, contrairement à ce qui se passe en province Sud, les écarts de revenus ont tendance à diminuer en province Nord. Classiquement, c'est là où les ressources sont les plus faibles que la part de l'alimentation dans les dépenses est la plus élevée. En termes d'équipement des ménages, les différences sont flagrantes entre la province Sud et les îles Loyauté, très en retard en matière numérique. L'indice de développement humain (IDH) est aussi très loquace, mais il faut néanmoins relever que l'écart entre les trois provinces s'est réduit entre 1996 et 2004. Ainsi, la mortalité infantile a beaucoup reculé en province Nord depuis les années 1980 – elle a été divisée par cinq – et, de même, l'espérance de vie à la naissance y a gagné une douzaine d'années pendant le dernier quart de siècle.

À un niveau plus fin, celui des communes, on se rend compte que la variation des PIB/habitant est encore plus forte, les écarts allant de 1 à plus de 5 de Belep à Nouméa en termes de commune de travail (cf. carte 12). La seule commune de Nouméa concentre 60 % du PIB néo-calédonien, le Grand Nouméa les trois quarts.



Carte 12 –
Les PIB/habitant/commune
de travail en 2009.
Source : Isee, RGP 2009.

Les clés de répartition

Les puissants mécanismes de redistribution du revenu qui fonctionnent en métropole (DAVEZIES, 2008), par l'importance des prélèvements, des dépenses publiques et des transferts sociaux, sont en Nouvelle-Calédonie à la fois plus faibles et différents. Les clés de répartition (cf. *supra*), en favorisant volontairement les provinces Nord et des îles Loyauté, sont un élément fondamental du système redistributif. Au regard du déséquilibre démographique qui s'est renforcé au profit de la province Sud (68 % de la population totale en 1989 et 1996, 75 % en 2009), certains estiment qu'il est désormais temps de modifier les clés de répartition et de moins léser cette dernière. Ainsi, en 2009, les dotations de fonctionnement reçues par les provinces des îles Loyauté et du Nord étaient, par habitant, respectivement de 3,6 fois et 2,5 fois supérieures à celles de la province Sud, dont les comptes administratifs sont désormais déficitaires. La mise en place par celle-ci de nouvelles et avantageuses dépenses sociales (aide médicale, aide au transport public, aide à l'emploi et à la formation, aide au logement...) n'est pas sans conséquences sur son budget et a eu tendance à renforcer son attractivité auprès des populations du Nord et des Loyauté. Sans rentrer dans un débat juridique pour savoir si les clés de répartition sont « gravées dans le marbre », il est intéressant de noter que si l'outil fiscal est sur-utilisé en métropole il est peu utilisé en Nouvelle-Calédonie (cf. *supra*), où la pression fiscal-social est limitée grâce à l'ampleur de l'action de l'État (CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES DE NOUVELLE-CALÉDONIE, 2008 : 16). Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner les prélèvements obligatoires, c'est-à-dire les impôts, taxes et cotisations sociales qui constituent la majeure partie des recettes des administrations publiques et qui représentaient, en 2009, 41,6 % du PIB en métropole contre 35 % pour les pays de l'OCDE et moins de 30 % en Nouvelle-Calédonie.

Moins connus, mais également importants, les contrats de développement favorisent pareillement les provinces Nord et des îles Loyauté. Il s'agit de crédits ciblés, portant sur les questions d'habitat, de transport, d'adduction d'eau, de lutte contre le chômage et l'exclusion..., et négociés tous les cinq ans entre l'État, les provinces et les autres collectivités locales. Pour les contrats 2011-2015, le montant total des deux contrats formalisés avec la province des îles Loyauté s'élève à 10,9 milliards de FCFP (91 millions d'euros), dont 68 % pris en charge par l'État. Ils permettront de financer, entre autres, la construction de logements sociaux, la rénovation des infrastructures portuaires et aéroportuaires et les bourses scolaires. La province Sud a signé trois contrats avec l'État, pour un montant total de 32,7 milliards de FCFP (274 millions d'euros). Pour l'ensemble de la province Nord, les contrats 2011-2015 s'élèvent à 22 milliards de FCFP (184 millions d'euros). On peut remarquer que la distribution de ces derniers contrats est quasiment le calque de la clé de répartition de la dotation de fonctionnement (50 % pour la province Sud, 33 % pour la province Nord et 17 % pour la province des îles Loyauté) alors que, dans la loi référendaire du 9 novembre 1988⁴², il était prévu que ces crédits soient « affectés, pour les trois quarts, à des opérations intéressant les provinces Nord et des îles et, pour un quart, à des opérations intéressant la province Sud ». Non appliquée, cette répartition particulièrement avantageuse pour les provinces Nord et des îles, n'a pas été reprise dans la loi organique de 1999.

Tableau 11 – Répartition relative des dotations financières par province (en %).

Sources : Isee, RGP, loi référendaire de 1988 et loi organique de 1999.

Données	Province Sud	Province Nord	Province des îles Loyauté
Population en 1989	68	21	11
Population en 2009	75	18	7
Dotation de fonctionnement	50	32	18
Dotation d'équipement	40	40	20
Contrats de développement de 1989 à 1999	25		75

Une redistribution imparfaite

À côté de ces transferts publics, il existe d'autres mécanismes de redistribution, comme les transferts de revenus entre les lieux d'emplois et les lieux de résidence. Ils restent encore limités en Nouvelle-Calédonie, mais il faut noter que la dispersion des valeurs des PIB/commune/habitant⁴³ est plus faible lorsqu'on prend la commune de domicile que quand il s'agit de la commune de travail. Ces transferts, reposant sur les migrations pendulaires⁴⁴, favorisent d'abord les trois communes-dortoirs de l'agglomération (Dumbéa, Mont-Dore et Païta), dont les PIB/commune de résidence/habitant sont de 50 % à 150 % plus élevés que les PIB/commune de travail/habitant (cf. carte 12, p. 135). On peut penser que l'argent gagné à Nouméa est partiellement dépensé à Dumbéa, Païta ou Mont-Dore sous forme d'acquisition ou de location de logements ainsi que d'achats dans les commerces. Mais ces transferts entre

⁴². Titre VIII, Article 84.

⁴³. Les PIB/commune sont obtenus en combinant les valeurs ajoutées par branche avec l'activité déclarée par les personnes au recensement de la population.

⁴⁴. Appelées également migrations alternantes, il s'agit des déplacements quotidiens des personnes entre leur domicile et leur lieu de travail.

lieux d'emplois et lieux de résidence ne se limitent pas au Grand Nouméa, puisqu'ils affectent également la commune de Boulouparis, signe de son intégration progressive dans la zone péri-urbaine du Grand Nouméa (cf. *infra*). À une autre échelle, La Foa joue ce rôle redistributif pour le sud-ouest rural, avec des mouvements pendulaires notables au départ de Sarraméa, Farino, Moindou ou Boulouparis, un phénomène mis en relief par un maillage communal inhabituel, avec les deux « petites » communes de Sarraméa et Farino. Dans celles-ci, les PIB/commune de résidence/habitant sont respectivement plus de deux fois et près de trois fois plus élevés que les PIB/commune de travail/habitant.

Bien que difficiles à cerner, on peut penser que les transferts financiers des milliers de Loyaltiens vivant dans le Grand Nouméa vers leur île ne sont pas à négliger (CABINET SYNDEX, 2010 : 39). Sans sous-estimer l'activité de croisière à Lifou, où le comité de développement du district de Wetr est à l'origine de la création de la SARL Mejine Wetr qui organise le court séjour des 203 000 croisiéristes en 2013 – avec plus de 2 millions de FCFP (16 760 €) injectés dans l'économie du nord de l'île à chaque escale, au nombre de 99 en 2013 –, le tourisme est peu mis à contribution en Nouvelle-Calédonie. Or il s'agit d'une activité fondamentalement redistributive, puisque les visiteurs viennent dépenser leur argent dans des lieux où ils ne l'ont pas gagné. Force est de constater que l'exploitation de ce type de redistribution pourrait être bien supérieure. Plus généralement, il ne faut pas négliger l'impact de tous les résidents non recensés (excursionnistes, touristes, résidents secondaires, multirésidents), une économie présente qui favorise aujourd'hui des communes comme Farino ou Boulouparis, avec un grand nombre de résidences secondaires à Port-Ouenghi ou Bouraké à l'origine du doublement de la population en fin de semaine selon son maire⁴⁵.



Activités proposées aux croisiéristes à Easo (Lifou).

© J.-C. Gay

45. Interview d'Alain Lazare dans le quotidien *Les Nouvelles calédoniennes* du 26 octobre 2011.



Le wharf pour minéraliers de Kouaoua.
Près de la moitié du nickel chargé
est exportée vers l'Asie et l'Australie.
© J.-C. Gay

Face à un système redistributif somme toute imparfait, les espoirs sont tournés vers la transformation du nickel en province Nord. Après toute une série de projets avortés, les choses se précisent en juin 1996, quand le groupe Falconbridge, partenaire canadien de la SMSP, devenue propriété de la Sofinor, dévoile l'esquisse de ce que l'on va appeler l'« usine du Nord ». L'accord de Bercy, en 1998 (cf. *supra*), ouvre la voie à la construction d'une usine métallurgique sur la presqu'île de Vavouto (commune de Voh), qui doit créer environ 1 000 emplois directs, et détenue à 51 % par la SMSP. La phase de construction a mobilisé, au moment du pic d'embauche en 2011, 5 000 personnes travaillant sur le site industriel. Si le nombre d'emplois a diminué sur celui-ci avec l'achèvement du chantier et la première coulée de nickel produite en avril 2013, cette usine doit générer plusieurs milliers d'emplois indirects. Le rééquilibrage partiel entre le nord et le sud de la Grande Terre engendré par cette industrialisation ne va-t-il pas renforcer le déséquilibre entre la côte ouest et la côte est, au sein de la province Nord, de plus en plus duale ? Ceci nous conduit à réfléchir à l'organisation spatiale de la Nouvelle-Calédonie à plusieurs échelles.

Encadré 19

La Nouvelle-Calédonie dans la mondialisation

Bien que largement assujettie à la métropole, l'économie néo-calédonienne est intégrée à des logiques mondiales par le nickel. Périodes d'euphorie (« boom ») et de crises (« krach ») ont découlé de l'évolution de son cours. Les dernières décennies ont été fertiles en bouleversements avec une succession de chocs économiques, la montée en puissance de la Chine ou la concurrence entre les grandes sociétés minières multinationales. Le passage prochain de 60 000 tonnes par an de nickel transformé à plus de 180 000 tonnes répond à une demande croissante qui est plus asiatique que mondiale. Cette logique apparaît clairement dans la stratégie de la SMSP qui s'est associée à l'aciériste sud-coréen Posco pour construire une usine à Gwangyang (Corée du Sud), ouverte en 2008 et dont elle détient 51 % du capital, avec une capacité de production portée à 54 000 tonnes de nickel métal par an en 2014, à partir du minerai néo-calédonien. Calqué sur le partenariat avec Posco, la SMSP a aussi signé en 2012 un accord de principe avec le groupe chinois Jinchuan (3^e producteur mondial de nickel) prévoyant la construction d'une usine méallurgique d'hydroxyde de nickel et de cobalt en Chine. Quant à la Nouvelle-Calédonie, elle est présente au capital d'Eramet par la STCPI (cf. *supra*) et à celui de l'usine du Sud par la SPMSC (Société de participation minière du Sud calédonien), respectivement à hauteur de 34 % et de 5 %.



Paquebot arrivant dans le port de Nouméa.
© J.-C. Gay

L'organisation de l'espace

Au cœur de la réflexion géographique, l'organisation de l'espace pose des défis particuliers aux pouvoirs publics qui, par des politiques d'aménagement du territoire, tentent d'influer sur le devenir des lieux, pour autant qu'il soit possible d'agir sur ceux-ci. En Nouvelle-Calédonie, le « rééquilibrage » spatial (*cf. supra*) est d'autant plus une gageure qu'il s'oppose à des forces ou des mouvements puissants et généralisés dans les îles et archipels, qui n'ont été freinés ou annihilés à travers le monde que par le développement d'activités économiques viables. Le chantier des accords de Matignon et de Nouméa est donc vaste et incertain. Avant de chercher à comprendre comment l'espace néo-calédonien se structure ou se restructure, nous commencerons par décortiquer les trois grands types de contrées que, communément, on différencie.

Villes, brousse, îles



Vue du bourg de Koumac.
© J.-C. Gay

De tout l'outre-mer français, la Nouvelle-Calédonie est le territoire où la domination de la ville principale est la plus forte, au point que l'on peut se demander s'il y existe une autre ville. Pour preuve, son attrait en matière d'achat de biens durables s'est accentué, comme le révèle la comparaison des enquêtes BCM de l'Issee de 1991 et 2008 (cf. *supra*). Les habitants des provinces Nord et des îles Loyauté y font aujourd'hui plus de la moitié de leurs achats de vêtements, de mobiliers ou d'électroménagers (ISEE, 2010 a). La limite entre la zone où le coefficient multiplicateur du salaire métropolitain est de 1,73 et la zone où il est de 1,94 (cf. tabl. 7, p. 109), qui distingue le Grand Nouméa du reste du pays, souligne un peu plus la différenciation entre la ville et la brousse ou les îles.

Une population concentrée

L'exode rural et le déclin de la population des petites îles sont généralisés dans les archipels tropicaux. La mobilité séculaire de la population océanienne est à l'origine de nombreux changements dans la répartition des hommes. Des îles furent évacuées en raison d'éruptions volcaniques, de sécheresses ou d'arrêt de l'exploitation minière. L'amélioration des moyens de transport et l'irruption de la modernité ont entraîné une redistribution spectaculaire qui s'opère dans toute l'Océanie à plusieurs échelles et selon plusieurs modalités. Verticalement, on constate une descente et une littoralisation croissante de la population, qui prend l'aspect d'un abandon presque total des régions intérieures en Polynésie et d'une déprise plus contrastée en Mélanésie, avec de véritables civilisations de la montagne qui résistent aux Salomon ou en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Horizontalement, le nombre d'îles habitées a nettement baissé. Les plus petites et les moins peuplées ont été abandonnées. À l'échelle des archipels, un transfert de population s'est aussi produit, des îles ou archipels éloignés vers l'île principale, favorisant le gonflement des villes capitales, et donc la macrocéphalie de certains territoires. Par exemple, dans les îles Marshall, l'atoll de Majuro regroupe aujourd'hui la moitié de la population contre moins d'un quart il y a un demi-siècle. Les archipels éloignés de Polynésie française (Tuamotu, Marquises et Australes) sont passés d'un tiers de la population totale de la COM à un huitième entre le début du XX^e siècle et aujourd'hui. Ce phénomène n'est toutefois pas une fatalité, comme le montrent les îles Hawaï où depuis quatre décennies les îles secondaires croissent plus rapidement que l'île principale⁴⁶ en raison du développement du tourisme.

46. La concentration de la population dans l'île principale, Oahu (comté d'Honolulu), a atteint son apogée en 1970 avec 82 % (contre 35 % en 1878) pour ensuite se réduire jusqu'au recensement de 2010, Oahu regroupant aujourd'hui 70 % de la population de l'État fédéré.

Cette redistribution et cette concentration de la population se traduisent par une urbanisation marquée. Les sociétés autochtones n'avaient pas de traditions urbaines et c'est la présence européenne qui est à l'origine des villes océaniques, dont les premières apparaissent au début du XIX^e siècle par le développement des échanges commerciaux. Avec la colonisation, se rajoutent à la fonction portuaire les fonctions administrative et militaire, qui tendent à créer un centre urbain par colonie, à la source de la macrocéphalie actuelle. Papeete et Honolulu sont les établissements urbains les plus anciens d'Océanie. Apia (Samoa), Nuku'alofa (Tonga) et Levuka (Fidji) suivent dans la première moitié du XIX^e siècle. Nouméa vient ensuite (cf. *supra*). La croissance urbaine est restée longtemps modeste et seule Honolulu est une ville de taille respectable au début de la Seconde Guerre mondiale, avec 179 000 habitants. Les autres ensembles urbains n'atteignent que quelques milliers d'habitants à ce moment-là. L'explosion urbaine s'est donc produite dans la seconde moitié du XX^e siècle par croissance naturelle, mais aussi et surtout en raison de l'exode rural. L'évolution des transports a favorisé le regroupement des activités : les long-courriers ne desservent que les aéroports principaux et la conteneurisation a provoqué une concentration du trafic maritime dans un petit nombre de ports.

De Nouméa au Grand Nouméa

Si le choix du site de Nouméa par Tardy de Montravel est incontestablement judicieux sur le plan militaire, il pose des problèmes en matière d'urbanisation, avec un système de presqu'îles très découpées, un relief vallonné, un littoral à marécages ou à mangroves et une eau douce manquante. Il fallut araser la butte Conneau (cf. *supra*) et remblayer de nombreux fonds de baies au cours du temps, les espaces gagnés sur la mer représentant aujourd'hui 16 % du territoire communal. Des captages successifs sur la Yahoué, la Dumbéa et la Tontouta⁴⁷ permirent d'alimenter en eau une localité en plein essor. Comme dans le reste de l'outre-mer, on opta pour le plan orthogonal en centre-ville, mais le damier colonial est débordé à partir du début du XX^e siècle avec le développement des faubourgs, tels le Quartier-Latin ou le faubourg Blanchot. Le développement industriel de l'usine métallurgique de la SLN à Doniambo (cf. encadré 6, p. 52) provoque l'apparition d'îlots d'habitat dans ce secteur et à Ducos ou Rivière-Salée. La ville continue de s'étaler, dans les vallées des Colons ou du Tir, sur les collines et le long des baies. À partir du milieu des années 1960, les communes de Dumbéa, de Païta et du Mont-Dore sont concernées et l'ancienne île Nou est reliée à la ville en 1974, devenant la presqu'île de Nouville.

L'étalement de la ville a été tel qu'aujourd'hui on assimile l'agglomération au territoire des quatre communes de Nouméa, Païta, Dumbéa et Mont-Dore, ce qui est abusif mais possible en l'absence de définitions et de délimitations officielles du fait urbain par l'Insee. À titre comparatif, nous nous risquerons à évaluer, en reprenant les catégories de l'Insee, le nombre d'habitants de l'agglomération. Pour l'unité urbaine⁴⁸ nouméenne, nous arrivons à un chiffre de 130 000 habitants environ, des solutions de continuité séparant Païta, une partie de Dumbéa ou du Mont-Dore de l'espace d'habitat continu nouméen. Cela la place aux environs

47. Sur la gestion de l'aqueduc du Grand nouméa, long de 60 km, on peut se reporter au rapport public annuel 2013 de la COUR DES COMPTES en bibliographie, p. 199.

48. Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 m entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Encadré 20

Nouméa et les Jeux du Pacifique

Jusque-là pourvue d'installations sportives vétustes et réduites, Nouméa s'est enfin dotée d'infrastructures modernes grâce à l'organisation des deuxièmes Jeux du Pacifique Sud, en 1966, puisque sortent de terre à cette occasion le stade d'athlétisme et le vélodrome de Magenta, la piscine du Ouen-Toro ou la salle omnisports de l'Anse-Vata. L'accueil en 2011 des quatorzièmes Jeux du Pacifique complète cette offre, avec par exemple la construction d'une salle omnisports à la Vallée-du-Tir, et conduit à la rénovation de certains équipements nouméens. Le village des Jeux, établi à Nouville, a permis d'agrandir le campus universitaire puisque les locaux, construits pour l'hébergement de 4 000 sportifs, ont été convertis en 2012 en résidence universitaire et en nouvelles salles de cours. Mais ces Jeux entérinent aussi la croissance des trois communes périphériques avec, à Koutio (Dumbéa), la mise en place d'un centre aquatique régional doté d'un bassin de 50 m aux normes olympiques ou, à Païta, la construction de l'« Arène du Sud », une salle omnisports de 2 000 places pouvant éventuellement servir de salle de spectacles.



Résidence universitaire de Nouville.
© J.-C. Gay



Arène du Sud (Païta).
© J.-C. Gay

du 50^e rang français, côtoyant La Rochelle, Poitiers ou Fort-de-France. L'aire urbaine⁴⁹, en revanche, correspond aux territoires des quatre communes, quoique le maillage communal néo-calédonien se prête imparfaitement à cette définition, en incluant par exemple la Tontouta à cette entité. On la nomme « Grand Nouméa » et elle compte 163 000 habitants. En métropole, en 2008, 85 % de la population vit dans une aire urbaine, contre deux tiers en Nouvelle-Calédonie, et la densité des aires urbaines est d'environ 200 hab./km² contre 100 hab./km² pour le Grand Nouméa. L'agglomération de Nouméa est donc relativement peu dense, s'étalant sur une quarantaine de kilomètres.

⁴⁹. Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par une unité urbaine de plus de 10 000 emplois et par des communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaillent dans l'unité urbaine ou dans des communes attirées par celle-ci.

Au cœur de l'agglomération, Nouméa n'a plus beaucoup de terrains à offrir, contrairement aux trois autres communes, dont la part dans la population du Grand Nouméa n'a cessé de croître. Cependant, bien qu'intégrées à l'agglomération, elles présentent un visage encore

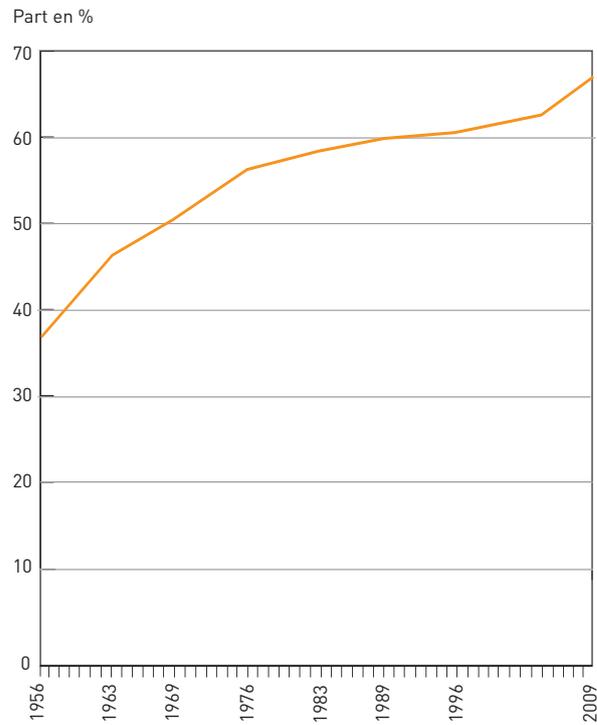


Figure 14 – L'évolution de la part de la population du Grand Nouméa en Nouvelle-Calédonie.
Source : Isee.

Embouteillage à l'entrée de Nouméa le matin.
© J.-C. Gay



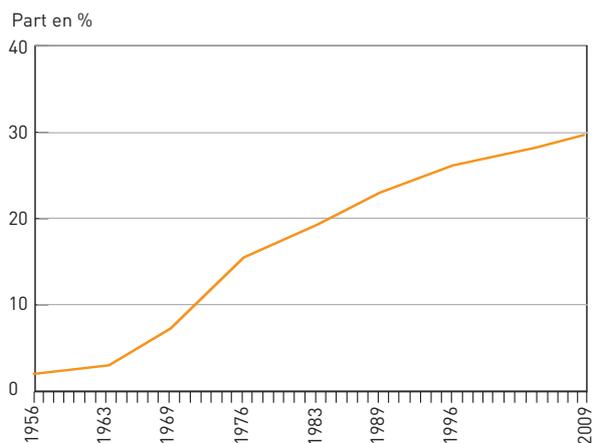


Figure 15 – L'évolution de la part de la population de Païta, Dumbéa et Mont-Dore dans le Grand Nouméa.

Source : Isee.

très rural, avec une dilution de l'habitat urbain dans la campagne. Des noyaux plus ou moins éparpillés sont séparés les uns des autres par des zones agricoles ou forestières. On s'y lève tôt car, les emplois demeurant centrés sur Nouméa, de nombreux habitants de ces communes périphériques quittent avant six heures du matin leur domicile pour échapper aux embouteillages. De retour le soir, ils restent chez eux car les lieux de sortie, tels les restaurants, sont rares. Dumbéa, Païta ou le Mont-Dore sont des communes-dortoirs qui se vident de leurs actifs dans la journée (cf. fig. 18, p. 160). À Païta, par exemple, les actifs sont près de trois fois plus nombreux à travailler à Nouméa que dans leur commune de résidence. À Païta et au Mont-Dore, les migrants pendulaires représentent 60 % des actifs occupés. Chacune de ces communes cherche à se doter d'un centre, le Mont-Dore avec Boulari, Dumbéa avec Koutio et Cœur-de-Ville et Païta avec Païta-Centre, proposant des services publics (mairies ou mairies-annexes), des agences postales ou des équipements sportifs.

Vivre dans le Grand Nouméa

Cette centralité périphérique n'en est qu'à ses balbutiements et l'étalement de la population n'est pas encore associé au polycentrisme de l'emploi. Le centre-ville de Nouméa continue de polariser les flux de salariés et de chaland mais, dès le milieu de l'après-midi, il commence à se vider. À l'exception du cinéma, l'animation glisse vers le sud, particulièrement en fin de semaine.

Nouméa-sur-Mer

Le long de la baie des Citrons, de l'anse Vata et jusqu'à la pointe Magnin se concentrent casinos, boîtes de nuit, restaurants, hôtels ou galeries commerciales. Ces plages sont les lieux de sortie préférés des habitants de l'agglomération. Les jeunes s'y retrouvent spontanément, ce qui en fait un espace de ralliement pour les différentes communautés. Cette zone de mélange est également une zone de friction. Tapages nocturnes, personnes en état d'ébriété, bagarres et dégradations de véhicules sont fréquents sur le front de mer et dans ses alentours.

La mer est partout proche et fait partie du quotidien des Nouméens. Des milliers de personnes, de communautés différentes, fréquentent les plages chaque fin de semaine, spécialement en saison chaude. Celle de la baie des Citrons est probablement la plus à la mode. S'y côtoient ou s'y succèdent toutes les composantes de la population. Les personnes âgées s'y rendent tôt et tous les jours, tout comme certains sportifs qui pratiquent leur activité physique (jogging, vélo, natation, etc.) avant d'aller travailler. Les Océaniens ont tendance à la fréquenter à la nuit tombée, mais ils sont toutefois nombreux à côtoyer les Européens qui s'y font bronzer sur le sable. La plage de l'anse Vata est plus ventée et plus sportive, avec ses planches à voile. Celle de Château-Royal est contrastée, océanienne et ludique dans sa partie nord, européenne et calme au sud, comme le sont les deux plages de la côte Blanche où la baignade est, dans les textes, interdite en raison de la présence de la base nautique. La plage de Magenta est la plus océanienne et familiale. La jeunesse kanak de Rivière-Salée s'y rend à pied. On y pique-nique, mais on y festoie beaucoup les vendredis et samedis soir. Quant à celles de Nouville, la faible profondeur de l'eau en fait une plage familiale prise d'assaut en fin de semaine, tandis qu'à l'écart nudistes et homosexuels se lovent dans les rochers, à l'abri des regards mais pas des ragots. Il n'en demeure pas moins que beaucoup de gens vont en saison chaude se baigner en rivière, dans la Dumbéa ou la Coulée tout spécialement, cette dernière concurrençant les plages montdorienne très populaires de Carcassonne ou des Piroguiers.

Plage du Château-Royal
à Nouméa.
© J.-C. Gay



Kuendu Beach à Nouméa.
© J.-C. Gay





Ports de plaisance Brunelet-CNC.
© P.-A. Pantz – Éditions Solaris

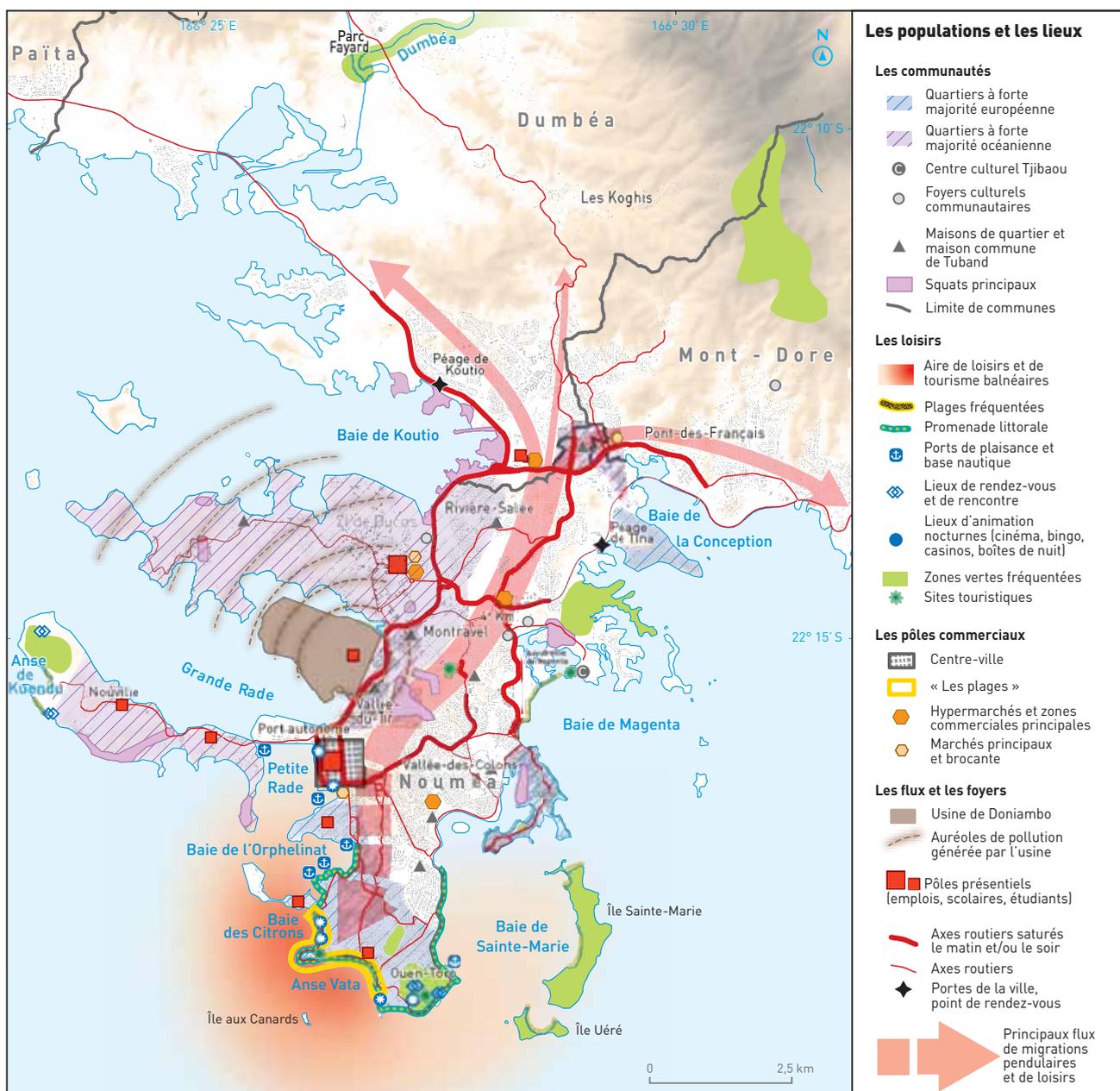
Si Nouméa est une agglomération littorale, l'accès à la mer pose problème et les plages publiques sont moins nombreuses qu'il n'y paraît. D'abord parce qu'une partie du rivage est constituée de mangroves, ensuite parce que malgré la loi l'accès à la mer n'est pas forcément libre (Hoffer, 2013). En dépit de ses 60 km de littoral, la commune de Païta ne dispose que d'une seule plage publique, à Gadji. Cette situation, résultant d'un accaparement illégal, renforce l'usage des plages publiques et des îlots. Avec 5 600 bateaux régulièrement utilisés dans l'agglomération, la plaisance est une activité majeure marquant de son empreinte les quartiers sud de Nouméa, avec ses ports qui totalisent un peu plus de 2 000 places à flot, à sec et en mouillage forain (JOLLIT, 2010). C'est aussi un des fondements du mode de vie des Calédoniens et des Kanak, partagés entre une petite agriculture vivrière en jardins potagers, ou conquérant les interstices cultivables laissés libres, et un usage courant du lagon grâce à de petits bateaux appelés « plates ».

Ville océanienne, ville européenne

Le site de Nouméa peut facilement désorienter tout visiteur nouveau venu. Plusieurs itinéraires sont possibles pour chaque parcours et la configuration saillante et contournée du littoral offre des voisinages surprenants. Ce site génère des problèmes de circulation et contribue aux disparités sociales par la valorisation des plages ou des crêtes et la dévalorisation de certains

Carte 13 – Vivre dans le Grand Nouméa.

Source : Atlas de la Nouvelle-Calédonie, 2012.



vallons. L'opposition entre la ville océanienne au nord et la ville européenne au sud reste fondamentale à Nouméa. Quartiers résidentiels aisés, l'Anse-Vata et la Baie-des-Citrons sont également des lieux touristiques et de loisirs et la vitrine de Nouméa et de la Nouvelle-Calédonie, accueillant tout au long de l'année de nombreuses manifestations sportives. Au nord du centre-ville, Normandie, Rivière-Salée, Montravel, Vallée-du-Tir, PK 4 ou la presqu'île de Ducos sont majoritairement habités par des Océaniens, comme le montrent la localisation du centre culturel Ko We Kara (où sont célébrés les mariages coutumiers mélanésiens) ou celle des maisons de quartier, puisque quatre des huit que compte Nouméa y sont localisées. Diamétralement opposés, Nouville et Ouémo, deux quartiers en cul-de-sac, démontrent que leur isolement n'est pas exploité de la même façon. À Ouémo, elle se traduit par un cadre de vie agréable et tranquille que la population aisée cherche à préserver en refusant les logements sociaux, un mouvement *Nimby (Not in my Backyard)* qu'incarne l'association Vivre à Ouémo. Nouville, difficilement relié au reste de l'agglomération, se couvre d'habitations informelles, appelées squats, mais c'est un espace en devenir. À cet habitat spontané, souvent mal connecté à la ville, avec des axes de communication qui parfois l'isolent, se rajoutent des quartiers communautaires, tels que sur la commune du Mont-Dore les Jardins de Belep ou la tribu de Saint-Louis (1 200 habitants).

À l'instar des Béléma, de nombreux habitants des tribus viennent dans le Grand Nouméa pour quelques jours, quelques semaines ou quelques mois afin d'y effectuer démarches administratives, achats, de s'y faire soigner, etc. Ils demeurent chez des personnes de leur clan. Ceux qui s'y installent le font pour travailler, mais également pour suivre leurs enfants dans leur scolarité ou pour des raisons coutumières qui nécessitent un départ de la tribu, sans que leur attachement à celle-ci soit amoindri, avec spécialement la conservation d'un champ d'ignames qu'on entretiendra en fin de semaine ou durant les vacances. La perspective d'un retour en tribu est très fréquemment envisagée, à la fin des études des enfants ou à la retraite. Le séjour en ville est donc généralement vécu comme une parenthèse (NAPELS, 1999 : 265). Les Mélanésiens restent très attachés à leur tribu ou à leur île et ne se considèrent pas comme définitivement installés dans le Grand Nouméa.

Encadré 21

Les Jardins de Belep, une île dans la ville

Situés à la Coulée, les Jardins de Belep forment un lotissement créé en 1985 sur un terrain appartenant à la Nouvelle-Calédonie. Il s'agissait de regrouper tous ceux qui, venant de Belep pour participer à la construction du barrage de Yaté, squattaient depuis le bord de mer de Vallon-Dore. Le Fonds social de l'habitat finance 18 maisons identiques constituant autant de propriétés privées sur des parcelles acquises gratuitement. Puis s'y rajoutent 14 squats et le lotissement devient municipal en 1995. Au total aujourd'hui, 250 personnes environ y habitent, traduisant une sur-occupation des logements ; de surcroît, le lotissement accueille également les habitants de Belep (les Béléma) de passage dans le Grand Nouméa pour des soins, des courses ou pour voir les enfants scolarisés, ainsi que des jeunes cherchant du travail en ville. Ces derniers posent de réels problèmes à l'Entente des Jardins de Belep, le syndicat des 18 copropriétaires qui doit faire face aux gestes d'incivilité et aux problèmes de délinquance, spécialement dans le supermarché voisin. La commune de Belep a mis en place une véritable mairie annexe, à côté de la maison commune et de la chapelle. Elle facilite les démarches administratives de ces péri-urbains, qui continuent de parler le nyelâu au quotidien et cultivent leur lopin de terre en bordure de l'espace loti, attachés à un modèle social mélanésien en péril. Une opération de résorption de l'habitat insalubre est en cours, devant aboutir à la destruction des cabanes et au relogement à l'extérieur de ces résidents.



Maison commune
des Jardins de Belep (Mont-Dore).
© J.-C. Gay

À cette mobilité, mal cernée par les recensements (cf. *infra*), s'en rajoute une autre, celle de l'immigration métropolitaine, source de fantasmes et de polémiques comme l'a montré la publication des premiers résultats du recensement de 2009. Les autorités locales pressentaient une croissance de la population plus forte que celle mesurée. Face aux nombreuses réserves émises, et à la demande des autorités locales, l'Insee a mis en place en 2010, en collaboration avec l'Isee, une mission technique sur la question des migrations externes (ROYER, 2011). Il en ressort que le solde migratoire annuel pour la période 2004-2009 est estimé à + 900, supérieur à celui de la période intercensitaire précédente (+ 500 entre 1996 et 2004), mais inférieur à celui entre 1989 et 1996 (+ 1 200). Le solde migratoire entre 2004 et 2009 témoigne à la fois d'une augmentation de l'attraction de la Nouvelle-Calédonie pour les non-natifs et d'une augmentation des départs des jeunes Néo-Calédoniens, largement due au développement et à l'allongement des études supérieures en métropole. La rotation de la population non native est élevée, puisqu'il semblerait que la moitié des non-natifs immigrants en Nouvelle-Calédonie y restent moins de quatre ans (ROYER, 2011 : 35), ce qui concorde avec la durée des affectations des militaires (trois ans) et des fonctionnaires d'État (deux ou quatre ans).

Cette population résidente de courte durée, peu touchée par le chômage (5,2 % en 2009) car arrivant souvent avec un emploi, plus diplômée que la population née en Nouvelle-Calédonie et occupant plus fréquemment les postes d'encadrement, attise les rancœurs, comme le note Louis-José Barbançon (cf. Introduction). Deux tiers des cadres sont des non-natifs, ce qui révèle une pénurie locale de gens très qualifiés et justifie les dispositifs de formation dans le cadre du « rééquilibrage » (cf. *supra*). Sur-représentée dans les professions libérales, les métiers intermédiaires de la santé, les professeurs ou les militaires, la localisation très majoritaire de cette population dans le Grand Nouméa (90 %) et ses choix résidentiels au sein de celui-ci contribuent manifestement à accentuer les disparités socio-spatiales. Elle représente en effet environ la moitié de la population de la plupart des quartiers sud de Nouméa (Baie-des-Citrons, Anse-Vata, Motor-Pool, Receiving, Val-Plaisance, Trianon, Orphelinat, Artillerie, Quartier-Latin et Ouémo), caractérisés également par un flux important de nouveaux arrivants alors que la population y a diminué entre 2004 et 2009, ce qui démontre le renouvellement rapide des résidents.

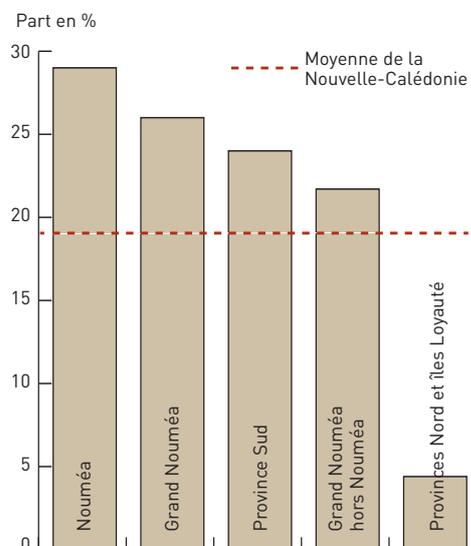


Figure 16 – Part des natifs en métropole, dans un DOM ou dans une COM en 2009.
Source : Isee, RGP 2009.

Les squats

À l'opposé de ces quartiers, on trouve un type particulier de zones d'habitat précaire, le plus souvent en bois et tôles avec une dalle en béton parfois et qui a explosé au lendemain des accords de Matignon : les squats. À leur origine, il y a, au milieu des années 1970, l'apparition de champs vivriers mélanésiens avec des cabanes qui deviennent, une décennie plus tard, des résidences permanentes pour l'exploitant de la parcelle et sa famille. Les premiers squats résultent donc d'un besoin horticole. Par la suite, leur multiplication a eu plusieurs causes : difficultés pour trouver un emploi et se loger, moyen d'habiter en ville sans payer de loyer, reconstitution de la vie en tribu avec le jardinage... Aujourd'hui, les raisons économiques sont fréquemment mises en avant par les squatteurs arrivant de la brousse ou des îles. La réussite scolaire des enfants les conduit à se rapprocher des collèges ou des lycées de Nouméa. La proximité du lieu de travail rentre également en ligne de compte tout comme l'accès aux soins gratuits à l'hôpital dans le cas de détection d'une pathologie sérieuse comme le diabète⁵⁰. Ces diverses motivations éclairent la variété des squatteurs, dont certains sont en attente d'un logement et d'autres ne veulent pas quitter leur cabane. La pénurie de logements sociaux, malgré une politique très volontariste de construction sur la commune de Nouméa, explique leur caractère durable, car l'offre est restée inférieure à la demande en raison de l'arrivée de ruraux kanak et d'autres Océaniens. Le parc de logement social représente près du quart du parc total à Nouméa et un dixième sur les trois autres communes, mais il y a plus de 4 000 demandes en attente pour Nouméa et 2 000 pour le reste de l'agglomération contre respectivement 684 et 587 logements attribués en 2010. Environ un cinquième des demandes ont été satisfaites⁵¹.

Une enquête Taylor Nelson Sofres de 2008 recensait 3 665 squatteurs à Nouméa, permanents ou temporaires, avec des squats de taille très variable, certains comptant plusieurs centaines de personnes, comme ceux de Plage 1 000-Nouvelle, de Tina-Golf ou de Chapuis-Sakamoto, d'autres n'en comptant qu'une poignée. Dumbéa compterait à peu près autant de squatteurs



Squat de Nouville (Nouméa).
© J.-C. Gay

⁵⁰. Communication écrite de Sophie Chesnel.

⁵¹. Compas-Ville de Nouméa, 2011, *Diagnostic territorial. Les quartiers de Nouméa*, version finale-octobre 2011, 109 p., p. 54-59.

que Nouméa, avec spécialement le squat Gaïac – séparé du centre commercial Kenu-Inn par la voie rapide –, qui est le plus peuplé avec ses 781 habitants en 2009. Le devenir de ces squats est une question politiquement sensible, certains considèrent qu'il faut les viabiliser et non les faire disparaître. Ces lieux mettent distinctement en relief les inégalités socio-spatiales de l'agglomération.

Encadré 22

L'arrivée des Kanak dans la ville

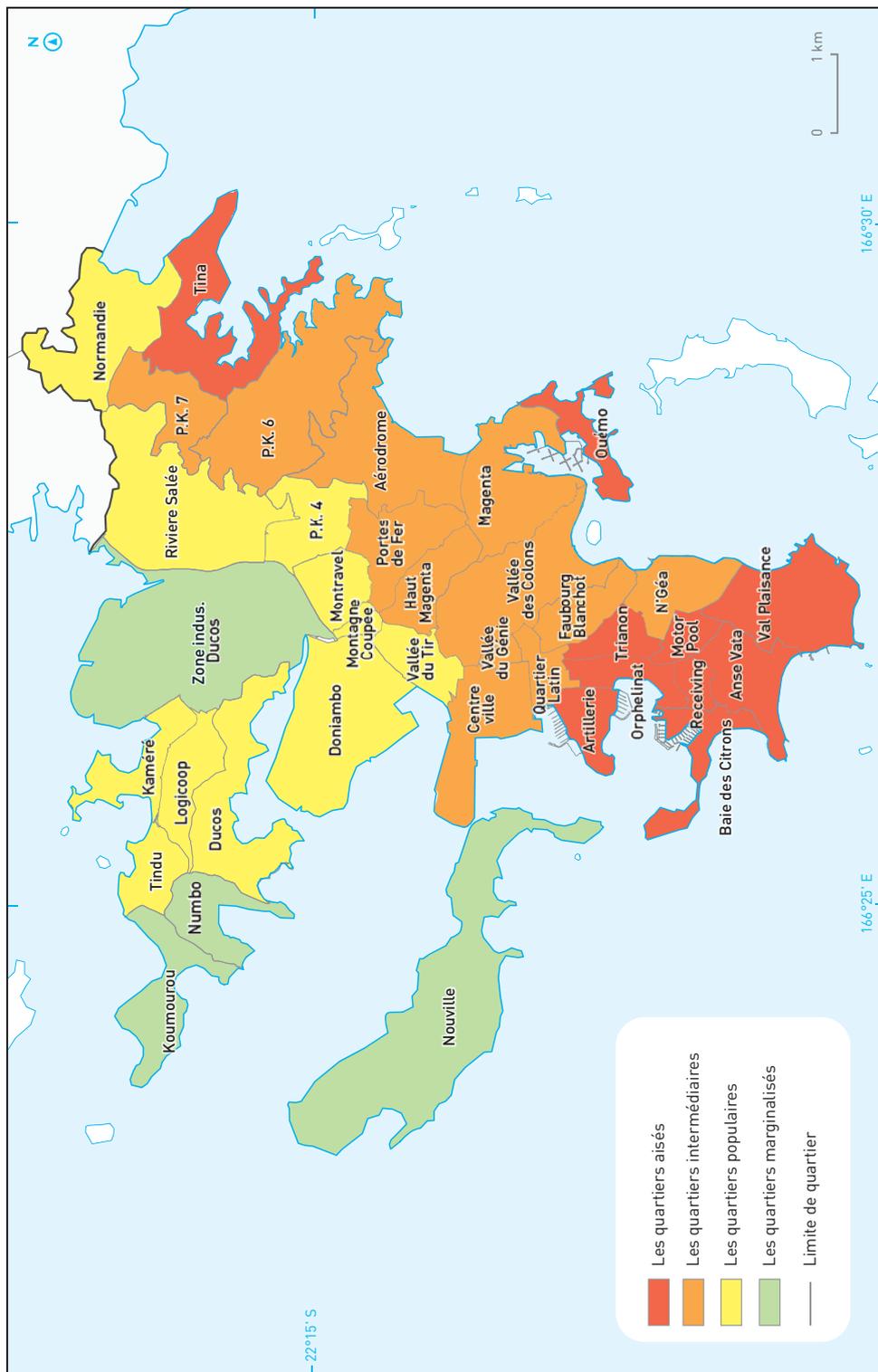
Étrangers à la vie urbaine et à la ville, les Kanak ne se ruèrent pas à Nouméa à la fin de l'indigénat (cf. *supra*). Ce n'est que dans les années 1950 que leur nombre va lentement augmenter. On en compte 1 575 en 1951, 2 432 en 1956, 5 274 en 1963, 7 073 en 1969 et plus de 10 000 en 1974. Le départ massif des Tonkinois pour le Nord-Vietnam en 1963-1964 favorise leur arrivée parce qu'une demande de main-d'œuvre se fait jour et que des logements se libèrent. Les Kanak habitent principalement à proximité du port et de l'usine métallurgique, c'est-à-dire à Montravel, en centre-ville et à la Vallée-du-Tir, travaillant comme dockers, manutentionnaires, ou sont ouvriers à la SLN. Le « boom du nickel » accélère leur mobilité. Plusieurs complexes d'habitat social, la cité Tendu à Ducos, la cité Pierre-Lenquette à Montravel, un périmètre à Rivière-Salée, les huit tours de Saint-Quentin ou celles de Magenta, les redistribuent et les ségrèguent à une autre échelle. Au début du « boom », en centre-ville, la rue Sébastopol est occupée par des Européens, les rues de la Somme et Galliéni par des Kanak. Dans les quartiers sud, ces derniers sont installés dans les vieilles demi-lunes de Receiving ou, comme employés de maison, vivent dans les dépendances des demeures de leur employeur. À la fin des années 1970, les Kanak sont concentrés au nord et au nord-ouest du territoire nouméen, en relation avec les cités d'habitat social qu'on y a construites. Leur nombre a spectaculairement chuté en centre-ville, en pleine rénovation, avec la disparition des logements délabrés, et dont la vocation résidentielle décline au profit des commerces et des bureaux.



Cité Pierre-Lenquette
à Montravel (Nouméa).
© J.-C. Gay

La diversité des quartiers

Une analyse statistique en composantes principales (cf. annexe 2) nous a permis de mettre en évidence quatre types de quartiers (GAY, 2012 b). Les quartiers aisés se caractérisent par des indicateurs socio-économiques favorables. Un tiers de la population environ y a un niveau supérieur ou égal à bac + 3, contre moins de 15 % pour l'ensemble de Nouméa et 10 % pour le Grand Nouméa. Le revenu fiscal médian y est le double de celui de Nouméa, les salariés du public ou les cadres y sont sur-représentés et le chômage très faible. Vivant dans des logements bien équipés, on a affaire à une population plus âgée qui n'est majoritairement pas née en Nouvelle-Calédonie et très largement d'origine européenne, dont un tiers à peu près est arrivé il y a moins de cinq ans. En situation centrale sur le territoire, la Vallée-des-Colons est l'archétype des quartiers intermédiaires, présentant une certaine mixité sociale et communautaire, où d'aucuns y voient le creuset de l'âme calédonienne. Au nord, les quartiers populaires se différencient par le poids de la population océanienne et par l'importance des logements sociaux. La part des ouvriers et des employés y dépasse les deux tiers contre la moitié pour l'ensemble de la commune. Le poids du chômage, la taille des ménages ou la part des moins de 20 ans sont également supérieurs à la moyenne. Au sein de cet ensemble, Nouville, Numbo et ZI Ducos forment un groupe particulier, par la présence des squats occupés par une population majoritairement kanak, très peu diplômée et peu motorisée, occupant des logements souvent insalubres et sans électricité.



Carte 14 – Les quatre types de quartiers de Nouméa en 2009.

Ainsi, en quelques kilomètres au sein de la commune de Nouméa, on passe de quartiers « résidentiels » et « blancs », parcourus par de luxueux SUV (*Sport Utility Vehicle*), ou voitures de sport, à des zones d'habitat dégradé aux conditions sanitaires médiocres, mal reliées au reste de la ville, avec une population se déplaçant à pied, et où se développent une économie parallèle illégale et un climat de violence (petite délinquance, alcoolisme, etc.). Force est donc de remarquer l'importance d'une ségrégation spatiale à forte composante ethnique. L'analyse statistique des données du recensement de 1989 (cf. annexe 2, page 210) montre que l'opposition Nord/Sud est déjà très apparente en 1989, mais le phénomène des squats n'en est qu'à ses débuts. On ne constate pas une réduction de la ségrégation socio-ethnique dans Nouméa, bien au contraire. La divergence des quartiers semble s'être accrue par la taudification à l'œuvre dans certains d'entre eux d'une part, par la gentrification renforcée des quartiers sud, de plus en plus différenciés des quartiers intermédiaires d'autre part. La hausse des prix sur le marché privé de l'immobilier n'est à coup sûr pas étrangère à cette accentuation (IEOM, 2008). En observant la sortie du lycée privé Blaise-Pascal et du lycée public Lapérouse, dans les quartiers sud, on est immédiatement frappé par la faible présence des jeunes Océaniens, contrairement au lycée Jules-Garnier, à Nouville, et au lycée du Grand-Nouméa, ouvert en 2000, qui scolarisent tous deux la population plus défavorisée des quartiers nord de la ville et de tout le sud de la Grande Terre. L'examen des usagers des transports en commun de Nouméa est aussi extrêmement instructif. Une étude de 2009 révélait que les Mélanésiens, alors qu'ils ne représentent que le quart de la population communale, forment les deux tiers de la clientèle des autobus (65,5 % précisément). Il s'agit là d'une population captive, féminine à 62 %, sans autre mode de locomotion pour se rendre en grand nombre au petit matin dans les quartiers sud afin de travailler comme employée de maison⁵².

La citoyenneté nouméenne repose sur l'habitat individuel, une mobilité très dépendante de l'automobile et un rapport affectif fort avec l'espace rural et marin : une culture de la ville plus proche de celle australienne ou néo-zélandaise que française. La Nouvelle-Calédonie n'est donc pas un pays anti-urbain, mais plutôt alter-urbain d'un point de vue européen. Mais existe-t-il d'autres villes en dehors de Nouméa ?

Encadré 23

Tuband, une mixité en trompe-l'œil

Cette propriété de 60 ha, longtemps préservée de l'urbanisation, dans les quartiers sud de Nouméa, fut partiellement squattée à partir de la fin des années 1970. Suite à la vente d'une partie du terrain, les premières villas aux toits rouges caractéristiques, composant un vaste lotissement de standing, surgissent à partir de 2000. En 2002, la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie, en concertation avec les institutions locales, acquiert 20 ha pour y construire plus de 600 logements sociaux et résorber le squat. Une école, un collège, un poste de police et une maison de quartier y sont également édifiés, à l'origine d'un quartier vivant mais dupliquant à une échelle fine la ségrégation (MIGOZZI, 2012). Pour preuve, les zones de recrutement des collèges de Tuband (N'Géa) et Mariotti (Anse-Vata) ont été modifiées en 2010⁵³, une grande partie du lotissement aisé étant désormais dans le secteur du coté collège Mariotti, lui-même rattaché au réputé lycée Lapérouse, alors que les logements sociaux dépendent du collège Tuband, rattaché au lycée Jules-Garnier à Nouville.



Quartier de Tuband.
© J.-C. Gay

52. Statistis, 2009, enquête mobilité.

53. Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie.

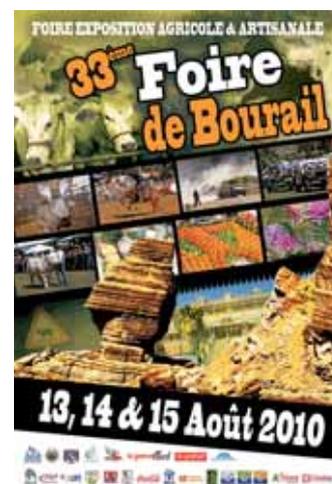
Des villes hors du Grand Nouméa

Il est banal d'évoquer Nouméa et le désert néo-calédonien pour qualifier l'hypertrophie de la ville capitale. Son poids écrasant, bien qu'évident à la lecture des chiffres de la population des communes, est pourtant minoré par un découpage administratif spécifique (cf. *supra*) qui conduit à ne pas confondre les totaux communaux avec ceux des petites localités parsemant la brousse et les îles : Wé n'est pas Lifou, Tadine n'est pas Maré et le bourg de Poindimié n'est qu'une partie de la commune homonyme. En conséquence, derrière les cent et quelque mille habitants de Nouméa, très peu de lieux ont une population agglomérée dépassant les 2 000 habitants. Les bourgs de Bourail, Poindimié, La Foa, Koumac et Koné, bien que se détachant des autres, ne regroupent que de 1 500 habitants à 2 000 habitants environ. Ces chiffres, qui peuvent apparaître très faibles, ne rendent pas compte du niveau des équipements commerciaux, de santé, d'éducation, de loisirs ou des services (gendarmerie, poste, école de musique, etc.) de ces localités, dont les aires de chalandise peuvent regrouper chacune jusqu'à une dizaine de milliers d'habitants (cf. *infra*).

Les centres de brousse

Ces bourgs, qui constituent les centres urbains secondaires de brousse, se distinguent donc moins par leur poids démographique que par leur rôle structurant et de commandement. Ce rôle s'illustre tout particulièrement à travers les événements culturels annuels les plus renommés en brousse que sont les foires agricoles de Bourail et de Koumac, le festival du cinéma de La Foa et celui des peuples Anûû-rû âboro de Poindimié, consacré aux documentaires donnant la parole aux peuples autochtones. Ces centres urbains de brousse présentent tous une hypertrophie du secteur public, qui concentre en Nouvelle-Calédonie 28,7 % des emplois en 2009 (21 % en métropole) : Poindimié arrive en tête avec 43,6 % d'emplois dans ce secteur ; Bourail, La Foa et Koumac en comptent respectivement 37,6 %, 32,8 % et 32,4 %. Trois d'entre eux sont sur la côte ouest, témoignant du déséquilibre entre les deux côtes. Bourail et La Foa font partie des très rares communes de brousse dotées d'un plan d'urbanisme directeur.

Les espaces publics et les équipements culturels (cinéma, médiathèque, centre socioculturel...) de La Foa témoignent de son urbanité et de la qualité de son cadre de vie, matérialisée par l'embellissement de la traversée du bourg qui l'a métamorphosé avec le réaménagement de la voirie, la construction d'un nouveau pont à l'entrée sud et la création d'une place publique.



Affiche de la foire de Bourail 2010.
© Comité de foire de Bourail

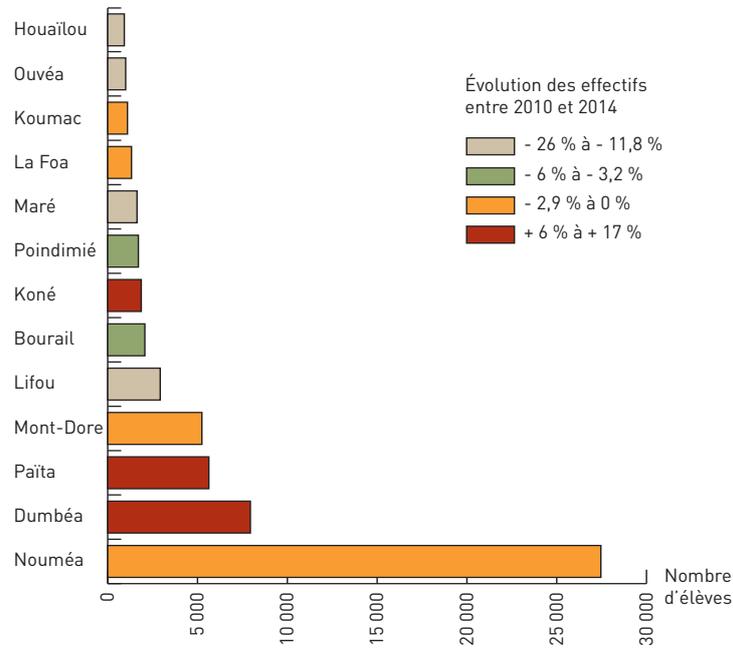
Encadré 24

Les plans d'urbanisme directeur (PUD)

En matière d'urbanisme, la distribution des rôles est embrouillée entre la Nouvelle-Calédonie et les provinces alors que les outils disponibles sont obsolètes et peu sophistiqués. Ainsi, les PUD ne prennent pas en compte la logique intercommunale, n'ont pas une vision stratégique de développement au travers des schémas d'occupation du sol (NOUVELLE-CALÉDONIE 2025, 2009 a : 105) et, de fait, leurs règlements ne s'appliquent pas aux terres coutumières. Par ailleurs, les PUD sont rares. En province Sud, seules les communes de Bourail, Dumbéa, La Foa, Thio, Nouméa et Mont-Dore en ont un, alors que celui de Païta est en révision depuis 1993. En province Nord, aucune commune n'en est dotée, toutefois, dans plusieurs d'entre elles, ils sont dans une phase plus ou moins avancée de leur élaboration.

La Foa est financièrement intéressant pour les fonctionnaires car situé dans la zone de plus forte sur-rémunération (cf. *supra*) tout en étant proche de Nouméa. Bourail regroupe plus de 2 000 élèves, tous niveaux confondus, dans l'enseignement public et privé, ce qui en fait le premier centre scolaire de brousse, devant Koné et Poindimié. Sa position centrale sur la côte ouest, à environ deux heures de route de Nouméa et de Koumac, au débouché de ce qui était la principale route transversale avant l'ouverture de la Koné-Tiwaka, en fait un carrefour majeur et une étape importante. En attestent les stations-service, les snacks, les hôtels et sa gare routière improvisée, devenue un vrai pôle de correspondances, où se côtoient le temps d'une halte les autocars en provenance de la côte est, de Nouméa et de la province Nord. Bourail est aussi le principal pôle médical de la côte ouest entre Nouméa et Koumac.

**Figure 17 –
Effectifs scolaires
dans les treize premières
communes en 2014.**
Source : vice-rectorat
de la Nouvelle-Calédonie.



L'espace culturel de Koumac.
© J.-C. Gay

Cette dernière commune accueillait le plus grand supermarché de brousse dans les années 1970 et en compte plusieurs aujourd'hui, ainsi que des magasins de matériaux de construction et de bricolage, des garages, des entreprises du bâtiment et des travaux publics, etc. Si l'on vient de loin pour y faire ses courses, on se rend également à Koumac pour se faire soigner chez divers médecins et dans le centre hospitalier du Nord, ou encore pour y obtenir son passeport biométrique. Avec des antennes du gouvernement ou de la province Nord, des écoles, un collège et le Groupement du service militaire adapté (GSMA), la présence de l'administration et de l'armée y est particulièrement visible. C'est également le cas de Poindimié, qui dispose du seul hôpital, du seul lycée d'enseignement général et de la seule antenne de justice de la côte est. Ses équipements culturels et sportifs sont diversifiés avec des stades, un gymnase ou une piscine et la médiathèque du Nord, qui rayonne sur toute la province. Son offre commerciale est aussi notable, avec supermarchés, restaurants, agences bancaires, stations-service et hôtels, dont le Tieti Tera Beach Resort, inauguré en 2008.

Le pôle VKP

Le cas de Koné, pour finir, est différent puisqu'intégré dans le pôle de développement volontariste VKP (Voh-Koné-Pouembout). Sa qualité de capitale provinciale depuis 1988 et la construction de l'usine du Nord, à Vavouto sur la commune de Voh, en ont fait la commune la plus dynamique de Nouvelle-Calédonie ces dernières années (cf. fig. 18, p. 160). Un recensement intermédiaire en 2011 a révélé une progression de 11 % de sa population entre 2009 et 2011, passée de 5 199 à 5 772 habitants, contre 2 919 habitants en 1989. Bien qu'on soit encore loin de la croissance escomptée, la commune connaît une multiplication et un éparpillement de nouveaux lotissements avec des lieux rares de sociabilité. Les équipements publics s'y multiplient, tel un espace culturel provincial avec médiathèque, école de musique et auditorium, alors que l'hôpital du Nord doit y être ouvert en 2015. Pour le moment, il est difficile de savoir quelle forme prendra la « ville océanienne » souhaitée par les autorités publiques et qui doit vanter la gestion indépendantiste provinciale.



Lotissement en cours d'achèvement en 2010 à Koné.

© J.-C. Gay

Panneau publicitaire pour un nouveau lotissement à Koné.

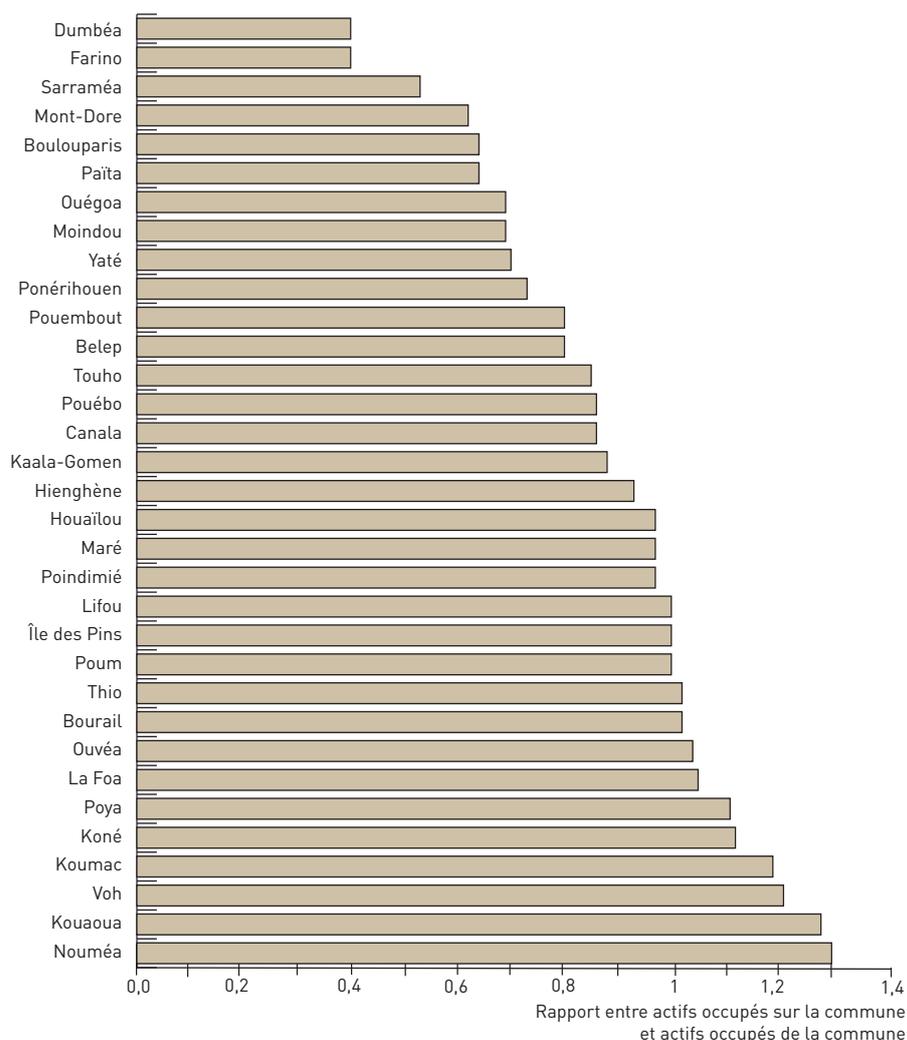
© J.-C. Gay

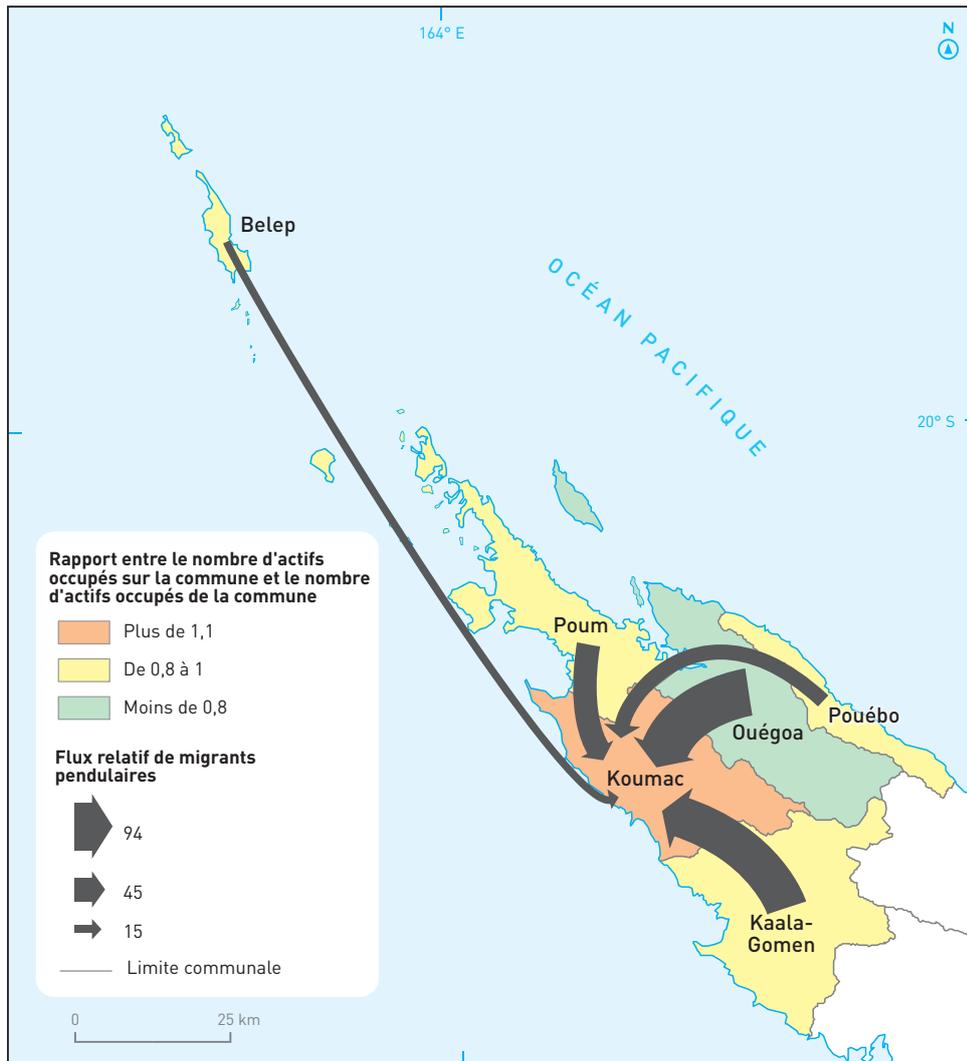


Les bassins de vie

Dans le cadre du schéma d'aménagement de l'espace et de développement économique de la province Nord (Saede), un nouveau niveau d'analyse a émergé en 2003-2004 : les entités territoriales homogènes (ETH). Il souligne le rôle de ces centres de brousse, puisque les quatre entités qui ont été déterminées en province Nord reposent sur les mobilités pendulaires et la polarisation de l'emploi. Toutefois, si l'influence de Koné et de Koumac est flagrante sur la côte ouest, définissant respectivement les « espaces de l'Ouest » (composés des communes de Koné, Pouembout, Poya et Voh) et le « Grand Nord » (regroupant Belep, Kaala-Gomen, Koumac, Ouégoa, Pouébo et Poum), les choses sont moins patentes sur la côte est. Poindimié polarise moins la « Côte océanique » (formée de Hienghène, Poindimié, Ponérihouen et Touho), alors que la primauté de Houaïlou sur le « Sud minier » (associant Canala, Kouaoua et Houaïlou), est très contestée par Bourail et La Foa, communes de la province Sud, dont les influences respectives franchissent la Chaîne centrale et la limite provinciale. De toute évidence, l'unité du « Sud minier » est plus fonctionnelle que liée au rôle de Houaïlou.

**Figure 18 –
L'attractivité des communes
en matière d'emploi.**
Source : élaboration personnelle
à partir des données de l'Issee.





Carte 15 –
Le bassin de vie koumakois.
Source : élaboration personnelle
à partir des données de l'Issee.

À environ une heure de route les uns des autres, les bourgs de La Foa, Bourail, Koné, Poindimié et Koumac assurent l'encadrement tertiaire de la brousse. Ils forment les noyaux de microrégions, environ deux fois plus petites que les départements métropolitains, qu'on peut rapprocher des « bassins de vie » définis par l'Insee pour la métropole (JULIEN et POUGNARD, 2004) mais dilatés par la vacuité. Ils bornent les mobilités les plus courantes, comme celles pour faire ses courses ou aller à son travail. Avec Nouméa et quelques localités minières, les centres de brousse sont les communes les plus attractives pour l'emploi, le rapport entre le nombre d'actifs occupés sur la commune et le nombre d'actifs occupés de la commune le démontre. La figure 18 dévoile tout particulièrement l'opposition entre les bassins d'emplois du nord-ouest et les communes-dortoirs du sud-ouest, singulièrement les trois communes périphériques de l'agglomération nouméenne. Par son isolement et l'influence du bourg, le bassin koumakois peut être pris pour modèle avec ses flux convergents de travailleurs vers la commune de Koumac et l'absence d'autres flux notables.

Tribu de Haut-Coulna (Hienghène).
© J.-C. Gay

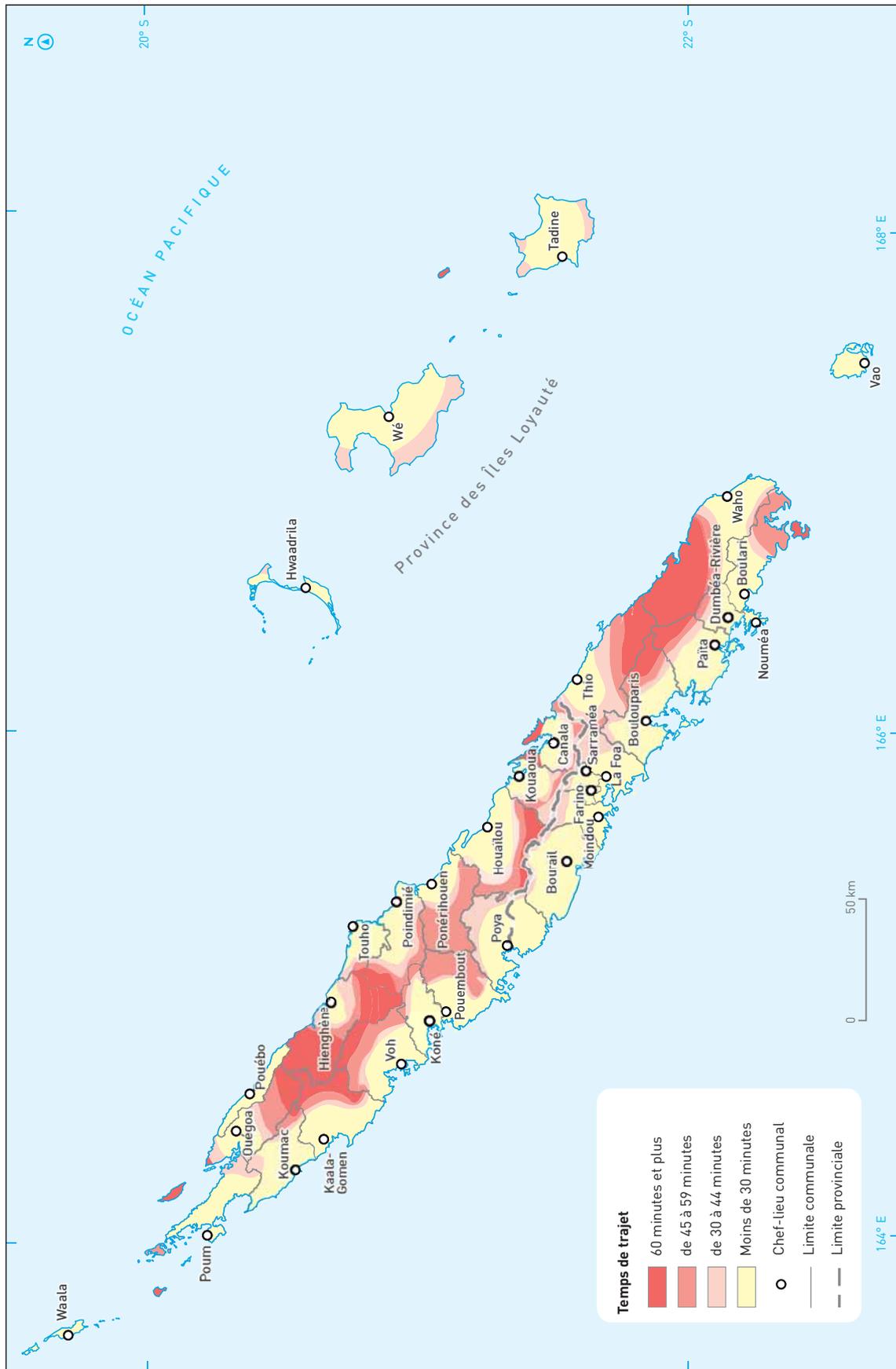


La vacuité de la brousse

En dehors du Grand Nouméa et des centres urbains secondaires, l'espace néo-calédonien est profondément rural, constitué d'une vingtaine de bourgades, espacées d'une trentaine ou d'une quarantaine de kilomètres en moyenne, nées souvent autour de services publics (baigne, mairie, école, centre médical, gendarmerie...) ou de mines et offrant quelques commerces. Leur importance s'est nettement renforcée ces dernières décennies par l'amélioration des moyens de communication et par la montée en puissance du rôle des municipalités. Elles sont les relais entre Nouméa ou les centres de brousse et les tribus, celles-ci constituant un réseau lâche de hameaux dispersés. À peine plus de 2 % de la population vit au-dessus de 100 m d'altitude et un quart à plus de 1 km des côtes de la Grande Terre. C'est au cœur de la Chaîne centrale que les densités sont les plus faibles, inférieures à 1 hab./km², et que l'éloignement est le plus fort, avec parfois des tribus à plus de 60 minutes en voiture du chef-lieu communal, par des pistes souvent impraticables lorsqu'il pleut. Les plus isolées sont majoritairement regroupées dans les hautes vallées de la Ouémou, de la Pagan, du Diahot et de la Ouaième, sur les communes de Kaala-Gomen, Ouégoa et Hienghène. Dans un milieu à pentes fortes et vallées encaissées, les pluies diluviennes causent de nombreux glissements de terrain et inondations, pouvant confiner plusieurs jours ces populations montagnardes, qui se déplacent encore souvent à pied ou à cheval, notamment pour franchir les crêtes et perpétuer les liens avec des tribus proches en ligne droite, mais que la circulation routière a éloignées.

Nom de la tribu	Population en 2009	Nom de la commune	Temps de trajet en voiture entre la tribu et la mairie (en minutes)
Pagou	4	Hienghène	Plus de 100
Ouayaguette	185	Hienghène	Plus de 100
Ouahonne (fraction de la tribu de Téméline)	≈ 15	Ouégoa	Plus de 100
Haut-Coulna	74	Hienghène	90
Téméline	52 (dont Ouahonne)	Ouégoa	90
Petit-Borindy	68	Thio	90
Pouembanou	25	Ouégoa	85
Wahat	5	Voh	79
Ouassé	20	Canala	78
Kourou	40	Kaala-Gomen	72
Bas-Coulna	100	Hienghène	68
Ouémo	106	Kaala-Gomen	67

Tableau 12 – Les tribus les plus isolées de la Grande Terre.
Sources : mesures personnelles, province Nord et Isee.



Carte 16 - Temps de trajet entre tribus et mairies en Grande Terre.
Sources : mesures personnelles et province Nord.

La vie quotidienne

Les départs sont nombreux dans ces hameaux reculés. L'émigration des jeunes vers le village ou la ville a tendance à s'accroître, l'accès à l'école, à l'emploi, aux soins, aux services et aux commerces étant problématique. La période insurrectionnelle des années 1980 a réduit les passages des commerçants ambulants, appelés colporteurs, qui, en même temps qu'ils vendaient divers articles, assuraient l'écoulement des produits vivriers (SABOURIN et TYUIENON, 2007). Nombre de municipalités ont donc, dans les années 1990, créé des marchés communaux réguliers au village, en aménageant un espace couvert doté de l'eau, de l'électricité et parfois de toilettes, mais encore faut-il que la population puisse s'y rendre. En conséquence, les marchés en tribu, les commerces de proximité, qui bénéficient d'aides à la création ou à l'extension en province Nord, et les colporteurs sont indispensables. Dans le paysage de la brousse, spécialement sur la côte est, les nombreux étals de bord de route, qu'on trouve fréquemment dans les îles du Pacifique, correspondent à la vente directe d'excédents de produits périssables, de coquillages ou de produits artisanaux. Généralement, en l'absence de vendeur, le client de passage met dans une boîte prévue à cet effet la somme indiquée du produit acheté.

Généralement, les municipalités maintiennent malgré des effectifs réduits des écoles primaires de proximité pour les enfants des tribus les plus excentrées, comme c'est le cas à Ouéholle (Kaala-Gomen) pour les tribus de Ouéholle, Kourou et Ouémou, ou à Ouénia (Ouégoua) pour les tribus du haut Diahot. Mais dès le collège, les jeunes doivent aller en internat, dans lesquels les conditions de vie ne sont pas toujours correctes (COMMISSION DU GRAND DÉBAT SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE CALÉDONNIEN, 2011 : 91), et ne rentrer au mieux qu'une fois par semaine et pendant les vacances scolaires. Peu de tribus sont dotées de dispensaires et doivent se contenter d'un passage mensuel du médecin. Par sa taille (plus de 1 000 km²), sa situation périphérique, sa faible occupation humaine (2 399 habitants en 2009, soit une densité à peine supérieure à 2 hab./km²), sa population dispersée et faiblement motorisée (cf. *infra*), avec un tiers des habitants vivant dans la Chaîne centrale mais ne représentant qu'un dixième de la population salariée, Hienghène est un cas exemplaire. On comprend dès lors l'enjeu de la mise en place, en 2010, d'un véritable réseau de transport public municipal entre les tribus et le village, la mairie prenant en charge les trois quarts environ du coût du déplacement.



Classe de l'école
de Poutchala (Poindimié).
© J.-C. Gay

Quelques aspects du commerce en brousse

Étal de bord de route à Sarraméa.
© J.-C. Gay



Colporteur à Tiendanite (Hienghène).

Ce commerçant ambulant de Touho passait jusqu'en 2011 une fois par semaine à Tiendanite, puis allait jusqu'à la tribu de Tendo.
© L. Ribot



Commerce de proximité à Haut-Coulina (Hienghène).

Subventionnée par la province Nord, cette boutique vend des produits de première nécessité.
© J.-C. Gay



Produits agricoles à la vente dans un étal de bord de route (Canala).

© J.-C. Gay

Kit photovoltaïque
dans la tribu de Haut-Coulna (Hienghène).
© J.-C. Gay



La question de l'électrification se pose également. Quand il est trop onéreux de raccorder ces tribus au réseau de distribution publique, des kits photovoltaïques sont proposés, financés par le Fonds d'électrification rurale (FER). Eu égard aux puissances fournies (850 Wc en 24 volts ou 2 560 Wc en 220 volts), ces kits permettent l'utilisation de lampes à basse consommation, d'un appareil de froid, voire d'un réfrigérateur-congélateur, et d'un lave-linge pour le plus puissant des deux. On retrouve ce type d'installation sur de petites îles, ce qui rappelle qu'il existe un certain nombre de similitudes entre la Chaîne centrale et les îles.

Encadré 25

Une population rurale très mobile

Que ce soit à l'échelle de la semaine, de la saison ou de l'année, les habitants de ces espaces ruraux sont très mobiles. On n'hésite pas à parcourir plusieurs centaines de kilomètres pour aller travailler, parfois pour quelques semaines ou de manière saisonnière, dans les champs, à la mine ou sur les grands chantiers métallurgiques, et retrouver ensuite sa famille en fin de semaine. L'organisation du travail sur mine favorise cette mobilité avec quatre jours sur site et autant de repos, ce qui permet de rentrer chez soi. Les vacances scolaires induisent des mouvements de grande portée, car les nombreux élèves en internat les passent dans leur village ou leur tribu. Pour des raisons commerciales ou de santé, on s'installe pour quelques jours ou quelques semaines dans le Grand Nouméa. À ces séjours épisodiques, il faut rajouter les familles qui quittent la brousse ou les îles et s'établissent quelques années près des collèges et lycées dans lesquels sont scolarisés leurs enfants. Inversement, les urbains retournent plus ou moins régulièrement en tribu pour y cultiver les ignames et accomplir leurs devoirs coutumiers. On prend aussi fréquemment sa retraite en tribu. Finalement, dans une logique multirésidentielle, la population présente en tribu, en brousse ou dans les îles est fluctuante, et il n'est pas rare de constater que les effectifs font plus que doubler pendant les grandes vacances ou les longs week-ends. M. Naepels remarque la très grande fréquence des changements de lieu de résidence chez les Kanak, ce qui permet de dire que l'expression « exode rural » s'applique mal au cas néo-calédonien (PESTAÑA, 2012).

Le caractère conflictuel des relations d'alliance peut par ailleurs se traduire par le départ volontaire ou forcé vers Nouméa, l'expulsion de la tribu étant cependant une condamnation coutumière assez rarement appliquée. Il semble que les émigrants font coup double en évitant le conflit et en obtenant une position économique meilleure, car la recherche d'un emploi et de revenus monétaires en est un facteur important. Pour les femmes et les jeunes gens surtout, il s'agit d'échapper au contrôle social en tribu (NAEPELS, 2000). Par ailleurs, la condition de la femme kanak n'y est pas toujours enviable, comme l'a montré une étude de l'Inserm (SALOMON *et al.*, 2004 ; voir aussi SALOMON et HAMELIN, 2007) qui faisait apparaître que les femmes en milieu rural, en brousse et dans les îles, ont le plus de risques de subir des agressions physiques et des violences sexuelles graves (viol individuel ou collectif et tentative de viol) (de FRÉMICOURT, 2011). L'initiation forcée à la sexualité, incestueuse ou pas, y est relativement fréquente, et les brutalités conjugales, rarement dénoncées devant les autorités coutumières ou judiciaires, ont fréquemment pour toile de fond l'alcool et le cannabis.

La brousse et le nickel

Il ne faut néanmoins pas oublier que la brousse est aussi le domaine du nickel et que celui-ci n'est pas seulement inscrit dans son histoire (cf. *supra*) mais également dans son espace. Dans l'organisation et l'aménagement de la Nouvelle-Calédonie d'aujourd'hui, il est nécessaire de réfléchir à la question des effets des usines du Sud et du Nord avec la fin des chantiers de construction, la montée en charge cahoteuse de l'usine du Sud, qui a fourni en 2012 3 378 tonnes de produits semi-finis NHC (Nickel Hydroxyde Cake), et la mise en service de l'usine du Nord en 2013 (cf. *supra*).

Mine du massif
de Ouanzangou-Taom
(Kaala-Gomen).

© J.-C. Gay



L'implantation de la première usine à Thio (1889-1891) éclaire le paternalisme de la SLN et sa fonction de quasi-substitut à l'État, en contexte colonial, aboutissant à la mise en place d'un isolat minier, microsociété reposant sur l'exploitation du nickel et jouissant d'avantages sociaux bien supérieurs à ceux que l'on trouvait dans les autres entreprises (cf. *supra*). La SLN encadrait aussi les activités extra-professionnelles de ses employés, proposant de nombreux loisirs, spécialement sportifs. Ce clientélisme a disparu et les grands projets miniers du Sud (Goro) et du Nord (Vavouto) sont nés dans un tout autre contexte politique et moral, avec la montée des droits des peuples autochtones sur leurs ressources naturelles, figurée ici par la création en 2005 du Comité autochtone de gestion des ressources naturelles (Caugern). La comparaison de ces deux projets miniers met en évidence deux approches différentes de la question.

Pour l'usine du Sud, c'est en 2000 que la société canadienne Inco se lance dans la construction d'une usine hydrométallurgique pour exploiter les ressources de nickel et de cobalt du plateau de Goro, sur les communes de Yaté et du Mont-Dore. La non-prise en compte, d'une part, des clans kanak ayant des droits ancestraux sur ces terres et, d'autre part, des risques environnementaux ont conduit à la création du comité Rhéébù Nùù en 2002, qui va lutter parfois violemment contre le projet Goro Nickel. Avec le rachat en 2006 d'Inco par Vale, une société brésilienne, le rôle des populations kanak va favorablement évoluer et se traduire par la signature en 2008 du Pacte pour un développement durable du Grand Sud, entre l'industriel, le comité Rhéébù Nùù et les représentants coutumiers. La société Vale Inco Nouvelle-Calédonie s'est engagée à créer un Comité consultatif coutumier environnemental. Mais, l'intégration des Kanak au projet industriel s'est faite plutôt d'une manière rentière. Le Pacte ambitionne d'abord de retirer des revenus de l'exploitation minière, afin de mettre en place un fonds pour les générations futures, bien que depuis 2011 tous les contrats de sous-traitance dans six domaines prioritaires⁵⁴ du groupe Vale Inco en Nouvelle-Calédonie passent par la SAS Goro Mines, créée en 2003 et entre les mains des quatre tribus de Yaté. En contrepartie, elle doit s'occuper des relations entre les populations locales et l'industriel (HOROWITZ, 2012).

Cellule à résidus de l'usine du Sud (Yaté).
 D'une superficie de 130 ha, cette zone sert au stockage du « résidu minier épaissi », essentiellement du gypse et des oxydes de fer.
 © J.-C. Gay



Pour l'usine du Nord, le contexte économique-politique est très différent, puisque la province Nord est entre les mains des indépendantistes et la SMSP (cf. *supra*) détient 51 % de Koniambo Nickel SAS (KNS). Cette usine prétend s'inscrire dans un processus d'émancipation politique et économique vis-à-vis de la France. L'implication des populations locales est recherchée dès le départ, avec de nombreuses réunions organisées dans les tribus. Différentes formes de participation ont émergé : emploi direct chez l'opérateur minier ou dans une entreprise de sous-traitance ; mise en valeur de terres coutumières comme celles du GDPL clanique de Bako, où sont actuellement construits des logements locatifs et qui accueilleront un cinéma, un centre commercial, un musée, etc. ; création d'entreprises locales (GROCHAIN, 2013) dans le domaine du gardiennage, du terrassement, du transport de matériel par voie maritime ou de la maintenance de véhicules ; actionnariat populaire dans le projet ou dans une entreprise de sous-traitance (KOWASCH, 2010).

54. Roulage, forage, terrassement, entretien des routes, entretien des bassins de décantation et déchets.

La double insularité

Si tant est qu'elle le fût un jour, la mer n'est plus la référence pour le juge de ligne chargé de dire s'il s'agit d'une limite ou non. Il existe des îles connectées et des îles enclavées. Les premières disposent d'aéroports internationaux les mettant à quelques heures des centres du monde. Les secondes sont isolées, parfois à plusieurs jours de bateaux des îles principales.

Jadis isolée et à plusieurs semaines de l'Europe, la Nouvelle-Calédonie est aujourd'hui par avion à 22 heures de Paris, 8 heures du Japon et moins de 3 heures de Sydney ou d'Auckland, tandis que les mutations du transport maritime ont provoqué une spectaculaire baisse du coût du fret. Néanmoins, le coût des dernières centaines de kilomètres transitant par l'île principale, en provenance d'un grand port et à destination d'une île périphérique peut être exorbitant. Pour preuve, l'acheminement d'un conteneur EVP (équivalent vingt pieds) du Havre à Nouméa, sur près de 20 000 km, revient à 2 500 €, alors que les 250 km de Nouméa aux îles Loyauté coûtent 1 500 €. La concentration des services océaniques sur quelques escales, due à l'usage de navires de plus en plus gros, la collecte ou la distribution des conteneurs dans des ports secondaires (*feeder*) ainsi que la desserte des petites îles par cargos mixtes expliquent que les prix au mille nautique peuvent varier de 1 à plus de 100, suivant que l'on est sur une grande route ou en situation très périphérique. Que signifie au juste le terme d'insularité lorsqu'on l'applique inconsidérément aux Bahamas, à la Jamaïque, avec leurs millions de visiteurs, leurs aéroports internationaux, les grands ports de transbordement de la Caraïbe que sont Freeport ou Kingston, ou à l'archipel des îles Lau (Fidji) ? Les mutations de la circulation des personnes et des biens creusent les différences entre les îles. Certaines sont de plus en plus marginalisées, d'autres sont parfaitement connectées à « l'archipel mégalopolitain mondial ». Sur-insularité d'un côté, hypo-insularité de l'autre, diront certains (TAGLIONI, 2006 ; NICOLAS, 2005). C'est entre l'île principale et les îles secondaires que passe la limite aujourd'hui et non plus entre les îles et le continent.

Les îles d'une île

Si la Nouvelle-Calédonie est un espace insulaire, on a tendance à continentaliser la Grande Terre à tel point que, lorsqu'on y parle des îles, on l'exclut pour n'évoquer que les îles Loyauté et celles aux extrémités nord ou sud. L'expression d'« archipel calédonien » (cf. Introduction) rappelle la qualité insulaire de l'ensemble, mais passe sous silence la distinction nette entre la Grande Terre et ce que l'on nomme les « îles », preuve évidente qu'il s'agit d'une question de point de vue. Certes, les îles sont de petites terres entourées d'eau, mais c'est dans leur rapport de grandeur avec d'autres terres qu'elles tirent leur nature. Vu de Moscou, l'Australie est une île. Vu de Sydney, la Nouvelle-Calédonie est une île. Vu de Nouméa, ce sont les Loyauté qui sont des îles. On ne peut comprendre l'essence des îles sans avoir en tête cette question des emboîtements, cette inclusion des espaces les uns dans les autres. Mais cette réflexion se réduit-elle à une simple question de représentation ? Existe-t-il des problèmes spécifiques de développement se posant à ces îles d'île que sont les Loyauté, Belep ou l'île des Pins ? Y a-t-il une sur-insularité néo-calédonienne ?

Un premier examen rapide montre une singularité démographique des îles, car leur poids n'a cessé de décliner : en 1956, elles regroupaient 18 % de la population totale, contre 8,4 % en 2009. En un peu plus d'un siècle, les Loyauté sont passées du quart au quatorzième de la population du pays. Bien que le constat soit assez similaire pour la brousse, dont la part dans la population totale est tombée de 45 % à 25 % entre 1956 et 2009, ce recul ne s'y accompagne pas d'une perte de population au cours de la période la plus récente, à l'exception de quatre communes de la côte est (Canala, Houailou, Ponérihouen et Kouaoua), au contraire des îles qui comptaient 23 731 habitants en 1996 et seulement 20 547 en 2009. Entre ces deux dates, alors

Figure 19 – L'évolution de la part de la population des îles Loyauté en Nouvelle-Calédonie.
Source : Isee.

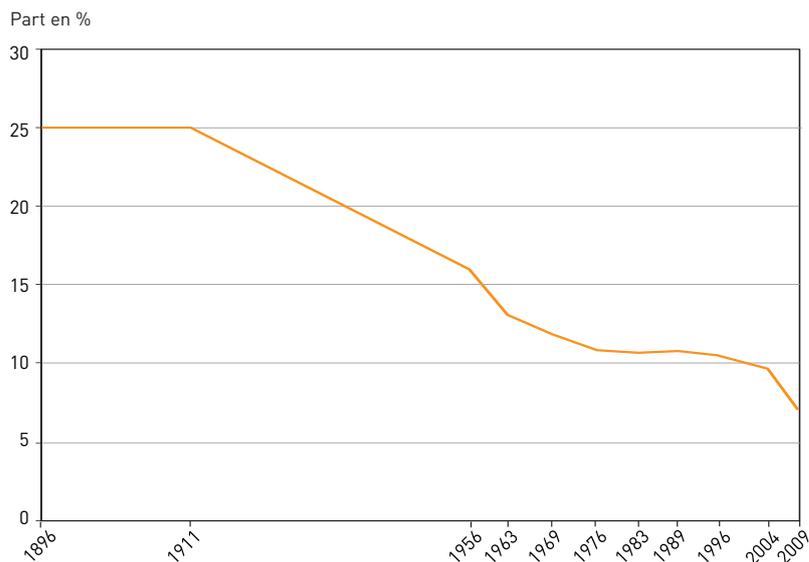


Tableau 13 – La population des îles et son évolution entre 1996 et 2009.
Source : Isee, RGP 1996 et 2009.

Îles	Population en 2009	Évolution 1996/2009 (en %)
Île des Pins	1 969	+ 18
Île Ouen (commune du Mont-Dore)	108	- 3
Maré	5 417	- 21
Ouvéa	3 392	- 15
Lifou	8 497	- 14
Tiga (commune de Lifou)	130	- 24
Belep	895	- 3
Yandé (commune de Poum)	36	- 23
Yenghébane (commune de Poum)	43	- 20
Baaba (commune de Poum)	7	- 63
Taanlô (commune de Poum)	53	+ 83

que la population totale augmentait de 25 %, seule l'île des Pins connaissait une progression de ses effectifs. Cette évolution, généralisée dans les archipels tropicaux (cf. *supra*), correspond à un transfert de population des îles éloignées vers l'île principale, favorisant le gonflement des villes capitales.

L'émigration est donc conséquente dans les îles de la Nouvelle-Calédonie, qui n'ont toutefois pas le monopole du phénomène puisqu'il affecte également une partie des territoires de la côte est (cf. fig. 17, p. 158). L'île de Maré en est le cas emblématique, avec son économie fondée sur l'agriculture et des rivalités coutumières qui ont conduit aux affrontements meurtriers d'août 2011⁵⁵. Cette inclination à émigrer a débuté tôt, puisque les Loyaltiens étaient nombreux à travailler sur les bateaux de commerce au XIX^e siècle et qu'un millier d'entre eux, dans les années 1860, sont partis travailler sur les plantations du Queensland (Australie). Les départs sur la Grande Terre au début du XX^e siècle furent massifs.

55. Le 6 août 2011, des affrontements suivis d'une fusillade ayant pour toile de fond une augmentation du prix des billets d'avion et des rivalités coutumières firent quatre morts et une vingtaine de blessés graves.

La mobilité incessante des îliens

Contrairement à une idée reçue, les îles ne sont pas les lieux les plus isolés, et c'est probablement la population insulaire qui est la plus mobile en Nouvelle-Calédonie. Une des premières choses que l'on remarque lorsqu'on séjourne sur les îles, c'est que la vie y est rythmée par les vacances scolaires. Parce que la petitesse ne permet pas de proposer une offre éducative complète, la tranche de la population scolarisée hors de l'île y est d'autant plus importante que l'île est peu peuplée. Ainsi, s'il existe un lycée à Lifou, les jeunes Maréens ou Ouvéens doivent, après le collège, se rendre à Nouméa ou dans l'île voisine pour poursuivre leurs études, alors que les jeunes de Tiga, de Belep ou de l'île Ouen doivent quitter leur île dès la fin de l'école primaire. Quant aux insulaires de Poum, l'absence d'école les oblige à faire toutes leurs études hors de leur tribu, ce qui conduit généralement les parents à les suivre. On a donc à faire à des territoires privés d'une part conséquente de leur population et où les retraités sont sur-représentés. Les îles se repeuplent et s'animent au moment des grandes vacances, quand reviennent les enfants, les adolescents et une partie des familles loyaltiennes résidant à Nouméa. Durant l'année, les va-et-vient incessants des îliens par avion entre les îles et la capitale (pour se faire soigner, pour faire des achats, pour voir la famille, pour travailler ou étudier) contrastent avec une mobilité plus faible et plus difficile des habitants de la Chaîne centrale.

Une telle situation est partiellement la conséquence du principe d'équité spatiale qui a présidé à la desserte des îles avec la création, en 2004, par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, d'une aide à la continuité territoriale intérieure (CTI) de 2 500 FCFP (21 €), destinée uniquement aux liaisons aériennes intérieures. Mais les généreuses réductions proposées par Air Calédonie aux résidents des Loyauté de 35 % et 46 % par rapport aux deux tarifs publics, supérieures

Taanlô, une île corallienne
à l'extrême nord de la commune
de Poum.
© J.-C. Gay



aux fonds octroyés par le gouvernement et qui se rajoutaient à la CTI, ont creusé le déficit de la compagnie aérienne. Elles ont abouti, en l'absence d'un tel dispositif pour le bateau, à un trafic passager dominé par l'avion étonnamment le moins cher, y compris pour le fret ! La remise en question de ce système en 2011, afin de « sauver » cette compagnie, avec suppression de la CTI et mise en place de quotas de sièges sur les vols les plus demandés pour générer plus de revenus, a provoqué, sur fond de conflits coutumiers (cf. événement du 6 août 2011 à Maré) et politiques, un bras de fer entre les collectifs d'usagers et Air Calédonie aux Loyauté, témoignant de la banalisation et de l'importance de l'avion pour les Loyaltiens, qui vont continuer de bénéficier de tarifs très préférentiels. Des pistes de décollage trop courtes et trop étroites, qui ne permettent pas d'utiliser à pleine charge les ATR 42 et ATR 72 (emport maximal de 50 passagers pour 68 sièges à Ouvéa), ainsi qu'un balisage des pistes ou des moyens météo mal adaptés, obèrent en outre les possibilités de redressement financier de la compagnie aérienne intérieure.

Des problèmes d'infrastructures et d'approvisionnement

La discontinuité maritime se traduit par ailleurs, en raison de l'organisation du trafic maritime (cf. *supra*), par des coûts de transport des marchandises plus élevés par mer que par la voie terrestre. Par conséquent, pour que les prix du gaz, de l'essence et du gazole soient identiques sur tout le territoire, le gouvernement a dû mettre en place une péréquation neutralisant la distance à Nouméa, lieu d'arrivée des énergies fossiles, et surtout l'insularité. Sachant que le coût de la distribution était estimé, fin 2008, à 0,67 FCFP/litre à Nouméa, 4 à 5 FCFP/litre sur la Grande Terre et 21 FCFP/litre environ dans les îles Loyauté, les Loyaltiens paient leur litre d'essence 18 FCFP de moins que son coût, la différence étant réglée par les consommateurs du Grand Nouméa qui paient celui-ci 2,43 FCFP de plus que son coût. L'offre proposée par la Compagnie maritime des îles et la Société de transport des îles est insatisfaisante et les îles Loyauté subissent assez régulièrement des pénuries de carburants, et d'autres denrées, en raison des problèmes de panne et de maintenance des rares bateaux assurant la desserte. À cela se rajoutent de préoccupants problèmes d'infrastructure. Certains wharfs sont délabrés et dangereux. Les entrepôts de stockage sont insuffisants ou inexistantes. Des trois îles principales, Ouvéa est la plus pénalisée, parce que la plus éloignée et la plus mal équipée, mais un nouveau wharf et un dock sont projetés.

Petites et généralement basses, les îles connaissent des problèmes d'approvisionnement en eau, à l'exception de Yandé, Ouen et Belep, montagneuses, et de Lifou ou Maré, dont la taille permet de jouir d'une lentille phréatique subvenant à leurs besoins (avec forages et chloration dans presque toutes les tribus) mais vulnérable, les polluants pouvant facilement s'infiltrer dans le sous-sol corallien. Sur l'île des Pins, il existe une interdiction coutumière de construire et de cultiver sur le plateau pour préserver la ressource provenant de cette nappe, qui suffit à la consommation locale. Les autres îles connaissent, à des degrés divers et à certains moments de l'année (en fin de saison sèche en particulier), des situations délicates, à l'exception d'Ouvéa dotée en 1993 de la première usine de dessalement de l'eau de mer de Nouvelle-Calédonie. Utilisant un bouilleur, reposant sur le principe très coûteux de la distillation, par évaporation et condensation, cette technique a été abandonnée en 2008 au profit de l'osmose inverse. La nouvelle unité peut produire jusqu'à 300 m³ d'eau douce par jour. Celle-ci est distribuée, grâce à des camions-citernes, aux particuliers, qui disposent de cuves de 3 à 11 m³. À Taanlô, la récupération de l'eau de pluie sur les toitures reste la source unique ou majoritaire d'approvisionnement, comme c'était le cas à Tiga jusqu'à la mise en service, fin 2012, d'une petite unité de dessalement. Ces deux cas témoignent d'un gaspillage de l'argent public quand on sait qu'à Taanlô une usine de dessalement par bouillage n'a fonctionné que de 2000 à 2002, cette installation jugée trop coûteuse n'ayant jamais été réparée. À Tiga, un équipement également onéreux fonctionna brièvement dans les années 1970 : un vaste réservoir, alimenté par un

*Quelques aspects des transports
aérien et maritime dans les îles*

ATR 42 sur tarmac à Lifou.
© Air Calédonie



Tarmac de l'aérodrome de Waala (Belep).
Des infrastructures minimales pour accueillir
le *Twin Otter* pouvant transporter 20 passagers.
© J.-C. Gay



**Port de Tadine (Maré)
à l'arrivée du *Betico 2*.**
Forte affluence sur le quai
en période de fêtes
de fin d'année.
© J.-C. Gay



Barge *Belema Nenema* à Waala (Belep). Cette barge assure le transport du fret entre Poum et Belep.
© J.-C. Gay

impluvium en tôle sur le premier plateau, amenait l'eau courante par gravité dans toutes les maisons du village. La question de la maintenance se pose dans les îles difficiles d'accès. Ainsi, par sa proximité à Nouméa, l'île Ouen est un lieu d'expérimentation en matière d'énergie avec la mise en service, en 2008, d'une centrale électrique hybride, fonctionnant grâce à de l'huile végétale recyclée et à des panneaux solaires.



***Les problèmes
d'approvisionnement
en eau dans les îles***

Récupération de l'eau de pluie à Tiga
provenant des toitures
et alimentant une citerne individuelle.
© J.-C. Gay



Distribution aux particuliers
d'eau potable provenant de l'usine
de dessalement, à Ouvéa.
© J.-C. Gay



Usine de dessalement
abandonnée de Taanlô.
© J.-C. Gay

Les îles Loyauté

Dans le monde insulaire néo-calédonien, les îles Loyauté occupent une place à part. Lieu d'abordage de nombreux Océaniens poussés par les alizés, les îles Loyauté ont été en contact avec le monde polynésien, alors qu'une tradition d'émigration les fait vivre depuis longtemps (cf. *infra*). Par ailleurs, leur mise en réserve en 1899, sans cantonnement, qui épargna à ces îles un épisode sombre de la colonisation, et l'action précoce et profonde des missionnaires anglicans, en matière d'alphabétisation spécialement, les différencient du reste de la Nouvelle-Calédonie. Cet archipel, et surtout Lifou, est très bien doté en écoles indigènes jusqu'à la fin de l'indigénat. D'aucuns estiment que l'organisation des gens de Lifou découle de leur culture « à l'anglaise », dispensée par les pasteurs au XIX^e siècle, et que l'on retrouve par exemple dans l'alimentation et dans la langue drehu – la plus parlée des langues kanak – avec ses très nombreux emprunts à l'anglais dans les domaines de la religion, de la numération, du calendrier, des vêtements, des ustensiles domestiques, de la cuisine... Ce phénomène est peut-être encore plus marqué dans la langue de Maré, le nengone, où les missionnaires ont en outre déclenché une modification de la prononciation. On peut aussi remarquer que jusque dans les années 1950 « Loyalty » était le toponyme le plus courant pour parler de cet archipel.

Handicapées par l'absence de ressources naturelles et le faible développement du tourisme, ces îles exportent depuis longtemps leur main-d'œuvre, dont matelots et catéchistes. À Nouméa, les Loyaltiens sont intégrés dans de puissants réseaux de solidarité villageois, au travers du cricket entre autres (cf. *supra*), ce qui facilite leurs va-et-vient et leur insertion dans le monde urbain. On compte aujourd'hui plus de Loyaltiens dans le Grand Nouméa que dans leur archipel et les locuteurs d'une des quatre langues des îles Loyauté (drehu, nengone, iaai, fagauvea) sont plus nombreux dans le Grand Nouméa (17 403) que dans leurs aires linguistiques d'origine (11 633), ce qui n'est pas le cas des autres langues kanak.

Langue	Nombre de locuteurs de 14 ans et plus	Aire linguistique*	Part de locuteurs hors de l'aire linguistique
Drehu	15 558	Lifou	64 %
Nengone	8 721	Maré	59 %
Paicî	7 252	Poindimié, Ponérihouen, Koné, Poya, Pouembout, Touho et Voh.	28 %
Xârâcùù	5 729	Canala, Thio, La Foa, Boulouparis, Sarraméa, Moindou et Farino.	33 %
Ajïë	5 356	Houaïlou, Kouaoua, Poya, Bourail et Ponérihouen	35 %
Iaai	4 078	Ouvéa	63 %
Cèmuhî	2 602	Touho, Poindimié et Koné.	23 %
Yuanga, Zuanga	2 400	Ouégoa, Kaala-Gomen, Koumac et Pouébo	23 %
Fagauvea	2 219	Ouvéa	55 %
Numèè, Kwényi	2 184	Île des Pins, Nouméa, Yaté, Mont-Dore et Dumbéa	7 %

Tableau 14 – Les dix principales langues mélanésiennes et leur espace d'usage en 2009.

Source : Isee, RGP 2009.

* Les communes sont classées par ordre décroissant suivant le nombre de locuteurs.

En gras, les langues loyaltiennes.

Mieux formés, mieux organisés, mieux intégrés à la vie urbaine, les Loyaltiens constituent une sorte d'élite kanak. Pour preuve, les deux tiers des stagiaires des programmes « 400 cadres » et « Cadre avenir » (cf. *supra*) en sont originaires, mais la plupart travaillent ensuite dans le Grand Nouméa. Ils injectent en retour de l'argent dans leur village et leur île d'origine. Cette province est l'exemple même du modèle Mirab (Migration, Remittances, Aid & Bureaucracy), développé par G. Bertram et R.F. Watters et qui décrit un grand nombre de territoires insulaires tropicaux, en Océanie et ailleurs (BERTRAM et WATTERS, 1985 ; ANTHEAUME et LAWRENCE, 1985). L'émigration continue d'être importante. Les remises d'argent des émigrés sont conséquentes bien que très mal connues. Avec la politique de rééquilibrage (cf. *supra*), l'aide publique a été massive et l'on est passé d'une politique d'assistance à une politique d'assistanat (HERRENSCHMIDT, 1999 : 191). Plusieurs équipements onéreux sont à l'abandon (stade, gymnase, wharf...) et attestent d'une mauvaise gestion des fonds publics. La Chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie a révélé plusieurs dysfonctionnements concernant la gestion des personnels de cette province (effectifs pléthoriques, masse salariale en forte croissance, laxisme dans la gestion des congés, irrégularité de certaines indemnités perçues par les élus...)56. Le taux d'administration est trois fois plus élevé qu'en métropole. Les communes de Lifou, Maré et Ouvéa comptent proportionnellement plus de salariés du secteur public que la moyenne néo-calédonienne, ce qui n'était pas le cas en 1989. Cette bureaucratisation de l'emploi est une conséquence de la provincialisation et du rééquilibrage. Le tournant touristique pris, ces vingt dernières années, par de nombreuses petites économies insulaires relevant du modèle Mirab et aboutissant à la mise en évidence du modèle Sites (Small Island Tourist Economies) ne s'est pas encore manifesté aux Loyauté (cf. *supra*), pourtant il est le seul capable de fixer cette population et de réduire l'addiction de cette province aux transferts publics (MCELROY, 2006).

56. Lettre d'observation définitive, 2004, n° 04/04.

Disparités et restructuration de l'espace

Dans le dessein de saisir l'hétérogénéité de l'espace néo-calédonien, nous opterons dans un premier temps pour une analyse quantitative à l'échelle communale. Ce choix vise à mieux comprendre les inégalités existantes et leur évolution, car il a l'avantage de proposer des données comparables d'un recensement à un autre pour l'ensemble du territoire. Dans un second temps, nous mettrons en évidence la nouvelle organisation de l'espace.



Entrée du parc Georges-Guillermet
à La Foa.
© J.-C. Gay

1989-2009, vingt ans de rééquilibrage

En croisant un certain nombre de données et en réalisant une analyse statistique en composantes principales (cf. annexe 3, p. 216), comme pour les quartiers de Nouméa (cf. *supra*), l'opposition entre la côte est et la côte ouest apparaît avec clarté, tout comme, mais un peu moins nettement, une opposition entre le Nord et le Sud. Schématiquement, on peut diviser la Nouvelle-Calédonie en quatre secteurs. Le plus développé est le Sud-Ouest ; viennent ensuite le Nord-Ouest, le Sud-Est et enfin le Nord-Est ainsi que les îles. En affinant cette régionalisation grossière, on aboutit à la mise en relief de quatre types de communes circonscrivant des unités plus ou moins discontinues.

Les quatre types de communes

Quatre groupes de communes émergent donc (GAY, 2012 b) :

- le premier correspond au sud-ouest de la Grande-Terre, du Mont-Dore à Bourail, auquel il faut rajouter Koné et Koumac dans le nord-ouest. Les variables qui discriminent le plus cet ensemble sont le sous-emploi, plus réduit que dans le reste du pays, une faible proportion de Kanak, un bon niveau scolaire, une motorisation et un équipement en ordinateur plus élevés qu'ailleurs ;
- un deuxième groupe est constitué de l'Est minier, de Yaté à Kouaoua, auquel se rajoutent quelques communes minières de l'Ouest (Kaala-Gomen, Voh et Poya), la touristique île des Pins et Poum. On a à faire à des communes très mélanésiennes dans lesquelles une activité importante, la mine ou le tourisme, génère des revenus conséquents et offre de nombreux emplois, expliquant la relative modestie du secteur public et des PIB/habitant non négligeables ;
- un troisième groupe correspond à Belep, aux îles Loyauté (à l'exception de Lifou), au centre et au nord de la côte est, de Houaïlou à Ouégoa (à l'exception de Poindimié). Il s'agit de communes mélanésiennes périphériques, à l'écart du développement avec une population très peu diplômée. Les indicateurs économiques, sociaux et démographiques y sont inférieurs à la moyenne. La population y augmente peu, voire y baisse, en raison de départs vers le Grand Nouméa. L'économie y est restée très rurale, avec une activité d'autosubsistance importante. La monétarisation limitée de l'économie explique des revenus faibles ;

- restent les cas de Lifou et Poindimié, nettement distincts des autres communes. Il s'agit de centres de l'intérieur et des îles, au même titre que Koumac, La Foa ou Koné, mais avec une proportion des salariés du secteur public dans la population active ayant un emploi y atteignant des sommets (42,5 % à Lifou, 43,6 % à Poindimié), reflet d'investissements publics massifs mais peu relayés par le secteur privé.

Carte 17 – Les quatre types de communes en 2009.
Source : élaboration personnelle.



Des évolutions sensibles

L'analyse des données du recensement de 1989 (cf. annexe 3, p. 216) et la comparaison avec celles de 2009 indiquent qu'il n'y a pas eu durant ces deux décennies une homogénéisation et une réduction des disparités. On remarque au contraire clairement l'apparition de types de communes nettement différenciés les uns des autres se substituant à une disposition plus continue. La gradation des inégalités communales a laissé la place à des ruptures sensibles. Pour filer la métaphore cycliste, on avait en 1989 un peloton très étiré avec quelques individus détachés ; on a en 2009 un groupe d'échappés et une série de convois d'attardés, *grupetti*, plus ou moins à la traîne, typiques des étapes de montagne. Cet ordre est certainement la conséquence d'un dopage très inégal à l'argent public ou à la rente minière.

Cependant, on ne peut passer sous silence les évolutions extrêmement positives qui se sont produites. Notons d'abord que le groupe de tête en 2009 (qui comprend le Grand Nouméa, Koumac, Boulouparis, Bourail, La Foa, Farino, Moindou, Pouembout et Koné) regroupe les trois quarts de la population néo-calédonienne. Le second constat est la remarquable émergence des communes de Koné, Poindimié et Lifou, par la construction d'infrastructures médicales et scolaires ou par la mise en place d'administrations provinciales. Les accords de Matignon et de Nouméa sont à l'origine de ces centres de brousse émergents tout comme

de remarquables évolutions en matière de formation et d'équipement. En 1989, une seule commune, Nouméa, comptait plus de 10 % d'habitants ayant un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat. Vingt ans plus tard, il y en a 24 sur 33 (il faut néanmoins rappeler que le nombre de bacheliers a beaucoup augmenté, cf. *supra*). Près de la moitié des municipalités en 1989 avaient au moins quatre logements sur dix non connectés au réseau électrique ; il n'y en a plus aucune dans cette situation aujourd'hui. Le téléphone fixe ou mobile s'est généralisé. La baisse du poids des salariés publics dans un certain nombre de communes, comme Poum (de 48 % en 1989 à 27 % en 2009), Koné (de 54 à 27 %), Yaté (de 45 à 23 %), Voh (de 39 à 18 %), Poya (de 41 à 19 %) ou l'île des Pins (de 33 à 20 %), est à mettre au crédit de l'essor spectaculaire du secteur privé. Dans ces six communes, la population active occupée a été multipliée par trois en vingt ans pendant que le nombre d'emplois dans le secteur public n'augmentait que de 50 %. Koné, Voh et Poya ont directement bénéficié du projet Koniambo, mais aussi de la relance par la SLN du site de Népoui dans les années 1990, Yaté de l'usine de Goro, Poum du dynamisme koumacois et l'île des Pins de l'ouverture de plusieurs hôtels comme le Méridien, ou l'Ouré Lodge.

Une accessibilité toujours inégale

La politique de rééquilibrage a permis une amélioration marquante des conditions de vie et d'hygiène en brousse et dans les îles, quoique les écarts de richesse entre la province Sud et les deux autres provinces ne se soient pas réduits. Les disparités au sein de ces dernières ont eu tendance à s'amplifier, avec l'émergence de quelques pôles dynamiques, mais la marginalisation de la côte est, spécialement, se poursuit. L'aggravation du sous-peuplement n'arrange pas le défi de la distance et de son coût, particulièrement pénalisants pour le développement, car plus les densités sont faibles et moins des modes de transport efficaces, rapides et/ou économiques sont envisageables. Hormis l'autocar, tout autre moyen de transport en commun n'est pas viable en brousse, vouée à la route. Réservées surtout à une clientèle d'affaires très spécifique, tels les médecins, les juges ou les avocats se rendant pour la journée à l'hôpital de Poindimié ou à son antenne de justice, les liaisons aériennes d'Air Calédonie Nouméa-Touho, Nouméa-Koumac-Belep et Nouméa-Koné sont déficitaires et compensées par la province Nord. Seule cette dernière bénéficie d'une demande importante avec l'usine du



Radier submergé à Touho
le 13 août 2010.
© J.-C. Gay

Nord, ce qui explique l'allongement en 2014 de la piste de Koné afin d'optimiser la capacité d'emport de l'ATR 42. Pour les îles Loyauté, la domination du transport aérien ne repose que sur des subventions publiques (cf. *supra*). Sur la Grande Terre, l'accessibilité globale est doublement dissymétrique : très marquée entre la côte ouest et la côte est, moins accusée entre le sud et le nord de la Grande Terre. La localisation du Grand Nouméa, sur la côte ouest, la présence de l'axe routier de loin le meilleur et l'existence des liaisons aériennes Nouméa-Koumac et Nouméa-Koné favorisent les localités de l'Ouest. Celles de la côte est sont pénalisées par la traversée de la Chaîne centrale, incommode et lente, par une route littorale souvent pittoresque mais tortueuse ainsi que par une desserte aérienne très réduite (cf. *supra*).

En période d'intempéries, les temps de parcours sont allongés, avec des radiers submergés par l'eau des *creeks* sur les axes secondaires et des axes principaux qui peuvent être aussi inondés, isolant parfois durant plusieurs jours des milliers d'habitants. Poum, par exemple, a été inaccessible pendant quatorze jours, en mars 2009. Ces problèmes affectent souvent les populations les moins motorisées, notamment celles en tribus, alors qu'il s'agit des territoires les plus mal desservis par les transports collectifs et donc les plus enclavés, comme le prouve l'importance de l'autostop chez les Kanak.

Aménager et protéger le territoire

En matière d'aménagement du territoire, il faut savoir rester modeste car, en dépit de l'utilisation d'outils puissants (tels ceux de la décentralisation ou de la politique des métropoles d'équilibre), le poids économique de Paris et de sa région, par exemple, a progressé, passant entre 1960 et 2008 de 26 % à 28 % du PIB métropolitain (JEAN et VANIER, dir., 2008 : 31). On peut faire le même bilan à propos de quatre décennies d'*intervento straordinario* de l'État

Encadré 26

Le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie

Prévu par la loi organique du 19 mars 1999, ce schéma n'est pas encore réalisé. Il faut dire que le projet, baptisé « Nouvelle-Calédonie 2025 », n'a été lancé qu'en 2008. À la suite de toute une série de réunions publiques et de neuf ateliers, la phase de diagnostic s'est achevée en décembre 2009 (NOUVELLE-CALÉDONIE 2025, 2009 b). Deux publications très intéressantes et sans concession ont été produites, mais la phase de définition des orientations et des moyens a débuté tardivement et a débouché en 2013 sur la publication d'un document intitulé *Orientations & moyens : propositions*. Ce n'est que lorsque les élus néo-calédoniens auront choisi les orientations et les moyens qu'ils désirent mettre en œuvre que le schéma existera. Ce retard n'a rien d'étonnant en outre-mer quand on sait qu'entre la loi de 1984, qui a conféré des compétences particulières dans le domaine de l'aménagement du territoire aux quatre régions d'outre-mer, et l'approbation des schémas d'aménagement régional (SAR), bien plus d'une décennie a été nécessaire. Pourtant, on aurait pu croire que les choses iraient plus vite, car si les SAR ont valeur de prescriptions d'aménagement et d'urbanisme (ce qui signifie que les plans locaux d'urbanisme et les schémas de cohérence territoriale doivent être compatibles avec leurs dispositions), le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie se contentera d'orienter sans contraindre. Sa seule portée juridique tient dans ce que les futurs contrats de développement devront être compatibles avec lui.

italien dans le Mezzogiorno. Nous venons de le constater, vingt années de rééquilibrage, fondé sur une ferme et constante volonté politique associée à des instruments en apparence efficaces, n'ont pas réduit, ne serait-ce que modestement, le poids de Nouméa ou l'écart entre cette agglomération et le reste du pays (SUDRE, 2013). Elles n'ont pas également réussi à fixer les populations rurales et tribales, nonobstant l'amélioration de leurs conditions de vie. L'optimiste avancera qu'il s'agit d'une simple question de temps. Puisse-t-il avoir raison, mais nous en doutons, car on peut légitimement s'interroger sur la capacité de l'action publique à lutter vigoureusement contre le sous-développement régional.

Les projets d'aménagement en province Nord

Le « Grand H »

L'idée d'un pôle urbain secondaire est ancienne en Nouvelle-Calédonie, déjà à l'ordre du jour dans les années 1950. Avec les accords de Matignon, la volonté de faire de Koné, capitale de la province Nord, un centre rééquilibrateur va prendre consistance. Or, la création de pôles de développement a été un des fondements de l'« âge d'or » de l'aménagement du territoire en France, sans généralement produire les résultats escomptés. Par ailleurs, il est temps d'en finir avec le mythe des grands travaux (routes, lycées, hôpitaux, ports...) qui seraient par eux-mêmes créateurs d'emplois et généreraient des infrastructures et des territoires contrebalançant le dynamisme de la capitale (JEAN et VANIER, dir., 2008 : 10). Le cas du « Grand H » est instructif.

Avant l'ouverture de la route Koné-Tiwaka, il fallait de quatre à six heures pour se rendre de Koné à Poindimié, distantes de 80 km en ligne droite, car on devait emprunter le col d'Amos au nord ou le col des Roussettes au sud. L'ouverture, après dix ans de travaux, de cette transversale met les deux localités à 70 minutes de voiture, désenclave la côte est, réorganise la province Nord et place sa capitale, Koné, en situation de carrefour. Durant le chantier, on envisage dans un premier temps de renforcer les localités, de part et d'autre de la Chaîne centrale, directement desservies par la route Koné-Tiwaka. Apparaît alors l'idée du « Grand H » par l'implantation d'établissements publics dans les communes de Touho (où on ouvre un lycée d'enseignement professionnel en 1994), de Pouembout (avec l'inauguration d'un lycée agricole en 1992), de Poindimié (avec un hôpital et un lycée général) et de Koné (avec l'hôtel de province). Malgré l'ouverture de la transversale et la mise en service de ces équipements structurants, cette organisation en réseau fera long feu. Cette route n'est pas parvenue à associer la côte est à la dynamique de la côte ouest et le « Grand H » est passé par profits et pertes.

La « ville océanienne »

Au lieu de l'éparpillement, on opte par la suite pour la mise en place d'un pôle urbain sur la côte ouest. Une Mission d'aménagement de la province Nord et des îles (Mapni), relevant du groupement « Villes nouvelles de France », développe le projet ambitieux de créer une « ville océanienne » autour de l'hôtel de province et à mi-chemin des localités de Pouembout et de Koné. À l'horizon 2010, 8 000 habitants et 4 000 emplois publics et privés étaient attendus. Ce dessein démesuré n'aboutira que partiellement, mais le projet d'une usine métallurgique à Vavouto, sur la commune de Voh, relance cette dynamique en y associant la commune de Voh. Ainsi surgit le sigle VKP (Voh-Koné-Pouembout) au début des années 2000, devenu récemment VKPP avec l'intégration de la commune de Poya et de son port de Népoui, sous-utilisé. L'enjeu est de faire de Koné une vraie ville dotée des équipements de services et de commerce lui permettant de rayonner sur tout le nord de la Grande Terre. Sa dynamique démographique actuelle est indéniable (cf. *supra*). La première grande surface du Nord et de la brousse, pourvue d'une galerie commerciale, a ouvert ses portes en 2013 à Teari. Il plane

cependant encore beaucoup d'incertitudes sur le rôle de Koné et sur la dynamique de la zone VKPP avec l'achèvement des travaux de l'usine du Nord et la baisse des effectifs liée à la fin du chantier, la métallurgie du nickel n'étant pas une « industrie industrialisante » (SUDRE, 2013 : 126).



L'hôtel Tiéti Tera à Poindimié.

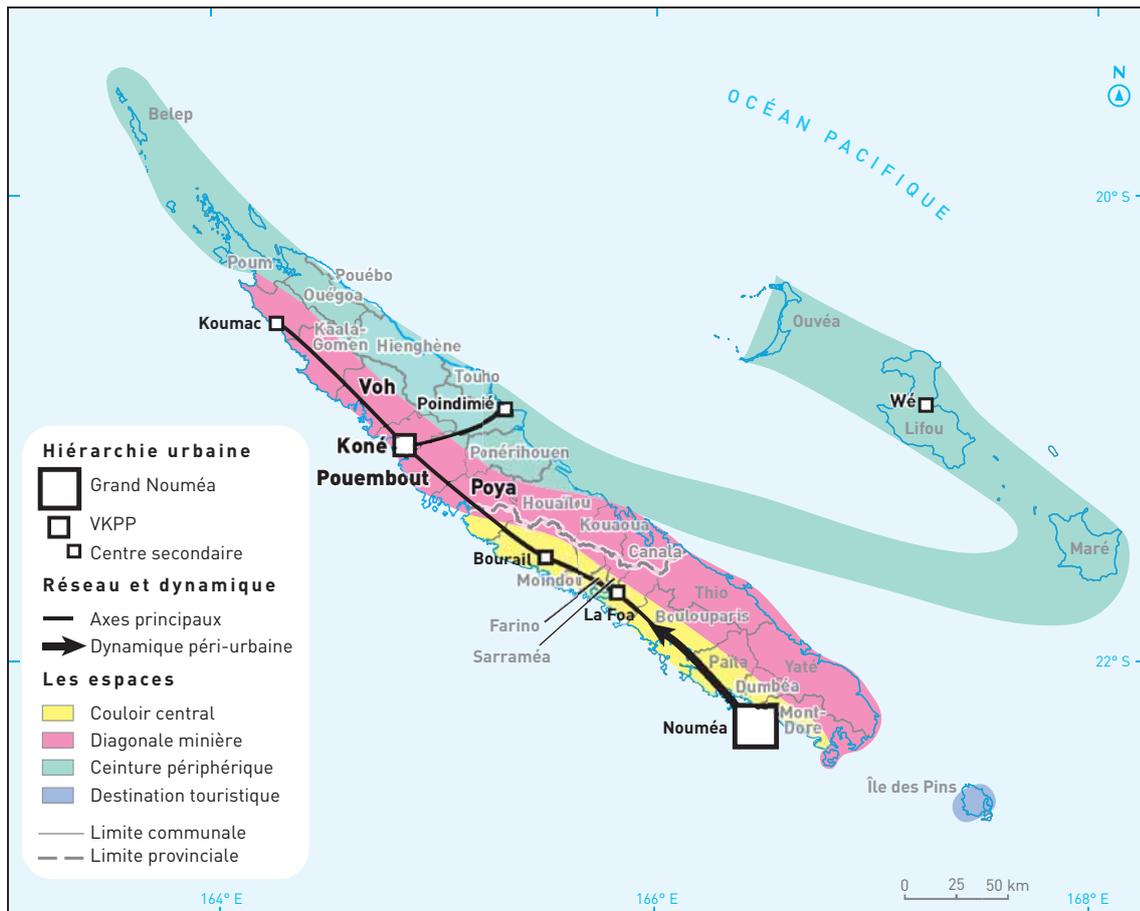
Cet hôtel trois-étoiles de la côte est, ouvert en 2008 et ayant bénéficié d'une double défiscalisation, fait partie des infrastructures rééquilibrantes.

© Société océanienne d'hôtellerie



Chantier du centre commercial de Koné en juin 2012.

© J.-C. Gay



Carte 18 – L'organisation de l'espace néo-calédonien.

Celui-ci nous apparaît s'organiser en quatre ensembles singuliers.

Le couloir central est la partie la plus dynamique du pays.

La diagonale minière tire profit de l'exploitation du nickel.

La ceinture périphérique est de plus en plus marginalisée.

Enfin, l'île des Pins est un cas à part comme seule véritable destination touristique.

Source : élaboration personnelle.

Les Ogaf

Dans la province Nord, l'accent a également été mis sur un développement local, fondé sur de microprojets touristiques par exemple ou sur des opérations groupées d'aménagement foncier (Ogaf) dans les communes de la côte est. Apparues en métropole en 1970 et arrivées timidement en 1993 en Nouvelle-Calédonie, il a fallu l'accord de Nouméa (1998) pour que ces opérations deviennent un des instruments majeurs de l'aménagement de la province Nord (BOUARD, 2011 : 238-241). Elles reposent sur la concertation, le volontariat et l'incitation financière sur un périmètre bien défini et pour un temps donné. Emblématique de cette politique, l'Ogaf côte est a eu pour mission de relancer la mise en marché des produits agricoles locaux autour d'une coopérative, le Gapce (Groupement agricole des producteurs de la côte est), en difficulté en 1999. Les Ogaf auront concerné au total neuf communes de la province

Nord, cinq de la province Sud et les trois communes loyaltiennes. Seule l'Ogaf de Poum est encore en cours, se terminant en 2014. Bien que mitigé, leur bilan n'est pas inintéressant. Ainsi, les associations porteuses des Ogaf, en gérant des infrastructures agricoles (centres de tri, aires de stockage...), ont favorisé la réunion des agriculteurs et l'investissement de nouveaux acteurs locaux.

Se déplacer dans le Grand Nouméa

Pour sa part, le Grand Nouméa nécessite urgemment une politique d'aménagement cohérente, spécialement en matière de déplacement, car c'est une agglomération en voie d'asphyxie. Certes, sa situation peut paraître enviable par rapport aux problèmes de circulation que connaissent les autres villes de l'outre-mer, mais la croissance démographique et l'étalement de l'habitat, très rapides, conduisent progressivement à une saturation routière. Les habitants du Grand Nouméa ne sont pas prêts à abandonner leur véhicule au profit des transports en commun, vu la médiocrité de l'offre et la timidité des politiques publiques dans ce domaine. Le caractère balbutiant de l'intercommunalité (cf. *supra*) dans l'agglomération n'est pas sans conséquence. Le réseau de transport en commun Karuïa est circonscrit à la commune de Nouméa. Les trois communes périphériques sont desservies par l'entreprise Carsud, filiale du groupe Veolia et de la SEM Promosud relevant de la province Sud. Il y a donc deux réseaux, mal connectés et sans tarification unique, ce qui pénalise les plus modestes et participe de la vie chère. Pourtant, la situation s'est nettement améliorée avec la disparition des fameux baby-cars (cf. *supra*). La mairie accordait alors des licences à des conducteurs-artisans propriétaires qui desservaient des lignes sans horaires et sans abribus. La création du GIE TCN (transport en commun de Nouméa), en 1999, introduit la tarification unique et propose de nouveaux bus. Conventienné en 2001 par la ville de Nouméa, qui lui accorde une subvention d'exploitation forfaitaire sur ses fonds propres, en l'absence d'un versement pour le transport, le réseau Karuïa véhicule de 15 000 à 18 000 voyageurs/jour actuellement. Depuis le 1^{er} janvier 2010, un nouveau contrat, conclu pour huit ans, lie le GIE et la ville. En 2002, est mis en place un réseau suburbain, dont l'exploitation est confiée par la province Sud à la société Carsud.

Il est désormais temps de faire rapidement évoluer les choses, dans une agglomération où 16 % des ménages ne sont pas motorisés et où deux tiers des usagers des bus sont des Kanak (cf. *supra*). Pour le moment, prendre l'autobus ou l'autocar est un choix par défaut en raison de ses déficiences : fréquence insuffisante, non-respect des horaires, coût élevé, nombreux arrêts non équipés et pas adaptés aux personnes à mobilité réduite. Le défaut de tarification unique et de correspondance entre Carsud et Karuïa est révélateur du manque de coopération entre les autorités organisatrices des transports publics, alors même que 41 % des usagers doivent prendre au moins deux bus. Autant dire que le recours à l'automobile est massif avec, de surcroît, un parc sur-motorisé par l'augmentation, entre autres, des véhicules tout-terrain. Encombrants, polluants et gros consommateurs d'énergie, leur achat est également encouragé par des carburants moins onéreux qu'en Europe, car moins taxés. La vogue des voiturettes chez les 15-18 ans issus des milieux aisés n'arrange pas les problèmes de circulation.

Souhaitons que le plan de déplacement de l'agglomération nouméenne (SIGN, 2008), version locale des plans de déplacements urbains (PDU) métropolitains, ici purement facultatif et sans caractère prescriptif, puisque la loi de 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (« loi SRU ») ne s'applique pas à la Nouvelle-Calédonie, soit suivi d'effets. Car la progression du trafic est impressionnante sur les axes d'accès à Nouméa. Les embouteillages aux entrées de la ville se multiplient et s'allongent dans l'espace et le temps. Quoique pour le moment peu efficaces, deux outils récents poussent à l'optimisme : le Syndicat intercommunal du Grand Nouméa (créé en 2006) et le Syndicat mixte des transports urbains du Grand

Nouméa. La création, en 2010, de cette autorité organisatrice des transports était une condition indispensable pour que l'État soutienne les appels à projet de transport en commun en site propre (TCSP) et de navette maritime.

Le schéma de cohérence de l'agglomération de Nouméa, validé en 2010 par la province Sud et trois des quatre communes du Grand Nouméa, plaide pour une extension urbaine maîtrisée et une structure multipolaire pour s'apprêter à l'ère de l'énergie onéreuse. Une redensification de la ville point au travers des projets plus ou moins avancés des centres urbains de Koutio (Dumbéa) ou de Boulari (Mont-Dore), ou de la ZAC de Dumbéa-sur-Mer, dans lesquels les logements sociaux sont en proportion importante en considération de la demande non résorbée pour ce type d'habitat.

Agir sur les désordres environnementaux

À côté du défi de la densification et de l'habitat dans le Grand Nouméa, les pouvoirs publics sont confrontés à la protection d'un milieu biophysique particulièrement riche, inclus dans un des 25 « points névralgiques de biodiversité » de la planète. Ces zones ne couvrent que 1,4 % de la surface mondiale des terres émergées, mais regroupent 44 % des plantes vasculaires et 35 % de toutes les espèces de quatre groupes de vertébrés.

Les dégâts miniers

Malgré sa faible occupation humaine, la Nouvelle-Calédonie a été particulièrement exploitée, par l'industrie minière notamment qui laisse des traces très visibles dans le paysage. Les désordres environnementaux qu'elle provoque sont avérés et concernent la biodiversité terrestre et marine, la qualité des eaux douce et lagonaire, l'érosion des sols, l'engravement des cours inférieurs des fleuves... (DANLOUX et LAGANIER, 1991 : 25) Lors de la période du boom du nickel, une exploitation anarchique a causé des dégâts colossaux (DIMENC, 2009 : 79-82). Les produits stériles se sont déversés des crêtes décapitées et ont descendu les



La mine Vulcain dans la vallée de la Tontouta (Boulouparis).
L'érosion a été provoquée par d'anciennes mines et par l'ouverture des routes d'accès.
© B. Robineau

versants, jusqu'aux embouchures et au lagon pour les éléments les plus fins. Le problème des mines orphelines, ces mines abandonnées depuis plusieurs décennies et qui n'ont plus de titulaire, reste pendant. Au moins 200 km² de sols nus dégradés par l'activité minière ont été identifiés, soit 1,2 % de la superficie de la Grande Terre. Certaines communes sont particulièrement affectées : Houailou et Thio ont plus de 15 % de leur territoire dans cette catégorie ; Kouaoua, 11 %. Elles rassemblent à elles seules 40 % de ces surfaces.

Jusqu'au code minier de 2009 (cf. *supra*), il n'existait aucun moyen juridique pour assurer une protection satisfaisante de l'environnement. Désormais, la remise en état des sites miniers est obligatoire et garantie financièrement au démarrage. Des progrès en matière d'exploitation ou d'ouverture de pistes ont été réalisés. Les compagnies minières sont engagées dans une logique d'atténuation des effets de leur activité, mais tout cela n'efface pas un lourd passif dont l'apurement sera largement à la charge des collectivités publiques. Le coût de réhabilitation des anciens sites miniers dépasse le milliard d'euros. Au rythme des opérations déjà conduites, il faudra des décennies pour parvenir à stabiliser les déblais et à stocker les résidus de la mine. La revégétalisation n'est pas facile dans des milieux pédologiques pauvres et, de surcroît, dégradés. Pour le moment, les 250 ha revégétalisés paraissent dérisoires par rapport à l'extension des zones dégradées (cf. *supra*) : à peine plus de 1 %. Au contact de la terre et de la mer, la mangrove⁵⁷ joue un rôle fondamental. Elle protège les littoraux de l'érosion. Elle constitue une source de nourriture et de revenus pour les pêcheurs. Elle est un haut lieu de la biodiversité. En Nouvelle-Calédonie, elle a un rôle supplémentaire en servant de pièges à métaux polluants à forte dose (nickel, fer, manganèse, chrome, cobalt...) en aval des sites miniers. Mais ses 260 km² reculent de 1 à 2 % par an, sous la pression de l'urbanisation et des installations minières.

La mangrove de Voh
et son célèbre cœur.
© J.-C. Gay



57. Formation arborescente de palétuviers poussant sur les sols salés de la zone de balancement des marées et principalement développée sur la côte ouest.

La dangerosité de l'amiante environnemental

La nature géologique d'une grande partie de la Grande Terre explique la présence de fibres d'amiante, souvent associées aux serpentinites⁵⁸, sur les massifs miniers. La dangerosité prouvée de l'amiante, à l'origine de cancers de la plèvre (mésothéliomes) ou broncho-pulmonaires, et le constat de l'incidence anormale de ces pathologies mortelles chez les Kanak des zones tribales de Houailou-Bourail et de Koné-Touho-Poindimié expliquent l'intérêt qu'on lui porte depuis les années 1980. En 1995, l'exposition au pö, un badigeon laiteux parfois fabriqué à base de trémolite (un minéral de la famille des amiantes) revêtant les façades et les murs de certaines cases, est mise en évidence comme facteur de risque par une étude de l'INSERM (LUCE *et al.*, 1997). Par une ironie du sort, c'est au nom de l'hygiène que l'administration coloniale avait encouragé ou imposé ce badigeonnage (HOUCHOT, 2008 : 180). À partir de 1997, les autorités recensent toutes les maisons trémolitiques. La province Nord, à partir de 2003, détruit près de 600 bâtisses et reconstruit 469 « maisons trémolites » pour un coût total de 14 millions d'euros. Mais l'exposition à l'amiante environnemental ne semble pas se réduire au seul pö, et il faut continuer de travailler sur la compréhension de la libération et de la dissémination de ces fibres, surtout sous l'action humaine. Les travaux de terrassement et d'extraction en terrains amiantifères apparaissent potentiellement à risques. Les carrières de serpentinite et l'utilisation de ce matériau pour revêtir les routes seraient des causes majeures de contact à l'amiante (BAUMANN, 2010). Inversement, une couverture végétale dense est un facteur protecteur.



Site d'enfouissement
d'une bâtisse trémolitique
à Haut-Coulna (Hienghène).
© J.-C. Gay

Les feux de brousse

La Nouvelle-Calédonie est dévastée par les incendies, dont l'origine essentiellement anthropique ne fait aucun doute. Outil de défrichement des champs vivriers, d'entretien des parcours de chasse ou de lutte contre les espèces nuisibles, le feu est d'usage habituel et ancien dans le monde rural kanak, au fondement du processus d'appropriation de l'espace (DUMAS *et al.*, 2013 : 16). Laissés sans contrôle, les écobuages provoquent chaque année la dévastation de milliers d'hectares. Les feux répétés entraînent une régénération végétale de plus en plus lente, à l'origine de la savane à niaoulis ou du « maquis minier ». Le niaouli (*Melaleuca quinquenervia*)

58. Roche métamorphique dont le toucher rappelle celui des écailles d'un serpent.

Incendie dans la région
de Tontouta (Païta)
en fin de saison sèche.
© J.-C. Gay



devient l'espèce dominante de la strate arborée des espaces en cours de savanisation car son écorce le protège du feu. Particulièrement fragile, la forêt sèche a reculé d'une manière saisissante : étendue sur toute la côte ouest jadis, soit un quart du territoire, elle ne couvre plus aujourd'hui que le centième de cette superficie. Très fragmentée, elle ne subsiste que sur quelques centaines de parcelles. Un programme « Forêt sèche », lancé en 2001, a permis la restauration de quelques sites, comme celui du Ouen-Toro à Nouméa.

La destruction ou l'appauvrissement du couvert végétal accélèrent l'érosion, et les mouvements de terrain (glissements, écroulements, coulées boueuses...) s'amplifient. Ce recul de la végétation influe sur la capacité de stockage de l'eau dans les sols et les régimes des cours d'eau sont modifiés : en saison des pluies, les crues et les inondations sont plus fréquentes et plus fortes ; en saison sèche, les étiages sont plus sévères. Pour prévenir les feux de forêt, en l'absence de moyens de lutte efficaces contre les incendies, des campagnes de sensibilisation ont été menées en tribu et la province Nord a lancé de grandes opérations d'information dans les médias, dont des messages à la télévision, y compris en langue kanak. Il est également nécessaire de mieux comprendre les enjeux confus (économiques, politiques, fonciers...) à l'origine des feux de brousse (DUMAS *et al.*, 2013 : 17). L'installation de guetteurs rappelle que la surveillance et l'alerte sont à prendre en compte et des panneaux indiquant le niveau de risque d'incendie ont été installés le long des routes.

Tsunamis et cyclones

Les îles Loyauté et une partie de la côte est de la Grande Terre sont particulièrement exposées à un autre aléa : les tsunamis. Effectivement, le sud-ouest du Pacifique est un domaine sismique très actif. La zone de subduction de Tonga-Vanuatu a une des vitesses les plus élevées du monde, de 12 à 17 cm/an. La plaque australienne, sur laquelle est située la Nouvelle-Calédonie, s'enfonce sous l'arc du Vanuatu, provoquant en moyenne chaque année un séisme de magnitude 7 ou plus sur l'échelle de Richter. Un réseau sismologique veille sur la zone et un système d'alerte aux tsunamis a été mis en place avec l'installation de sirènes automatiques à partir de 2008. La Nouvelle-Calédonie est aussi très exposée au risque cyclonique avec 1,4 cyclone par an en moyenne. Elle n'a pourtant pas connu de cataclysmes aussi meurtriers et dévastateurs que celui de 1780 en Martinique et en Guadeloupe qui tua 5 000 personnes, de 1891 dans lequel 700 Guadeloupéens périrent, de 1903 qui emporta 515 personnes dans les Tuamotu (EFO) ou de 1928 en Guadeloupe qui fit 1 200 victimes. On se rappelle néanmoins de Colleen en 1969, d'Alison en 1975, de Harry dans le Nord en 1989 ou d'Erica en 2003, mais l'ensemble des phénomènes tropicaux depuis les années 1950 n'a fait qu'une douzaine de victimes. Ce bilan léger est à mettre partiellement au crédit d'une politique d'éducation et de sensibilisation de la population aux risques météorologiques, d'autant plus réceptive qu'elle les craint.



Panneau de prévention contre les incendies à la réserve de la Madeleine (Yaté).

© J.-C. Gay



Sirène d'alerte aux tsunamis à Tibarama (Poindimié).

Cette commune compte neuf sirènes d'alerte.

© J.-C. Gay

Des espèces très envahissantes

Le climat subtropical relativement tempéré de la Nouvelle-Calédonie favorise l'installation d'un grand nombre d'espèces envahissantes, animales ou végétales, à l'image de la tique du bétail (*Boophilus microplus*) venue d'Australie durant la Seconde Guerre mondiale et très contraignante pour l'élevage bovin (BARRÉ et DELATHIÈRE, 2010). Ce sont de vrais fléaux et, bien que les autorités locales aient été sensibilisées précocement aux enjeux de ces invasions biologiques, cette menace reste vive sur la biodiversité (BEAUVAIS *et al.*, éd., 2006). La pire d'entre elles est peut-être le cerf rusa (*Cervus timorensis*), introduit en 1870 et figurant jusqu'en 2014 sur les billets de banque des collectivités françaises du Pacifique ! Il cause de lourds dommages à la végétation par abrutissement immodéré. Le cochon sauvage a aussi un redoutable pouvoir de dévastation, comme les chiens errants, les chats harets ou les rats, sur les oiseaux ou les lézards. Quelques espèces d'oiseaux introduits ont un impact négatif sur le milieu, tel le bulbul à ventre rouge (*Pycnonotus cafer*), libéré d'une volière de Nouméa dans les années 1980 et qui s'est rapidement installé dans toute l'agglomération et au-delà.

Une réglementation sur la biosécurité a été édictée en 2006 et des centaines d'espèces de plantes, considérées comme envahissantes, sont interdites à l'importation. La lutte s'organise. Les autorités ont créé, en 2008, un Centre de régulation des gros gibiers qui encourage la chasse au cerf avec la mise en place d'une prime par mâchoire ramenée. Il existe un plan d'éradication de *Miconia calvescens*, un redoutable arbre qui a envahi Tahiti et se répand en Nouvelle-Calédonie aux dépens des espèces endémiques. Des opérations ponctuelles sur des îlots ou sur le mont Panié sont menées contre les rats. La province Sud a mis sur pied une opération de lutte contre la tortue de Floride (*Trachemys scripta*) qui a envahi les cours d'eau. Toutefois, les moyens restent limités et ne sont pas à la hauteur des risques. La fourmi électrique (*Wasmannia auropunctata*), arrivée accidentellement dans les années 1960 avec

Érosion causée par les cerfs
à Deva (Bourail).
© J.-C. Gay



le pin des Caraïbes, reste très nuisible par sa piqûre qui lui vaut son nom. Humains, vertébrés ou plantes en sont les victimes. Elles détériorent les équilibres écologiques. Sur l'homme, ses piqûres douloureuses entraînent de vives démangeaisons et posent problème désormais à de nombreux secteurs comme l'agriculture ou les loisirs de plein air. La Nouvelle-Zélande, qui possède le dispositif de biosécurité le plus efficace du monde, doit servir de modèle. Car, quoique les experts de l'IRD et d'autres organismes aient jugé le dispositif législatif de quarantaine néo-calédonien satisfaisant (BEAUVAIS *et al.*, éd., 2006 : 100), ils ont également remarqué que des améliorations pouvaient être faites, spécialement dans le contrôle des conteneurs et des colis postaux. La surveillance manque de moyens et d'effectifs. En témoigne l'échec de la tentative d'éradication du *bunchy top*, en 1999-2001, une affection virale touchant le bananier.

Une prise de conscience environnementale

L'environnement est de compétence provinciale, mais la Nouvelle-Calédonie gère les ressources naturelles de la ZEE. On peut remarquer que les enjeux du développement durable n'ont pas encore été bien saisis, par l'obsession des questions de rééquilibrage et d'évolution statutaire et en l'absence peut-être d'un organisme interprovincial, et ce malgré des signes positifs comme la création en 2006 d'une Direction de l'environnement en province Sud (PESTAÑA *et al.*, 2011 : 422). Le mouvement associatif a précédé les pouvoirs publics, bien qu'il s'agisse d'une histoire récente qui débute en 1965 avec la création de la Société calédonienne d'ornithologie. En 1971, naît l'Association de sauvegarde de la nature de Nouvelle-Calédonie (ASNNC), puis Action Biosphère en 1992, plus politisée (LEBIGRE, 2009 : 169). En 2006, une étape est franchie avec la constitution d'Ensemble pour la planète à l'initiative de 17 associations, dont l'ASNNC, Action Biosphère ou Rhéébù Nùù (cf. *supra*). Cette association fédérative est devenue un acteur majeur dans le domaine de l'environnement, comme la gestion des déchets ou la lutte contre les pesticides. Rares sont les centres de traitement et de tri. Les dépotoirs sauvages sont légion et le brûlage des détritiques fréquent. Les carcasses des voitures fleurissent en brousse. En adoptant, en 2008, le principe de la responsabilité élargie des producteurs, la province Sud s'est donné les moyens d'améliorer la situation pour plusieurs filières de déchets (pneus, piles, batteries, véhicules, etc.). Non soumis pour le moment au protocole de Kyoto, le pays est très dépendant des énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre sont élevées, car son industrie métallurgique est grosse consommatrice et grande émettrice de polluants. La centrale thermique au fioul de l'usine de Doniambo (Nouméa) est à l'origine de forts épisodes de pollution sur la presqu'île de Ducos ou à Vallée-du-Tir. Celle qui doit la remplacer devra être plus propre et avoir un meilleur rendement. Concernant la circulation automobile, une expertise collégiale propose de supprimer les distorsions fiscales en faveur du gazole, d'instaurer une taxe carbone et de créer une vignette assise sur l'impact environnemental du véhicule, alors qu'actuellement les 4x4 sont favorisés (LE BARS *et al.*, éd., 2010 : 394-395). Ce groupe d'experts préconise également d'augmenter la production d'énergie éolienne (*ibid.* : 403-404), qui n'assure actuellement que 2 % des besoins électriques globaux, soit environ 7 % des besoins de la distribution publique.

Avec une surface lagunaire et récifale de 40 000 km² et plus de 2 000 km de récifs, selon l'Ifreco (Initiative française pour les récifs coralliens), la Nouvelle-Calédonie dispose d'un capital corallien exceptionnel qui doit être protégé. Quand bien même l'inscription de 60 % de la surface du lagon sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco (cf. *supra*) ne constitue pas une mesure de protection, il est manifeste qu'il s'agit d'un événement important pour la survenue d'une conscience environnementale et d'un système de gestion concertée des milieux. Le chemin est toutefois encore long avant d'arriver à une politique de préservation du niveau des voisins australien et néo-zélandais. Les aires protégées terrestres sont fragmentées, peu étendues ou mal réparties. Le principe de spécialité législative éclaire l'absence de

parcs nationaux ou d'acquisitions du Conservatoire du littoral. Absents dans les îles Loyauté, réserve naturelle intégrale, parcs provinciaux et réserves spéciales couvrent moins de 5 % de la Grande Terre. À titre de comparaison, près du tiers du territoire néo-zélandais est protégé. Dans ce contexte, l'ouverture du parc provincial des Grandes Fougères, en 2008, est à pointer. Né du constat d'un pillage de la faune et de la flore endémiques, il est divisé en trois : un secteur de conservation ; un secteur de promenade et randonnées ouvert au public ; un secteur destiné à la chasse et au contrôle des populations animales. En mariant ainsi protection, accueil du public (environ 15 000 visiteurs par an actuellement) et activités, cette aire protégée de 4 500 ha peut servir de modèle à d'autres. Gérée par un syndicat mixte, elle a été souhaitée par les élus de Sarraméa, Moindou et Farino comme un élément de valorisation de cette microrégion.

Encadré 27

La création de la réserve de la Madeleine (Yaté)



Entrée de la réserve
de la Madeleine.
© J.-C. Gay

La chute de la Madeleine est une des curiosités les plus visitées du sud de la Nouvelle-Calédonie. À seulement une heure de route de Nouméa, c'est un but d'excursion d'autant plus intéressant que le parc de la rivière Bleue est à proximité. Dans un contexte de très fort endémisme, dont des conifères primitifs tout à fait exceptionnels tel *Dacrydium guillauminii*, la fréquentation du public a été jugée excessive, avec un constat de coupe de bois, de feux répétés, de présence de débris ou de piétinements néfastes. En 1990, une réserve botanique de 400 ha est créée, incluant les 6 ha du site. La mobilisation des scientifiques et des associations de protection de la nature pousse la Direction des ressources naturelles de la province Sud à réhabiliter le site en 1997-1998. Pour éloigner les activités ludiques, l'aire d'accueil et de loisirs de Netcha est réalisée en 1998, à 2 km en aval de la chute dans une zone peu sensible sur le plan environnemental, permettant au public de se baigner, de camper, de faire du vélo ou du canoë. Sur le site lui-même, on a fait une aire de stationnement pour les véhicules, tracé un sentier, installé des panneaux explicatifs, construit trois belvédères en bois et une case océanienne où l'on acquitte un droit d'entrée de 400 FCFP (3,35 €). Seuls les piétons ont le droit d'y accéder. Au total, cet aménagement a coûté 792 000 €. La gestion du site est confiée à un opérateur privé, qui doit assurer l'accueil du public, la propriété et la surveillance du site, et qui est autorisé (par cahier des charges) à développer certaines activités commerciales à Netcha, telle la location de VTT ou de canoës. En 2009, le site de la Madeleine a accueilli plus de 8 000 visiteurs et Netcha 4 500, dont 650 nuitées-tentes. Les droits d'entrée ne couvrent pas les trois emplois créés, qui sont donc amplement financés par la province Sud.

Comme le prouve l'inscription en 2014 des lacs du Grand Sud (440 km²) sur la liste de la convention de Ramsar⁵⁹ et la création d'une aire marine protégée de 1,3 million de kilomètres carrés, la protection des écosystèmes semble désormais acquise. Elle est à la fois lourde d'enjeux patrimoniaux et économiques, avec l'exploitation de sa biodiversité. Mais si le potentiel apparaît fort en pharmacologie ou en cosmétologie, les recherches n'ont pour le moment trouvé que peu de molécules ou de substances qui présentent un intérêt remarquable et il n'y a pas de réglementation particulière contrôlant les prélèvements de matériels génétiques et leur usage ultérieur.

59. Traité international adopté en 1971 dans la ville de Ramsar (Iran) et ratifié par la France en 1986 pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides.

Le souci récent du patrimoine

La situation n'est guère plus avancée en matière de sauvegarde de monuments ou d'éléments immatériels tels que les danses ou l'artisanat. Le passé troublé et colonial de la Nouvelle-Calédonie, les affrontements récents et des communautés juxtaposées ne favorisent pas le jaillissement d'un patrimoine commun, fruit d'une nation émergente. Le processus de tri dans le passé que fait une société à un moment donné pour créer une mémoire (LAZZAROTTI, 2011 : 15), forcément sélective, est ici compliqué. C'est le présent qui choisit son patrimoine et pas le patrimoine qui s'impose au présent. Quand le présent est double et que l'avenir est incertain, la dynamique patrimoniale peut être catalysée mais pas simple.

Le passé pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie, longtemps refoulé, est devenu aujourd'hui le support d'une affirmation identitaire des Calédoniens d'origine européenne. Le classement et la réhabilitation de bâtiments du bagne illustrent ce mouvement, porté au départ par quelques individus, comme l'Association du village de Prony (cf. encadré 7, p. 55) ou l'association Marguerite. Cette dernière, créée en 1981, obtient en 1984 le classement au titre des monuments historiques de la passerelle du même nom à La Foa. Cette année-là, ses membres commencent à dégager l'ancien centre pénitentiaire et administratif fortifié de Teremba (cf. photo p. 59), laissé à l'abandon et qui fonctionna de 1871 à 1919, avec l'accord du propriétaire du terrain. En 1989, le site de 11 ha est acquis par la commune de Moindou et la toute jeune province Sud procède à son classement au titre des monuments historiques. En 1994, un programme de restauration est lancé et toujours en cours. Aujourd'hui, l'association Marguerite, en partenariat avec les collectivités, y mène différentes actions de conservation, de valorisation, d'animation et de transmission. Restaurés, le bâtiment central, la tour de guet, la prison et la boulangerie accueillent des milliers de visiteurs chaque année. Des « classes patrimoine » y sont organisées ainsi qu'un spectacle « son et lumière », tous les mois de novembre, rassemblant des centaines de figurants et comédiens.

L'histoire minière pourrait également donner naissance à des lieux de mémoire mais, pour le moment, le petit musée de la mine de Thio ou le village minier de Tiébaghi (Koumac) restent des cas isolés (cf. encadré 28), alors que dans la région de Ouégoa une valorisation des anciennes mines de cuivre, de plomb, de zinc ou des unités de fonte abandonnées est envisageable. Et que dire de l'état de délabrement avancé de l'ancienne conserverie de Ouaco (Kaala-Gomen), qui exporta les célèbres conserves de viande de bœufs pendant plusieurs décennies.



La passerelle Marguerite restaurée (La Foa)
© J.-C. Gay

Encadré 28

Tiébaghi, du village minier au site touristique

Tiébaghi, à 500 m d'altitude sur le flanc est du dôme éponyme, a compté jusqu'à 2 500 habitants (cf. photo p. 56). Bien plus peuplé que le centre administratif de Koumac, où ne résidaient que quelques fonctionnaires et commerçants, il a joué le rôle de petite ville, avec son hôpital et ses fêtes qui attiraient les habitants du Grand Nord. En 1962, avec l'arrêt de l'exploitation du chrome, il est totalement abandonné. En 1976, la société Inco reprend la mine souterraine sans utiliser le village, qui est délaissé et pillé. À l'épuisement de la mine, en 1992, la commune de Koumac devient attributaire du site, retourné aux Domaines. Sous l'impulsion du maire Robert Frouin, l'Association pour la sauvegarde du patrimoine minier et historique du nord calédonien (ASPMHNC) est créée la même année dans le dessein de réhabiliter le site et d'ouvrir le village aux visiteurs. En 2001, le site est classé au patrimoine de la province Nord. Grâce aux subventions de celle-ci, qui souhaite en faire un centre muséographique de la mine, plusieurs bâtiments sont restaurés et un petit musée y est ouvert. L'accès se fait actuellement par la piste minière de la SLN, qui accorde un droit de passage à l'ASPMHNC mais pas à la circulation publique. Le site n'est donc pas en accès libre et les visites guidées ne se font que trois matinées par semaine. Environ 2 000 personnes l'ont visité en 2010, dont 1 200 entrées payantes et 800 dans le cadre des Journées du patrimoine.



Locomotive et wagonnets
à l'abandon
sur le site de Tiébaghi.
© J.-C. Gay

L'action pionnière et modèle de l'association culturelle du Wetr (Lifou), à partir de 1992, illustre le renouveau de la vie culturelle kanak, avec la recréation de danses « traditionnelles » qui s'appuie sur des éléments ayant survécu à l'évangélisation, tels des rythmes musicaux, des légendes ou des matériaux naturels pour costumes et maquillages. Il faut souligner le rôle primordial de l'ADCK dont une des missions est de collecter et de valoriser le patrimoine immatériel kanak. Le tourisme, s'il se renforce, peut offrir une seconde vie à différents aspects du patrimoine kanak (danse et chants, architecture, artisanat, etc.). Les cas hawaïens ou tahitiens nous révèlent que, loin de détruire les cultures dites « traditionnelles », le tourisme a constitué une source de revitalisation et de transformation des sociétés coutumières, qui n'ont pas vocation à rester figées (GAY, 2013).

Conclusion

On ne peut que louer l'intelligence du législateur et de la population au sujet de l'évolution institutionnelle de ce pays depuis plus de deux décennies. Dans leur majorité et dans une recherche sans cesse renouvelée du consensus, ils ont su éviter l'affrontement et ont incontestablement œuvré dans la bonne voie. Pourtant, utilisés à tort et à travers dans le débat public en Nouvelle-Calédonie, l'expression de « destin commun » et le mot « rééquilibrage » ont pris valeurs propitiatoire et incantatoire au fur et à mesure qu'approchait la période d'auto-détermination. Ce contexte politique fait de plus en plus écran à une compréhension lucide de ce pays et de son organisation. Nous avons souligné dans cet ouvrage l'ampleur des inégalités. Dans une période où les tensions politiques peuvent s'amplifier, ce bilan peut être utilisé par les uns et les autres pour critiquer les politiques menées aux niveaux communal et provincial de la Nouvelle-Calédonie ou au niveau national. Parfois reléguée au second plan, comme le révèle le retard pris dans la réflexion sur l'aménagement du territoire, la pensée sur les lieux a ici focalisé notre attention parce qu'elle nous semble lourde d'enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Sujet éminemment sensible, la controverse sur la modification de la clé de répartition, qui oppose indépendantistes et non-indépendantistes, n'est que la partie émergée de l'iceberg.

Cet ouvrage tâche d'apporter à un public large des connaissances abondantes. Il présente des analyses détaillées afin que chacun puisse y voir plus clair dans les débats actuels, à bonne distance des regards orientés et des réflexions tronquées qui circulent trop souvent. Préservé des considérations idéologiques et des discours lénifiants ou apocalyptiques, ce livre veut offrir au lecteur un examen lucide de la Nouvelle-Calédonie contemporaine. Il ne se contente pas seulement de dénoncer ses maux, mais cherche aussi et surtout à comprendre leurs causes profondes et parfois lointaines. Cette analyse montre qu'en matière de rééquilibrage on est encore loin du compte et que les saisissants clivages socio-économiques, mis en relief tout au long de sa lecture, ne se sont que très partiellement atténués ces deux dernières décennies.

De grandes questions restent en suspens. Faut-il continuer à lutter, sans succès, contre la croissance du Grand Nouméa ? Faut-il continuer à consacrer beaucoup (trop ?) d'argent pour des résultats modestes, voire contre-productifs, pour essayer d'enrayer une urbanisation inéluctable ? Faut-il « oser le désert » comme l'écrivait avec culot mais aussi avec une certaine inconséquence le géographe Jacques LÉVY (1994) ? Faut-il continuer d'avoir une action publique qui tire à hue et une dynamique sociodémographique qui tire à dia ? N'y a-t-il pas un certain intérêt d'avoir des activités regroupées en un seul lieu, le Grand Nouméa en l'occurrence (et à l'exception de VKPP), ne serait-ce que pour des raisons économiques vu le coût du transport intérieur ? Dans le contexte néo-calédonien, ces questions iconoclastes le sont d'autant plus qu'elles peuvent remettre en cause la provincialisation, un des piliers du statut actuel, car que penser d'un territoire où il y a de tels écarts entre les trois entités spatiales qui le composent ? Dans le savant équilibre de compétences entre la Nouvelle-Calédonie et les provinces, est-il possible de préserver ce système où doit-on songer à le réformer ? Écartelée entre une province Sud qui concentre 81 % du PIB, une province Nord qui s'émancipe économiquement de la France par son usine métallurgique et des îles Loyauté qui ne cessent de se dépeupler et de s'enfoncer dans l'assistanat, la Nouvelle-Calédonie a-t-elle toujours les moyens de suturer son territoire ? Est-il encore pertinent de chercher à ce que la brousse et les îles recollent au

Grand Nouméa ou doit-on laisser agir les forces centripètes invisibles, avec tous les risques que cela comporte ? Comment réduire les écarts de formation et de revenus entre les différentes communautés quand la tendance mondiale est au renforcement des inégalités socio-économiques ? Doit-on baisser les bras et abandonner tout aménagement du territoire, comme le souhaitent certains ultralibéraux ?

Pour faire avancer la réflexion et ne pas être tenté par des solutions simplistes et dangereuses, nous ne pouvons que plaider pour un développement de la recherche en sciences humaines, sociales et économiques, au sein de l'université de la Nouvelle-Calédonie et de ses partenaires. Les voies d'une diversification économique sont à creuser. Dubitatif sur l'essor du tourisme, nous le sommes tout autant sur une croissance qui prendrait le tournant du développement durable, de la préservation et de l'exploitation de l'extraordinaire biodiversité néo-calédonienne, mais ceci reste à approfondir. Comme tous les lieux et les êtres, la Nouvelle-Calédonie est en devenir, mais son originalité, sa force et sa faiblesse tiennent dans ce qu'elle en a une conscience aiguë depuis les accords de Matignon et de Nouméa. De quelle situation la Nouvelle-Calédonie est-elle aujourd'hui le nom ? Son destin est peu commun, engagée dans un processus négocié de décolonisation et d'émancipation, passant par une forte intégration régionale, tout en restant dans le giron français, par sa forte dépendance financière à la métropole en particulier. Sa condition est à tout le moins équivoque et non pérenne, avec une économie paradoxalement vulnérabilisée par ses artifices malgré le nickel. Quand la « vieille Europe » s'accroche à son rang et à ses privilèges, la Nouvelle-Calédonie vogue vers d'autres cieux. Qu'elle puisse arriver à bon port, en n'oubliant personne ou en n'étant abandonnée par quiconque dans son périple. Souhaitons qu'il ne s'agisse pas, comme bien d'autres, d'un pays d'avenir destiné à le rester. Faudra-t-il pour cela qu'elle coupe, avec courage et non sans douleur, le cordon avec sa métropole ou qu'elle invente et assume une solution de souveraineté partagée ?

Bibliographie

- A**DRAF, 2000 – *La réforme foncière en Nouvelle Calédonie, 1978-1998*. Nouméa, 118 p.
- ADRAF, 2003 – *Ogaf de Canala*. Nouméa, 62 p.
- ADRAF, 2004 – *Projet Ogaf de Belep Nouvelle-Calédonie*. Nouméa, 70 p.
- ADRAF, 2005 – *Projet Ogaf de Maré Nouvelle-Calédonie*. Nouméa, 70 p.
- ADRAF, 2006 – *Projet Ogaf de Houaïlou*. Nouméa, 64 p.
- ADRAF, 2007 – *Projet Ogaf de Ouégoa*. Nouméa, 76 p.
- AMSELLE J.-L., M'BOKOLO É., 1985 – *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*. Paris, La Découverte, 226 p.
- ANGLEVIEL F. (dir.), 2004 – *La Nouvelle-Calédonie. Terre de métissages*. Paris, Les Indes Savantes, 274 p.
- ANGLEVIEL F. (dir.), 2007 – *Histoire de la Nouvelle-Calédonie. Approches croisées*. Paris, Les Indes savantes, 308 p.
- ANTHEAUME B., LAWRENCE R., 1985 – À l'aide ou trop d'aide ? Évolutions des économies vivrières dans le Pacifique insulaire. *Études rurales*, 99-100 : 367-387.
- ANTHEAUME B., BONNEMAISON J., 1988 – *Atlas des îles et États du Pacifique Sud*. Montpellier-Paris, Reclus-Publisud, 126 p.
- ARRÉGHINI L., WANIEZ P., 1993 – *La Nouvelle-Calédonie au tournant des années 1990. Un état des lieux*. Paris-Montpellier, Orstom-Reclus-La Documentation française, 236 p.
- B**ARBANÇON L.-J., 1992 – *Le pays du non-dit. Regards sur la Nouvelle-Calédonie*. La Motte-Achard, 134 p.
- BARBANÇON L.-J., 2003 – *L'archipel des forçats. Histoire du bagne de Nouvelle-Calédonie*. Lille, Presses universitaires du Septentrion, 448 p.
- BARBANÇON L.-J., 2011 – « Les signes identitaires. Une expérience de démocratie participative dans l'accord de Nouméa : le comité de pilotage (2007-2010) ». In Faberon J.-Y., Fayaud V., Regnault J.-M. (dir.) : *Destins des collectivités politiques d'Océanie*, vol. 2, *Singularités*, Presses universitaires d'Aix-Marseille : 687-695.
- BARBE D., 2008 – *Histoire du Pacifique des origines à nos jours*. Paris, Perrin, 688 p.
- BARNÈCHE S., 2009 – « Le quartier-tribu : stratégies et processus de constructions identitaires des jeunes Mélanésiens à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) ». In Gagné N., Jérôme L. (dir.) : *Jeunesses autochtones. Affirmation, innovation et résistance dans les mondes contemporains*, Québec, Les Presses de l'université Laval : 61-77.
- BARRÉ N., DELATHIÈRE J.-M., 2010 – *Stratégies de lutte contre la tique du bétail en Nouvelle-Calédonie*. Païta, IAC Éditions, 98 p.
- BAUMANN F., 2010 – *Le mésothéliome malin pleural en Nouvelle-Calédonie : analyse spatiale et déterminants environnementaux – facteurs de risque d'exposition à l'amiante naturel*. Thèse d'épidémiologie-environnement-géographie, université de la Nouvelle-Calédonie, 354 p.

- BEAUVAIS M.-L., COLÉNO A., JOURDAN H. (éd.), 2006 – *Les espèces envahissantes dans l'archipel néo-calédonien. Un risque environnemental et écologique majeur*. Paris, IRD Éditions, coll. Expertise collégiale, 260 p.
- BECK U., 1986 – *Risikogesellschaft*. Paris, Flammarion, 522 p. (trad. française, 2001, *La société du risque*).
- BENCIVENGO Y. (dir.), 1999 – *La mine en Nouvelle-Calédonie*. Nouméa, Île de Lumière, 268 p.
- BENSA A., LEBLIC I. (dir.), 2000 – *En pays kanak*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, coll. Ethnologie de la France, 14, 368 p.
- BERTRAM G., WATTERS R. F., 1985 – The MIRAB economy in South Pacific microstates. *Pacific Viewpoint*, 26 : 497-519.
- BLAIS H., 2005 – *Voyages au Grand Océan*. Paris, CTHS, 352 p.
- BODMER D., 2011 – *Le littoral de la province Nord en Nouvelle-Calédonie : quel développement durable*. Thèse de géographie, université Bordeaux-III, 574 p.
- BONVALLOT J., GAY J.-C., HABERT É. (coord.), 2012 – *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*. Marseille-Nouméa, IRD-Congrès de la Nouvelle-Calédonie, 272 p.
- BOUARD S., 2011 – *Les politiques de développement à l'épreuve de la territorialisation. Changements et stabilités dans une situation de décolonisation négociée, la province Nord de la Nouvelle-Calédonie*. Thèse de géographie, université Montpellier-III, 472 p.
- BOUBIN-BOYER S., 2003 – *De la Première Guerre mondiale en Océanie : les guerres de tous les Calédoniens 1914-1919*. Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 888 p.
- BOUGAINVILLE L.-A., 1771 – *Voyage autour du monde*. Paris, La Découverte (2006), 292 p.
- BOYER S., DELATHIÈRE J., 2007 – *Vos papiers, s'il vous plaît !* Nouméa, Musée de la ville, 104 p.
- BRARD J.-M., 2007 – *Rapport d'information relatif à l'amélioration de la transparence des règles applicables aux pensions de retraite et aux rémunérations outre-mer*. Paris, Assemblée nationale, rapport d'information 3780, 128 p.
- BROU B., 1982 – *Trente ans d'histoire politique et sociale de la Nouvelle-Calédonie de 1945 à 1977*. Nouméa, Société d'études historiques, 228 p.
- C**ABINET SYNDEX, 2009 – *Les causes de la vie chère en Nouvelle-Calédonie. Structure des prix et des coûts*. Paris, 114 p.
- CABINET SYNDEX, 2010 – *Le pouvoir d'achat des Calédoniens. La Nouvelle-Calédonie face à ses inégalités*. Paris, 78 p.
- CÉROM, 2008 – *Les défis de la croissance calédonienne*. Nouméa, AFD-Isee-IEOM, 60 p.
- CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES DE NOUVELLE-CALÉDONIE, 2008 – *Rapport d'observations définitives établi à la suite de l'examen de la gestion des recettes fiscales et douanières de la Nouvelle-Calédonie*. Nouméa, 74 p.
- CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES DE NOUVELLE-CALÉDONIE, 2011 – *Rapport d'observations définitives établi à la suite de la vérification des comptes et de l'examen de la gestion de la société de financement et d'investissement de la province Nord Sofinor*. Nouméa, 82 p.
- CHAPPELL D., 2013 – *The Kanak Awakening. The Rise of Nationalism in New Caledonia*. Honolulu, University of Hawai'i Press, 352 p.
- CHATELIER J., 2007 – La révision toponymique (et cartographique) en Nouvelle-Calédonie (1983-1993). *Journal de la société des océanistes*, 2 : 295-310.
- CHAUCHAT M., 2006 – *Vers un développement citoyen. Perspectives d'émancipation pour la Nouvelle-Calédonie*. Grenoble, Presses universitaires, 230 p.

- CHAUCHAT M., 2011 – *Les institutions en Nouvelle-Calédonie*. Nouméa, CDP de Nouvelle-Calédonie, 306 p.
- CHAUVEAU É., EDOUARD B. 1996 – Pour une histoire des mines de Nouvelle-Calédonie. *Bulletin de la Société des études historiques de Nouvelle-Calédonie*, 56, 232 p.
- CHÉRIOUX B., 2011 – L'impossible autonomie financière des communes de Nouvelle-Calédonie. *Revue juridique, politique et économique de la Nouvelle-Calédonie*, 17 : 69-75.
- CLARY P., DAOULAS J., 1993 – *Développement touristique de la Nouvelle-Calédonie. Enjeux et perspectives*. Nouméa, Mission tourisme auprès de M. le délégué du Gouvernement, 178 p.
- CM INTERNATIONAL, 2011 – *Bilan de l'accord de Nouméa. Fiche d'analyse des dispositions*. Boulogne-Billancourt, 144 p.
- CM INTERNATIONAL-DME, 2011 – *Bilan de l'accord de Nouméa. Copil du 4.10.11*. Boulogne-Billancourt, 50 p.
- COMMISSION DU GRAND DÉBAT SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE CALÉDONIEN, 2011 – *Le miroir du débat. L'expression des Calédoniens sur leur École*. Nouméa, 418 p.
- COMPAS-VILLE DE NOUMÉA, 2011 – *Diagnostic territorial. Les quartiers de Nouméa*. Version finale octobre 2011, 110 p.
- CORDEN M., NEARY P., 1982 – Booming Sector and Desindustrialisation in a Small Open Economy. *Economic Journal*, 92 : 825-848.
- COUR DES COMPTES, 2003 – *Les pensions des fonctionnaires civils de l'État*. Paris, rapport public particulier, 30 p.
- COUR DES COMPTES, 2012 a – *Rapport public annuel 2012. Tome I-Les observations*, Paris, 1080 p.
- COUR DES COMPTES, 2012 b – « Le système de retraite de la fonction publique en Nouvelle-Calédonie : une réforme indispensable ». In : *Rapport public annuel 2012. Tome I-Les observations*, Paris : 531-541.
- COUR DES COMPTES, 2012 c – « Les défiscalisations "Girardin" en faveur de l'outre-mer ». In : *Rapport public annuel 2012. Tome I-Les observations*, Paris : 73-98.
- COUR DES COMPTES, 2012 d – « Les dispositifs locaux de défiscalisation en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française ». In : *Rapport public annuel 2012. Tome I-Les observations*, Paris : 111-128.
- COUR DES COMPTES, 2013 – « La gestion de l'aqueduc du Grand Nouméa : une concession inadaptée ». In : *Rapport public annuel 2013. Tome II-Les suites*. Paris : 191-210.
- CROCOMBE R., 2008 – *South Pacific*. Suva (Fidji), university of South Pacific 742 p. (7^e édition).
- D**ANLOUX J., LAGANIER R., 1991 – Classification et quantification des phénomènes d'érosion, de transport et de sédimentation sur les bassins touchés par l'exploitation minière en Nouvelle-Calédonie. *Hydrologie continentale*, 6 (1) : 15-28.
- DAUPHINÉ J., 1989 – *Les spoliations foncières en Nouvelle-Calédonie (1853-1913)*. Paris, L'Harmattan, 348 p.
- DAUPHINÉ J., 1992 – *Pouébo. Histoire d'une tribu canaque sous le Second Empire*. Paris, L'Harmattan, 270 p.
- DAUPHINÉ J., 1995 – *Les débuts d'une colonisation laborieuse. Le Sud Calédonien (1853-1860)*. Paris, L'Harmattan, 188 p.
- DAVEZIES L., 2008 – *La République et ses territoires*. Paris, Le Seuil, 112 p.
- DAVID G., GUILLAUD D., PILLON P. (dir.), 1999 – *La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins*. Paris, Société des océanistes-Orstom, 324 p.

- DECKKER P. (de), FABERON J.-Y., LE GUILLLOU C., STEINMETZ L. (coord.), 2003 – *L'outre-mer français dans le Pacifique : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna*. Paris-Nouméa, L'Harmattan-CDP de la Nouvelle-Calédonie, 282 p.
- DEFRANCE V., OLLIVIER-TÉCLES S. (éd.), 2000 – *De sport en scores. L'odyssée du sport en Nouvelle-Calédonie*. Nouméa, Musée de la Ville, 158 p.
- DEGRÉMONT M., 2009 – *Opérateur minier et gouvernance locale à Thio. Entre développement, aménagement et environnement*. Mémoire de master, université Aix-Marseille-I, 96 p.
- DEMMER C., 2007 – Autochtonie, nickel et environnement. Une nouvelle stratégie kanake. *Vacarme*, 39 : 43-48.
- DEMMER C., 2010 – « Nouveaux enjeux fonciers et évolution du nationalisme kanak après l'accord de Nouméa, Nouvelle-Calédonie ». In Jacob J.-P., Le Meur P.-Y. (éd.) : *Politiques de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du Sud*, Paris, Karthala : 375-402 p.
- DESCOMBELS A., LAGADEC G., 2009 – *L'ombre de la crise. La Nouvelle-Calédonie sera-t-elle épargnée par la crise économique ?*, Nouméa, s. n., 234 p.
- DIDEROT D., 1796 – *Supplément au voyage de Bougainville*. Paris, Gallimard (2002), 192 p.
- DIMENC, 2009 – *Le schéma de mise en valeur des richesses minières de la Nouvelle-Calédonie*. Nouméa, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, 256 p.
- DOUMENGE J.-P., 1975 – La vie rurale de l'île des Pins. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 109 : 54-91.
- DOUMENGE J.-P., 1982 – *Du Terroir... à la ville. Les Mélanésiens et leurs espaces en Nouvelle-Calédonie*. Talence, CNRS-Ceget, 488 p.
- DOUMENGE J.-P., MÉTAIS É., SAUSSOL A., 1986 – *La Nouvelle-Calédonie, occupation de l'espace et peuplement*. Talence, Cret, coll. Iles et archipels, 5, 118 p.
- DOUSSET L., GLOWCZEWSKI B., SALAÜN M. (dir.), 2013 – *Les sciences humaines et sociales dans le Pacifique : nouveaux terrains, nouvelles approches*. Marseille, Pacific-Credo Publications, 270 p.
- DUBOIS M.-J., 1985 – *Histoire résumée de Belep*. Nouméa, Publication de la Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie, 72 p.
- DUMAS P., 2010 – « Le développement de la "brousse" néo-calédonienne : mythe ou réalité ? ». In Lebigre J.-M., Dumas P. (coord.) : *La brousse calédonienne. Transformations et enjeux*, Paris, L'Harmattan : 169-188.
- DUMAS P., TOUSSAINT M., HERRENSCHMIDT J.-B., CONTE A., MANGEAS M., 2013 – Le risque de feux de brousse sur la Grande Terre de Nouvelle-Calédonie : l'Homme responsable, mais pas coupable. *Revue géographique de l'Est* (1-2) : 2-20.
- DUSSY D., 2012 – *Nouméa, ville océanienne ?* Paris, Karthala, 282 p.
- DUSSY D., WITTERSHEIM É. (dir.), 2014 – *Villes invisibles. Anthropologie urbaine du Pacifique*. Paris, L'Harmattan, coll. Cahiers du Pacifique Sud Contemporain, 294 p.
- DUTHILLEUL A., 2011-2012 – Le nickel en Nouvelle-Calédonie, enjeu d'un développement durable. *Administration*, 232 : 91-93.
- F**ABERON J.-Y., 2003 – La Nouvelle-Calédonie et la révision constitutionnelle de mars 2003 sur l'organisation décentralisée de la République. *Revue juridique, politique et économique*, 1 : 3-7.
- FABERON J.-Y. (dir.), 2004 – *L'outre-mer français. La nouvelle donne institutionnelle*. La Documentation française, coll. Les études de la Documentation française, 224 p.
- FABERON J.-Y., 2012 – *Des institutions pour un pays. La Nouvelle-Calédonie en devenir*. Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 292 p.

- FABERON J.-Y., AGNIEL G. (dir.), 2000 – *La souveraineté partagée en Nouvelle-Calédonie et en droit comparé*. Paris, La Documentation française, coll. Notes et études documentaires, 5113-14, 462 p.
- FABERON J.-Y., HAGE A. (dir.), 2010 – *Mondes océaniques : études en l'honneur de Paul de Deckker*. Paris, L'Harmattan, 428 p.
- FABERON J.-Y., MENNESSON T. (dir.), 2012 – *Peuple premier et cohésion sociale en Nouvelle-Calédonie. Identités et rééquilibrages*. Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 480 p.
- FABERON J.-Y., ZILLER J., 2007 – *Droit des collectivités d'outre-mer*. Paris, LGDJ, 564 p.
- FABERON J.-Y., FAYAUD V., REGNAULT J.-M. (dir.), 2011 – *Destins des collectivités politiques d'Océanie. Vol. 1-Théories et pratiques et vol. 2-Singularités*. Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 878 p.
- FAGES J., 1972 – La communauté tahitienne de Nouvelle-Calédonie. *Cahiers Orstom*, série Sciences humaines, IX (1) : 75-86.
- FAUGÈRE E., MERLE I. (dir.), 2010 – *La Nouvelle-Calédonie vers un destin commun ?* Paris, Karthala, 260 p.
- FAURIE M., 2011 a – *Ouvéa : le sanctuaire kanak. Dynamiques patrimoniales et recompositions territoriales en Nouvelle-Calédonie*. Thèse de géographie, université Paris-IV, 502 p.
- FAURIE M., 2011 b – Impacts et limites de la patrimonialisation à Ouvéa (Nouvelle-Calédonie). *Journal de la société des océanistes*, 132 : 109-122.
- FELZINES C., 2007 – *Le tourisme, perspective d'avenir de l'outre-mer français*. Paris, Avis et rapports du Conseil économique et social, 128 p.
- FILIPPI O. (dir.), 1999 – *Chroniques du pays kanak*. Nouméa, Planète Mémo, 4 tomes.
- FRÉMICOURT I. (de), 2011 – *Les représentations des violences sexuelles collectives chez les jeunes de 15 à 25 ans des îles Loyauté (Nouvelle-Calédonie)*. DU de santé publique, université Nancy-I, 24 p.
- FREYSS J., 1995 – *Économie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie*. Paris, PUF, 452 p.
- G**AGNÉ N., JÉRÔME L. (dir.), 2009 – *Jeunesses autochtones. Affirmation, innovation et résistance dans les mondes contemporains*. Québec, Les Presses de l'université Laval, 194 p.
- GAY J.-C., 2003 – *L'outre-mer français en mouvement*. Paris, La Documentation française, coll. La documentation photographique, 8031, 64 p.
- GAY J.-C., 2008 – *L'outre-mer français. Un espace singulier*. Paris, Belin, 232 p. et cah. ph. de 16 p., 2^e édition.
- GAY J.-C., 2009 – *Les cocotiers de la France. Tourismes en outre-mer*. Paris, Belin, 136 p. et cah. ph. de 16 p.
- GAY J.-C., 2010 – « Les métamorphoses de la France d'outre-mer ». In : *Universalía 2010*, Paris-Chicago, Encyclopaedia Universalis/Encyclopaedia Britannica : 116-125.
- GAY J.-C., 2012 a – Why is tourism doing poorly in Overseas France. *Annals of Tourism Research*, 39 (4) : 1634-1652.
- GAY J.-C., 2012 b – « Les inégalités socio-spatiales: état des lieux ». In Faberon J.-Y., Mennesson T. (dir.) : *Peuple premier et cohésion sociale en Nouvelle-Calédonie - Identités et rééquilibrages*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille : 189-203.
http://www.mgm.fr/ARECLUS/page_auteurs/Gay64.pdf
- GAY J.-C., 2013 – Les îles du Pacifique dans le monde du tourisme. *Hermès*, 65 : 84-88.
- GROCHAIN S., 2013 – *Les dynamiques sociétales du projet Koniambo*. Nouméa, IAC, 208 p.

- HADJ L., LAGADEC G., LAVIGNE G., RIS C., 2011 – Les inégalités devant l'école en Nouvelle-Calédonie. *Cahiers du Larje*, 2, 32 p.
- HAMELIN C., SALOMON C., 2011 – *Santé sexuelle des jeunes en Nouvelle-Calédonie*. Villejuif, Inserm, 50 p.
- HAMELIN C., SALOMON C., VIGNIER N., LERT F., 2008 – *Situation sociale et comportements de santé des jeunes en Nouvelle-Calédonie*. Villejuif, Unité 687 de l'Inserm, 112 p.
- Hermès, 2002 – *La France et les Outre-mers. L'enjeu multiculturel*. 32-33, 634 p.
- HERRENSCHMIDT J.-B., 1999 – « Le "développement" dans les îles Loyauté, 1990-1994 : cinq ans d'assimilation ». In David G., Guillaud D., Pillon P. (dir.) : *La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins*, Paris, Société des océanistes-Orstom : 177-194.
- HOFFER O., 2013 – *Quand le littoral se ferme. Quelle gouvernance de l'accès et des usages de l'interface littorale dans les agglomérations d'Auckland, Nouméa et Port-Vila ?* Thèse de géographie, université de la Réunion, 409 p.
- HOROWITZ L. E., 2012 – Translation Alignment: Actor-Network Theory, Resistance, and the Power Dynamics of Alliance in New Caledonia. *Antipode*, 44 (3) : 806-827.
- HOUCHOT M.-A., 2008 – *De l'évaluation en santé publique à une démarche de géographie de la santé. Le risque amiante environnemental en Nouvelle-Calédonie*. Thèse de géographie, université de la Nouvelle-Calédonie, 280 p.
- HOUCHOT M.-A., 2010 – Amiante, développement et santé durable en Nouvelle-Calédonie. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 252 : 525-536.
- HOWE K. R., 1978 – *Les îles Loyauté. Histoire des contacts culturels de 1840 à 1900*. Nouméa, Publication de la Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie, 252 p.
- HUETZ DE LEMPS A., LEGAND M., SAUTTER G. (dir.), 1981 – *Atlas de la Nouvelle-Calédonie et dépendances*. Paris, Orstom, 53 pl. et notice.
- IAC, 2003 – *Projet d'Ogaf des communes de Farino, Moindou et Sarraméa*. s. l., 78 p.
- IEOM, 1996 – *La Nouvelle-Calédonie*. Paris, 252 p.
- IEOM, 2008 – *L'habitat et le développement urbain dans le Grand Nouméa : constat et enjeux*. Nouméa, Les Notes de l'Institut d'émission, 42 p.
- IEOM, 2012 – *La balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie*. Nouméa, rapport annuel, 22 p.
- INGHELIS E., 2010 – Le tourisme, un moyen de sauvegarde et de transmission de la culture kanak ? *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 252 : 537-553.
- ISEE, 2010 a – *Budget consommation des ménages 2008*. Synthèse, 13, 4 p.
- ISEE, 2010 b – *Budget consommation des ménages 2008*. Synthèse, 16, 4 p.
- ISEE, 2010 c – *Budget consommation des ménages 2008*. Synthèse, 18, 4 p.
- JACOB J.-P., LE MEUR P.-Y. (éd.), 2010 – *Politiques de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du Sud*. Paris, Karthala, 432 p.
- JEAN Y., VANIER M. (dir.), 2008 – *La France. Aménager les territoires*. Paris, Armand Colin, 336 p.
- JOLLIT I., 2010 – *Spatialisation des activités humaines et aides à la décision pour une gestion durable des écosystèmes coralliens. La pêche plaisancière dans le lagon sud-ouest de la Nouvelle-Calédonie*. Thèse de géographie, université de la Nouvelle-Calédonie, 558 p. + annexes et atlas.
- JULIEN P., POUGNARD J., 2004 – Les bassins de vie, au cœur de la vie des bourgs et petites villes. *Insee Première*, 953, 4 p.

KOLHER J.-M., WACQUANT L., 1985 – *L'école inégale. Éléments pour une sociologie de l'école en Nouvelle-Calédonie*. Nouméa, Institut culturel mélanésien, 212 p.

KOWASCH M., 2010 – *Les Kanak face au développement de l'industrie du nickel*. Thèse de géographie, universität Heidelberg et université Montpellier-III, 468 p.

KPMG, 2005 – *Plan de développement touristique concerté de Nouvelle-Calédonie*. Paris, 128 p.

KURTOVITCH I., 2000 – *La vie politique en Nouvelle-Calédonie (1940-1953)*. Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 690 p.

LAFFINEUR M., 2003 – *Rapport d'information sur la fonction publique d'État et la fonction publique locale outre-mer*. Paris, Assemblée nationale, rapport d'information 1094, 68 p.

LAGADEC G., 2010 – Nouvelle-Calédonie : entre émancipation, passage à l'euro et recherche de ressources nouvelles. *Régions et développement*, 31, 26 p.

LAZZAROTTI O., 2011 – *Patrimoine et tourisme. Histoires, lieux, acteurs, enjeux*. Paris, Belin, 302 p.

LE BARS Y., FAUGÈRE E., MENANTEAU P., MULTON B., RIEDACKER A., VELUT S. (éd.), 2010 – *L'énergie dans le développement de la Nouvelle-Calédonie*. Marseille, IRD Éditions, coll. Expertise collégiale, 472 p. + CD-ROM.

LEBIGRE J.-M., 2009 – La préoccupation environnementale en Océanie insulaire, une revendication montante : l'exemple de la Nouvelle-Calédonie. *Conflits actuels*, 23-24 : 164-177.

LEBIGRE J.-M., DUMAS P. (coord.), 2010 – *La brousse calédonienne. Transformations et enjeux*. Paris, L'Harmattan, 202 p.

LEBLIC I., 1993 – *Les Kanak face au développement. La voie étroite*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble-ADCK, 412 p.

LE BORGNE J., 1959 – *Géographie de la Nouvelle-Calédonie et des îles Loyauté*. Nouméa, ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, 306 p.

LE BORGNE J., 2005 – *Nouvelle-Calédonie 1945-1968. La confiance trahie*. Paris, L'Harmattan, 602 p.

LEGEARD L. (dir.), 2000 – *Lifou/Drehu*. Nouméa, Île de Lumière, 266 p.

LE MEUR P.-Y., 2010 – La terre en Nouvelle-Calédonie : pollution, appartenance et propriété intellectuelle. *Multitudes*, 41 : 91-98.

LE MEUR P.-Y., 2011 – Politique et savoirs fonciers en Nouvelle-Calédonie : retour sur une expérience d'anthropologie appliquée. *Journal de la société des océanistes*, 132 : 93-108.

LE MEUR P.-Y., 2013 – Locality, Mobility and Governmentality in Colonial/Postcolonial New Caledonia: The case of the Kouare tribe (*xûâ Xârâgwii*), Thio (*Cöö*). *Oceania*, 2 : 130-146.

LÉVY J., 1994 – Oser le désert ? Des pays sans paysans. *Sciences humaines*, hors série, 4.

LIEB J.-P., 2011 – *État des lieux de la fiscalité directe de Nouvelle-Calédonie*. Nouméa, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, 92 p.

LUART R. (du), 2002 – *Rapport d'information sur la défiscalisation dans les départements et territoires d'outre-mer*. Paris, Sénat, rapport 51, 170 p.

LUCE D., BUGEL I., GOLBERG P., GOLBERG M., KANIEWSKI N., NICOLAU J., 1997 – *Aspects épidémiologiques de la relation entre exposition environnementale à la trémolite et cancers respiratoires en Nouvelle-Calédonie*. Saint-Maurice, Inserm, unité 88, rapport du Réseau national de santé publique, 34 p. et annexes.

MMARTIN R., 2010 – James Paddon. *Bulletin de la société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie*, 163 : 34-61.

MASSION M., DOLIGE É., 2009 – *Mission « Outre-mer »*. Paris, Sénat, projet de loi de finances pour 2010, notes de présentation.

- MATHIEU J.-L., 1989 – *La Nouvelle-Calédonie*. Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 126 p.
- Mwà Véré, 2007 – Le pays Béléma. Une histoire pleine d'avenir. 56, 74 p.
- Mwà Véré, 2008 – Les Kanak et le football. 61 : 3-42.
- MCELROY J. L., 2006 – Small island tourist economies across the life cycle. *Asia Pacific Viewpoint*, 47 : 61-77.
- MERLE I., 1995 – *Expériences coloniales. La Nouvelle-Calédonie (1853-1920)*. Paris, Belin, 480 p.
- MICHALON T., 2009 – *L'Outre-mer français. Évolution institutionnelle et affirmations identitaires*. Paris, L'Harmattan, 162 p.
- MIGOZZI J., 2012 – *Spatial Justice in Postcolonial Noumea: The Tuband Project*. Mémoire de master 2, École normale supérieure de Lyon, 118 p.
- MOKADDEM H., 2010 – *Anthropologie politique de la Nouvelle-Calédonie contemporaine*. Thèse d'ethnologie et d'anthropologie sociale, École des hautes études en sciences sociales, 476 p.
- MOKADDEM H., 2013 – Kanaky ou Nouvelle-Calédonie, souveraineté et indépendance dans l'ère post-coloniale. *Revue Asylon(s)*, 11 (article en ligne).
- N**AEPELS M., 1998 – *Histoire de terres kanakes*. Paris, Belin, 380 p.
- NAEPELS M., 1999 – « Mobilité et urbanisation kanak : l'exemple du pays ajië ». In David G., Guillaud D., Pillon P. (dir.) : *La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins*, Paris, Société des océanistes-Orstom : 251-269.
- NAEPELS M., 2000 – « Partir à Nouméa. Remarques sur les migrants originaires de la région ajië ». In Bensa A. et Leblic I. (dir.) : *En pays Kanak*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, coll. Ethnologie de la France : 355-365.
- NAEPELS M., 2006 – Réforme foncière et propriété dans la région de Houailou (Nouvelle-Calédonie). *Études rurales*, 177 : 43-54.
- NAUDET J.-D., 2006 – Économies d'outre-mer : une croissance sous serre ?, *Lettre des économistes de l'AFD*, 12.
- NAYRAL M., 2013 – *Le chantier du politique. Étude anthropologique de la vie politique à Ouvéa (Nouvelle-Calédonie)*. Thèse d'anthropologie, Aix-Marseille université, 468 p.
- NICOLAS T., 2005 – « L'hypo-insularité », une nouvelle condition insulaire : l'exemple des Antilles françaises. *L'Espace géographique*, 4 : 329-341.
- NOUVELLE-CALÉDONIE 2025, 2009 a – *Diagnostic et enjeux*. Nouméa, Haut-Commissariat-Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, 142 p.
- NOUVELLE-CALÉDONIE 2025, 2009 b – *Les rapports des 9 ateliers du diagnostic*. Nouméa, Haut-Commissariat-Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, 300 p.
- NOUVELLE-CALÉDONIE 2025, 2013 – *Orientations & moyens : propositions*. Nouméa, Haut-Commissariat-Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, 460 p.
- O**'REILLY P., 1953 – Le français parlé en Nouvelle-Calédonie. Apports étrangers et vocables nouveaux. Archaïsmes et expressions familières. *Journal de la société des océanistes*, 9 : 203-228.
- P**ALOMBO P., 2002 – *La présence japonaise en Nouvelle-Calédonie (1890-1960). Les relations économiques entre le Japon et la Nouvelle-Calédonie à travers l'immigration et l'industrie minière*. Thèse d'histoire, université de la Nouvelle-Calédonie, 1 166 p.

PALOMBO P., 2007 – « La déportation des Japonais de Nouvelle-Calédonie pendant la Deuxième Guerre mondiale ». In Angleviel F. (dir.) : *Histoire de la Nouvelle-Calédonie. Approches croisées*, Paris, Les Indes savantes : 163-175.

PASTOREL J.-P., 2011 – Paradoxes sur les communes dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie. *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, 3 : 605-635.

PAULEAU C., 2007 – *Les mots de Nouvelle-Calédonie*. Nouméa, CDP de Nouvelle-Calédonie, 174 p.

PECHBERTY D., 2004 – Les Uvéens en Nouvelle-Calédonie. *The Journal of Pacific Studies*, 27 (1) : 63-81.

PERRET C. (dir.), 2002 – *Perspectives de développement pour la Nouvelle-Calédonie*. Grenoble, Presses universitaires, 160 p.

PESTAÑA G., 2012 – « Les flux migratoires entre provinces de la Nouvelle-Calédonie. Essai de déconstruction et de non-simplification d'un phénomène social et géographique total ». In Faberon J.-Y., Mennesson T. (dir.) : *Peuple premier et cohésion sociale en Nouvelle-Calédonie. Identités et rééquilibrages*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille : 217-229.

PESTAÑA G., GÉRONIMI V., SOURISSEAU J.-M., SCHEMBRI P., 2011 – « Développement durable et ruralité en Nouvelle-Calédonie. Quelle articulation du local et du global dans les politiques publiques ? ». In Taglioni F. (dir.) : *Insularité et développement durable*, Marseille, IRD Éditions : 409-432.

PINEAU-SALAÜN M., 2000 – « Histoire et mémoire d'une institution coloniale. La scolarisation des Kanak au temps de l'indigénat ». In Bensa A., Leblic I. (dir.) : *En pays Kanak*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, coll. Ethnologie de la France, cahier 14 : 253-269.

POIRINE B., 2007 – *Éloignement, insularité et compétitivité dans les petites économies d'outre-mer*. Paris, Agence française de développement, série Documents de travail, 52, 34 p.

POIRINE B., 2011 – *Tahiti : une économie sous serre*. Paris, L'Harmattan, 196 p.

Pouvoirs, 2005 – *L'outre-mer*. 113, 256 p.

PROVINCE NORD-ADRAF, 2002 – *Ogaf Projet côte Est : Touho, Poindimié, Ponérihouen*. 72 p.

REGNAULT J.-M. (dir.), 2003 – *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique (1981-1988)*. Paris, Les Indes savantes, 584 p.

REGNAULT J.-M., 2010 – « Histoire comparée des communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française des origines à 1977 ou comment tirer des renseignements d'une histoire chaotique ». In Faberon J.-Y., Hage A. (dir.) : *Mondes océaniques : études en l'honneur de Paul de Deckker*, Paris, L'Harmattan : 233-258.

REGNAULT J.-M., FAYAUD V. (dir.), 2009 – *La Nouvelle-Calédonie. Vingt années de concorde-1988-2008*. Paris, Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer, 212 p.

Réunir pour mieux agir, 2010 – Actes du colloque sur l'illettrisme, Nouméa, 17 juillet 2009. FOL, Maison du livre, 80 p.

ROUBIO COLLET N., 2012 – *Comparaison des prix entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole*. Nouméa, Cerom, *Les synthèses de Cerom*, 4 p.

ROUX J.-C., 1985 – Un exemple de migration-enracinement dans le Pacifique Sud : la communauté wallisienne et futunienne de Nouvelle-Calédonie. *Cahiers Orstom, série Sciences humaines*, XXI (4) : 461-480.

ROYER J.-F., 2011 – *Les flux migratoires externes de la Nouvelle-Calédonie de 1989 à 2009 (rapport de mission)*. Paris, Insee, série Documents de travail de la Direction des statistiques démographiques et sociales, département de la démographie, F1103, 46 p.

SABOURIN É., TYUIENON R., 2007 – Produits, monnaie et bingo : les marchés ruraux en Nouvelle-Calédonie entre échange et réciprocité. *Revue du Mauss*, 29 : 301-327.

SABOURIN É., TYUIENON R., DJAMA M., 2002 – *Dynamique des marchés de proximité en province Nord*. Pouembout, IAC-Cirad, 70 p.

SALAÜN M., 2005 – *L'école indigène. Nouvelle-Calédonie 1885-1945*. Rennes, Presses universitaires, 280 p.

SALAÜN M., 2013 – *Décoloniser l'école ? Hawaïi, Nouvelle-Calédonie. Expériences contemporaines*. Rennes, Presses universitaires, 304 p.

SALOMON C., HAMELIN C., 2007 – Les femmes kanak sont fatiguées de la violence des hommes. *Journal de la société des océanistes*, 125 : 283-294.

SALOMON C., HAMELIN C., GOLDBERG P., SITTA R., CYR D., NAKACHE J.-P., GOLDBERG M., 2004 – *Premiers résultats de l'enquête santé, conditions de vie et de sécurité des femmes calédoniennes*. Saint-Maurice, rapport de recherche Inserm, unité 88.

SAUSSOL A., 1969 – La mission mariste et la colonisation européenne en Nouvelle-Calédonie. *Journal de la société des océanistes*, 25 : 113-124.

SAUSSOL A., 1979 – *L'héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie*. Paris, Société des océanistes, 498 p.

SAUSSOL A., 1986 – « Du front pionnier à la réforme : colonisation et problèmes fonciers en Nouvelle-Calédonie (1853-1985) ». In Doumenge J.-P., Métais É., Saussol A. (dir.) : *La Nouvelle-Calédonie, occupation de l'espace et peuplement*, Talence, Cret, coll. Iles et archipels, 5 : 275-311.

SAUSSOL A., 2011 – Retour à Hienghène : une vallée calédonienne de la colonisation à l'espace post-colonial. *Journal de la société des océanistes*, 132 : 77-92.

SÉNAT COUTUMIER, 2009 – *Entre tradition et modernité. La place du jeune Kanak*. Nouméa, Commission Éducation Formation du Sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie, 118 p.

SÉNÈS J., 1985 – *La vie quotidienne en Nouvelle-Calédonie de 1850 à nos jours*. Paris, Hachette, 360 p.

SIGN, 2008 – *Plan de déplacement de l'agglomération nouméenne. Rapport de diagnostic (phase 1)*. Nouméa, 188 p.

SORIANO E., 2013 – *La fin des indigènes en Nouvelle-Calédonie. Le colonial à l'épreuve du politique 1946-1976*. Paris-Montpellier, Karthala-MSH-M, 302 p.

SOURISSEAU J.-M. (coord.), 2008 – *Les sociétés locales face aux défis du développement économique*. Koohné-Païta, Province Nord-IAC, 146 p.

SOURISSEAU J.-M., PESTAÑA G., GAILLARD C., BOUARD S., MENNESSON T., 2010 – *À la recherche des politiques rurales en Nouvelle-Calédonie*. Nouméa, IAC Éditions, 112 p.

STAHL P.-J., 1994 – *1942-1945. Les Américains en Nouvelle-Calédonie*. Nouméa, Éditions du Santal, 144 p.

SUDRE O., 2013 – Vingt années de croissance forte... mais sans réel rééquilibrage spatial. *Revue juridique politique et économique de Nouvelle-Calédonie*, 21 : 117-127.

TAGLIONI F., 2006 – Les petits espaces insulaires face à la variabilité de leur insularité et de leur statut politique. *Annales de géographie*, 652 : 664-687.

TASCA C., 1998 – *Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi constitutionnelle relatif à la Nouvelle-Calédonie*. Paris, Assemblée nationale, 972.

TCHERKÉZOFF S., 2007 – *Polynésie/Mélanésie. L'invention française des « races » et des régions de l'Océanie (XVI^e-XX^e siècles)*. Pirae, Au Vent des îles, 374 p.

TERRIER C., DEFRANCE V. (dir.), 2011 – *Corps à corps avec l'histoire. Le corps dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie*. Nouméa, Musée de la ville, 168 p.

TERRIER C., DEFRANCE V. (dir.), 2012 a – *Nouméa-Papeete. 150 ans de liens et d'échanges*. Nouméa, Musée de la ville, 220 p.

TERRIER C., DEFRANCE V. (dir.), 2012 b – *Nouméa de 1854 à nos jours*. Nouméa, Ville de Nouméa, 272 p.

TESOKA L., ZILLER J. (dir.), 2008 – *Union européenne et outre-mers. Unis dans la diversité. Actes du colloque organisé à Florence les 12 et 13 avril 2007*. Aix-Marseille, Presses universitaires, 456 p.

THOMPSON V., ADLOFF R., 1971 – *The French Pacific Islands. French Polynesia and New Caledonia*. Berkeley, University of California Press, 540 p.

TRÉPIED B., 2010 – *Une mairie dans la France coloniale. Koné, Nouvelle-Calédonie*. Paris, Karthala, 392 p.

VACHER L., 2013 – « La représentation de la frontière maritime dans les cartes régionales et la construction d'une vision de l'Océanie ». In Dousset L., Glowczewski B., Salaün M. (dir.) : *Les sciences humaines et sociales dans le Pacifique : nouveaux terrains, nouvelles approches*, Marseille, Pacific-Credo Publications : 44-57.

VILLE DE NOUMÉA, 2010 – *Diagnostic des quartiers. Fiches-synthèses des 37 quartiers de Nouméa*. Nouméa, Cellule de coordination du contrat d'agglomération, 106 p.

WACQUANT L., 1989 – The Dark Side of the Classroom in New Caledonia: Ethnic and Class Segregation in Noumea's Primary School System. *Comparative Education Review*, 33 (2) :194-212.

WACQUANT L., 2010 – L'habitus comme objet et méthode d'investigation. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 184 : 108-121.

WORLD HEALTH ORGANIZATION, 2013 – *Global Status Report on Road Safety 2013. Supporting a Decade of Action*. Genève, WHO-OMS, 304 p.

Annexes

Annexe 1

Ressources, dépenses et équipement des ménages

Revenus, dépenses ou équipements des ménages	Province Sud	Province Nord	Province des îles Loyauté	Ensemble de la Nouvelle-Calédonie
Revenus moyens mensuels*	462 000 FCFP (3 873 €)	234 000 FCFP (1 961 €)	200 000 FCFP (1 675 €)	405 000 FCFP (3 395 €)
Part des revenus du travail*	77 %	79 %	71 %	77 %
Indice de Gini	0,38	0,46	0,52	0,43
Indice de développement humain en 1996	0,871	0,796	0,763	0,82
Indice de développement humain en 2004	0,904	0,853	0,815	0,868
Espérance de vie à la naissance des hommes (H) et des femmes (F)	73 (H) 81 (F)	70 (H) 78 (F)	70 (H) 78 (F)	72 (H) 80 (F)
Part de l'alimentation dans les dépenses	20 %	26 %	33 %	21 %
Part de l'habitat dans les dépenses	32 %	24 %	19 %	31 %
Réfrigérateur**	96 %	79 %	82 %	92 %
Ordinateur**	64 %	32 %	19 %	56 %
Automobile**	83 %	61 %	46 %	77 %
Internet**	45 %	14 %	6 %	38 %

* En 2004. ** En 2009.

Source : Isee.

Annexe 2

Les inégalités socio-économiques à Nouméa

Pour saisir les inégalités socio-économiques à Nouméa, nous avons réalisé une analyse statistique en composantes principales (ACP) en privilégiant 17 variables provenant du recensement de 2009 disponibles pour les 36 quartiers. Le choix s'est opéré en fonction de leur pouvoir discriminant :

- part des Européens dans la population totale ;
- part des Kanak dans la population totale ;
- taux de chômage pour les 15 à 64 ans ;
- part des salariés publics dans la population active ayant un emploi ;
- part des cadres dans la population active ayant un emploi ;
- part des ouvriers et des employés dans la population active ayant un emploi ;
- part de la population ayant un diplôme de niveau baccalauréat + 3 et plus ;
- revenu fiscal médian ;
- part des personnes nées en Nouvelle-Calédonie ;
- part des nouveaux arrivants entre 2004 et 2009 ;
- part des personnes de moins de 20 ans ;
- taille moyenne des ménages ;
- part des logements sociaux ;
- part des ménages sans ordinateur ;
- part des ménages sans automobile ;
- part des logements non connectés au réseau électrique général ;
- part des logements avec climatisation.

La sélection des variables permet de comprendre la part importante du premier axe dans la variance totale, 68 % en l'occurrence, alors que le second axe ne représente que 10 %. La seule position des quartiers sur l'axe 1 est donc singulièrement précieuse et permet de cerner les disparités. L'analyse de la corrélation des 17 variables à cet axe permet de saisir sa signification. Schématiquement, deux groupes de variables s'opposent : un premier, très

Encadré 29

Qu'est-ce qu'une analyse en composantes principales (ACP) ?

L'ACP est une analyse statistique multivariée qui réduit l'information et fait apparaître de nouvelles variables synthétiques et décorréées, nommées « composantes principales » ou axes, résumant la matrice de données. Ainsi, quelques axes pourront expliquer une bonne partie de la variance totale. La première composante (ou premier axe) sera celle qui explique la variance la plus importante. Les composantes suivantes en expliquent chacune une partie de plus en plus faible. Pour interpréter ces composantes, on analyse leur corrélation avec les variables d'origine. Chaque sujet – les 36 quartiers ou les 33 communes dans notre cas – est corrélé à chacune des composantes qu'on projette sur un plan factoriel deux à deux. Les plans factoriels des composantes les plus importantes mettront en évidence des regroupements de sujets, c'est-à-dire des types de communes.

compact, dans lequel on trouve les taux de nouveaux arrivants, la part des logements avec climatisation, la part des bac + 3 et, au-delà, la part des salariés du public, celle de la population d'origine européenne, des cadres et la part du revenu fiscal ; le second groupe est plus dispersé, les variables les plus corrélées à ce premier axe portent sur la part des ouvriers et des employés, des Kanak, des chômeurs et des personnes nées en Nouvelle-Calédonie. Cet axe figure les inégalités socio-économiques et distingue en conséquence les quartiers aisés et blancs des quartiers populaires et océaniques.

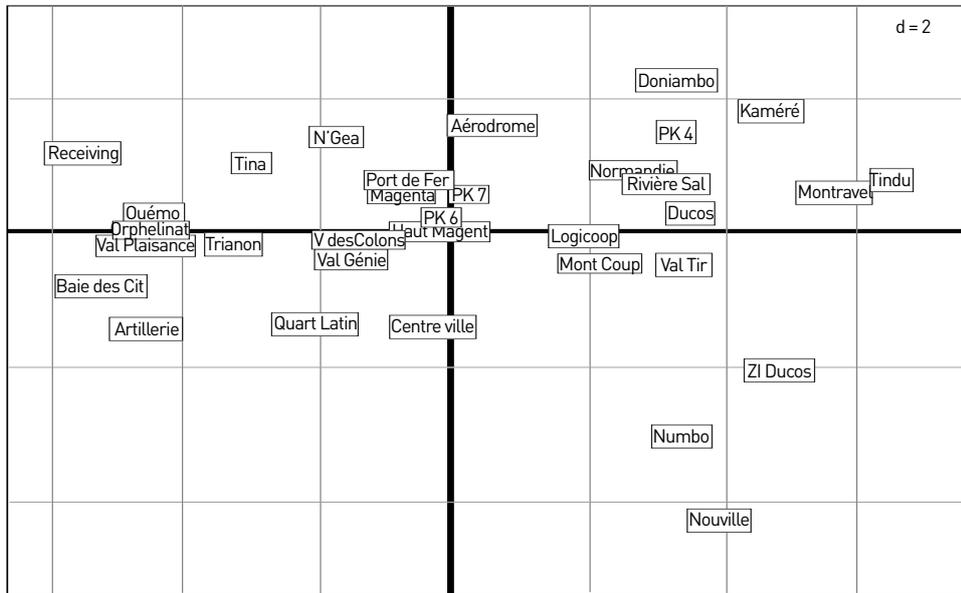


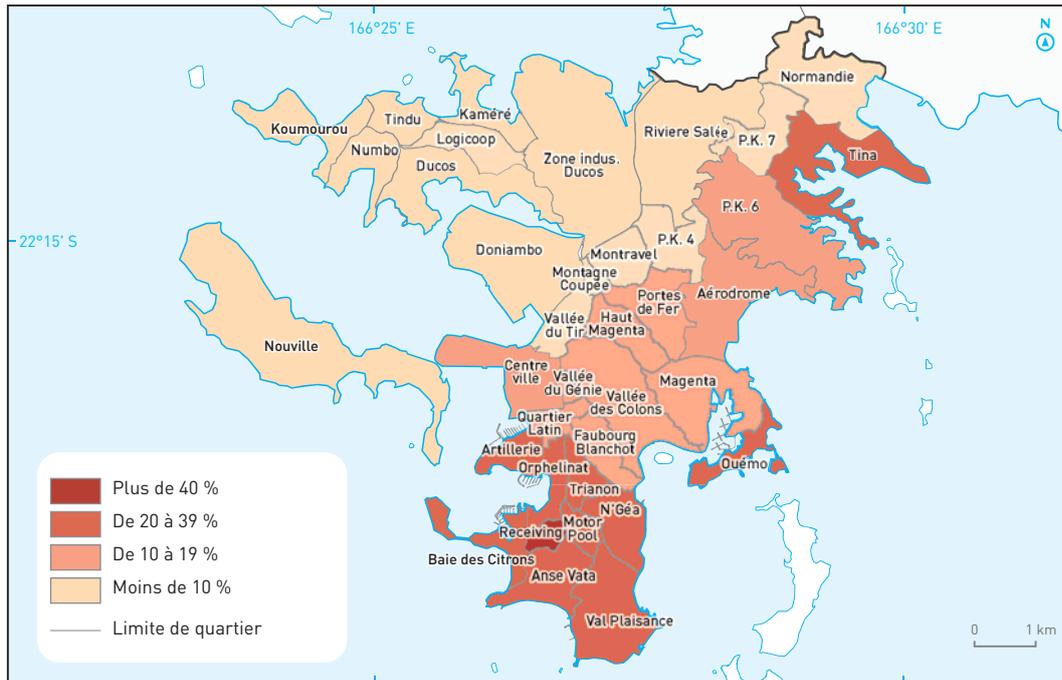
Figure 20 – Position des quartiers de Nouméa sur les deux premiers axes du plan factoriel en 2009.

L'axe vertical oppose les logements sociaux aux squats, au travers des indicateurs sur la part de ceux-ci et, inversement, sur la part des logements non connectés au réseau électrique général. Au sein des quartiers populaires, il permet de distinguer nettement ceux où l'habitat social est important (comme Kaméré, PK 4, Tindu, Normandie ou Montravel) des quartiers dans lesquels l'habitat spontané est notable, voire dominant (tels Nouville, Numbo et ZI Ducos). Ce dernier est intéressant, car il ne s'agit pas d'un quartier d'habitat, à l'instar de Numbo, mais les zones interstitielles et délaissées y sont fréquemment occupées par les squats (Rocky Valley, Coca Cola...). Quant à Nouville, l'habitat spontané s'y développe un peu partout (VILLE DE NOUMÉA, 2010).

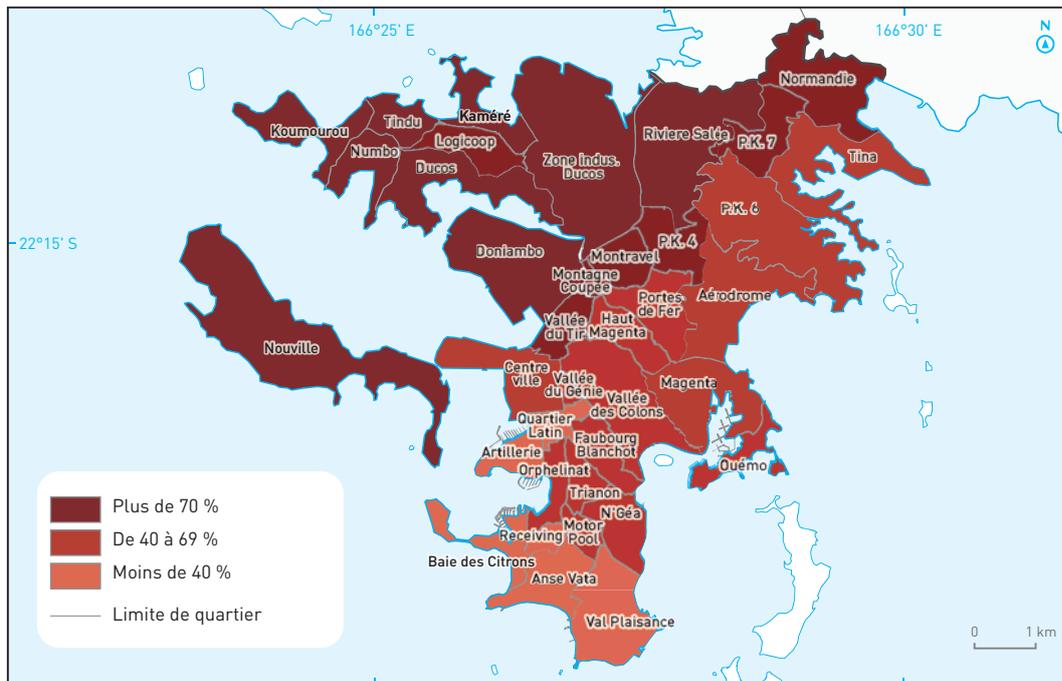
La répartition des quartiers sur les deux premiers plans factoriels, qui à eux seuls expliquent plus des trois quarts de la variance totale, permet de les classer en quatre groupes mettant en relief l'opposition classique Nord-Sud, mais montrant également une zone de transition et, au sein des quartiers défavorisés, la spécificité des quartiers très squattés. Une ségrégation spatiale à forte composante ethnique apparaît nettement.

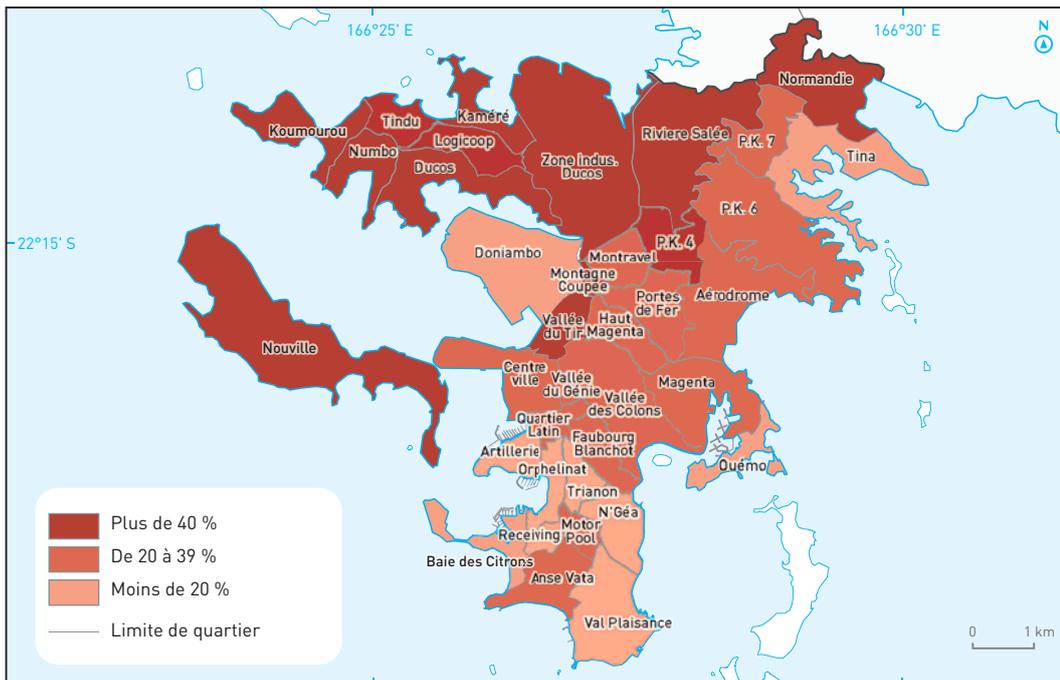
Pour savoir si elle a diminué ou augmenté depuis la mise en place des accords de Matignon, nous avons analysé les résultats du recensement de 1989 à l'aide des mêmes variables que pour 2009, sur les 33 quartiers que comptaient Nouméa à ce moment-là, et nous les avons traitées à l'aide d'une ACP. Il ne nous a pas été possible d'avoir une matrice identique, car

Carte 19 –
Part de la population
ayant un diplôme égal
ou supérieur à bac + 3
dans les quartiers de Nouméa
en 2009.
Source : Isee.

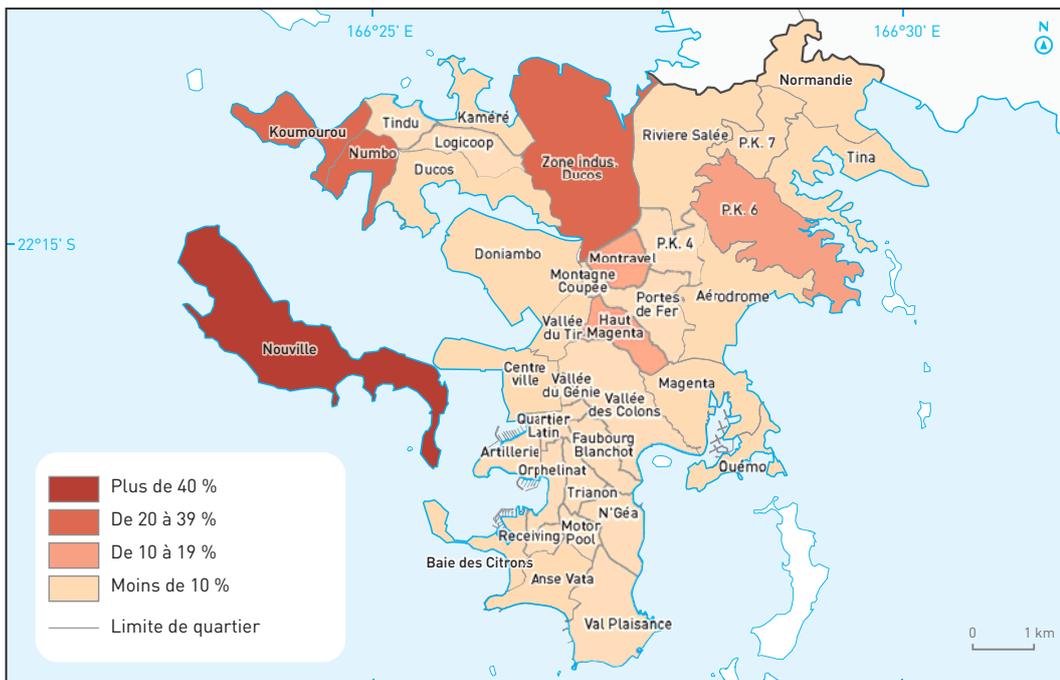


Carte 20 –
Part des personnes
nées en Nouvelle-Calédonie
dans les quartiers de Nouméa
en 2009.
Source : Isee.





Carte 21 – Part des ménages sans ordinateur dans les quartiers de Nouméa en 2009.
Source : Isee.



Carte 22 – Part des logements non connectés au réseau électrique général en 2009.
Source : Isee.

certaines données ne sont pas disponibles, telles les parts des Européens et des Kanak, ou n'existent pas, comme le revenu fiscal médian ou la part des logements sociaux. D'autres ont évolué : ainsi, on ne comptabilisait pas les ménages sans ordinateur, et nous avons remplacé cette information par les ménages sans téléphone. Finalement, 14 variables décrivent la situation des quartiers en 1989 :

- taux de chômage pour les 15 à 64 ans ;
- part des salariés du secteur public dans la population active ayant un emploi ;
- part des cadres moyens et des professions intermédiaires dans la population active ayant un emploi ;
- part des ouvriers dans la population active ayant un emploi ;
- part de la population ayant un diplôme de niveau de formation supérieur ;
- part des personnes nées hors de la Nouvelle-Calédonie ;
- part des nouveaux arrivants entre 1983 et 1989 ;
- part des personnes de moins de 20 ans ;
- part des ménages comptant cinq personnes et plus ;
- part des ménages avec téléphone ;
- part des ménages sans automobile ;
- part des ménages non connectés au réseau électrique général ;
- part des ménages sans eau courante ;
- part des logements avec climatisation.

Comme l'ACP précédente, le premier facteur explique plus de la moitié de la variance totale (63 %), le second vient très loin derrière avec 12 %. L'axe 1 peut être interprété de la même manière que pour l'ACP sur le recensement de 2009. L'axe 2 est, comme en 2009, en relation avec le logement, mais l'absence de données sur l'habitat social en 1989 pose des problèmes d'interprétation. Quant à la compréhension de la position de la variable sur les salariés publics, elle nous semble partiellement due à ce que l'île Nou était, à cette époque-là, peuplée à 79 % de salariés du secteur public occupant les logements de fonction du Camp-Est, de l'asile de Nouville (devenu le centre hospitalier spécialisé Albert-Bousquet), du centre de formation professionnelle rapide (devenu l'ETFPA) ou du lycée Jules-Garnier.

Plus fondamentalement, la migration de cette variable entre 1989 et 2009 témoigne d'un embourgeoisement des salariés publics ou de choix résidentiels qui les font privilégier les beaux quartiers. En effet, en examinant de près les valeurs de cette variable aux deux recensements, on remarque que la répartition de ces salariés est plus hétérogène aujourd'hui, plus concentrés dans les quartiers sud, moins présents dans les quartiers nord. Globalement, l'opposition Nord/Sud est très apparente en 1989, mais le phénomène des squats n'en est qu'à ses débuts. Seul ZI Ducos se singularise par l'existence d'habitat insalubre sans eau et sans électricité. On est toutefois très en deçà de la situation actuelle puisque seuls 9 % des logements en sont privés. Tous les autres quartiers ont des valeurs inférieures à 5 % voire nulles, hormis Aéroport et Centre-Ville. Le déplacement de Numbo et surtout de Nouville sur le plan des axes 1 et 2 entre les deux dates s'explique par le phénomène des squats qui a touché ceux-ci ces vingt dernières années. L'ex-île Nou s'est muée d'un quartier de fonctionnaires en un quartier de squatters, à l'origine de sa spectaculaire migration ascendante. Le mouvement inverse du quartier de l'Aéroport s'explique par les nombreuses constructions d'immeubles collectifs, en majorité sociaux, qui ont métamorphosé ce quartier populaire et jeune.

Les mouvements horizontaux sont plus intéressants à étudier, car ils traduisent des phénomènes de gentrification ou à l'inverse de paupérisation relatives. L'urbanisation à la fin des années 1990 de la presqu'île de Tina a donné naissance à un nouveau quartier (Tina) assimilable à une banlieue résidentielle aisée. L'amputation de Motor-Pool explique l'apparition du quartier très typé de Receiving, dont certaines caractéristiques particulières sont fortement influencées par sa faible population, constituée de surcroît de nombreux fonctionnaires étrangers de la Communauté du Pacifique. Inversement, la construction d'un vaste ensemble de logements collectifs sociaux à Tuband (cf. encadré 23, p. 156) explique la migration sur le plan factoriel de N'Géa. Portes-de-Fer est un quartier qui est devenu hétérogène avec la construction de logements sociaux, dont beaucoup d'habitants proviennent de l'ex-squat de Tuband qui n'existe plus en 2009.

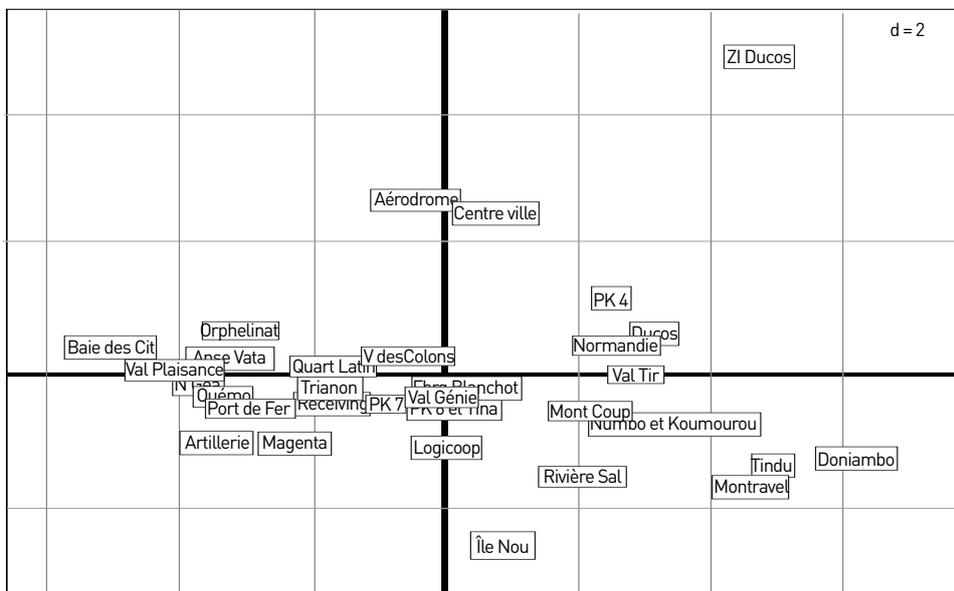


Figure 21 – Position des quartiers de Nouméa sur les deux premiers axes du plan factoriel en 1989.

Annexe 3

Les inégalités socio-économiques entre les communes

Plutôt que de présenter un tableau statique des disparités, en nous servant du dernier recensement (2009), nous avons opté pour une mise en regard de la situation actuelle avec celle que nous donnent les chiffres de 1989, année du début du vaste chantier du « rééquilibrage » (cf. *supra*), ce qui permet d'évaluer ses effets socio-spatiaux. Nous commencerons par l'analyse du présent, en livrant les résultats du traitement par ACP des 13 variables choisies. Celles-ci l'ont été avec le souci de discerner les inégalités socio-économiques entre les 33 communes néo-calédoniennes. Parmi les variables, 11 d'entre elles ont pour origine le recensement de la population :

- taux d'évolution annuel de la population entre 1989 et 2009 ;
- part des Kanak dans la population totale ;
- taux de chômage pour les 15 à 64 ans ;
- part des salariés publics dans la population active ayant un emploi ;
- part des agriculteurs et des pêcheurs dans la population active ayant un emploi ;
- part de la population ayant un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat ;
- part des ménages sans téléphone fixe ou mobile ;
- part des ménages non motorisés (sans automobile ni deux-roues) ;
- part des ménages non connectés au réseau électrique ;
- part des ménages sans ordinateur ;
- part des ménages utilisant un point d'eau collectif.

Les deux dernières variables proviennent des déclarations fiscales. Il s'agit du PIB/habitant/commune de travail et du revenu moyen déclaré par habitant pour l'impôt sur le revenu.

Sans surprise, compte tenu du choix des variables, le premier axe explique une part importante de la variance totale, 61 % en l'occurrence, alors que les trois axes suivants ne représentent que moins de 10 % chacun. La seule position des communes sur cet axe est donc particulièrement instructive. L'analyse de la corrélation des 13 variables à cet axe permet de comprendre sa signification et met en évidence la structuration latente de la Nouvelle-Calédonie. Une seule variable est éloignée des autres : celle concernant la part des salariés publics dans la population active ayant un emploi. Les 12 autres sont structurées en deux groupes opposés. D'un côté, on trouve le taux d'évolution annuel de la population entre 1989 et 2009, le PIB/habitant/commune de travail, le revenu moyen déclaré par habitant pour l'impôt sur le revenu et la part de la population ayant un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat. De l'autre, on voit la part des Kanak dans la population totale, le taux de chômage pour les 15 à 64 ans, la part des agriculteurs et des pêcheurs dans la population active ayant un emploi, la part des ménages sans téléphone fixe ou mobile, la part des ménages non motorisés (sans automobile ni deux-roues), la part des ménages non connectés au réseau électrique, la part des ménages sans ordinateur et la part des ménages utilisant un point d'eau collectif.

Cet axe oppose donc des communes démographiquement dynamiques, prospères et à la population diplômée, à des communes touchées par le chômage, rurales, mélanésiennes, avec des retards d'équipement en matière de communication (faible motorisation et faible niveau d'équipement en ordinateur et téléphone). Si l'axe horizontal traduit des disparités de ressources, d'équipement ou de formation, l'axe vertical décrit la base économique. La position



Carte 23 – Taux d'évolution annuel de la population communale entre 1989 et 2009. Sources : Isee, RGP 2009.



Carte 24 – Part des Kanak dans la population communale en 2009. Sources : Isee, RGP 2009.

Carte 25 –
Part des salariés publics
dans la population active
ayant un emploi par commune
en 2009.
Sources : Isee, RGP 2009.



Carte 26 –
Part de la population
ayant un diplôme égal ou supérieur
au baccalauréat par commune
en 2009.
Sources : Isee, RGP 2009.





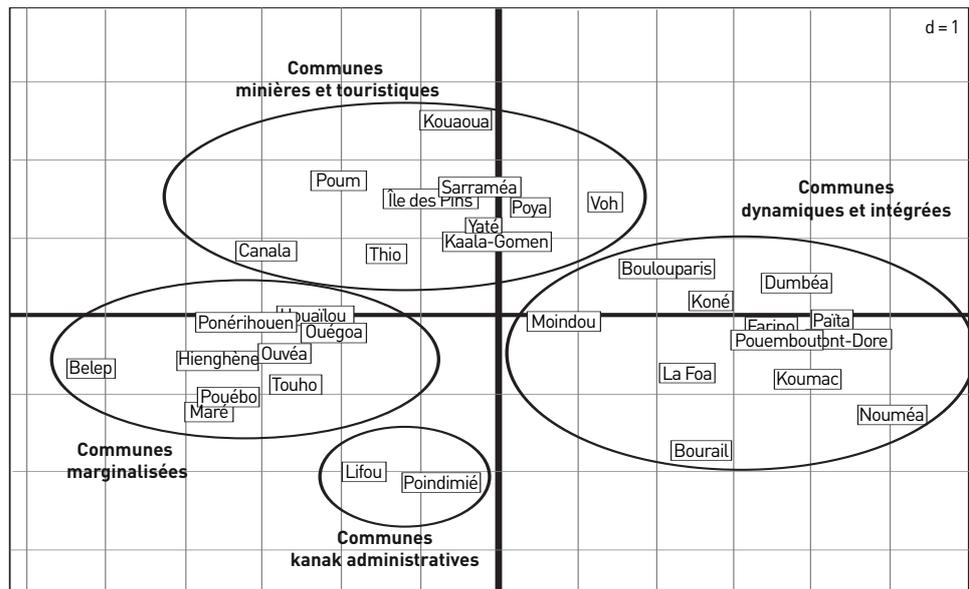
Carte 27 –
Revenu moyen
déclaré par habitant
pour l'impôt sur le revenu
par commune en 2009.
 Source :
 Direction des services fiscaux.



Carte 28 –
Part des ménages
sans téléphone fixe ou mobile
par commune en 2009.
 Sources : Isee, RGP 2009.

des communes y est essentiellement influencée par le poids des salariés publics ou privés et, secondairement, par la connexion au réseau électrique. Notons que la part des agriculteurs et des pêcheurs est aujourd’hui un facteur presque totalement décorrélié de la base économique, preuve du recul de ces activités. Cet axe distingue nettement les centres urbains secondaires de Poindimié, Bourail et la principale île des Loyauté, Lifou, des communes minières, comme Kouaoua, Kaala-Gomen, Poya, Thio ou Voh (avec la construction de l’usine du Nord), touristique (île des Pins) ou agricole (Sarraméa). On peut remarquer que la commune la plus récente de Nouvelle-Calédonie, Kouaoua, créée en 1995, est au sommet de cet axe, révélant un encadrement administratif et donc un fait communal qui ne semble pas y être arrivé à maturité, puisqu’un ancien village minier de la SLN en est le noyau. On pourrait interpréter de la même manière la position de Poum, avant-dernière commune créée, mais en fait c’est la variable concernant la connexion au réseau électrique qui la tire vers le haut. Depuis 2011, elle est raccordée au réseau moyenne tension d’Enercal, ce qui modifie totalement la situation. Nul doute qu’avec de nouvelles données, elle se situera plus bas sur le plan factoriel des deux premiers axes.

Figure 22 – Position des communes sur les deux premiers axes du plan factoriel en 2009.



Eu égard à la faiblesse du troisième facteur, l’analyse du plan des deux premiers axes – qui à eux seuls expliquent 70 % de la variance totale – suffit à classer les communes rassemblées en quatre groupes très tranchés :

- le Sud-Ouest, qui va du Mont-Dore à Bourail, auquel il faut rajouter Koné et Koumac ;
- l’Est minier, de Yaté à Kouaoua, ainsi que quelques communes minières de l’Ouest (Kaala-Gomen, Voh et Poya) ;
- les îles Loyauté (à l’exception de Lifou), le nord de la côte est, de Houaïlou à Pouébo, Ouégoa et Belep ;
- Lifou et Poindimié.

Nous avons tâché, dans la mesure du possible, de prendre les mêmes variables pour 1989, mais le PIB/habitant/commune de travail ou le revenu moyen déclaré par habitant pour l'impôt sur le revenu n'avaient pas été calculés. Quelques autres données diffèrent plus ou moins légèrement. Ainsi, à défaut d'une question sur l'équipement en ordinateur, nous avons remplacé cette information par la possession ou pas d'un magnétoscope. Voici la liste des 11 variables utilisées :

- taux d'évolution de la population entre 1969 et 1989 ;
- part des Kanak dans la population totale ;
- taux de chômage pour les 15 à 64 ans ;
- part des salariés publics dans la population active ayant un emploi ;
- part des agriculteurs et des pêcheurs dans la population active ayant un emploi ;
- part de la population ayant un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat ;
- part des ménages sans téléphone ;
- part des ménages sans automobile ;
- part des ménages non connectés au réseau électrique ;
- part des ménages sans magnétoscope ;
- part des ménages sans eau courante.

Nous les avons analysées de la même manière que celles de 2009, à l'aide d'une ACP. L'analyse globale de la matrice de 1989 présente de grandes similitudes, puisque le premier axe explique une part presque aussi importante de la variance totale que pour 2009 (58 %), alors que le deuxième axe est très loin derrière, ne représentant que 13 %. Les suivants sont beaucoup plus faibles. L'analyse de la corrélation des 11 variables au premier axe révèle qu'il a la même signification que sur l'ACP de 2009, opposant des communes démographiquement dynamiques, à la population diplômée, à des communes touchées par le chômage,

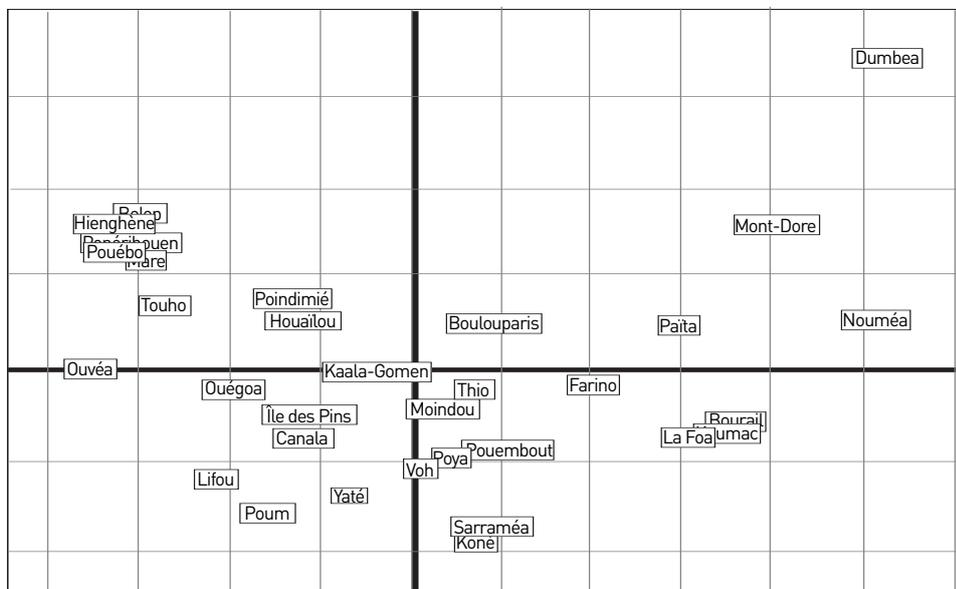


Figure 23 –
Position des communes
sur les deux premiers axes
du plan factoriel en 1989.

rurales, mélanésiennes, avec des retards d'équipement en matière de communication. Comme pour 2009, l'axe vertical décrit la base économique, avec une opposition très nette entre le poids des salariés publics et la part des agriculteurs et des pêcheurs. La seule position des communes sur le plan factoriel formé par les deux premiers axes est donc tout aussi loquace pour 1989 que pour 2009, puisque ceux-ci expliquent près des trois quarts de la variance totale.

Les 32 communes (Kouaoua n'existait pas encore) s'organisent selon deux directions : une première, descendante de gauche à droite, distingue les communes très agricoles (Belep, Hienghène, Pouébo, Maré...) des communes plus administratives (La Foa, Bourail, Koumac) ; une seconde direction, montante de gauche à droite, différencie les communes démographiquement très dynamiques du Grand Nouméa des autres.

La comparaison de la position des communes sur le plan factoriel des deux premiers axes pour 1989 et 2009 est singulièrement fructueuse. Manifestement, les écarts ne se sont pas réduits.

Index des lieux de Nouvelle-Calédonie

Avertissement : le nom des communes est donné en français et en langue kanak séparé du français par un slash (/).

Aérodrome, 214

Ajjè / Aro, 92, 94, 175

Amoa, 80, 99

Anse-Vata, 70, 145, 147, 148, 150, 152, 156

Arama, 67

Artillerie, 152

Ave Maria, 131

Azareu, 47

Baaba, 170

Baie-des-Citrons, 147, 148, 150, 152

Bako, 168

Balade, 44, 47

Bas-Coulna, 162

Belep / Dau Ar, 35, 47, 59, 67, 95, 109, 134, 151, 160, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 179, 218, 219, 220, 222

Bondé, 47

Boulari, 147, 185

Bouloupari(s) / Berepwari, 59, 67, 92, 109, 137, 178, 185

Bourail / Burhai, 50, 59, 67, 69, 71, 100, 123, 157, 158, 160, 161, 177, 187, 190, 220, 222

Bouraké, 67, 137

Canala, 47, 59, 62, 79, 80, 88, 95, 100, 160, 165, 169

Chagrin, 57

Chaleix, 52

Chapuis-Sakamoto, 153

Coca Cola, 211

Conception (La), 47

Coulée (La), 148, 151

Deva, 190

Diahot, 50, 53, 77, 162, 164

Djubéa-Kaponé, 92, 94

Doniambo, 51, 52, 53, 54, 55, 77, 144, 191

Drehu, 92, 94, 175

Ducos, 114, 144, 151, 154, 191, 211, 214

Dumbéa / Drubea, 77, 95, 136, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 157

Dumbéa-sur-Mer, 185

Easo, 137

Fantoche, 57

Farino / Udi Pwé, 123, 137, 178, 192

Faubourg-Blanchot, 144

Fayaoué, 81

Fern-Hill, 53

Fonwhari, 59

Foué, 41

Gadji, 149

Gaiac, 70, 154

Gomen, 62

Goro, 49, 113, 139, 167, 168, 179

Gossanah, 81

Grande Terre, 35, 42, 43, 60, 63, 67, 101, 121, 138, 162, 169, 186

Haut-Coulna, 162, 165, 166, 187

Hienghène / Hyeheh, 54, 62, 75, 80, 82, 100, 103, 118, 122, 123, 124, 160, 162, 164, 187, 222

Hoot Ma Whaap, 92, 94

Houailou / Waa Wi Luu, 35, 47, 59, 79, 92, 100, 160, 169, 177, 186, 187, 220

Iaai, 92, 94

Île des Pins / Kwényi, 35, 46, 47, 50, 59, 95, 119, 121, 122, 123, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 179, 220

Kaala-Gomen, 160, 162, 164, 167, 177, 193, 220

Kaméré, 211

Koné / Koohnê, 41, 62, 82, 88, 100, 118, 126, 128, 157, 158, 159, 160, 161, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 187, 220

Koniambo, 82, 113, 114, 168, 179

Kopeto, 54, 57

Kouaoua / Kaa Wi Paa, 54, 55, 88, 160, 177, 186, 220

Koumac, 19, 57, 83, 88, 128, 143, 157, 158, 160, 161, 169, 177, 178, 179, 194, 220, 222

Kourou, 162, 164

Koutio, 145, 147, 185

Kuto, 122, 123

La Foa / Foha, 50, 59, 67, 79, 89, 95, 123, 137, 157, 158, 160, 161, 177, 192, 222

Lifou / Drehu, 44, 45, 118, 123, 125, 137, 157, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 178, 194, 220

Logicoop, 78

Loyauté (îles), 35

Madeleine, 189, 192

Magenta, 78, 145, 148, 154

Malabou, 118

Maré / Nengone, 44, 46, 47, 118, 123, 157, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 222

Mérétrice, 53

Moindah, 43

Moindou / Mwârhuu, 50, 54, 67, 100, 123, 137, 178, 192, 193

Mont-Dore / Murare, 47, 50, 55, 87, 95, 131, 136, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 157, 168, 177, 220

Montravel, 50, 60, 78, 151, 154, 211

Motor-Pool, 70, 152, 215

Nakéty, 47, 55

Napoléonville, 47

Nekilaï, 61

Nengone, 92, 94, 175

Népoui, 57, 77, 93, 179, 181

Nessadiou, 50

N'Géa, 156, 215
Nondoué, 54
Normandie, 151, 211
Nou, 46, 50, 77, 144, 214
Nouméa / Numea, 15, 50 52, 61, 65, 70 72, 78, 81, 95, 117, 120, 121, 122, 129, 131, 132, 134, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 171, 179, 184, 185, 210, 215
Nouvelle, 82, 145, 148, 151, 153, 154, 156, 157, 211, 214
Numbo, 154, 211, 214

Orphelinat, 152
Ouaco, 67, 193
Ouahonne, 162
Ouaième, 77, 162
Ouanzangou-Taom, 167
Oua-Tom, 70
Ouaré, 47
Ouassé, 162
Ouayaguette, 162
Ouégoa, 53, 82, 160, 162, 164, 177, 193, 220
Ouhéolle, 164
Ouémo, 78, 151, 152
Ouémou, 162, 164
Ouen, 55, 170, 171, 172, 173, 174
Ouénia, 164
Ouen-Toro, 145, 188
Ouinné, 57
Ouvéa / Iaai, 43, 80, 81, 117, 119, 121, 123, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176

Paagoumène, 56, 57, 83
Pagan, 162
Pagou, 162
Paicî-Cèmuhi, 92, 94, 175
Païta / Pöita, 46, 67, 70, 99, 114, 136, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 188
Pam, 53
Petit-Borindy, 162
Pilou-Némou, 53
PK 4, 151, 211
Plage 1 000-Nouvelle, 153
Plum, 87
Poé, 123
Poindimié / Pwêêdi Wiimîâ, 62, 80, 82, 89, 99, 100, 123, 133, 157, 158, 160, 161, 164, 178, 179, 181, 182, 187, 189, 220
Poingam, 123
Ponérihouen / Pwäriwâ, 62, 160, 169
Poro, 55
Port-de-France, 46, 47, 87
Port-Ouenghi, 137
Portes-de-Fer, 215
Pouébo / Pweevo, 47, 57, 62, 160, 220, 222
Pouembanou, 162
Pouembout / Pwëbuu, 50, 82, 100, 126, 159, 160, 178, 181
Poum-Pum, 55, 82, 88, 117, 118, 123, 160, 171, 177, 179, 180, 184, 220
Poutchala, 164

Poya / Nèkô, 43, 59, 61, 93, 160, 177, 179, 181, 220
Prony, 50, 55, 193

Quartier-Latin, 144, 152

Receiving, 70, 152, 154, 215
Rivière-Salée, 78, 144, 148, 151, 154
Rô, 47
Rocky Valley, 211

Saint-Louis, 47, 131, 151
Santal (baie de), 45
Sarraméa / Xûâ Chârâmèa, 42, 123, 137, 165, 192, 220

Taanlô, 170, 171, 172
Tadine, 157
Tao, 54
Teari, 181
Téméline, 162
Teremba, 59, 193
Thio / Cöö, 53, 54, 55, 57, 79, 157, 167, 186, 193, 220
Thio-Mission, 53, 55
Tiaoué, 47
Tibarama, 189
Tiébaghi, 53, 56, 57, 79, 193, 194
Tiendanite, 165
Tiga, 170, 171, 172, 173, 174
Tina, 215
Tina-Golf, 153
Tindu, 211
Tipindjé, 77
Tiwaka, 82, 158, 181
Tontouta, 70, 77, 144, 145, 185, 188
Touaourou, 47
Touho / Tuo-Cèmuhî, 82, 160, 165, 179, 181, 187
Trianon, 152
Tuband, 156, 215

Vallée-des-Colons, 144, 154
Vallée-du-Tir, 144, 145, 151, 154, 191
Val-Plaisance, 152
Vao, 47
Vavouto, 138, 159, 167, 168, 181
Voh / Vook, 67, 79, 138, 159, 160, 177, 179, 181, 186, 220

Waala, 47, 173
Wahat, 162
Wé, 82, 125, 157
Wetr, 137, 194

Xârâcùù, 92, 94, 175

Yahoué, 144
Yandé, 170, 172
Yaté / Yatré, 49, 52, 54, 57, 67, 77, 88, 95, 151, 168, 177, 179, 189, 192, 220
Yenghébane, 170

Liste des sigles et des abréviations

ACP (analyse en composantes principales)

ADCK (Agence de développement de la culture kanak)

Adraf (Agence de développement rural et d'aménagement foncier)

AFD (Agence française de développement)

AFMNC (Association française des maires de la Nouvelle-Calédonie)

AICLF (Association des indigènes calédoniens et loyaltiens français)

AIDT (Agence interprovinciale pour le développement du tourisme)

AMNC (Association des maires de la Nouvelle-Calédonie)

ASPMHNC (Association pour la sauvegarde du patrimoine minier et historique du nord calédonien)

ASNNC (Association de sauvegarde de la nature calédonienne)

ATR (avions de transport régional/*aerei da trasporto regionale*)

BCM (budget consommation des ménages)

BTP (bâtiment et travaux publics)

Caugern (Comité autochtone de gestion des ressources naturelles)

CCT (centre culturel Tjibaou)

CDP (Centre de documentation pédagogique)

CEP (Centre d'expérimentation du Pacifique)

Cerom (Comptes économiques rapides de l'outre-mer)

CIT (Compagnie d'investissements touristiques)

Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés)

COM (collectivité d'outre-mer)

Copil (comité de pilotage)

CPS (Communauté du Pacifique, ex-Commission du Pacifique Sud)

CTI (continuité territoriale intérieure)

Dimenc (Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie)

Dittt (Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres)

DOM (département d'outre-mer)

DROM (département et région d'outre-mer)

DVD (Digital Versatil Disk)

EFO (Établissements français de l'Océanie)

Enercal (Société néo-calédonienne d'énergie)

EPK (Écoles populaires kanak)
Eramet (Entreprise de recherches et d'activités métallurgiques)
ETFPA (Établissement territorial de formation professionnelle des adultes)
ETH (Entité territoriale homogène)
EVP (équivalent vingt pieds)

Fadil (Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles)
FCFP (franc de la communauté financière du Pacifique ou franc des colonies françaises du Pacifique)
FED (Fonds européen de développement)
FER (Fonds d'électrification rurale)
FF (franc français)
Fides (Fonds d'investissement pour le développement économique et social)
FIP (Fonds intercommunal de péréquation)
FLNKS (Front de libération nationale kanak et socialiste)
Fulk (Front uni de libération kanak)

Gapce (Groupement agricole des producteurs de la côte est)
GDPL (Groupement de droit particulier local)
GIE (groupement d'intérêt économique)
GIGN (Groupe d'intervention de la Gendarmerie nationale)
GMFL (Groupe mélanésien fer de lance)
GSMA (Groupement du service militaire adapté)

IAC (Institut agronomique néo-calédonien)
IDH (indice de développement humain)
IEDOM (Institut d'émission des départements d'outre-mer)
IEOM (Institut d'émission d'outre-mer)
Ifrecor (Initiative française pour les récifs coralliens)
IGN (Institut géographique national)
Inco (International Nickel Company)
Insee (Institut national de la statistique et des études économiques)
Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale)
IRD (Institut de recherche pour le développement, ex-Orstom)
Isee (Institut de la statistique et des études économiques, ex-Itsee)
ISPF (Institut statistique de Polynésie française, ex-Itstat)
Itsee (Institut territorial de la statistique et des études économiques)
ITR (indemnité temporaire de retraite)

KNS (Koniambo Nickel SAS)
KPMG (fusion des groupes Klynveld Main Goerdeler – KMG – et Peat Marwick International –PMI)

Larje (Laboratoire de recherches juridique et économique)
LMS (London Missionary Society)

Mapni (Mission d'aménagement de la province Nord et des îles)
Mirab (Migration, Remittances, Aid & Bureaucracy)

NHC (Nickel Hydroxyde Cake)
NPI (nouvelle politique indigène)

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)
Odil (Office de développement de l'intérieur et des îles Loyauté)
Ogaf (opération groupée d'aménagement foncier)
ONU (Organisation des Nations unies)
OPT (Office des postes et des télécommunications)
Orstom (Office de la recherche scientifique et technique outre-mer)

Pacs (pacte civil de solidarité)
Pata (Pacific Asia Travel Association)
PDU (plan de déplacement urbain)
PEI (petites économies insulaires)
PIB (produit intérieur brut)
Posco (Pohang Iron and Steel Company)
PTOM (pays et territoires d'outre-mer)
PUD (plan d'urbanisme directeur)

QG (quartier général)

RDPT (Rassemblement démocratique des populations tahitiennes)
RGP (recensement général de la population)
RPCR (Rassemblement pour la Calédonie dans la République)
RUP (région ultra-périphérique)

Saede (schéma d'aménagement de l'espace et de développement économique de la province Nord)
SAR (schéma d'aménagement régional)
SARL (société anonyme à responsabilité limitée)
SAS (Special Air Service)
SEM (société d'économie mixte)
SIGN (Syndicat intercommunal du Grand Nouméa)
Sites (Small Island Tourist Economies)
Sivom (syndicat intercommunal à vocation multiple)
Sivu (syndicat intercommunal à vocation unique)
SLN (Société le Nickel)

SMA (service militaire adapté)
Smag (salaire minimum agricole garanti)
SMG (salaire minimum garanti)
SMSP (Société minière du Sud Pacifique)
Socamifer (Société calédonienne des minerais de fer)
Sodil (Société d'investissement et de développement de la Province des Îles)
Sofinor (Société de financement et d'investissement de la province Nord)
Spec (South Pacific Bureau of Economic Cooperation)
SPMSC (Société de participation minière du Sud calédonien)
SRU [loi] (relative à la solidarité et au renouvellement urbain)
STCPI (Société territoriale calédonienne de participation et d'investissement)
SUV (Sport Utility Vehicle)

Taaf (terres australes et antarctiques françaises)
TAC (total admissible ou taux autorisé de captures)
TCN (transport en commun de Nouméa)
TCSP (transport en commun en site propre)
TGA (taxe générale sur les activités)
TOM (territoire d'outre-mer)
TVA (taxe sur la valeur ajoutée)

UC (Union calédonienne)
UCNC (Union commerciale et de navigation calédonienne)
Uicalo (Union des indigènes calédoniens amis de la liberté dans l'ordre)
UMP (Union pour un mouvement populaire, ex-Union pour la majorité présidentielle)
Unesco (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
Usocnc (Union des syndicats des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie)
USP (*University of the South Pacific*/Université du Pacifique Sud)

VDE (voie de dégagement est)
VKP (Voh-Koné-Pouembout)
VKPP (Voh-Koné-Pouembout-Poya)

XPF (eXchange Pacific Franc ou FCFP)

ZAC (zone d'aménagement concerté)
ZEE (zone économique exclusive)
ZI (zone industrielle)

Table des encadrés

Encadré 1 – Les treize plus grandes îles d’Océanie	19
Encadré 2 – La révision constitutionnelle du 28 mars 2003	25
Encadré 3 – Extraits du préambule de l’accord de Nouméa (mai 1998).....	30
Encadré 4 – L’opposition Mélanésie/Polynésie	45
Encadré 5 – Le premier colon néo-calédonien	46
Encadré 6 – Doniambo : une usine dans la ville	52
Encadré 7 – Prony (Mont-Dore), du bagne et de la mine à la villégiature.....	55
Encadré 8 – La révolte de 1878	59
Encadré 9 – Cent ans d’évolution de la situation des Kanak	61
Encadré 10 – L’époque bénie des Américains.....	72
Encadré 11 – Les Wallisiens et Futuniens de La Foa	79
Encadré 12 – Le schéma minier de 2009	83
Encadré 13 – Poya-Nèkô, commune fragmentée	93
Encadré 14 – Le syndrome du Nutella	111
Encadré 15 – Une société d’économie mixte dans le tourisme, l’exemple de la Sofinor	118
Encadré 16 – Le GDPL Madayo et le Koulnoué Village à Hienghène	124
Encadré 17 – Le recensement ethnique en Nouvelle-Calédonie.....	130
Encadré 18 – Le bilan de l’accord de Nouméa.....	133
Encadré 19 – La Nouvelle-Calédonie dans la mondialisation.....	139
Encadré 20 – Nouméa et les Jeux du Pacifique.....	145
Encadré 21 – Les Jardins de Belep, une île dans la ville	151
Encadré 22 – L’arrivée des Kanak dans la ville.....	154
Encadré 23 – Tuband, une mixité en trompe-l’œil.....	156
Encadré 24 – Les plans d’urbanisme directeur (PUD)	157
Encadré 25 – Une population rurale très mobile	166
Encadré 26 – Le schéma d’aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie ..	180
Encadré 27 – La création de la réserve de la Madeleine (Yaté).....	192
Encadré 28 – Tiébaghi, du village minier au site touristique	194
Encadré 29 – Qu’est-ce qu’une analyse en composantes principales (ACP) ?	210

Table des cartes

Carte 1 - Le Pacifique et ses trois aires culturelles	16
Carte 2 - Les zones économiques exclusives (ZEE) dans l'océan Pacifique	17
Carte 3 - Carte en pavage du Pacifique	18
Carte 4 - Le relief de la Nouvelle-Calédonie	20
Carte 5 - La colonisation de la Nouvelle-Calédonie au XIX ^e siècle	58
Carte 6 - Contraction de l'espace-temps : les liaisons aériennes entre Paris et Nouméa depuis 1949	66
Carte 7 - Temps de parcours entre les tribus et le bourg à Poindimié et La Foa	89
Carte 8 - L'orientation politique des communes (sur la base des résultats des dernières élections)	90
Carte 9 - Les aires coutumières	94
Carte 10 - Évolution du découpage administratif de la Nouvelle-Calédonie	96
Carte 11 - Nombre de croisiéristes en 2013 en Nouvelle-Calédonie	118
Carte 12 - Les PIB/habitant/commune de travail en 2009	135
Carte 13 - Vivre dans le Grand Nouméa	150
Carte 14 - Les quatre types de quartiers de Nouméa en 2009	155
Carte 15 - Le bassin de vie koumacois	161
Carte 16 - Temps de trajet entre tribus et mairies en Grande Terre	163
Carte 17 - Les quatre types de communes en 2009	178
Carte 18 - L'organisation de l'espace néo-calédonien	183
Carte 19 - Part de la population ayant un diplôme égal ou supérieur à bac + 3 dans les quartiers de Nouméa en 2009	212
Carte 20 - Part des personnes nées en Nouvelle-Calédonie dans les quartiers de Nouméa en 2009	212
Carte 21 - Part des ménages sans ordinateur dans les quartiers de Nouméa en 2009	213
Carte 22 - Part des logements non connectés au réseau électrique général en 2009	213
Carte 23 - Taux d'évolution annuel de la population communale entre 1989 et 2009	217
Carte 24 - Part des Kanak dans la population communale en 2009	217
Carte 25 - Part des salariés publics dans la population active ayant un emploi par commune en 2009	218
Carte 26 - Part de la population ayant un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat par commune en 2009	218
Carte 27 - Revenu moyen déclaré par habitant pour l'impôt sur le revenu par commune en 2009	219
Carte 28 - Part des ménages sans téléphone fixe ou mobile par commune en 2009	219

Table des figures

Figure 1 - Composition du congrès et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie	26
Figure 2 - Fonctionnement des institutions de la Nouvelle-Calédonie issues de la loi organique du 19 mars 1999	27
Figure 3 - Évolution de la population totale et de la population kanak de 1887 à 2009	78
Figure 4 - Évolution de la part des mines-métallurgie et des services non marchands dans le PIB néo-calédonien	104
Figure 5 - Évolution du taux de couverture néo-calédonien	105
Figure 6 - Croquis du syndrome néerlandais	107
Figure 7 - Évolution du flux touristique en Nouvelle-Calédonie	115
Figure 8 - Évolution comparée du flux touristique dans quelques États ou territoires du Pacifique	116
Figure 9 - Les pratiques spatiales des touristes internationaux en 2007	120
Figure 10 - Part de la population de 15 ans et plus par communauté d'appartenance ayant obtenu un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat	128
Figure 11 - Part de la population de 15 ans et plus par communauté d'appartenance n'ayant aucun diplôme	128
Figure 12 - L'évolution du nombre de Kanak et de la part de la population kanak vivant dans le Grand Nouméa	129
Figure 13 - Part de la population kanak dans la population du Grand Nouméa	130
Figure 14 - L'évolution de la part de la population du Grand Nouméa en Nouvelle-Calédonie	146
Figure 15 - L'évolution de la part de la population de Païta, Dumbéa et Mont-Dore dans le Grand Nouméa	147
Figure 16 - Part des natifs en métropole, dans un DOM ou dans une COM en 2009	152
Figure 17 - Effectifs scolaires dans les treize premières communes en 2014	158
Figure 18 - L'attractivité des communes en matière d'emploi	160
Figure 19 - L'évolution de la part de la population des îles Loyauté en Nouvelle-Calédonie	170
Figure 20 - Position des quartiers de Nouméa sur les deux premiers axes du plan factoriel en 2009	211
Figure 21 - Position des quartiers de Nouméa sur les deux premiers axes du plan factoriel en 1989	215
Figure 22 - Position des communes sur les deux premiers axes du plan factoriel en 2009	220
Figure 23 - Position des communes sur les deux premiers axes du plan factoriel en 1989	221

Table des matières

Sommaire	5
Remerciements	6
Avant-propos	7
Introduction	9

Partie 1

D e quoi la Nouvelle-Calédonie est-elle le nom ?	13
Un territoire océanien ou ultramarin ?	15
L'intégration régionale	15
Un îlot de prospérité	21
Une collectivité à nulle autre pareille	25
Une large autonomie	25
Corps électoraux et autodétermination	28
Des noms en question	33
De « Caillou » à « Kanaky »	33
Une double toponymie	35

Partie 2

L es processus de formation du territoire	39
Une occupation humaine tardive	41
Le peuplement mélanésien	42
Les premiers contacts avec les Européens	44
La prise de possession française	48
Une mise en valeur coloniale	49
Le bagne	49
Les hauts et les bas de la mine	51
La spoliation des terres kanak	57
Le déclin démographique kanak et la reprise	62
Isolement ou éloignement ?	65
Un processus de périphérisation	65
Le primat de la voie maritime	67
La parenthèse de la Seconde Guerre mondiale	69
Le ralliement à la France libre	69

Les Américains débarquent	70
La métamorphose	70
Du statut de TOM aux accords	75
La fin de l'indigénat	75
Une autonomie temporaire	76
Le temps des grands chantiers	77
Le boom du nickel et après	77
La montée du nationalisme kanak	79
Les Événements	80
Le temps des accords et du « rééquilibrage »	81

Partie 3

Les grands mécanismes socio-spatiaux	85
Une organisation administrative complexe	87
L'émergence des communes	87
De vastes territoires	88
De faibles moyens	88
Une intercommunalité balbutiante	91
La maille coutumière	91
Le « fédéralisme » néo-calédonien	95
La question foncière	99
Les débuts de la réforme	100
La parenthèse agraire	100
Les Groupements de droit particulier local	101
Une économie assistée	103
Le syndrome néerlandais	103
Une fiscalité archaïque	103
Le déclin du rôle du nickel	104
La dépendance économique à la France	105
Des secteurs non compétitifs	106
Une économie de double rente	107
La formation des prix et des salaires	108
Des fonctionnaires sur-rémunérés	108
Une insularité qui a bon dos	110
Des consommateurs très inégaux	111
La défiscalisation, un outil sur-utilisé	113
L'impossible développement du tourisme	115
Une des destinations les plus chères du monde	116
Un tourisme peut en cacher un autre	119

Ce que rééquilibrage veut dire	125
L'enjeu social	125
Lignes de fractures coloniales	126
Clientélisme et retard des progrès sociaux	127
Une éducation fortement inégalitaire	128
Les disparités professionnelles	131
Des sports communautaires	131
Pratiques à risques et communautés	132
L'enjeu spatial	134
Les clés de répartition	135
Une redistribution imparfaite	136

Partie 4

L'organisation de l'espace	141
Villes, brousse, îles	143
Une population concentrée	143
De Nouméa au Grand Nouméa	144
Vivre dans le Grand Nouméa	147
Nouméa-sur-Mer	147
Ville océanienne, ville européenne	150
Les squats	153
La diversité des quartiers	154
Des villes hors du Grand Nouméa	157
Les centres de brousse	157
Le pôle VKP	159
Les bassins de vie	160
La vacuité de la brousse	162
La vie quotidienne	164
La brousse et le nickel	167
La double insularité	169
Les îles d'une île	169
La mobilité incessante des îliens	171
Des problèmes d'infrastructures et d'approvisionnement	172
Les îles Loyauté	175
Disparités et restructuration de l'espace	177
1989-2009, vingt ans de rééquilibrage	177
Les quatre types de communes	177
Des évolutions sensibles	178
Une accessibilité toujours inégale	179

Aménager et protéger le territoire	180
Les projets d'aménagement en province Nord	181
Le « Grand H »	181
La « ville océanienne »	181
Les Ogaf	183
Se déplacer dans le Grand Nouméa	184
Agir sur les désordres environnementaux	185
Les dégâts miniers	185
La dangerosité de l'amiante environnemental	187
Les feux de brousse	187
Tsunamis et cyclones	189
Des espèces très envahissantes	190
Une prise de conscience environnementale	191
Le souci récent du patrimoine	193
Conclusion	195
Bibliographie	197
Annexes	
Annexe 1 – Ressources, dépenses et équipement des ménages	209
Annexe 2 – Les inégalités socio-économiques à Nouméa	210
Annexe 3 – Les inégalités socio-économiques entre les communes	216
Index des lieux de Nouvelle-Calédonie	223
Liste des sigles et des abréviations	227
Tables	
Table des encadrés	231
Table des cartes	232
Table des figures	233
Table des matières	235

Photogravure : Atelier 6 (Montpellier, France)
Impression : IME (Baume-les-Dames, France)

Dépôt légal : octobre 2014

Depuis les accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998) et après plus d'une décennie de transferts de compétences, la Nouvelle-Calédonie dispose d'une autonomie élargie. Le processus d'autodétermination dans lequel elle est lancée prend tout son sens à partir de 2014, avec l'organisation de référendums portant sur la question de l'indépendance. La période qui débute est donc capitale pour son avenir.

En parallèle de cette dynamique institutionnelle et identitaire, singulière et émancipatrice, le contexte économique a également évolué. L'exploitation des énormes réserves de nickel a suscité récemment la construction et la mise en service de deux grandes usines métallurgiques, l'une dans le sud, l'autre dans le nord, en plus de celle de Nouméa. Une nouvelle ère économique et sociale débute-t-elle ?

Écrit à une époque charnière de l'histoire néo-calédonienne, ce livre est un outil pour comprendre un territoire en profonde mutation. Les principaux mécanismes socio-spatiaux à l'œuvre aujourd'hui y sont analysés avec discernement et pédagogie. Les questions d'inégalités, de disparités ou d'aménagement sont les fils conducteurs de cette réflexion. Une attention toute particulière est portée au « rééquilibrage », à ses enjeux et ses conséquences.

Richement illustré, cet ouvrage dévoile avec clarté le destin peu commun de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République française. Il passionnera tous ceux qui s'intéressent aux évolutions de l'Océanie et de la France d'outre-mer.



IRD
44, bd de Dunkerque
13572 Marseille cedex 02
editions@ird.fr
www.editions.ird.fr

ISBN 978-2-7099-1748-3



38 €